



RAPPORT
2019
DE L'OBSERVATOIRE



bps-bpv
.brussels 

Bruxelles Prévention & Sécurité
Brussel Preventie & Veiligheid



Auteurs

Aline DISTEXHE, Sébastien DORMAELS, Dennis HAMERLINCK, Jean-Lionel LACOUR, Lucas LEPRINCE

Coordination

Sophie CROISET

Direction de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité

Christine ROUFFIN

Remerciements

Merci à tous nos partenaires – fournisseurs de données, experts et relecteurs – qui ont chacun contribué à améliorer la qualité de ce rapport et sans qui il n'aurait pu exister. Plus particulièrement :

- La Police fédérale en sa Direction de coordination et d'appui (DCA) de Bruxelles, notamment Yves VERBRUGGHE, Laurent LANTHIER, Kristel LOWEL et Sonia AELGOET, ainsi que la Direction de l'information policière et ICT (DRI) et son service Politique et Gestion (BIPOL) de Patrizia KLINCKHAMERS, en ce compris Christiane RUIZ DE ARCAUTE ;
- Alain UYTENDAELE et Mona LAAOUTNI du Service d'appui du Ministère public, Wouter BRAET du Service d'appui du Collège des cours et des tribunaux, Ülya KÜÇÜKYILDIZ de l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (AGAJ), Els MEERT et Johan PEETERS de *Opgroeien – Vlaanderen*, Marie-Nathalie D'HOOP, Anaïs L'HÉVÉDER et Benedicte VAN BOVEN de l'Administration Générale des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Tamara KÜPPER du département *Welzijn Volksgezondheid en Gezin – afdeling justitieuizen Vlaanderen* ;
- Les fonctionnaires sanctionneurs communaux ;
- Marianne COURTOIS et Isabelle JANSSENS de la Direction Sécurité routière de Bruxelles Mobilité.

Merci également à tous les collaborateurs de BPS qui ont contribué à la rédaction, la relecture et la mise en page de ce document, au sein des services suivants :

- Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité (OBPS) ;
- Direction de la Prospective et des Développements ;
- Direction d'Appui ;
- Cellule de Liaison ;
- Cellule Contrôle de gestion & Communication.



Table des matières



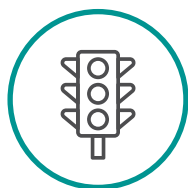
| | |
|-----------------------------|----|
| Préface | 7 |
| Avant-propos | 8 |
| Abréviations et acronymes | 10 |
| Précautions méthodologiques | 11 |
| Introduction générale | 12 |



| | |
|--|-----------|
| 1. UNE RÉGION SÛRE ? | 15 |
| 1.1. Quel regard extérieur sur la sécurité en Région bruxelloise ? | 19 |
| 1.2. Quel regard des citoyens sur la sécurité à Bruxelles ? | 21 |

| | |
|--|-----------|
| 2. STATISTIQUES ADMINISTRATIVES | 23 |
| 2.1. Sanctions administratives communales (SAC) | 27 |
| 2.1.1. Nombre de PV/constats | 27 |
| 2.1.2. Constats et verbalisations | 30 |
| 2.1.3. Personnes mises en cause | 31 |
| 2.1.4. PV/constats par type d'affaires | 33 |
| 2.1.5. Aspects de procédure : les suites données | 36 |
| 2.2. Zoom sur la propreté | 42 |
| 2.2.1. Règlements-taxes communaux | 43 |
| 2.2.2. Sanctions administratives régionales | 44 |
| 2.2.3. Signalements par internet | 50 |
| 2.2.4. Vue d'ensemble | 50 |
| 2.3. Conclusion | 52 |

| | |
|--|-----------|
| 3. STATISTIQUES POLICIÈRES | 53 |
| 3.1. Effectifs de la police locale en Région de Bruxelles-Capitale | 57 |
| 3.2. Criminalité enregistrée en Région de Bruxelles-Capitale | 58 |
| 3.2.1. Évolution globale et taux d'incidence | 58 |
| 3.2.2. Figures et phénomènes criminels | 63 |
| 3.3. Approche par quartier | 67 |
| 3.3.1. Coups et/ou blessures dans l'espace public | 67 |
| 3.3.2. Cambriolages dans les habitations | 70 |
| 3.3.3. Vols de vélos et de cyclomoteurs | 73 |
| 3.3.4. Détention, production et commerce de stupéfiants | 76 |
| 3.4. Zoom sur la criminalité dans les transports en commun | 79 |
| 3.4.1. Aperçu général | 80 |
| 3.4.2. Vols à la tire | 84 |
| 3.5. Conclusion | 86 |



4. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

89

| | |
|---|-----|
| 4.1. Infractions routières | 94 |
| 4.1.1. Chiffres globaux : ampleur et tendances | 94 |
| 4.1.2. Comportements à risque : détails | 97 |
| 4.2. Accidents de la route avec lésions corporelles | 102 |
| 4.2.1. Chiffres globaux | 102 |
| 4.2.2. Aperçu détaillé | 103 |
| 4.2.3. Victimes et personnes impliquées | 108 |
| 4.3. Conclusion | 112 |



5. STATISTIQUES JUDICIAIRES

113

| | |
|---|-----|
| 5.1. Données du Parquet | 117 |
| 5.1.1. Parquet correctionnel | 117 |
| 5.1.2. Parquet fédéral | 127 |
| 5.1.3. Parquet de la jeunesse | 127 |
| 5.2. Données des cours et tribunaux | 132 |
| 5.2.1. Tribunal de police | 132 |
| 5.2.2. Section correctionnelle du Tribunal de première instance | 132 |
| 5.2.3. Tribunaux de la jeunesse | 135 |
| 5.3. Données relatives aux condamnations, suspensions et internements | 137 |
| 5.4. Données des maisons de justice | 137 |
| 5.4.1. Maison de justice francophone de Bruxelles | 138 |
| 5.4.2. Maison de justice néerlandophone de Bruxelles | 140 |
| 5.4.3. Guidances « surveillance électronique » (SE) | 142 |
| 5.5. Conclusion | 144 |

6. CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS

147

| | |
|--------------------|-----|
| Bibliographie | 154 |
| Liste des tableaux | 156 |
| Liste des figures | 158 |





Préface

Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) a un rôle essentiel à jouer : celui de coordination des politiques de prévention et de sécurité au nom de la Région de Bruxelles-Capitale. L'organisme a également hérité d'un patrimoine historique qui ne facilite pas l'exercice. La Région bruxelloise présente un contexte métropolitain et une fonction de capitale. C'est un carrefour où se rencontrent des populations variées, cosmopolites et où se concentrent de nombreuses institutions internationales. Elle se caractérise également par une multitude d'acteurs intervenant dans les domaines de la prévention et de la sécurité.

Le récent contexte de gestion de crise a par ailleurs profondément marqué la Région de Bruxelles-Capitale, ses citoyens ainsi que les services en charge de la sécurité. Durant la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid19, Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) a été amené à jouer un rôle majeur à l'échelle régionale, en soutien au Ministre-Président et à la Haut Fonctionnaire dans le cadre de leurs compétences respectives, étendues suite la Sixième réforme de l'Etat.

Afin de répondre aux défis singuliers de la sécurité en Région bruxelloise, BPS a dessiné ses orientations futures autour du **développement et du renforcement d'une culture de sécurité intégrée**. Notre objectif est d'instituer BPS en tant que partenaire de choix et interlocuteur incontournable du domaine de la sécurité. Au quotidien, cette ambition se décline par le développement et le soutien de nombreux projets : faire du Plan Global de Sécurité et de Prévention(PGSP) le cadre stratégique de référence sur le territoire de la Région ; faire du Centre de

crise, récemment inauguré, le dispositif régional d'appui et de renforcement de l'ensemble des partenaires et opérateurs actifs sur le terrain ; faire de Brusafe le guichet unique du recrutement et de la formation dans le domaine de la prévention, de la sécurité et du secours. Mais ce n'est pas parce qu'une organisation se voit attribuer un rôle que tout le monde le reconnaît. Il est donc important de proposer notre valeur ajoutée et de s'inscrire dans une attitude de véritable dynamique partenariale entre notre organisme et les acteurs externes caractérisée par le respect mutuel.

Depuis la création de BPS, notre volonté est d'évoluer d'un organisme pionnier à un organisme de référence. Cela se traduit notamment par l'**examen approfondi et le monitoring constant de l'état de la sécurité en Région bruxelloise**. Cette dernière mission est confiée à l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité qui réalise des travaux de recherche destinés à enrichir la connaissance sur les thématiques de sécurité au sens large. Chaque production de l'OBPS participe, à son niveau, à l'élaboration de l'image des phénomènes de criminalité en Région de Bruxelles-Capitale. Ces analyses permettent de mieux appréhender la manière dont la sécurité et l'ordre public sont gérés et perçus, et donc, d'identifier les domaines dans lesquels une meilleure coordination pourrait se révéler plus efficiente et adaptée aux problèmes réellement vécus par la population. C'est précisément dans cette approche basée sur les connaissances que réside une des plus-values de BPS dans le cadre de sa mission de coordination, marquant ainsi le souci de faire émerger des solutions concrètes, adéquates, innovantes et durables.

Yves BASTAERTS
Directeur général



Avant-propos

Depuis sa création, la méthodologie de l'Observatoire repose sur la mobilisation de sources de données multiples dans un souci d'élaborer une image transversale, contextualisée et nuancée de la sécurité et des phénomènes de criminalité perçus ou vécus au sein du territoire régional. Ancré dans cette approche, le rapport annuel consiste en une analyse des statistiques administratives, policières et judiciaires qui, complétée par des informations contextuelles et mise en perspective par le regard des citoyens, propose une vue d'ensemble évolutive. Le document permet d'observer des tendances, de dresser des constats et de formuler des recommandations aux acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité. Si le *Rapport 2019* s'inscrit dans la lignée du précédent, il marque également le souhait d'aller vers un contenu plus synthétique pour ce type de publication. Une direction qui se renforcera au cours des prochaines éditions.

Les analyses thématiques, détaillées et approfondies, font toutefois partie intégrante des missions de l'Observatoire. Deux collections leur sont désormais dédiées : les *Cahiers* – lancés en 2018 – et les *Focus de l'Observatoire*. Au cours des derniers mois, la situation sanitaire a orienté certaines de nos réflexions. Ainsi, une étude portant

sur les violences intrafamiliales en situation de confinement¹ est parue durant l'été, marquant l'avènement des *Focus*. Un format plus réduit, pour des analyses au scope plus restreint et davantage liées à l'actualité. Au sein des *Cahiers*, un numéro a été consacré à la présentation des résultats de la deuxième Enquête Régionale sur le sentiment de sécurité et la victimation², déployée en 2019, à destination des entreprises de la Région. Un aperçu de ceux-ci figure d'ailleurs en liminaire du présent rapport. La collection a enfin été enrichie d'un volume « hors-série », consacré aux traitements de substitution aux opiacés³, rédigé par l'asbl Transit.

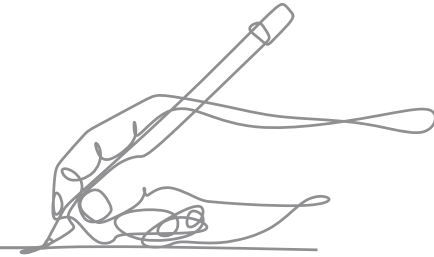
Afin de détailler les contours de notre méthode de travail mais aussi d'explicitier les limites et précautions nécessaires à l'interprétation des analyses, un *Guide méthodologique*⁴ a également été élaboré. Les publications de l'Observatoire renverront désormais vers ce support de référence évolutif – accessible via le site web de Bruxelles Prévention & Sécurité – qui comprend l'exposé de nos piliers méthodologiques, la présentation des données mobilisées de façon récurrente, et un glossaire des termes spécifiques usités au sein de nos productions.

1 Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS), « Les violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale en période de confinement », *Focus de l'Observatoire* – n°1, Bruxelles, 2020.

2 Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2019. Sentiment de sécurité et victimation des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale* (Cahier de l'Observatoire n°3). Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2020.

3 L. MAISSE, *Les traitements de substitution aux opiacés (TSO) en Région de Bruxelles-Capitale*, Cahier de l'OBPS, hors-série, Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2020.

4 Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, *Guide méthodologique de l'Observatoire. Analyse et image des phénomènes*. Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2020.



Par ailleurs, le *Plan Global de Sécurité et Prévention (PGSP)*, notre cadre stratégique, est en passe d'être renouvelé pour la période 2021-2024. L'Observatoire a, bien entendu, participé à ce vaste chantier en proposant une image de toutes les thématiques de sécurité qui le composeront, tout en attirant l'attention sur certains phénomènes plus saillants. Les prochaines années seront l'occasion d'effectuer un suivi de cet état des lieux, en développant des indicateurs et des chiffres-clés pour chaque thématique. Les Enquêtes Régionales de Sécurité (tant pour les particuliers que pour les entreprises) constitueront, pour ce faire, des sources essentielles, au plus proche du vécu et du ressenti des citoyens.

Enfin, il va sans dire que la crise sanitaire et ses conséquences auront également influencé l'évolution des phénomènes de criminalité. Le présent rapport, bien que rédigé en 2020, se base sur les chiffres 2019 et ne reflète donc pas cette réalité, qui sera intégrée dans l'examen des données 2020. Et si la situation liée à la Covid-19 a, pour l'Observatoire, des effets sur le

contenu des travaux, les impacts ont, bien sûr, dépassé ces aspects. Dans un contexte de pandémie mondiale, avec ses incertitudes, ses risques et ses restrictions, les bouleversements ont été multiples, tant sur la vie privée que sur le quotidien professionnel. L'organisation générale, la gestion et le suivi des dossiers, les outils et modes de communications liés au travail à domicile, mais aussi les échanges d'informations et de données avec nos partenaires, ont demandé des adaptations diverses et rapides. Toute l'équipe a su faire preuve de flexibilité, de réactivité et d'une implication sans faille pour mener à bien les projets en cours, à l'instar du présent rapport. Je tiens à les remercier pour leur engagement ainsi que tous les collègues de Bruxelles Prévention & Sécurité qui ont contribué à faire de ce document une publication de qualité.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Christine ROUFFIN
Directrice de l'Observatoire

Abréviations et acronymes

| | | | |
|----------------|--|-------------|---|
| A&S | Arrêt et stationnement | MD | Mineurs en danger ou en difficulté |
| AAA | Amende administrative alternative | OBPS | Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité |
| ANPR | <i>Automatic Number Plate Recognition</i> | OCJ | <i>Ondersteuningscentrum Jeugdzorg</i> |
| ARP | Agence régionale pour la propreté | PI | Perception immédiate |
| BE | Bruxelles Environnement | PV | Procès-verbal |
| BIPOL | <i>Business Unit</i> Politique et Gestion de la DRI de la Police fédérale | PVS | Procès-verbal simplifié |
| BNG | Banque de données nationale générale | RBC | Région de Bruxelles-Capitale |
| BPS | Bruxelles Prévention & Sécurité | RCCU | <i>Regional Computer Crime Unit</i> |
| CERT | <i>Computer emergency response team</i> | RGP | Règlement général de police |
| CSS | Classement sans suite | SAC | Sanction administrative communale |
| DCA | Direction de coordination et d'appui de la Police fédérale | SCI | <i>Safe Cities Index</i> |
| DEEE | Déchets d'équipements électriques et électroniques | SDJ | <i>Sociale Dienst Jeugdrechtbank</i> |
| DG EPI | Direction générale des établissements pénitentiaires (SPF Justice) | SE | Surveillance électronique |
| DRI | Direction de l'information policière et des moyens ICT de la Police fédérale | SPJ | Service de protection de la jeunesse |
| EPO | Enquête policière d'office | TE | Tribunal de l'entreprise |
| ERS | Enquête régionale de sécurité | TEH | Traite des êtres humains |
| FPF | Police fédérale | TJ | Tribunal de la Jeunesse |
| FQI | Fait qualifié infraction | TPI | Tribunal de première instance |
| IBSA | Institut bruxellois de statistique et d'analyse | TT | Tribunal du travail |
| IPPJ | Institution publique de protection de la jeunesse | VCET | <i>Vlaams Centrum voor Elektronisch Toezicht</i> |
| MACH | <i>Mammoth Central Hosting</i> | VK | <i>Vertrouwenscentrum Kindermishandeling</i> |
| MB | Moniteur belge | ZP | Zone de police locale |

Précautions méthodologiques

Les publications de l'Observatoire s'accompagnent de remarques méthodologiques nécessaires à la bonne interprétation des analyses. Celles-ci ont été rassemblées dans un « guide méthodologique »⁵ que le lecteur est invité à consulter pour plus de précisions. Quelques précautions essentielles sont rappelées ici.

- Les données présentées dans ce rapport proviennent d'administrations communales, régionales, communautaires, de la police, du parquet et des tribunaux. Celles-ci reflètent la criminalité enregistrée, qui diffère de la criminalité réelle. En effet, tous les faits infractionnels ne sont pas portés à la connaissance de ces acteurs, comme le montrent les Enquêtes régionales de sécurité⁶ menées par l'Observatoire. Afin d'obtenir une image plus complète de la réalité, il est essentiel de croiser ces différentes sources de données.
- L'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité (OBPS) est tributaire des données disponibles auprès de ses partenaires. Ceci explique que des différences peuvent apparaître, en fonction des données traitées, concernant les années de référence. C'est également le cas pour la précision géographique : selon les problématiques étudiées et la disponibilité des données, les analyses sont ainsi déclinées au niveau des secteurs statistiques, des quartiers, des communes ou clusters de communes, ou encore de la Région dans son entièreté.
- La Région de Bruxelles-Capitale se caractérise par une différence importante entre sa population résidente et la population présente sur son territoire (navetteurs, étudiants, touristes, etc.). Cette réalité n'apparaît pas toujours dans les chiffres, notamment pour le calcul du « taux de criminalité », basé uniquement sur le nombre d'habitants. Les tendances qui en résultent (faisant inévitablement ressortir les espaces les plus fréquentés) sont donc à mettre en perspective avec ce contexte.

- La Région de Bruxelles-Capitale, avec sa densité de population, son caractère urbain et cosmopolite, ses enjeux en termes de mobilité et ses particularités socio-économiques, n'est pas comparable aux deux autres régions du pays. Par conséquent, l'OBPS fait le choix de mettre en perspective les données relatives à la RBC avec celles concernant toute la Belgique, ce qui permet de caractériser la Région par rapport à l'ensemble du pays. À noter que les comparaisons à l'échelle internationale constituent également un exercice complexe à réaliser⁷.
- Pour caractériser les phénomènes étudiés, à côté du poids de la criminalité bruxelloise en Belgique (critère relatif), l'OBPS utilise aussi les critères évolutif (variations long terme et court terme) et quantitatif, s'appuyant sur le nombre de faits, procès-verbaux ou dossiers, en chiffres absolus.

Dans une optique partenariale, les différents fournisseurs des données incluses dans ce *Rapport* ont systématiquement été sollicités pour relecture et commentaires sur les analyses mobilisant leurs données.



Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, *Guide méthodologique de l'Observatoire. Analyse et image des phénomènes*. Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2020.

5 Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, *Guide méthodologique de l'Observatoire. Analyse et image des phénomènes*, Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2020.

6 Voir <https://bps-bpv.brussels/fr/publications>.

7 OBPS, *Op. cit.*

Introduction générale

Comment évaluer et améliorer la sécurité au sein de la Région de Bruxelles-Capitale ? Plus en amont, que signifie réellement « être en sécurité » ? Au centre de ces questions se situent la notion du « vivre ensemble », la manière de percevoir son environnement, l'absence ou la présence d'incidents et, le cas échéant, la garantie d'une réponse immédiate et efficace quand la sécurité des citoyens et/ou institutions est menacée. Dans ce contexte métropolitain, il s'agit également d'identifier les causes et facteurs ayant un impact à la fois sur la perception subjective de l'insécurité mais aussi sur les risques objectifs d'être victime. Prévenir les problèmes de sécurité en Région bruxelloise et répondre efficacement à ceux-ci nécessite une approche qui tienne compte des dynamiques sociales propres à chaque quartier, des spécificités liées à ses caractéristiques de capitale (inter)nationale ainsi que de la manière dont les acteurs de la prévention et de la sécurité se coordonnent et collaborent dans leurs actions.

C'est dans ce cadre conceptuel que s'inscrit le rapport annuel de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité (OBPS). Il constitue un outil pour la politique régionale en centralisant et analysant les données issues des acteurs locaux, régionaux et fédéraux actifs dans la prévention et la sécurité en Région bruxelloise. Les objectifs sont multiples puisqu'il s'agit non seulement de pouvoir dresser une image fiable des problèmes de sécurité, mais aussi de mettre en perspective le travail réalisé tout au long de la chaîne de sécurité. Par conséquent, ce rapport aborde les problématiques de sécurité de manière transversale et ne se limite pas à l'analyse de la criminalité *stricto sensu*.

Après une brève comparaison de la sécurité dans la Région par rapport aux grandes villes européennes sur base de critères globaux tels que la sécurité numérique et les infrastructures, sanitaire et individuelle, le sentiment d'insécurité ressenti au sein de la Région bruxelloise sera abordé à travers les résultats des Enquêtes régionales de sécurité (ERS) menées par l'OBPS auprès de deux publics cibles : les particuliers (2018) et les entreprises (2019).

Par la suite, une analyse des statistiques issues des communes et organismes d'intérêt public régionaux habilités à sanctionner administrativement des infractions sera réalisée. Il s'agira de mettre en exergue cette part d'incidents (infractions, incivilités, etc.) non reprise dans les statistiques policières, mais qui impactent pourtant le cadre de vie et la tranquillité des citoyens. Ces incidents pouvant aussi être générateurs de problèmes plus graves si aucune réaction n'est apportée. Un point d'attention spécifique sera porté sur les infractions en matière de propreté et d'environnement.

Les statistiques policières seront ensuite analysées à plusieurs niveaux : après un bref état des lieux des effectifs policiers en Région bruxelloise, l'image globale de la criminalité enregistrée sera dressée puis affinée à l'échelle des quartiers bruxellois. Ceci représente une manière de mieux appréhender la criminalité, en identifiant localement l'évolution de certains phénomènes et la manière dont ils s'y répartissent. Ce chapitre contient également une section dédiée à la criminalité commise dans les transports publics.

L'image subjective et objective de la sécurité routière en Région bruxelloise sera ensuite dressée à travers l'analyse des enquêtes de délinquance routière auto-déclarée, des statistiques liées aux infractions routières ainsi qu'aux accidents de la route et leurs victimes. Outre la présentation des tendances locales, les chiffres seront mis en perspective avec les efforts policiers et les moyens régionaux déployés en matière de sécurité routière.

Enfin, les statistiques judiciaires seront présentées avec, en filigrane, les processus décisionnels de la chaîne pénale : du Ministère public (parquet correctionnel, de la jeunesse et fédéral) jusqu'aux décisions des tribunaux (de police, de première instance et de la jeunesse). À la phase répressive s'ajoutent les étapes de la prise en charge, de la réhabilitation et de la réinsertion des condamnés dans la société. Dans ce contexte, un zoom sur les statistiques des Maisons de justice bruxelloises permettra d'illustrer l'activité de ces services communautaires en RBC.

Le rapport se conclura par une série de recommandations générales visant à la fois les acteurs de la prévention et de la sécurité mais aussi les perspectives en termes de collecte, traitement et amélioration de la qualité des statistiques.







UNE
région sûre ?

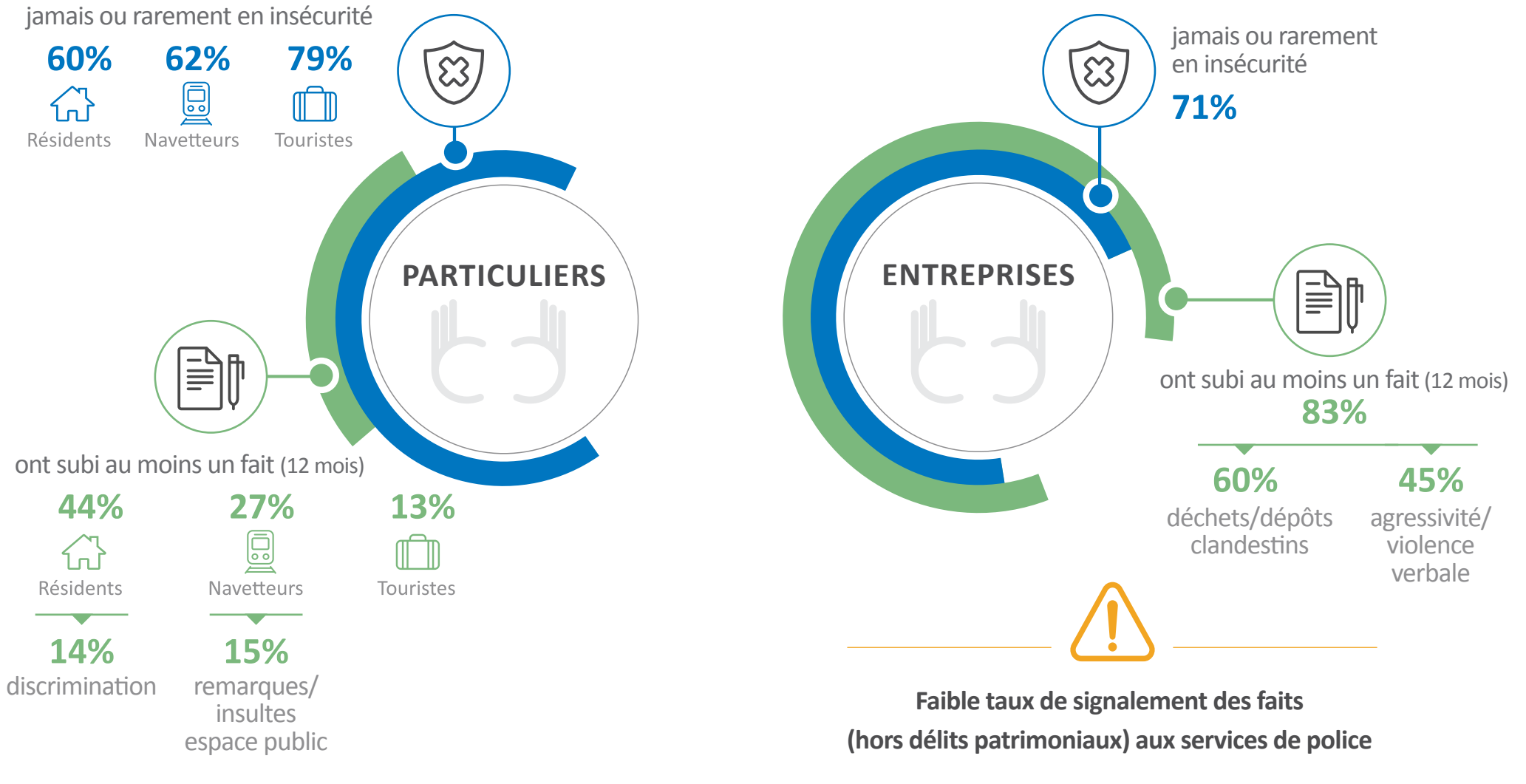
Chiffres-clés Regard extérieur



Source : The Economist Intelligence Unit (UK)

Chiffres-clés

Regard des citoyens - Enquêtes Régionales de Sécurité



La sécurité apparaît comme une condition *sine qua non* au développement durable d'une ville⁸. Elle est considérée comme une composante fondamentale des politiques publiques en ce sens qu'elle doit garantir une qualité de vie pour tous. Afin d'être pertinentes et efficaces, les politiques de sécurité urbaine doivent pouvoir se reposer sur une connaissance – une « image » – qui doit être la plus proche possible de la réalité. Or une image est toujours une déformation de la réalité, et cette dernière est complexe et multifacette. De plus, l'image est conditionnée par la manière de regarder. Il n'existe donc pas un regard unique sur la sécurité mais plusieurs.



8 En 2016, les Nations unies ont inclus la sécurité urbaine dans les objectifs du développement durable.

1.1. QUEL REGARD EXTÉRIEUR SUR LA SÉCURITÉ EN RÉGION BRUXELLOISE ?

La sécurité des grandes villes est observée par la scène internationale à l'aide d'outils tentant d'approcher une « mesure de la sécurité ». Le *Safe Cities Index* (SCI), développé par *The Economist*, constitue un des outils les plus connus permettant de mettre en perspective la sécurité au sein des différentes villes. Le SCI se base sur différentes catégories d'indicateurs pour mesurer la sécurité : sécurité digitale, sécurité sanitaire, sécurité des infrastructures et sécurité personnelle. Dans sa dernière édition (2019), le SCI intègre également des mesures liées à la capacité de résilience des villes. Pour ce faire, l'index tient compte, entre autres, d'indicateurs comme le délai d'intervention des services de secours, la capacité institutionnelle à répondre à des catastrophes ou encore l'anticipation des catastrophes naturelles. En 2019, au classement global, Bruxelles figure en 24^{ème} position (sur 60) des villes les plus sûres au monde, juste derrière Paris. Une position qui varie selon les différentes catégories de l'index. Ainsi, Bruxelles est classée 13^{ème} ville la plus sûre au monde pour la sécurité sanitaire, 17^{ème} pour la sécurité personnelle, 21^{ème} pour la sécurité des infrastructures et 26^{ème} pour la sécurité numérique. En ne considérant que les grandes villes européennes, Bruxelles se classe en 8^{ème} position.

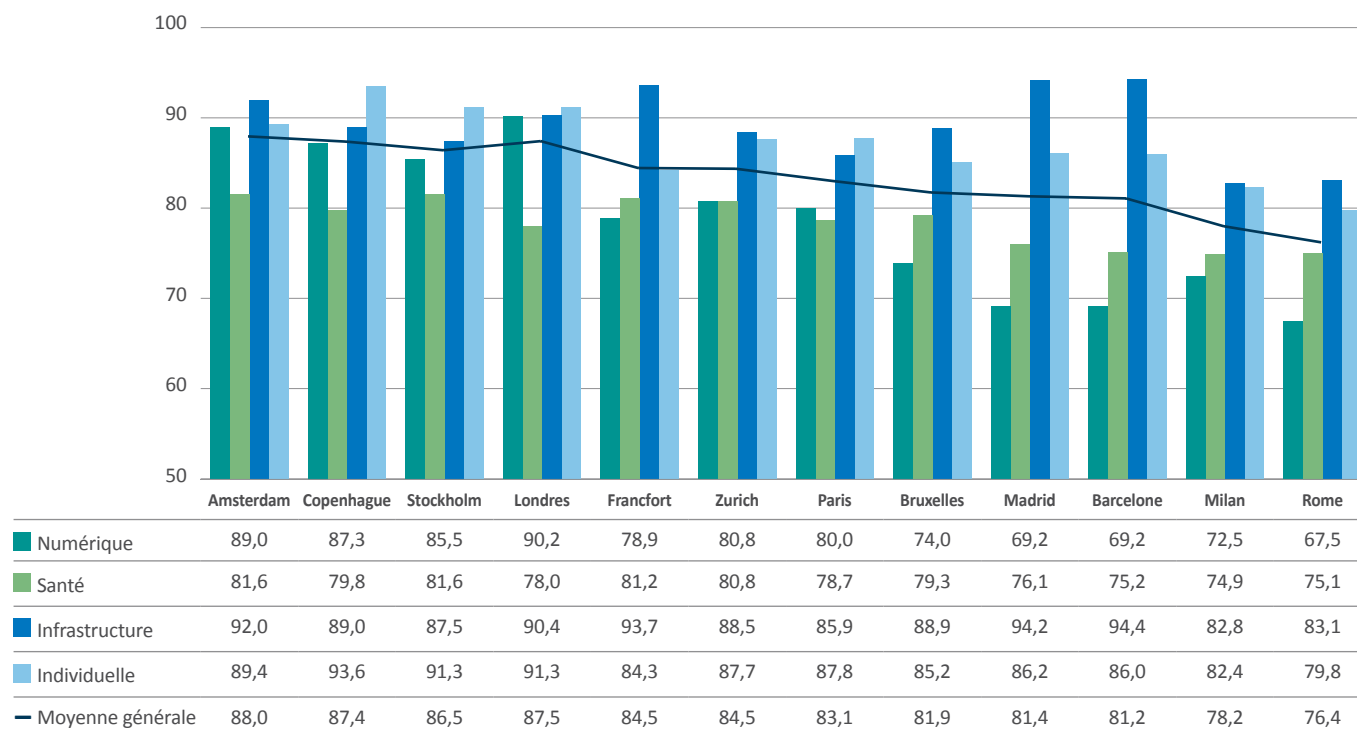


Figure 1 : Safe Cities Index des principales villes européennes 2019 – BPS/OBPS. Source : The Economist Intelligence Unit (UK)



De manière générale, la sécurité à Bruxelles est qualifiée comme étant « très bonne » (excepté pour la sécurité digitale, qualifiée de « bonne »). Afin d'illustrer le type d'indicateurs utilisés dans le SCI, voici ceux pour lesquels Bruxelles se situe au-dessus de la moyenne : la faible prévalence de la petite délinquance, l'existence d'une politique conviviale pour les piétons, l'existence d'une politique régionale environnementale et la très bonne qualité de l'eau. Les indicateurs en-dessous de la moyenne sont quant à eux : l'absence d'une équipe régionale dédiée spécifiquement à la lutte contre la cybercriminalité⁹, le taux de mortalité élevé associé aux cancers ou encore le sentiment d'insécurité élevé de la population (bien que les enquêtes de sécurité menées par l'OBPS ne reflètent pas l'existence d'un sentiment d'insécurité élevé à Bruxelles, *cf. infra*).

Si le SCI est une référence au niveau international, la méthodologie d'élaboration et les résultats doivent toutefois être contextualisés. En effet, au niveau méthodologique, on peut se questionner sur la comparabilité des chiffres récoltés d'une ville à l'autre. D'un point de vue technique, la manière d'encoder les chiffres peut fortement différer, ainsi que la signification même de certains chiffres en termes d'indicateur. Par exemple, le taux de récidive peut-il être comparé entre deux pays alors que les politiques carcérales de ceux-ci sont très différentes ? Peut-on comparer la gestion d'une catastrophe naturelle à Bruxelles de la même manière que dans des grandes villes d'Asie confrontées bien plus fréquemment à ce type de catastrophes ?

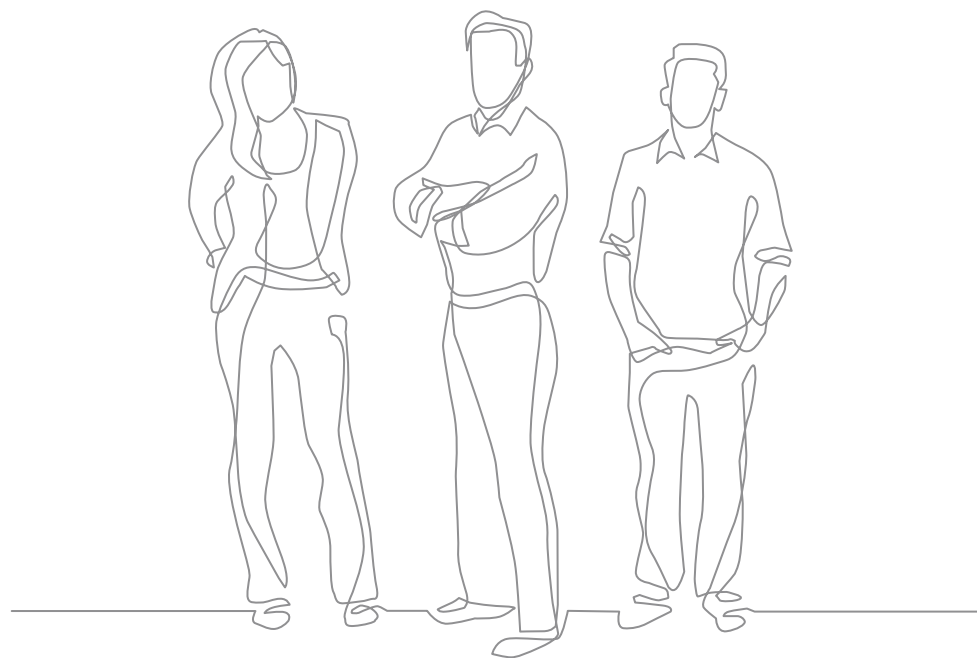
9 À noter que depuis 2018, ceci n'est plus d'actualité car la Région s'est dotée, au travers de BPS, d'un centre de cybersécurité régional.

1.2. QUEL REGARD DES CITOYENS SUR LA SÉCURITÉ À BRUXELLES ?

Comment les citoyens voient-ils la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale ? Cette question nourrit une réflexion continue au sein de l'OBPS, qui attache une grande importance à caractériser le sentiment de sécurité et la victimation auto-déclarée. À l'aide d'enquêtes régionales de sécurité (ERS), l'Observatoire peut aborder le ressenti des citoyens, au sens large, ainsi que leur expérience. De cette manière, et en cohérence avec la méthodologie de l'OBPS, les chiffres de la criminalité enregistrée, qui ne constituent qu'un reflet partiel de la réalité, peuvent être complétés.

En 2018, l'OBPS a réalisé une première enquête dédiée aux résidents, navetteurs et touristes de la Région, avec pour objectif de cerner les différentes manières de percevoir et de vivre la sécurité sur le territoire¹⁰. En sont ressortis un regard globalement positif sur la sécurité, mais aussi des points d'attention spécifiques comme la pollution, la circulation routière intense ou les problèmes liés à la propreté. Ces éléments environnementaux alimentent le sentiment d'insécurité et la victimation. Celle-ci – le plus souvent caractérisée par la discrimination, les remarques et insultes dans l'espace public, les vols sans violence et le harcèlement sexuel – a, par ailleurs, souligné l'écart important entre les faits auto-déclarés et le signalement de ceux-ci auprès des services de police. En effet, hormis pour les délits patrimoniaux (vols simples, cambriolages, vols dans et de véhicules) fréquemment déclarés, le taux de signalement des faits auprès de la police s'avérait très faible (entre 0 et 10%). Cela était expliqué par les répondants, d'une part, par la nécessité de déclarer certains types de faits pour être indemnisé par les assurances ou en raison de la gravité de ces faits (atteintes physiques, etc.) et, d'autre part, par un sentiment d'inutilité de la démarche. La mise en œuvre de ce type d'enquête montrait dès lors toute son utilité.

En 2019, l'Observatoire a franchi une étape supplémentaire dans la construction d'un regard « intérieur » sur la sécurité en réalisant une enquête dédiée intégralement aux entreprises présentes sur le territoire. Celles-ci jouent un rôle primordial en Région de Bruxelles-Capitale, contribuant à l'économie, fournissant des emplois, des biens et des services, et participant au cadre de vie des citoyens. Il est donc essentiel de tenir compte de leur point de vue afin d'affiner la compréhension de la sécurité. Une telle enquête était une première à l'échelle de la Région. Les résultats de celle-ci ont été publiés en 2020 dans la collection des *Cahiers de l'Observatoire*¹¹.



¹⁰ Voir BPS (Bruxelles Prévention & Sécurité), *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 - Sentiment d'insécurité et victimation vécus par les résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, 2019.

¹¹ Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2019. Sentiment de sécurité et victimation des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale (Cahier de l'Observatoire n°3)*. Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2020.

De manière générale, plus de 60% des entreprises siégeant en RBC se disent satisfaites ou très satisfaites de la sécurité dans leur quartier. Ce vaste ensemble a, pour l'analyse, été divisé en deux groupes : d'une part, les personnes physiques – autrement dit les entreprises « individuelles » au fonctionnement simplifié¹² ; d'autre part, les personnes morales – ou « sociétés » à l'organisation plus structurée et plus complexe¹³. 73% des personnes physiques et 71% des personnes morales disent ne jamais ou rarement se sentir en insécurité dans l'exercice de leurs activités. Ce sentiment d'insécurité est moins important que celui des résidents et navetteurs¹⁴. Cette différence entre la réalité des entreprises et celle des citoyens évoque des dynamiques distinctes qu'il convient de cerner afin de cibler au mieux les réponses à apporter.

La fréquence de victimation auto-déclarée des entreprises est pourtant plus importante que celle des particuliers : 83% des personnes physiques et 89% des personnes morales ont subi au moins un fait au cours des 12 mois précédant l'enquête, contre 44% des résidents, 27% des navetteurs et 13% des touristes. L'ERS *Entreprises* a mis en évidence l'importance des incivilités à la fois en termes d'impact sur le sentiment de sécurité mais aussi en tant que fait de victimation effective. Les faits les plus fréquemment subis sont les dépôts de déchets/immondices (problèmes rencontrés par plus de 60% des entreprises), l'agressivité/la violence verbale et les comportements perçus comme dérangeants¹⁵ par les répondants. À l'instar des résultats de l'ERS 2018, un faible taux de signalement à la police est observé pour ce type de fait.

L'impact de la victimation le plus souvent relevé est émotionnel. Sans surprise, il influence le sentiment de sécurité – comme déjà constaté à travers l'ERS *Particuliers* – mais sans pour autant occasionner d'adaptation en matière de protection. Seule une entreprise sur deux dit avoir adopté des mesures de prévention et de sécurité, le plus souvent mécaniques ou électroniques. Les entreprises font moins souvent appel à des mesures organisationnelles, telles que la formation en IT/sécurité des données ou l'utilisation de réseaux professionnels pour prévenir la cybercriminalité.

S'il paraît essentiel de mettre en place des moyens de protection, et en particulier de développer une politique interne de sécurité intégrale afin d'asseoir une gestion de la sécurité robuste et efficace, il est aussi primordial de signaler les délits, ce indépendamment de leur nature et de l'ampleur des préjudices. Le signalement permet aux services de police d'identifier plus rapidement l'ampleur d'un phénomène et *de facto*, de prendre les mesures appropriées pour lutter au mieux contre celui-ci.

Les chapitres suivants font état des différentes formes de la « criminalité enregistrée » en analysant plusieurs types de statistiques : administratives, policières et judiciaires. L'ensemble, complété par des résultats d'enquêtes, produit une image de la sécurité et des atteintes à celle-ci, fondée sur des sources multiples et complémentaires.

12 Les indépendants, y compris les Sociétés à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

13 De toutes formes juridiques.

14 35% des résidents, 34% des navetteurs et 79% des touristes déclaraient, en 2018, ne jamais se sentir en insécurité sur le territoire bruxellois.

15 Atteintes, personnes sous influence d'alcool, de drogues ou en errance, etc.

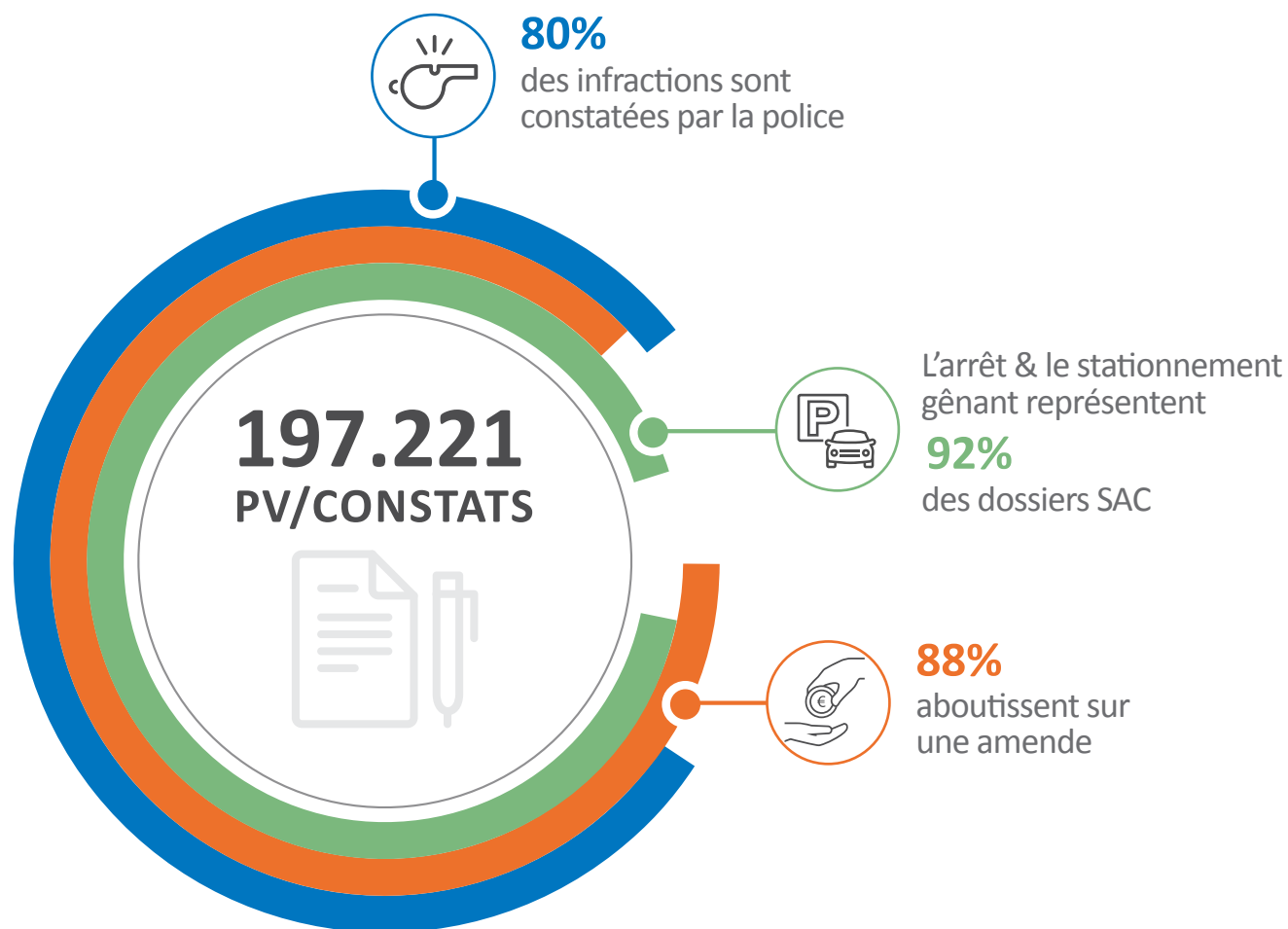


STATISTIQUES
administratives



Chiffres-clés

Les Sanctions Administratives Communales en 2019



2012-2019
+230%

2017-2019
-18%



± 1/3
des contrevenants
sont des femmes

Ce chapitre analyse les données relatives aux infractions et incivilités qui nuisent à l'environnement direct du citoyen, ayant un impact négatif sur le cadre et la qualité de vie de celui-ci.

La majorité des données ici mobilisées concerne des faits punis au moyen de sanctions dites « administratives », infligées par les communes ou par les organismes régionaux tels que Bruxelles Environnement (BE) ou Bruxelles-Propreté (« Agence régionale pour la propreté », ARP). Dans une volonté d'élargir l'approche, les taxes communales liées à la propreté publique, ainsi que les constats effectués en ligne (*Fix My Street*)¹⁶, seront aussi évoqués.

Les données sont essentiellement analysées à l'échelle de la Région, mais les variations communales notables sont également mentionnées.

¹⁶ Plateforme de signalement en ligne d'incidents et de dégradations matérielles dans l'espace public. Voir <https://fixmystreet.brussels>.





2.1. SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES (SAC)¹⁷

2.1.1. NOMBRE DE PV/CONSTATS

Les policiers (via PV) et les agents communaux formés et désignés pour ce faire (via constat) peuvent constater les infractions débouchant sur des SAC. Le nombre de PV/constats traités annuellement par les fonctionnaires sanctionneurs des 19 communes bruxelloises avait fortement augmenté entre 2012 et 2017 (+304%)¹⁸. Il décroît et se stabilise autour de 200.000 pour l'ensemble de la RBC en 2018 et 2019.

| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Var. 2012-2019 (%) | Var. 2017-2019 (%) |
|--------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------------|--------------------|
| 59.713 | 59.471 | 90.431 | 152.353 | 230.927 | 241.462 | 199.072 | 197.221 | +230,28% | -18,32% |

Tableau 1 : Nombre total de PV/constats SAC en RBC. 2012-2019 – BPS/OBPS. Source : communes



¹⁷ Cette analyse concerne les sanctions administratives communales débouchant sur une amende administrative ou une mesure alternative. Les autres types de sanctions administratives prévues par la Loi relative aux sanctions administratives communales du 24 juin 2013 (fermeture d'établissement, retrait ou suspension d'une autorisation), pour lesquels le Collègue communal est compétent, ne sont pas traités ici.

¹⁸ Voir les précédents « Rapports » de l'OBPS pour davantage d'informations : <https://bps-bpv.brussels/fr/publications>.

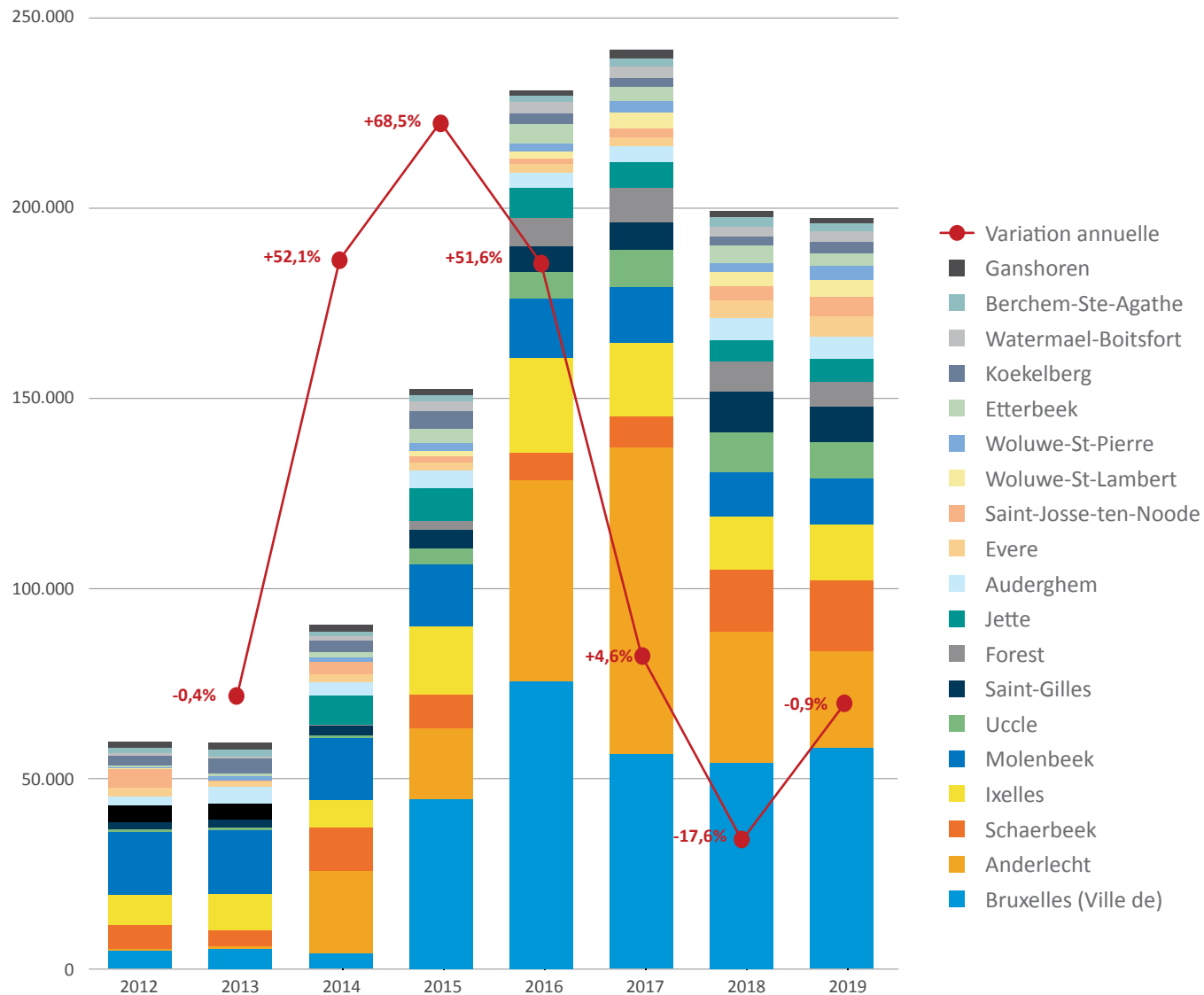


Figure 2 : Évolution du nombre de PV/constats SAC par commune, 2012-2019 – BPS/OBPS. Source : communes

19 Molenbeek-Saint-Jean, Jette, Koekelberg, Ville de Bruxelles, Etterbeek, Ixelles, Watermael-Boitsfort, Forest, Ganshoren, Woluwe-Saint-Lambert.

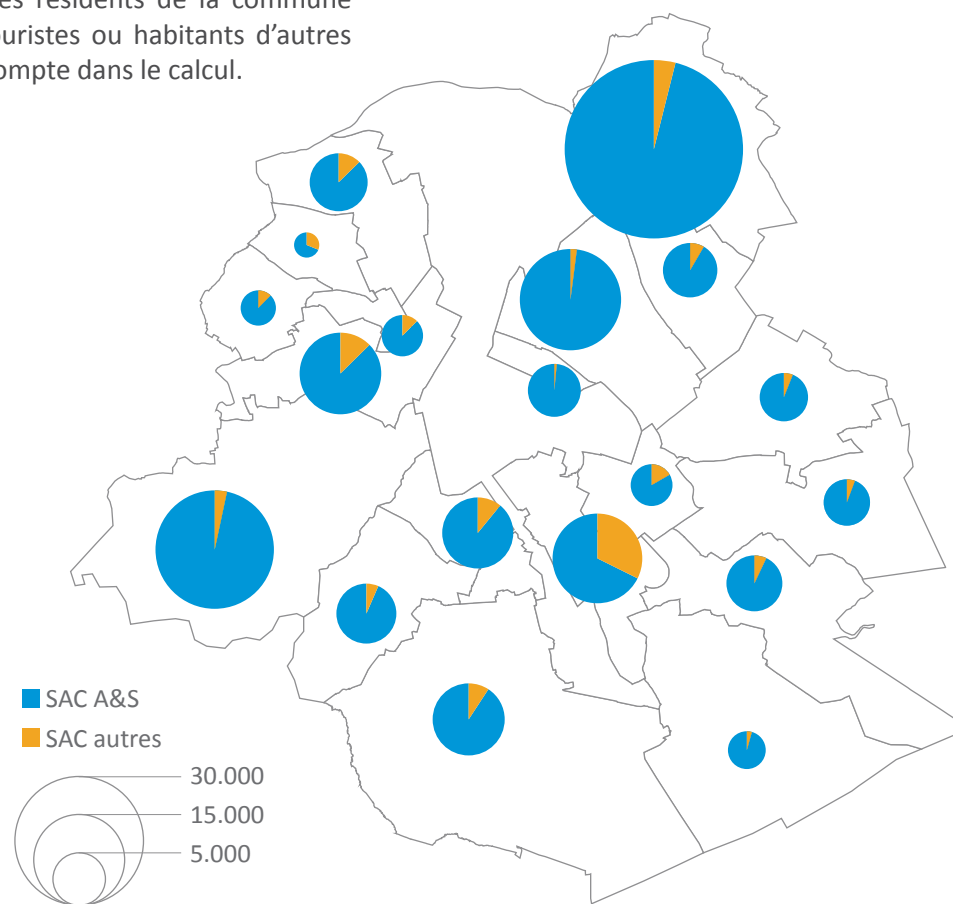
20 Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle et Woluwe-Saint-Pierre.

21 Pour le nombre de PV/constats SAC détaillé par commune entre 2012 et 2017, voir BPS (Bruxelles Prévention & Sécurité) – OBPS, Rapport 2018, Bruxelles, 2020, p. 44.

La croissance la plus forte (taux de croissance annuelle supérieur à 50%) s’est produite entre 2014 et 2016, avec l’intégration de l’arrêt et du stationnement (A&S) dans les faits passibles de SAC dans les différentes communes. La diminution observée depuis 2017 est due en grande partie à la commune d’Anderlecht (-68% entre 2017 et 2019), où le nombre de PV/constats A&S était très élevé en 2016 et 2017. Dix autres communes¹⁹ connaissent une stabilisation, voire une diminution des chiffres. Pour huit d’entre elles²⁰, on constate à l’inverse une augmentation (parfois importante) du nombre de PV/constats SAC ces deux dernières années²¹.



La Ville de Bruxelles a aujourd'hui le plus souvent recours aux SAC, devant Anderlecht. Si l'on observe les taux pour 100 habitants, le top 3 est composé de la Ville de Bruxelles (31,8%), Anderlecht (21,3%) et Saint-Josse (18,9%). Ces proportions doivent toutefois être nuancées puisque seuls les résidents de la commune (et non les navetteurs, touristes ou habitants d'autres communes) sont pris en compte dans le calcul.



| | 2018 | 2019 |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Bruxelles (Ville de) | 54.058 | 57.854 |
| Anderlecht | 34.433 | 25.518 |
| Schaerbeek | 16.246 | 18.665 |
| Ixelles | 14.159 | 14.639 |
| Molenbeek-Saint-Jean | 11.623 | 12.234 |
| Uccle | 10.296 | 9.514 |
| Saint-Gilles | 10.733 | 9.170 |
| Forest | 8.026 | 6.577 |
| Jette | 5.640 | 6.100 |
| Auderghem | 5.744 | 5.751 |
| Evere | 4.647 | 5.404 |
| Saint-Josse-ten-Noode | 3.671 | 5.176 |
| Woluwe-Saint-Lambert | 3.832 | 4.299 |
| Woluwe-Saint-Pierre | 2.334 | 3.906 |
| Etterbeek | 4.635 | 3.178 |
| Koekelberg | 2.374 | 3.140 |
| Watermael-Boitsfort | 2.450 | 2.638 |
| Berchem-Sainte-Agathe | 2.701 | 2.291 |
| Ganshoren | 1.470 | 1.178 |
| TOTAL RBC | 199.072 | 197.221 |

Tableau 2 : Nombre de PV/constats par commune entre 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : communes

Figure 3 : PV/constats SAC par commune et part des dossiers A&S en 2019 – BPS/OBPS. Source : communes

2.1.2. CONSTATS ET VERBALISATIONS

La part des PV/constats dressés par la police présente des variations annuelles et communales parfois importantes, mais tend généralement à augmenter (+129% entre 2014, année la plus basse, et 2019²²).

Seules Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre (2018 et 2019), et Anderlecht (2018 uniquement), présentent une majorité des PV/constats dressés par des agents communaux. Les PV-police sont majoritaires (entre 58 et 100%) partout ailleurs. Saint-Josse-ten-Noode se démarque avec 100% des PV dressés par la police, la commune n'ayant aucun agent constatateur.

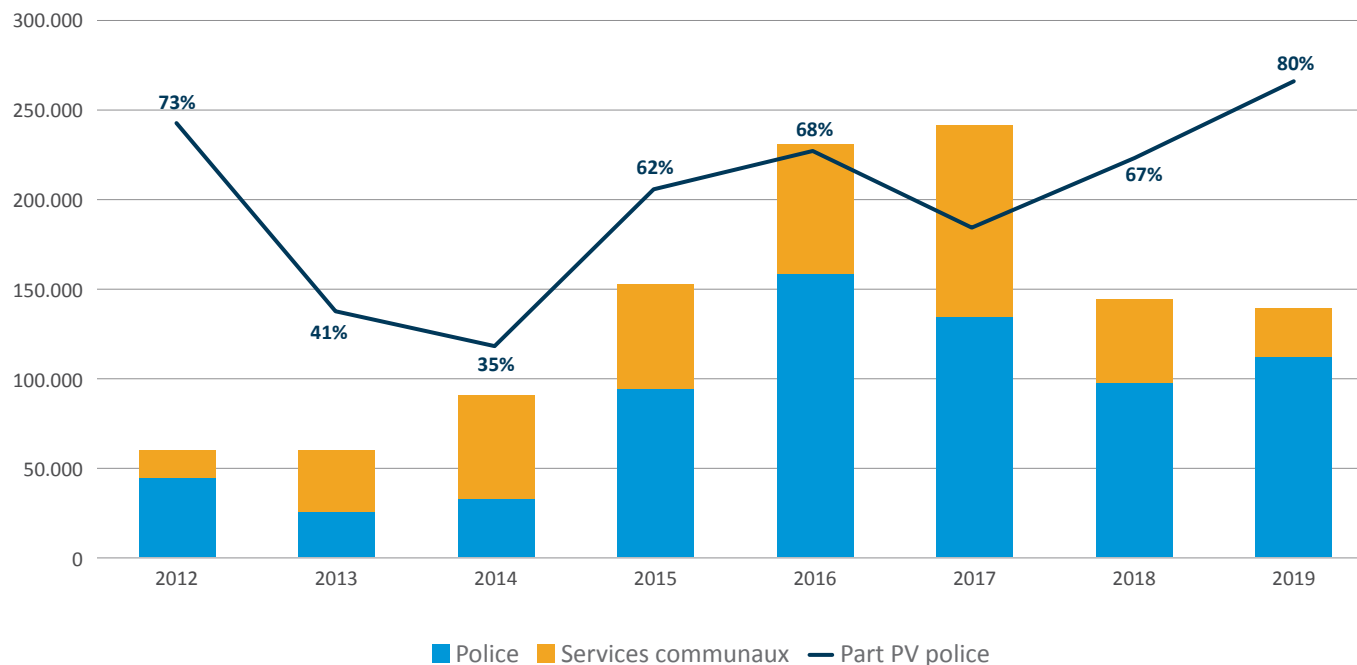
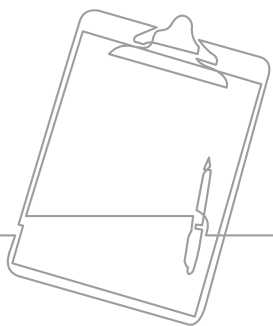


Figure 4 : PV et constats selon le type de verbalisateurs. Nombre et part. 2012-2019 – BPS/OBPS. Source : communes

En 2018 et 2019, la majorité des constats effectués par des agents communaux provient des « services propreté » des communes. C'est en particulier le cas à Ixelles, Etterbeek et Uccle – où les infractions liées à la propreté sont les plus nombreuses, tout comme à Molenbeek-Saint-Jean. Suivent les constats dressés par des agents des services de prévention, nombreux à Schaerbeek et Anderlecht, mais aussi, dans une

moindre mesure, à Etterbeek, Ganshoren, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert. Des agents des services mobilité/voirie ou contrôle du stationnement dressent aussi des constats (Auderghem, Uccle, Evere). Certains agents constatateurs sont également attachés directement au service « Sanctions administratives » ou plus rarement, aux services d'urbanisme ou de commerce.

22 La Ville de Bruxelles n'a pas fourni la répartition selon le type de verbalisant pour 2018 et 2019. Le total des PV police et des constats communaux (Figure 4) est donc inférieur aux PV/constats totaux enregistrés ces 2 années (Tableau 1).

2.1.3. PERSONNES MISES EN CAUSE

Tant les personnes physiques que morales peuvent être mises en cause dans les dossiers SAC. La répartition des contrevenants est sensiblement identique en 2018 et en 2019 et d'une commune à l'autre. Sont renseignées ici les valeurs moyennes estimées pour 2019 sur la base des détails fournis par certaines communes sur les profils des contrevenants.

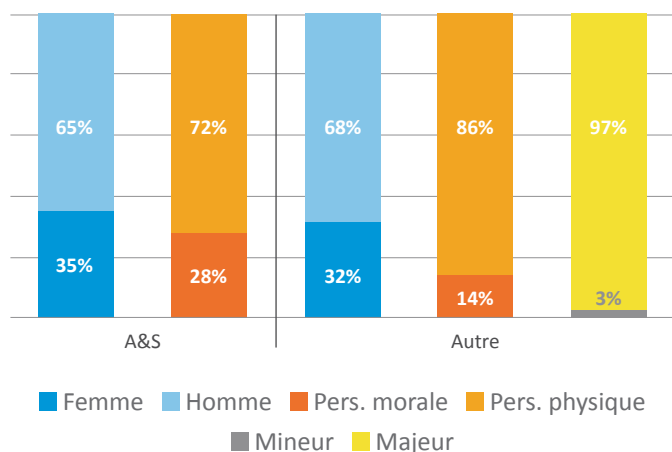


Figure 5 : Profil des personnes mises en cause en 2019 – BPS/OBPS. Source : communes

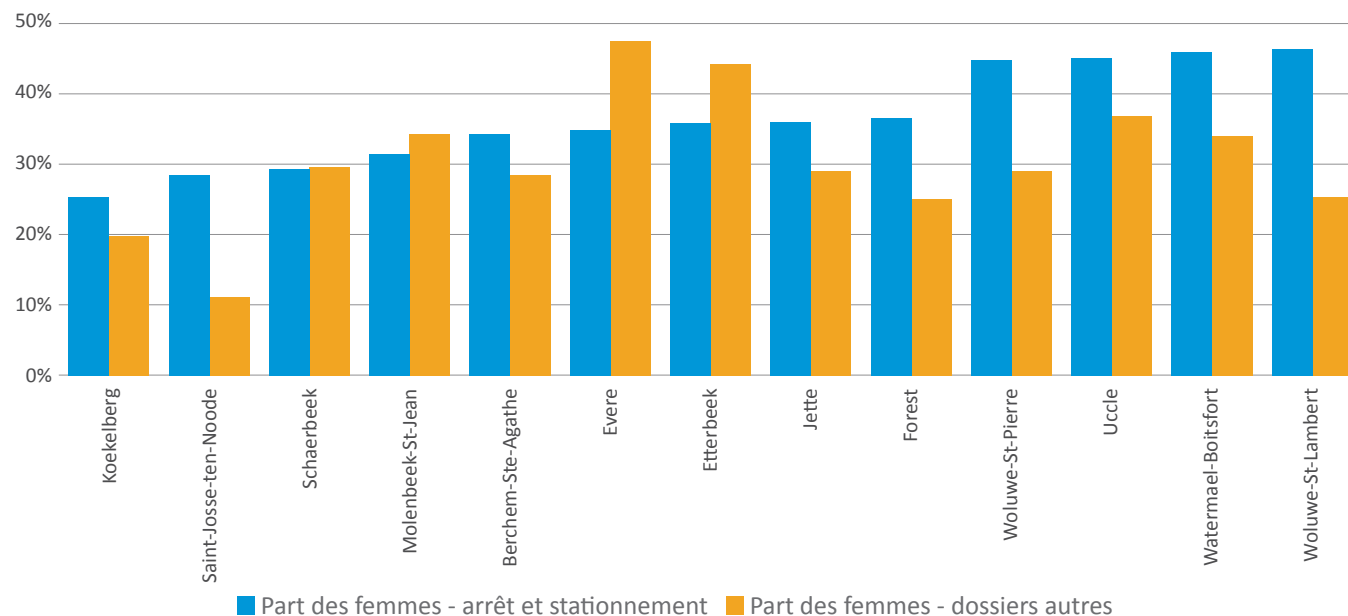


Figure 6 : Part des femmes parmi les contrevenants personnes physiques en 2019 – BPS/OBPS. Source : communes

La part des personnes morales²³ est proportionnellement plus élevée pour les infractions A&S (28%) que pour les autres types de dossiers (14%), en lien avec le nombre important de voitures de *leasing* en circulation.

Parmi les personnes physiques, 35% des mises en cause sont des femmes dans les affaires A&S, et 32% dans les autres dossiers²⁴. Cette donnée n'est toutefois pas forcément pertinente : pour l'A&S, le genre de la

personne au nom de laquelle le véhicule est immatriculé sera renseigné. Pour les infractions liées à la propreté publique, il s'agira souvent de la personne identifiée grâce aux indices trouvés dans le sac poubelle en infraction. Il est donc difficile de parler ici de véritables tendances liées au genre.

23 D'après les informations relatives à Berchem-Sainte-Agathe, la Ville de Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre.

24 D'après les informations relatives à Saint-Josse-ten-Noode, Koekelberg, Woluwe-Saint-Lambert, Berchem-Sainte-Agathe, Woluwe-Saint-Pierre, Jette, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort, Molenbeek-Saint-Jean, Etterbeek, Evere.

On note toutefois que la part moyenne des PV/constats impliquant des femmes est stable entre 2018 et 2019. Elle varie cependant fortement selon les communes : de 11% à Saint-Josse à 48% à Evere (2019, hors A&S). Pour 2016 et 2017, une corrélation entre les caractéristiques socio-économiques favorables des communes et la part des PV/constats relatifs à des femmes avait été suggérée. Les données pour 2018 et 2019 (Figure 6) nuancent ce constat, qui concerne seulement les infractions de type A&S.

Quant aux mineurs, ils sont impliqués dans 2 à 3% des dossiers « personnes physiques » hors A&S en moyenne²⁵. Sur l'ensemble des dossiers SAC, leur part est quasiment négligeable (0,2%)²⁶. 5 communes ne renseignent d'ailleurs aucun dossier mineur en 2019²⁷. Dans certaines communes qui utilisent peu les SAC, la part des mineurs atteint tout de même 11% des dossiers personnes physiques hors A&S (Berchem-Sainte-Agathe et Koekelberg en 2019). À la Ville de Bruxelles (8%) et à Forest (6%), elle est également sensiblement plus élevée que la moyenne régionale.



| Nb PV/constats mineurs | 2018 | 2019 |
|------------------------|------|------|
| Uccle | 1 | 0 |
| Etterbeek | 1 | 1 |
| Woluwe-Saint-Lambert | 1 | 3 |
| Ganshoren | 4 | 8 |
| Woluwe-Saint-Pierre | 3 | 10 |
| Jette | 12 | 11 |
| Forest | 9 | 17 |
| Berchem-Sainte-Agathe | 25 | 28 |
| Molenbeek-Saint-Jean | 14 | 36 |
| Koekelberg | 37 | 40 |
| Ixelles | 34 | 50 |
| Bruxelles (Ville de) | 116 | 172 |

Tableau 3 : Nombre de PV/constats relatifs à des mineurs renseignés par les communes en 2018-2019 – BPS/OBPS.
Source : communes

25 Les communes ne pouvant pas isoler les PV/constats relatifs aux mineurs dans leurs statistiques ne sont pas considérées dans cette analyse.

26 La procédure plus lourde pour les mineurs (pas de perception immédiate possible, responsabilité des parents, obligation de proposer une mesure alternative, etc.) est un facteur à prendre en considération dans l'interprétation de ces chiffres.

27 Evere, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Uccle.

2.1.4. PV/CONSTATS PAR TYPE D’AFFAIRES

Arrêt et stationnement (A&S)

| | 2018 | | 2019 | |
|------------|---------|--------|---------|--------|
| | Nombre | Part | Nombre | Part |
| SAC A&S | 185.510 | 90,68% | 181.426 | 91,99% |
| SAC Autres | 18.562 | 9,32% | 15.795 | 8,01% |

Tableau 4 : PV/constats SAC A&S et autres en 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : communes

En RBC, l’arrêt et le stationnement représentent un peu plus de 90% des PV/constats SAC en 2018 et 2019. Il s’agit d’une stabilisation par rapport à 2016-2017 (91,2% d’A&S en moyenne pour les communes ayant fourni l’information à l’époque). La Ville de Bruxelles, Anderlecht, Schaerbeek et surtout Saint-Josse-ten-Noode n’enregistrent quasiment que des dossiers A&S (>96%)²⁸. Ixelles (32%) et Ganshoren (31%) présentent en 2019 la part la plus élevée de PV/constats hors A&S.

Pour Ixelles, en plus des PV/constats A&S traditionnels, on notera les 82.883 constats de sanctions administratives « roulage » dressés en 2019 par des agents constatateurs régionaux de Parking.Brussels. Ceux-ci ont été établis sur la base d’images de caméras de voitures flashées dans la zone à accès limité instaurée autour de la Porte de Namur fin 2018²⁹.

28 La Ville de Bruxelles est la commune avec le plus grand parc de véhicules (voir les chiffres 2017 – les plus récents disponibles, présentés dans le *Rapport 2018* de l’OBPS, *Op. cit.*, p. 65). Toutefois, les SAC en question ne concernent pas seulement les véhicules immatriculés dans la commune, mais aussi tous les véhicules de passage, notamment aux abords des grandes gares qui se trouvent sur le territoire des communes les plus concernées par les PV/constats A&S.

29 Pour assurer la comparabilité avec les années précédentes, et parce qu’Ixelles est actuellement la seule commune concernée par ce type de constats, ils n’ont pas été intégrés dans les totaux *supra* (qu’ils influenceraient fortement).



Hors arrêt et stationnement

13 communes³⁰ ont fourni un détail sur les catégories d'infractions hors A&S. Tout comme en 2016 et 2017, la propreté est la catégorie la plus représentée (11% des dossiers pour ces communes en 2018 et 6% en 2019)³¹.

On observe des variations importantes selon les communes. Les PV et constats en matière de propreté sont les plus représentés à Ixelles, Etterbeek et Evere³². Anderlecht et Saint-Josse utilisent surtout les SAC pour des « infractions mixtes »³³. Dans d'autres communes encore, la répartition est plus équilibrée³⁴ (cf. Figure 8). Ixelles présente le plus grand nombre de SAC hors A&S.

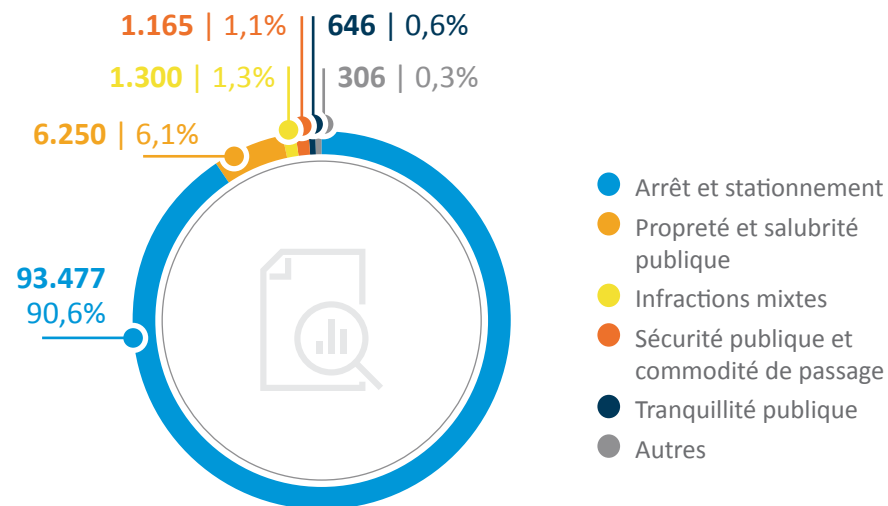
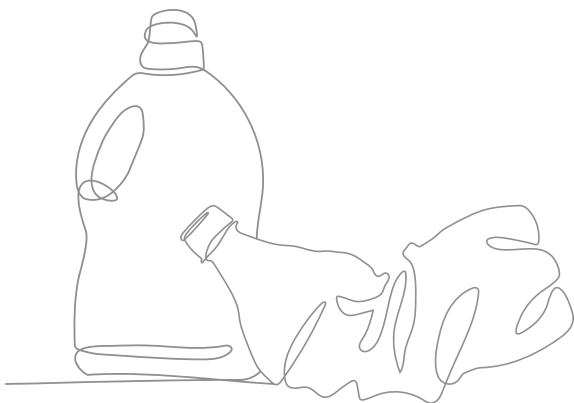


Figure 7 : Répartition des dossiers par catégorie juridique. 13/19 communes en 2019 – BPS/OBPS.
Source : communes

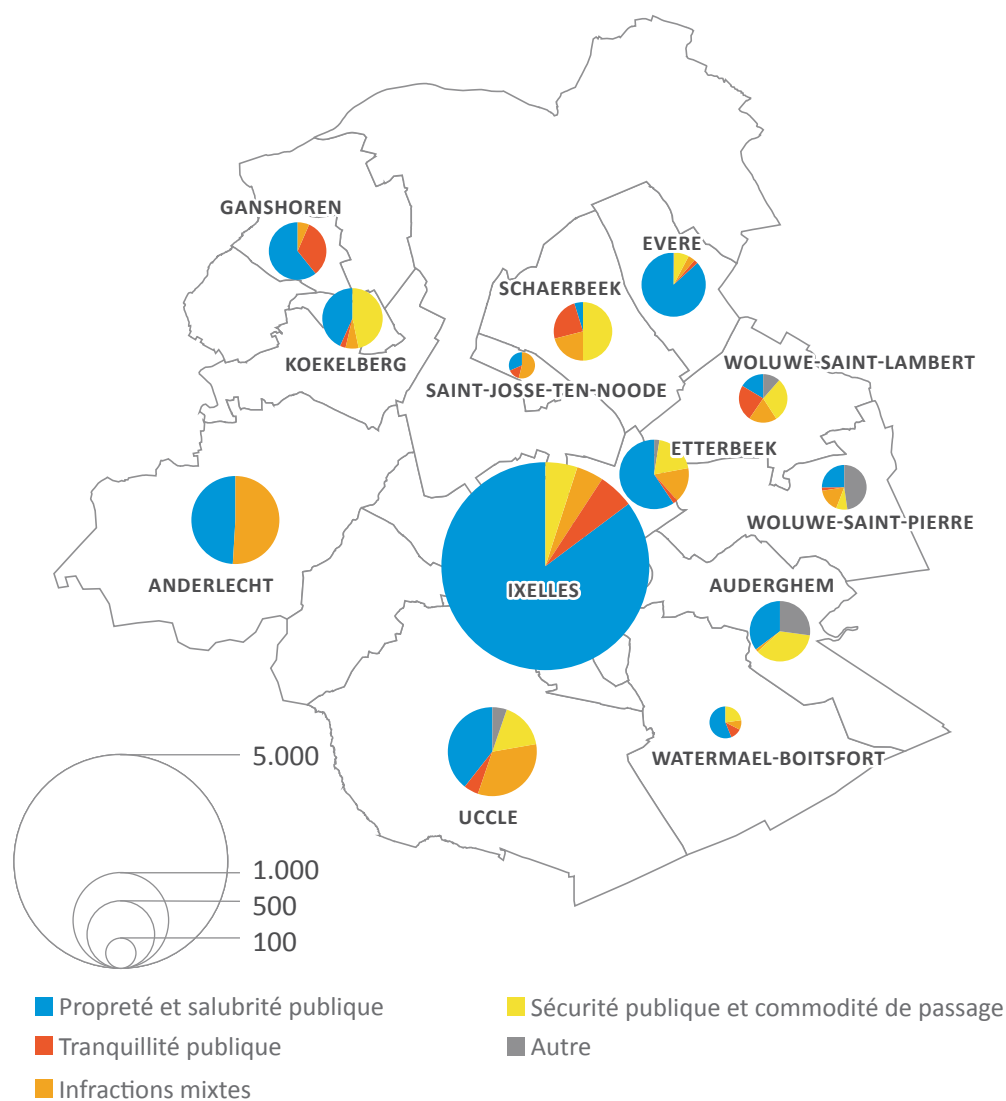
30 Ixelles, Etterbeek, Uccle, Evere, Anderlecht, Koekelberg, Ganshoren, Auderghem, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek.

31 Saint-Gilles n'a pas fourni le détail pour toutes les catégories mais uniquement pour l'A&S et la propreté. La part des affaires propreté incluant Saint-Gilles en plus des 13 communes susmentionnées est de 12% en 2018 et 6% en 2019.

32 C'est aussi le cas à Saint-Gilles où les infractions liées à la propreté représentent 80,5% des infractions hors A&S en 2019 (75,5% en 2018), et à Molenbeek-Saint-Jean.

33 On note toutefois une importante progression du nombre de SAC liées à la propreté à Anderlecht en 2019, en lien avec le *Programme d'action de la majorité*, Législature 2018-2024, p. 5 : « À côté des taxes sur la salissure de l'espace publique, les SAC seront mieux utilisées pour lutter contre les incivilités (pas uniquement le stationnement comme actuellement). ».

34 Les infractions dites « autres » concernent notamment les dispositions générales des « règlements généraux de police » (RGP) (ex. le manque de respect envers policier ou agent habilité), celles relatives aux autorisations, animaux ou espaces verts.



Partant des trois infractions les plus représentées quantitativement dans les 19 communes (hors A&S), on peut établir qu'en RBC, les SAC sont surtout utilisées pour les faits suivants (dans l'ordre) :

- Atteintes à la propreté publique (de loin les plus nombreuses et mentionnées dans le « top 3 » de 12/19 communes). Elles sont de deux types : non-respect des heures et dispositions de sorties des poubelles (et/ou utilisation des poubelles publiques pour déchets ménagers) d'une part, souillure de l'espace public d'autre part (y compris jets de mégots, fait de cracher, uriner, déféquer) ;
- Non-respect des injonctions des policiers ou agents habilités ayant un pouvoir de constatation, insultes ou agressivité à leur égard (6 communes en 2018 et 7 en 2019) ;
- Infractions mixtes (9 communes en 2018 et 7 en 2019), en particulier les faits de tapage nocturne et les vols.

Pour les personnes morales, les infractions liées à l'occupation privative de l'espace public³⁵ sont les plus représentées dans le « top 3 » des communes, suivies des entraves à la circulation (piétons, accès aux immeubles, véhicules de secours) et en troisième lieu, des infractions liées à la propreté.

Concernant les mineurs, de manière globale, le non-respect des policiers/agents habilités et de leurs injonctions arrive largement en tête, suivi par les infractions liées à la propreté (notamment « cracher, uriner, déféquer »), l'occupation de l'espace public (entrées d'immeubles) et l'entrave à la circulation des passants.

³⁵ Forest, Saint-Gilles, Schaerbeek et Uccle renseignaient aussi cette infraction dans le « top 3 » général.

2.1.5. ASPECTS DE PROCÉDURE : LES SUITES DONNÉES

Amendes administratives

La part des PV/constats donnant lieu à une amende, auparavant en augmentation, se stabilise sous les 90% en 2018 et 2019³⁶. Contrairement aux années précédentes, la part des dossiers avec amende est similaire pour les dossiers A&S³⁷ et pour les autres.

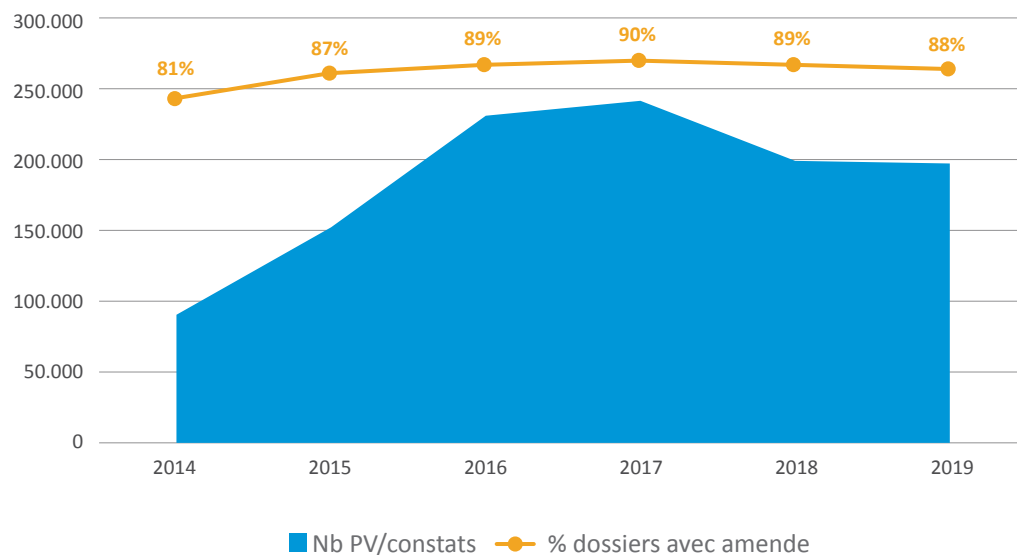


Figure 9 : Évolution de la part des dossiers avec amende entre 2014-2019 – BPS/OBPS.
Source : communes

36 Calcul effectué sur l'ensemble des communes sauf Anderlecht et Auderghem en 2018 et Anderlecht en 2019, qui n'ont pas fourni le nombre de dossiers avec amendes.

37 89% des dossiers A&S en 2018 et 87% en 2019 débouchent sur une amende.

| | 2019 | Var. 2017-2019 |
|-------------------------|------------|----------------|
| Anderlecht | 1.530.000€ | -56% |
| Schaerbeek | 1.361.086€ | +130% |
| Molenbeek-Saint-Jean | 874.520€ | -20% |
| Uccle | 660.581€ | -7% |
| Auderghem ³⁸ | 447.467€ | +66% |
| Saint-Josse-ten-Noode | 367.472€ | +100% |
| Forest | 348.867€ | -27% |
| Evere | 312.466€ | +123% |
| Jette | 297.588€ | -25% |
| Woluwe-Saint-Lambert | 279.942€ | +1% |
| Ixelles | 270.518€ | -76% |
| Woluwe-Saint-Pierre | 192.296€ | +36% |
| Berchem-Sainte-Agathe | 176.889€ | +31% |
| Koekelberg | 134.300€ | -1% |
| Ganshoren | 58.746€ | -45% |

Tableau 5 : Montants des amendes (€) par commune en 2019 – BPS/OBPS. Source : communes

38 Il s'agit, pour Auderghem, du total de la valeur financière des dossiers, mais parmi ceux-ci, une amende n'a pas été systématiquement infligée (médiation aboutie, clôture, recours accepté...).

Seules Forest, Woluwe-Saint-Pierre, Jette, Ganshoren et Ixelles³⁹ ont, en 2019, une part de dossiers avec amende inférieure ou égale à 70%. 9 communes⁴⁰ utilisent des amendes dans plus de 90% des cas (jusqu'à 100% à Koekelberg en 2019).

Les amendes infligées par les 19 communes atteignaient plus de 14 millions d'euros en 2017. Pour 2018 et 2019, plusieurs communes, dont certaines qui utilisent beaucoup les SAC⁴¹, n'ont pas renseigné ces chiffres. On peut toutefois supposer une diminution du montant total des amendes, étant donné la baisse observée à Anderlecht⁴² (-56% entre 2017 et 2019), mais aussi à Molenbeek-Saint-Jean et Ixelles (Tableau 5). Les quelques millions d'euros que représentent les SAC sont à mettre en perspective avec les recettes communales, qui s'élevaient en 2018 à 2,3 milliards d'euros⁴³.

39 Les chiffres pour Ixelles n'incluent pas les montants rapportés par les amendes liées à la « zone à accès limité » autour de la Porte de Namur (cf. *supra* 2.1.4. Arrêt et stationnement).

40 Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Ville de Bruxelles, Etterbeek, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek.

41 Bruxelles-ville, Ixelles (qui a seulement communiqué un chiffre pour les amendes hors A&S – à savoir une minorité), Etterbeek, Saint-Gilles et Watermael-Boitsfort.

42 Anderlecht n'a pas renseigné le nombre de dossiers avec amende, mais bien le montant total des amendes.

43 Bruxelles Pouvoirs Locaux, BPL, « État des finances des communes bruxelloises 2014-2018 », in Focus 4, novembre 2019, p. 30 (recettes de l'exercice propre hors enseignement subventionné).



Classement sans suite et autres décisions de clôture

La part des dossiers classés sans suite diminue au fil du temps pour atteindre 3% en 2019⁴⁴. Ganshoren, Auderghem, Evere et Ixelles se distinguent avec plus de 10% des dossiers classés sans suite l'une des deux dernières années. Il s'agit de dossiers pour lesquels la procédure n'est pas entamée, soit parce qu'il s'agit de doublons, soit parce que les délais sont dépassés ou qu'il n'y a pas d'infraction identifiable ou d'auteur connu.

À côté de ces dossiers classés sans suite, certains sont clôturés sans sanction, en raison, par exemple, d'une réclamation jugée fondée. Les fonctionnaires sanctionneurs des communes peuvent aussi donner un avertissement dans des cas d'infractions peu graves (ex. haie non entretenue) ou pour un premier fait. L'avertissement est aussi parfois utilisé dans des circonstances exceptionnelles d'ordre médical, familial ou matériel (panne, etc.).

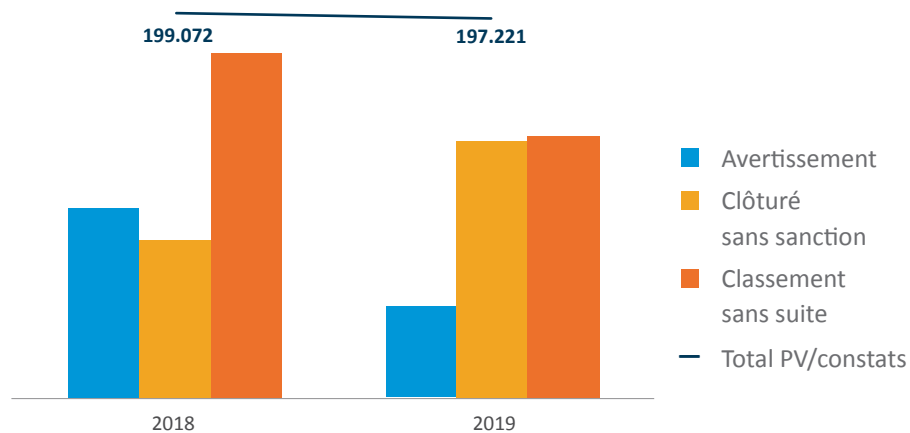


Figure 10 : Avertissement, clôture sans sanction et classement sans suite renseignés par les communes en 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : communes

⁴⁴ Calcul effectué pour l'ensemble des communes sauf Anderlecht, Etterbeek et Watermael-Boitsfort qui n'ont pas communiqué le nombre de dossiers classés sans suite en 2018 et 2019.



| 2018 Commune | Prestations citoyennes | |
|---------------------------------|------------------------|----------------------|
| | Nombre de PC proposées | Taux d'aboutissement |
| Ville de Bruxelles | 116 | Non communiqué |
| Ixelles | 170 | 91,2% |
| Koekelberg | 12 | 58,3% |
| Molenbeek-Saint-Jean | 3 | 33,3% |
| Jette | 16 | 0,0% |
| Total (hors Ville de Bruxelles) | 201 | 81,1% |

Tableau 6 : Prestations citoyennes proposées et abouties. 5/19 communes en 2018 – BPS/OBPS.
Source : communes

Médiation et prestation citoyenne

Pour les dossiers hors A&S et avant d'imposer l'amende, le fonctionnaire sanctionnateur peut proposer aux contrevenants majeurs une médiation ou une prestation citoyenne, à savoir une formation ou prestation non rémunérée encadrée par la commune. Les chiffres présentés ici ne concernent que 2018. Pour 2019, une partie des médiations était toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport. Le taux d'aboutissement ne peut donc pas être évalué précisément.

La prestation citoyenne est renseignée par cinq communes en 2018 (Tableau 6)⁴⁵, avec des taux d'aboutissement moyens élevés (81% en 2018 et 82% en 2019), mais seules la Ville de Bruxelles⁴⁶ et Ixelles l'utilisent régulièrement. Les infractions concernées sont surtout liées à la propreté. La prestation consiste alors à contribuer au nettoyage de l'espace public. Plusieurs communes signalent vouloir y recourir, mais rencontrer des difficultés dans sa mise en place (comme trouver des services qui acceptent d'accueillir les contrevenants pour qu'ils y effectuent ladite prestation).

Le recours à la médiation est renseigné par 14 communes (Tableau 7)⁴⁷. Le taux d'aboutissement moyen des médiations est de 68% en 2018⁴⁸ (59% pour les dossiers impliquant des mineurs d'âge⁴⁹). Auderghem⁵⁰ et Saint-Gilles représentent à elles seules plus de 40% de l'ensemble des médiations proposées, avec, dans les deux cas, des taux d'aboutissement élevés. Pour les personnes majeures, la médiation est surtout proposée dans les cas où il y a une victime identifiée, à savoir des infractions mixtes (tapage, dégradations, vols), des troubles de voisinage ou insultes. En RBC, il existe un médiateur SAC par zone de police. Toutefois, plusieurs communes mentionnent l'absence occasionnelle de médiateur et donc l'impossibilité de mettre en place des médiations.

45 Pour 2019, en plus de ces 5 communes, Forest et Ganshoren ont aussi renseigné des prestations citoyennes.

46 Pour la Ville de Bruxelles, les chiffres communiqués concernent uniquement les prestations citoyennes proposées à des mineurs.

47 Les 12 communes mentionnées au Tableau 7 ainsi qu'Anderlecht et Jette, qui ont seulement renseigné le nombre de médiations proposées : 4 en 2018 et 1 en 2019 pour Anderlecht, 165 en 2018 et 89 en 2019 pour Jette.

48 Pour les 12 communes (Tableau 7) qui ont fourni cette donnée. Pour 2019, ce taux est de 62%, avec 13% des médiations encore en cours.

49 Calcul effectué pour Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Forest, Ixelles, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean. Il s'agit de 16 médiations abouties pour 27 proposées. Comme pour les majeurs (cf. supra), Jette renseigne également des médiations proposées pour les mineurs (6 en 2018 et 10 en 2019), mais pas le nombre de médiations abouties.

50 Auderghem considère les prestations citoyennes comme une forme de médiation, ce qui explique les chiffres de médiation élevés pour cette commune.

| 2018 Commune | Médiations | |
|-----------------------|--------------------------------|----------------------|
| | Nombre de médiations proposées | Taux d'aboutissement |
| Etterbeek | 4 | 100% |
| Auderghem | 121 | 95% |
| Ixelles | 24 | 83% |
| Saint-Gilles | 138 | 83% |
| Forest | 5 | 80% |
| Woluwe-Saint-Lambert | 7 | 57% |
| Koekelberg | 9 | 56% |
| Ganshoren | 15 | 47% |
| Molenbeek-Saint-Jean | 16 | 44% |
| Watermael-Boitsfort | 19 | 21% |
| Berchem-Sainte-Agathe | 60 | 20% |
| Uccle | 22 | 14% |
| TOTAL | 440 | 68% |

Tableau 7 : Médiations proposées et abouties. 12/19 communes en 2018 – BPS/OBPS.

Source : communes

Pour les mineurs d'âge, l'offre de médiation est obligatoire. 5,4% des médiations proposées en 2018 (3,6% en 2019) les concernent. Ixelles, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Jette et la Ville de Bruxelles mentionnent aussi des prestations citoyennes pour ce type de contrevenant.

Enfin, le fonctionnaire sanctionnateur peut aussi recourir à l'implication parentale, qui lui permet de clôturer un dossier concernant un mineur sur la base d'observations et de mesures établies par les personnes qui en ont la garde. Elle est peu utilisée (hormis dans la zone de police de Bruxelles-Ouest), mais les communes indiquent toujours impliquer les parents, soit lors de l'audition, soit lors de la médiation.

Recours et exécution forcée

Le contrevenant peut introduire un recours contre la sanction qui lui est imposée, d'abord en présentant ses moyens de défense au fonctionnaire sanctionnateur, ensuite en introduisant un recours au tribunal de police⁵¹. Un recours au tribunal de la jeunesse est aussi possible pour les affaires impliquant des mineurs. Seule Ixelles signale avoir été confrontée à un tel recours (une fois en 2019). Pour les communes qui ont fourni cette donnée⁵², 5% des suspects dans des dossiers A&S introduisent une réclamation au sein de la commune. Ils sont proportionnellement plus nombreux pour les autres dossiers (30% en 2018 ; 27% en 2019⁵³). Par contre, dans les deux cas, moins d'1% des suspects entreprennent un recours devant un tribunal.



| | 2018 | | 2019 | |
|----------------------|-------|----------|-------|----------|
| | A&S | hors A&S | A&S | hors A&S |
| Défense devant le FS | 2.787 | 3.577 | 4.125 | 2.805 |
| % PV/constats | 5% | 34% | 6% | 30% |
| Recours au tribunal | 54 | 13 | 44 | 14 |
| % PV/constats | 0,05% | 0,09% | 0,04% | 0,12% |

Tableau 8 : Moyens de défense et recours en 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : communes

51 Article 31 de la Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, M.B. du 1^{er} juillet 2013.

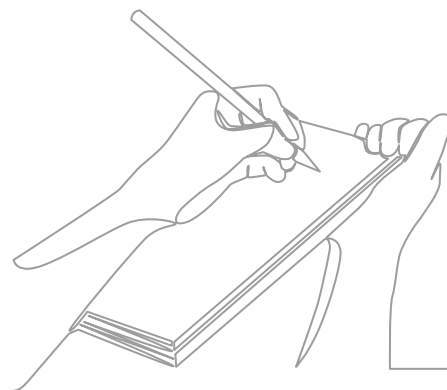
52 Concernant les moyens de défense, les données ont été fournies par Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre pour 2018. S'y ajoute Uccle pour 2019. Pour les recours au tribunal, les données proviennent d'Anderlecht, Etterbeek, Evere, Ganshoren, Ixelles, Koekelberg, Molenbeek-St-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert.

53 Toutefois, près de 2/3 des réclamations renseignées pour les dossiers hors A&S concernent la commune d'Ixelles. Dans l'ensemble, ces chiffres relatifs aux moyens de défense sont sans doute sous-évalués, étant donné un enregistrement non systématique dans les communes.

En cas de non-paiement de l'amende, le fonctionnaire sanctionnateur peut recourir à un huissier de justice pour exécution forcée. Celles-ci semblent fortement augmenter entre 2014 et 2019 (+164%), mais il est difficile d'évaluer finement leur évolution étant donné la variabilité des informations fournies par les communes. Ainsi, la baisse observée en 2018 et 2019 tient essentiellement à l'absence de chiffres communiqués par Anderlecht, où les exécutions forcées étaient nombreuses précédemment. Pour les communes ayant fourni des chiffres récents, on peut calculer un taux d'exécution forcée (par rapport à leur nombre de dossiers avec amende) de 19% en 2018 et de 17% en 2019, ce qui signifierait que près d'une personne sur 5 tarde à s'acquitter de l'amende⁵⁴.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| RBC | 2.755 | 3.326 | 14.058 | 22.549 | 9.387 | 7.263 |

Tableau 9 : Exécution forcée en RBC entre 2014-2019 – BPS/OBPS. Source : communes



| | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------------------|--------|-------|-------|
| Anderlecht | 18.186 | | |
| Auderghem | 76 | | |
| Berchem-Ste-Agathe | 20 | | |
| Etterbeek | | 650 | 162 |
| Evere | | 456 | ND |
| Forest | 725 | 482 | 591 |
| Ganshoren | 312 | 210 | ND |
| Ixelles | 1.227 | 4.612 | 2.750 |
| Koekelberg | 170 | 163 | 473 |
| Saint-Gilles | | 1912 | 958 |
| Saint-Josse-ten-Noode | 366 | 683 | 972 |
| Uccle | 1.467 | 219 | 1.357 |

Tableau 10 : Exécution forcée par commune entre 2017-2019 – BPS/OBPS. Source : communes

54 Le contrevenant dispose de 30 jours pour payer l'amende à partir du moment où celle-ci lui est notifiée (Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, art. 29, §1^{er}, M.B. du 1^{er} juillet 2013).



2.2. ZOOM SUR LA PROPRETÉ

Depuis 2016, les infractions liées à la propreté et à la salubrité publique sont les plus représentées dans les dossiers SAC, après celles en matière d'arrêt et de stationnement. La propreté est une préoccupation majeure des citoyens en RBC, comme l'ont montré les enquêtes régionales de sécurité menées par BPS. En 2018, près d'un résident sur deux se disait souvent ou toujours gêné par le manque de propreté (46%). C'était aussi le cas pour 46% des navetteurs et 42% des touristes⁵⁵. Selon l'ERS 2019, 45% des professionnels travaillant sur le territoire régional se disent insatisfaits de la propreté dans le quartier où ils exercent leur activité⁵⁶. Les dépôts de déchets et immondices constituent par ailleurs le risque auquel les entreprises se sentent le plus souvent confrontées (26% des personnes physiques et 29% des personnes morales le ressentent « souvent » ou « toujours »), mais aussi le fait dont elles ont été le plus victimes au cours des 12 mois précédant l'enquête (62% des personnes physiques et 63% des personnes morales). Pour ces raisons, et comme dans le précédent rapport de l'Observatoire⁵⁷, un point sur la gestion de la propreté au niveau local et régional est ici proposé afin de venir compléter les chiffres des SAC.

55 OBPS, *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 - Sentiment d'insécurité et victimation vécus par les résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2019.

56 *Ibidem*.

57 BPS – OBPS, *Rapport 2018, Op. cit.*, pp. 73-79.

2.2.1. RÉGLEMENTS-TAXES COMMUNAUX

En-dehors du régime des SAC, les communes peuvent réagir aux comportements qui nuisent à la propreté publique au moyen de taxes, sur la base d'un « règlement-taxe » communal. Celles qui ne sont pas reprises dans le tableau 11 ne disposent pas d'un tel règlement ou ne l'utilisent pas⁵⁸.



Les règlements-taxes communaux liés à la propreté de l'espace public

Une taxe n'est pas une sanction, mais un prélèvement affecté à des services d'utilité publique. Plusieurs communes utilisent donc la taxe en sus de la sanction administrative, afin de couvrir les frais liés à la remise en état ou à l'évacuation des déchets. La récidive est aussi un élément qui pousse certaines communes à infliger une taxe en plus de l'amende administrative. *A contrario*, quelques communes utilisent majoritairement leur règlement-taxe (et non les SAC) pour réguler la propreté dans l'espace public. Ainsi, aux PV/constats renseignés par les communes dans la catégorie « propreté et salubrité publique » viennent s'ajouter un nombre non négligeable d'incivilités traitées en-dehors du régime des SAC.

Les taxes liées à la propreté publique sont en augmentation entre 2016 et 2019 (+35%). La Ville de Bruxelles, la plus concernée sur le plan quantitatif, atteint 7.666 taxes en 2019 (+67%). Dans d'autres communes où les chiffres étaient très bas en 2016, on observe aussi une augmentation importante (Uccle, Berchem-Sainte-Agathe). Les montants perçus n'ont pas été communiqués par les principales communes utilisatrices de ces taxes (Tableau 11). Pour les autres, ils varient de quelques milliers d'euros à plus de 100.000 euros pour Forest en 2018 et Anderlecht en 2019.

58 *Ibid.*, pp. 73-75.

| Commune | Nombre de taxes | | | | Montants (€) | |
|---------------------------------|-----------------|--------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2018 | 2019 |
| Anderlecht | 351* | 1.044* | 546 | 699 | 97.060 | 195.250 |
| Berchem-Ste-Agathe | 3 | 10 | 51 | 169 | 9.853 | 24.633 |
| Bruxelles (Ville de) | 4.592 | 4.590 | 7.211 | 7.666 | ND | ND |
| Etterbeek | 261 | 836 | 838 | 427 | ND | ND |
| Forest | 1.186 | 892 | 1.359 | 950 | 129.195 | 91.955 |
| Koekelberg | 11 | 0 | 0 | 2 | 0 | 800 |
| Saint-Gilles | 1.338 | 720 | 0 | 0 | / | / |
| Saint-Josse-ten-Noode | 241 | 98 | 180 | 201 | 26.700 | 35.275 |
| Schaerbeek | 1.274 | 1.242 | 2.989 | 1.928 | ND | ND |
| Uccle | 8 | 19 | 10 | 23 | 6.025 | 11.700 |
| Woluwe-St-Lambert ⁵⁹ | 21 | 23 | 72 | 101 | 4.740 | 9.975 |
| TOTAL | 9.004 | 8.615 | 13.256 | 12.166 | 273.573 | 369.588 |

*Estimation OBPS sur base des informations fournies par la commune

Tableau 11 : Taxes liées à la propreté publique infligées dans les communes bruxelloises entre 2016-2019 – BPS/OBPS. Source : communes

59 Pour Woluwe-Saint-Lambert, le chiffre n'est pas représentatif des incivilités commises en matière de propreté car le non-respect des jours et heures pour la collecte des immondices fait d'abord l'objet d'un avertissement. La taxe n'est appliquée qu'en cas de récidive.

2.2.2. SANCTIONS ADMINISTRATIVES RÉGIONALES

Bruxelles-Propreté (« Agence régionale pour la propreté » – ARP) et Bruxelles Environnement (BE) traitent les infractions environnementales sur la base du « Code de l'Inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale »⁶⁰. Les infractions visées par ce code peuvent donner lieu à des sanctions pénales ou à une amende administrative alternative (AAA) infligée par ces organismes régionaux.

Bruxelles-Propreté

En vertu des articles 18§1 et 19§4 de l'Ordonnance du 14 juin 2012, Bruxelles-Propreté est compétente pour verbaliser et traiter les infractions en matière de déchets⁶¹. Des inspecteurs régionaux, des agents communaux désignés par le Collège communal ou encore des policiers peuvent être à l'origine des PV traités par Bruxelles-Propreté.

Le nombre total de ces PV a connu un pic en 2016 (année où l'agence a disposé de 30 inspecteurs, contre 24 à 26 habituellement). Il tourne depuis lors autour de 3.000 par an. Les dossiers qui donnent lieu à une amende administrative semblent relativement peu représentés en 2019 (42%, pour 61 à 65% entre 2015 et 2018), mais l'ensemble des amendes n'avait pas encore été établi au moment de la rédaction de cette analyse.

Malgré l'incomplétude des chiffres, le montant des amendes est en forte augmentation (+93%) entre 2014 et 2019, avec un pic en 2018 à près de 250.000€. Il reste toutefois peu important à côté des sommes perçues par les communes via les SAC. Bruxelles-Propreté (comme Bruxelles Environnement) peut pourtant infliger des amendes s'échelonnant de 50 à 62.500€, alors que dans le cadre des SAC, les amendes sont limitées à 350€ pour les contrevenants majeurs et 175€ pour les mineurs.

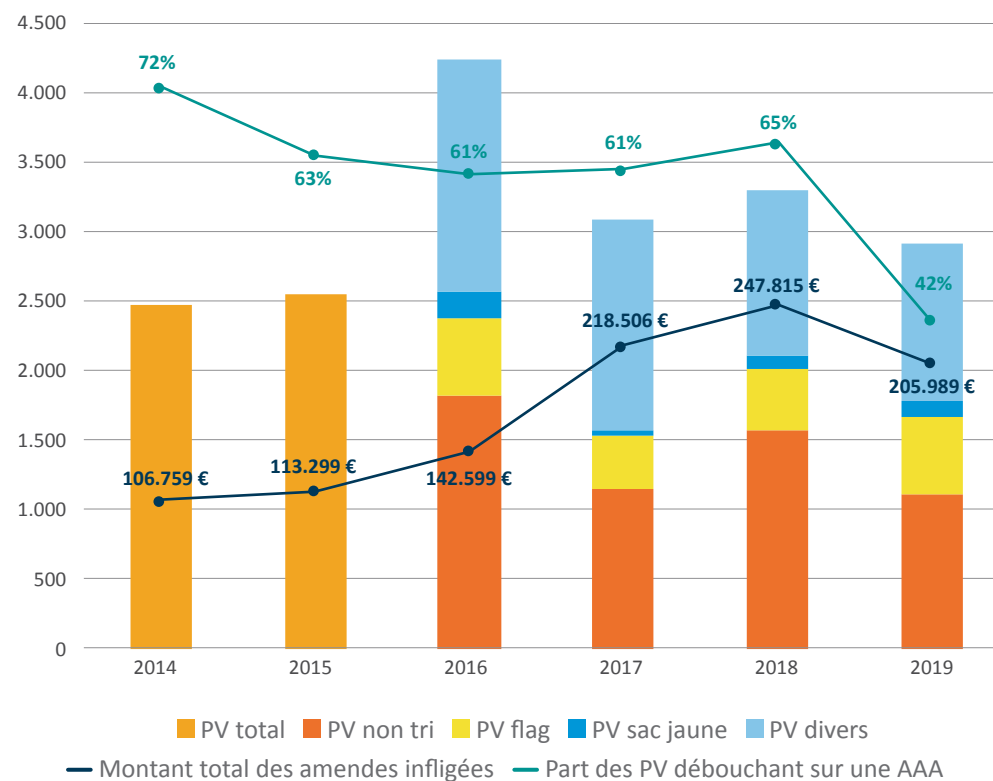


Figure 11 : PV traités et amendes infligées par Bruxelles-Propreté entre 2014-2019 – BPS/OBPS.
Source : ARP

60 Ordonnance du 25 mars 1999 de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur le Code de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale, M.B. du 24 juin 1999 modifiée par l'Ordonnance du 8 mai 2014, M.B. du 18 juin 2014.

61 Ordonnance du 14 juin 2012 de la Région de Bruxelles-Capitale relative aux déchets, M.B. du 27 juin 2012.

Bruxelles-Propreté répartit les PV en 4 grandes catégories. Les chiffres ne sont détaillés ici que pour 2018 (les chiffres des amendes n'étant pas complets pour 2019). Comme précédemment, arrivent en tête les constats de non-tri des déchets dans les 500 sacs blancs contrôlés chaque jour par Bruxelles-Propreté. Suivent les infractions « diverses » : sacs non triés découverts lors des tournées quotidiennes ou d'autres opérations, dépôts clandestins avec indice, importation de déchets vers la Région de Bruxelles-Capitale, véhicules hors d'usage, etc.

Un peu plus de 400 PV sont dressés lors de flagrants délits. Les jets de mégots représentent près de la moitié (45%) de ces PV dits « flag ». Les autres délits concernés sont relatifs à la collecte de métal, l'exportation de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) vers l'Afrique, des dépôts clandestins ou encore l'importation de déchets. Enfin, quelques PV concernent des sacs jaunes triés mais sortis en dehors des heures de collecte. Les jets de mégots sont les faits qui débouchent le plus fréquemment sur une amende administrative (93% en 2019, pour 30% seulement des PV « sac jaune »).

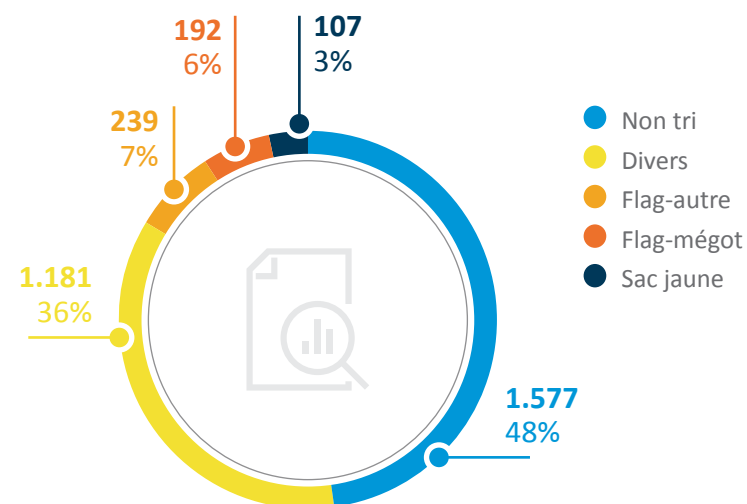
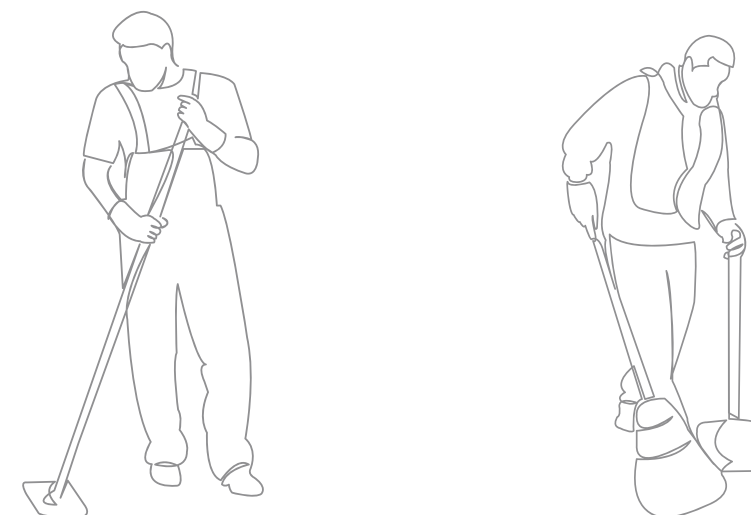


Figure 12 : PV Bruxelles-Propreté par type d'infraction en 2018 – BPS/OBPS. Source : ARP

Les collaborations entre Bruxelles-Propreté et les communes

Pour la constatation d'infractions, des agents communaux désignés par le Collège communal peuvent dresser des constats en se basant sur le Code régional de l'inspection. Réciproquement, les agents de Bruxelles-Propreté peuvent envoyer des constats aux fonctionnaires sanctionneurs. Dans les faits, les agents communaux et régionaux se transmettent peu de constats⁶². La collaboration est cependant bien en place en ce qui concerne les opérations de contrôle : Bruxelles-Propreté en organise conjointement avec les communes, les zones de police, ainsi que divers partenaires (inspection sociale, police de la route, etc.). En 2019, 13 communes ont été impliquées dans les 78 opérations de ce type menées par Bruxelles-Propreté. Etterbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Ixelles sont les communes les plus concernées avec plus de 10 opérations annuelles depuis 2014.



62 Au moment de la rédaction de ce rapport, Anderlecht indiquait avoir reçu 2 constats de Bruxelles-Propreté en 2020.



Bruxelles Environnement

Bruxelles-Propreté traite les infractions relatives aux déchets (*cf. supra*). Bruxelles Environnement (BE), à travers son inspectorat⁶³, traite l'ensemble des infractions environnementales visées par le Code de l'Inspection régional (*cf. supra*), y compris les nuisances sonores générées par le trafic aérien et le bien-être animal. Ces infractions peuvent être constatées par des inspecteurs de BE, des policiers ou des agents communaux désignés pour ce faire.

La phase préventive

Avant l'établissement d'un PV, Bruxelles Environnement privilégie un travail préventif de sensibilisation et de discussion avec les contrevenants. Une large part⁶⁴ des dossiers d'inspection (préventive ou curative, suite à une plainte) ne donne pas immédiatement lieu à un PV, mais à une mise en conformité suite à un avertissement⁶⁵ ou à une mise en demeure. Par ailleurs, pour une partie des entreprises contrôlées, aucune infraction n'est constatée par les inspecteurs de BE.

63 Pour plus d'informations, voir Bruxelles Environnement, *L'inspection environnementale au service des Bruxellois.es. Le Code de l'inspection, moteur de différents chantiers dans la période 2014-2018*, Bruxelles, novembre 2019. Consultable sur : https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/RAP_20191118_Inspection_PolPreventive_Curative_Fr_181119.docx.pdf.

64 Qui ne peut être chiffrée à ce stade car les chiffres disponibles concernent le nombre de dossiers ouverts au cours d'une année *n* d'une part, le nombre de PV dressés au cours de cette même année d'autre part. Or, un dossier ouvert une année *n* peut déboucher sur un PV cette même année ou lors de l'année *n*+1.

65 Bruxelles-Propreté utilise aussi l'avertissement, mais dans des proportions moindres (66 avertissements pour 2.917 PV en 2019).

En 2019, l'inspecteurat de BE est intervenu dans 3.332 dossiers d'inspection. Cette même année, 923 PV ont été dressés par les inspecteurs de BE et des communes bruxelloises ainsi que par les policiers. Le Parquet n'en a poursuivi que 9 en 2014, aucun en 2015 et 2016, et respectivement 2, 5 et 3 entre 2017 et 2019. Pour ces 3 dernières années, 5 des 10 dossiers poursuivis par le Parquet concernaient le bien-être animal. Les faits correspondant aux PV dressés ont donc été majoritairement sanctionnés administrativement⁶⁶.

Il convient de noter qu'un PV peut concerner plusieurs contrevenants et causer plusieurs décisions d'amende administrative. À l'inverse, un même contrevenant peut faire l'objet de plusieurs PV qui feront l'objet d'une seule décision d'amende⁶⁷.

En 2019, 27% du total des PV poursuivis par la voie administrative par BE concernaient les infractions environnementales, 69% les nuisances sonores générées par le trafic aérien⁶⁸ et 4% le bien-être animal.

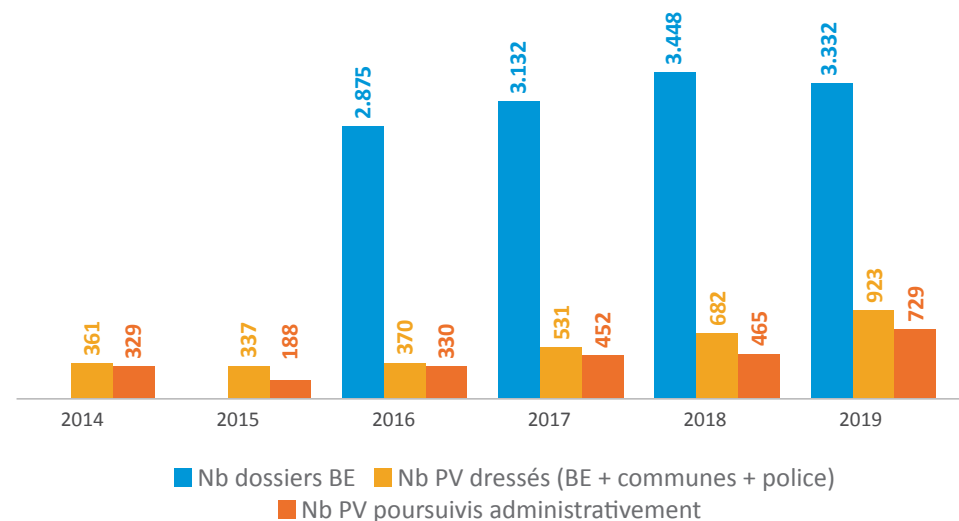
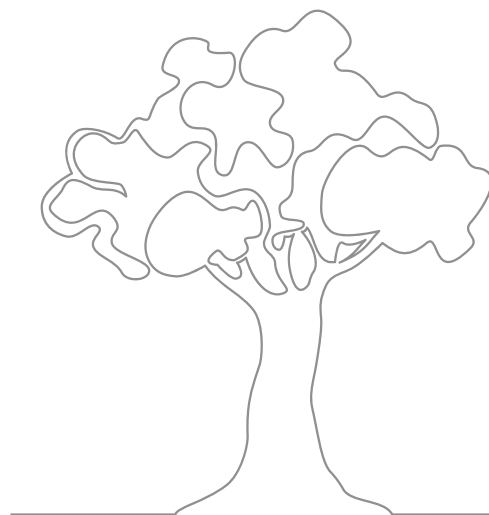


Figure 13 : Dossiers et PV. Toutes thématiques entre 2014-2019 – BPS/OBPS. Source : Bruxelles Environnement

⁶⁶ Concernant la procédure administrative, voir <https://environnement.brussels/linspection/la-procedure-en-cas-dinfraction-video/les-infractions-liees-lenvironnement-et-au-bien> ou le rapport technique : Bruxelles Environnement, *Les amendes administratives alternatives, un outil complémentaire à la prévention. Le Code de l'inspection, moteur de différents chantiers dans la période 2014-2018*, Bruxelles, novembre 2019. Consultable sur : https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/LES%20AMENDES%20ADMINISTRATIVES%20ALTERNATIVES,%20UN%20OUTIL%20COMPLEMENTAIRE%20A%20LA%20PREVENTION.

⁶⁷ Ceci est particulièrement vrai pour les infractions « avion » où la gestion des PV par période temporelle de 4 mois a un impact sur le nombre de décisions infligées. Ainsi en 2019, les 503 PV sanctionnés en cette matière ont été regroupés en 193 décisions d'amende.

⁶⁸ Pour plus d'informations sur le bruit des avions, voir <https://environnement.brussels/linspection/la-procedure-en-cas-dinfraction-video/les-infractions-liees-au-bruit-des-avions>.

Pour la catégorie « environnement » (hors nuisances sonores des avions et bien-être animal), environ 200 PV ont été poursuivis administrativement en 2018 comme en 2019, après un pic en 2017⁶⁹. La part de ces PV dressés par des agents communaux ou de police diminue fortement entre 2014 (42%) et 2019 (17%) au profit des PV dressés par les inspecteurs de BE (Figure 14).

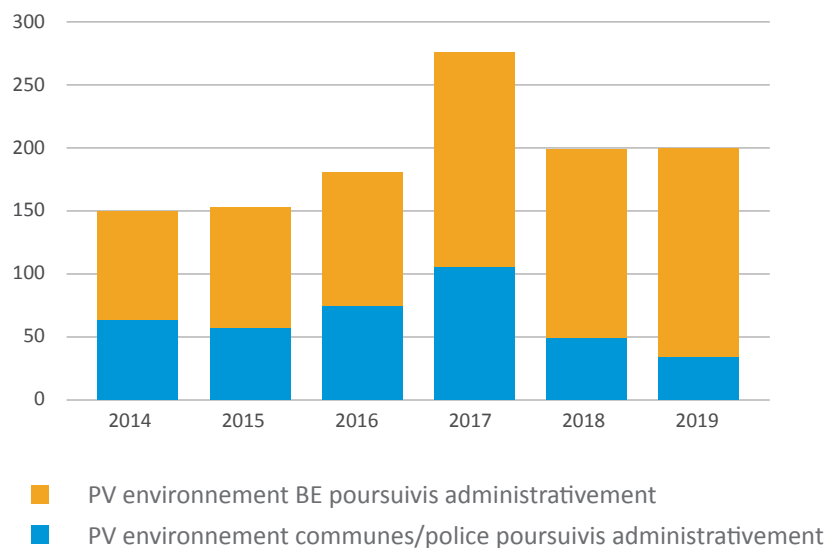


Figure 14 : Nombre de PV « environnement » entre 2014-2019 – BPS/OBPS. Source : Bruxelles Environnement

Les amendes infligées dans le cadre des PV « environnement » (Figure 15) ont également fortement augmenté en 2017, en raison notamment de l'amélioration des processus internes, du renforcement de l'équipe et de la priorisation de certains de ces dossiers. Les 203 amendes prononcées en 2019 s'élèvent à un montant total de 325.452€. À titre de comparaison, les amendes infligées dans le cadre de dossiers « avions » atteignent 3.238.771€ en 2019.

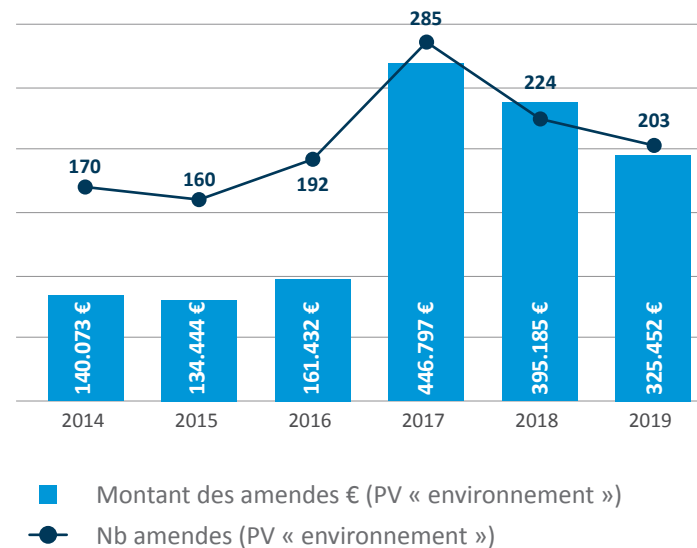


Figure 15 : PV « environnement » : amendes entre 2014-2019 – BPS/OBPS. Source : Bruxelles Environnement

69 L'année de sanction n'étant pas toujours celle lors de laquelle le PV a été dressé, il n'est actuellement pas possible de calculer la part des PV donnant lieu à une amende.

En 2019, 124 de ces PV « environnement » concernaient des questions liées aux déchets. 99 amendes ont été infligées pour cette problématique, pour un montant de 84.101€. À noter que ces amendes sont liées à des infractions constatées en 2018 ou en 2019. Les infractions les plus représentées concernent l'obligation de tri imposée aux entreprises (contrôlée par BE, à l'inverse des ménages qui le sont par Bruxelles-Propreté).

L'interdiction des sacs plastiques à usage unique en RBC donne également lieu à des amendes à partir de 2019.

| | Nombre dossiers inspection BE ouverts ⁷⁰ | Nombre PV dressés | Nombre amendes infligées ⁷¹ | Montants amendes infligées (€) |
|--------------------------------------|---|-------------------|--|--------------------------------|
| « DÉCHETS » (TOTAL) | 788 | 124 | 99 | 84.101 |
| Obligation de tri - entreprises | 498 | 99 | 77 | 53.196 |
| Sacs plastiques à usage unique | 97 | 53 | 11 | 5.010 |
| « BRUIT » (TOTAL HORS AVIONS) | 545 | 26 | 13 | 10.045 |
| Son amplifié | 87 | 0 | 1 | 195 |
| Bruits de voisinage | 458 | 12 | 5 | 4.588 |

Tableau 12 : Détails « déchets » et « bruit » en 2019 – BPS/OBPS. Source : Bruxelles Environnement

70 Ouverts en 2019 ou ouverts précédemment et toujours en cours en 2019.

71 Amendes infligées en 2019, pour des PV dressés en 2018 ou 2019.

Enfin, en écho aux infractions de type « tapage nocturne » enregistrées par les communes dans le cadre des SAC, BE traite comme infraction environnementale le non-respect des normes relatives à la diffusion de son amplifié dans des établissements ouverts au public ainsi que les désagréments causés par des bruits de voisinage (ou provenant d'installations classées) supérieurs aux valeurs tolérées⁷².



72 Bruxelles Environnement, *Vademecum des infractions environnementales à destination des professionnels*, chapitre 3 « Bruit », Bruxelles, 2018. Consultable sur https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/Chapitre_3_Bruit_FR.pdf.

2.2.3. SIGNALEMENTS PAR INTERNET

L'outil *Fix My Street*⁷³ permet à chacun de signaler des incidents matériels dans l'espace public. Parmi les 16.840 constats liés à la propreté publique⁷⁴ introduits dans cet outil en 2019, le fait le plus souvent signalé consiste en des dépôts d'encombrants inférieurs à 1m³ (7.362 constats). Ces données peuvent toutefois être biaisées par des utilisateurs « superactifs » qui relèvent le moindre incident ou, comme c'est le cas dans certaines communes, par une utilisation de l'outil par des agents du service propreté ou des gardiens de la paix.



2.2.4. VUE D'ENSEMBLE

Établir une image des incivilités liées à la propreté en Région de Bruxelles-Capitale et au niveau des communes s'avère une tâche complexe. Outre la multitude d'acteurs intervenant et interagissant à des degrés variés, on notera que :

- Certaines communes n'ont pas précisé le nombre de SAC relevant de la catégorie « propreté et salubrité publique », ni les montants des taxes propreté. Certains faits pouvant être assimilés à des problèmes de propreté (p. ex. déjections canines) n'ont pas été inclus dans le chapitre du même nom des RGP, mais plutôt dans un chapitre dédié aux animaux ;
- Certaines taxes n'étaient pas encore enrôlées dans les communes et toutes les amendes n'avaient pas encore été établies (ARP) lors de l'analyse ;
- Les PV dressés par les inspecteurs de BE ne sont pas localisés au niveau des communes. Les chiffres des « PV déchets – BE » ci-dessous concernent uniquement les PV dressés par les communes et transmis à BE ;
- Certains constats *Fix My Street* pourraient avoir donné lieu à une SAC ou à un PV ARP, puisque *Fix My Street* alerte les services concernés par l'enlèvement des dépôts signalés ;
- À tous ces PV/constats/taxes vient s'ajouter un nombre indéterminé d'incivilités n'ayant fait l'objet d'aucun enregistrement.

Malgré ces limites, la vision d'ensemble suivante peut être dégagée.

⁷³ <https://fixmystreet.brussels>.

⁷⁴ Sac éventré, sac non collecté, dépôts clandestins, vélos abandonnés, déchets aux abords des bulles à verre.



| 2019 | SAC Propreté | Taxe Propreté | PV ARP | PV déchets BE | Constats FMS |
|-----------------------|------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Anderlecht | 417 | 699 | 273 | 0 | 3.316 |
| Auderghem | 143 | 0 | 32 | 0 | 162 |
| Berchem-Ste-Agathe | ND | 169 | 158 | 0 | 798 |
| Bruxelles (Ville de) | ND | 7.666 | 735 | 1 | 5.675 |
| Etterbeek | 315 | 427 | 80 | 0 | 96 |
| Evere | 393 | / | 71 | 0 | 1.376 |
| Forest | ND | 950 | 139 | 0 | 361 |
| Ganshoren | 223 | / | 53 | 0 | 161 |
| Ixelles | 4.035 | / | 124 | 2 | 1.168 |
| Jette | ND | / | 131 | 0 | 283 |
| Koekelberg | 174 | 2 | 55 | 0 | 40 |
| Molenbeek-St-Jean | ND | / | 334 | 0 | 1.397 |
| Saint-Gilles | 805 | 0 | 132 | 15 | 465 |
| Saint-Josse-ten-Noode | 24 | 201 | 38 | 0 | 59 |
| Schaerbeek | 18 | 1.928 | 404 | 0 | 980 |
| Uccle | 345 | 23 | 36 | 0 | 316 |
| Watermael-Boitsfort | 64 | / | 17 | 0 | 23 |
| Woluwe-St-Lambert | 43 | 101 | 81 | 0 | 132 |
| Woluwe-St-Pierre | 56 | / | 24 | 0 | 32 |
| TOTAL RBC | >7.055 | 12.166 | 2.917 | 124 | 16.840 |
| MONTANTS RBC € | ? | 369.588 | 205.989 | 84.101 | / |

Tableau 13 : Infractions liées à la propreté par commune en 2019 – BPS/OBPS. Sources : communes, Bruxelles Environnement, ARP, Fix My Street

2.3. CONCLUSION

Concernant les sanctions administratives communales en 2018 et 2019, le nombre de PV/constats se stabilise autour de 200.000 par an, suite à une forte augmentation entre 2012 et 2017 (+304%) et au pic observé en 2017 (±240.000). La part des PV/constats pour arrêt et stationnement se stabilise également, représentant un peu plus de 90% de l'ensemble des dossiers. La propreté est la catégorie la plus importante derrière l'arrêt et le stationnement (6% des dossiers en 2019 pour les 13 communes qui ont fourni cette information). Les infractions consistant à sortir les poubelles en-dehors des heures et à souiller l'espace public sont les plus fréquentes. Pour les personnes morales, c'est l'occupation privative de l'espace public qui est l'infraction la plus représentée. Pour les mineurs, il s'agit du non-respect des policiers ou des agents habilités.

La police est à l'origine de 80% des PV/constats en 2019 (en augmentation depuis 2014). Une part non négligeable de ceux-ci concerne des personnes morales (28% pour l'A&S ; 14% pour les dossiers « autres »). Les femmes représentent environ 1/3 des contrevenants personnes physiques. Les mineurs, concernés seulement par les dossiers personnes physiques hors A&S, y représentent 2 à 3% des personnes mises en cause.

La majorité des PV/constats (88% en 2019) donne lieu à une amende. La médiation, et plus encore la prestation citoyenne, sont actuellement peu utilisées par les communes (hormis l'obligation de médiation dans les dossiers impliquant des mineurs), mais suscitent leur intérêt. En 2018, les taux d'aboutissement moyens sont de 68% pour les médiations et de 81% pour les prestations citoyennes.

Au niveau des communes, la Ville de Bruxelles est la plus grande productrice de SAC (57.854 en 2019), suivie par Anderlecht, où le nombre de PV/constats (très élevé en 2016 et 2017) diminue fortement. Ixelles possède la part la plus élevée de PV/constats hors A&S (32% en 2019).

Pour gérer la propreté publique, au-delà des SAC, certaines communes utilisent un règlement-taxe, plus souvent mobilisé en 2018 et 2019 que les deux années précédentes. Bruxelles-Propreté constate différentes infractions relatives au non-tri, à la sortie des poubelles en dehors des heures prévues, mais aussi à des faits d'import / export illégal de déchets (2.917 PV en 2019 et près de 206.000€ d'amendes). Par ailleurs, parmi les nombreux PV traités par Bruxelles Environnement, certains concernent également des problématiques liées aux déchets, notamment le non-respect de l'obligation de tri par les entreprises ou l'utilisation de sacs en plastique jetables (124 PV en 2019 et ±84.000€ d'amendes). Enfin, certains outils permettent aux citoyens – mais aussi, dans certaines communes, aux agents communaux – de signaler eux-mêmes des dépôts clandestins ou des poubelles problématiques. En 2019, 16.840 constats ont ainsi été dressés via *Fix My Street*.

Il s'agira à l'avenir de se pencher davantage sur les interactions entre les différents acteurs qui interviennent dans le constat, la verbalisation et la sanction des faits liés à la propreté. L'objectif étant à la fois de dresser une image plus complète de l'ampleur de cette problématique et de comprendre la manière dont celle-ci est prise en charge par les différents acteurs.



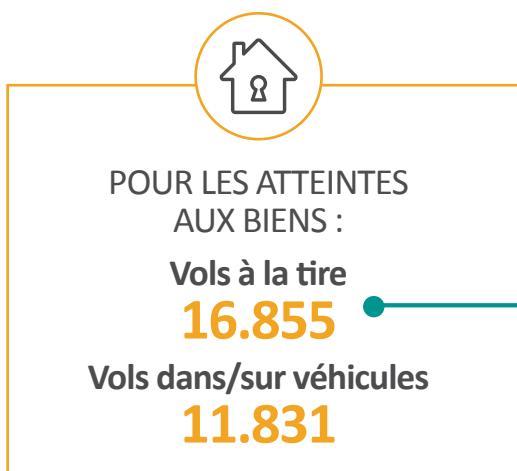
STATISTIQUES
policières



Chiffres-clés

Les faits enregistrés par la police en 2019

Faits les plus enregistrés :



dont **4.766**
dans les transports publics

152.196
DÉLITS
ENREGISTRÉS



-13%
par rapport
à 2010



50%

des vols par ruse

56%

des vols à la tire
se sont déroulés
en Région de
Bruxelles-Capitale

38%

des vols avec violence sans arme

Depuis 2010 certains
faits présentent une
augmentation importante :



Vols de vélos/cyclomoteurs
4.595 faits → **+64%**

Vols à la tire
16.855 faits → **+28%**

Tapage nocturne
449 faits → **+130%**



Et certains faits,
moins souvent
enregistrés,
de cybercriminalité :

Shouldersurfing
502 faits → **+109%**

Phishing
43 faits → **+169%**

Les faits judiciaires sont essentiellement constatés par les services de police, à l'exception de quelques infractions mixtes sanctionnées administrativement. Ce chapitre aborde les chiffres globaux de la criminalité enregistrée ainsi que leurs tendances, à court et à plus long terme.

L'évolution de la criminalité enregistrée dans les communes sera abordée après un état des lieux de la capacité des zones de police locale bruxelloises et un rappel de leurs missions respectives. Il sera ensuite question de la situation de certains quartiers bruxellois et à une série de phénomènes relevés comme prioritaires en raison de leur ampleur, évolution et/ou de leur impact sur le sentiment d'insécurité chez les citoyens.



3.1. EFFECTIFS DE LA POLICE LOCALE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



| Année (au 31/12) | OPS | CALOG | OPS par 1.000 hab. | OPS par km ² |
|---------------------|-------|-------|-----------------------|----------------------------|
| 2010 | 4.928 | 950 | 4,5 | 30,5 |
| 2011 | 5.165 | 987 | 4,6 | 32,0 |
| 2012 | 5.213 | 1.012 | 4,6 | 32,3 |
| 2013 | 5.459 | 1.028 | 4,7 | 33,8 |
| 2014 | 5.474 | 1.007 | 4,7 | 33,9 |
| 2015 | 5.347 | 1.009 | 4,5 | 33,1 |
| 2016 | 5.323 | 1.004 | 4,5 | 32,9 |
| 2017 | 5.349 | 996 | 4,5 | 33,1 |
| 2018 | 5.314 | 999 | 4,4 | 32,9 |
| 2019 | 5.305 | 1.037 | 4,4 | 32,9 |

Tableau 14 : Nombre d'effectifs réels au sein des zones de police bruxelloises – BPS/OBPS.
Source : Police fédérale/DGR

Au 31 décembre 2019, la capacité policière opérationnelle (OPS) s'élevait à 5.305 effectifs répartis au sein des six zones de police locale bruxelloises, soit +8% par rapport à 2010 et stable par rapport à 2018. Ceci représente près de 5 policiers pour 1.000 habitants. À ceux-ci s'ajoutent 1.037 membres du personnel issu du cadre administratif et logistique (CaLog) qui contribuent quotidiennement au travail policier.

Un policier sur quatre est une femme. Les femmes représentent deux tiers du personnel civil administratif.



La police locale remplit les 7 missions de base transversales, à savoir l'accueil, l'assistance policière aux victimes, le travail de quartier, la surveillance et l'intervention, la recherche et les enquêtes locales, la gestion négociée de l'espace public et la sécurité routière.

À ces missions de base s'ajoutent des missions et tâches à caractère fédéral telles que les transferts des détenus et le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles⁷⁵, l'appui à la police fédérale pour des missions de gestion négociée de l'espace public⁷⁶, des missions de sécurité/surveillance et contrôle dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée⁷⁷, certaines tâches de protection spéciale de personnes et de biens (im)mobiliers ainsi que d'autres servitudes pour tiers, notamment les domiciliations, l'appui aux huissiers de justice, etc.

75 Directive ministérielle MFO-1 du 13 décembre 2001.

76 Directive ministérielle MFO-2 du 13 avril 2012 relative au mécanisme de solidarité entre les ZP en matière de renforts pour des missions de police administrative.

77 Directive ministérielle MFO-4 du 4 novembre 2002.

3.2. CRIMINALITÉ ENREGISTRÉE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

3.2.1. ÉVOLUTION GLOBALE ET TAUX D'INCIDENCE

En 2019, 152.196 infractions judiciaires ont été enregistrées sur le territoire (17% de la criminalité enregistrée en Belgique) soit, en moyenne, 417 faits par jour. En termes d'évolution, cela représente une diminution de 13% sur dix ans et une très légère augmentation (+2%) par rapport à 2018. Le taux d'incidence (par mille habitants) peut être approché en fonction de la morphologie socioéconomique des communes⁷⁸.

Bruxelles-Ville

Communes résidentielles du nord-ouest

- Forte progression démographique
- Ménages familiaux
- Niveau de revenus \geq moyenne régionale

Communes « première couronne »

- Revenus < moyenne
- Indicateurs sociaux \rightarrow précarité
- Forte densité de population et du bâti
- Forte proportion de ménages isolés
- Forte activité de bureau

Communes en reconversion industrielle du Canal

- Forte progression démographique
- Forte proportion de population étrangère
- Revenus < moyenne
- Profil mixte : résidentiel & activités économiques (industrie, distribution, ...)

Communes résidentielles du sud-est

- Revenus élevés
- Confort logement
- Progression démographique + faible
- Vieillesse population

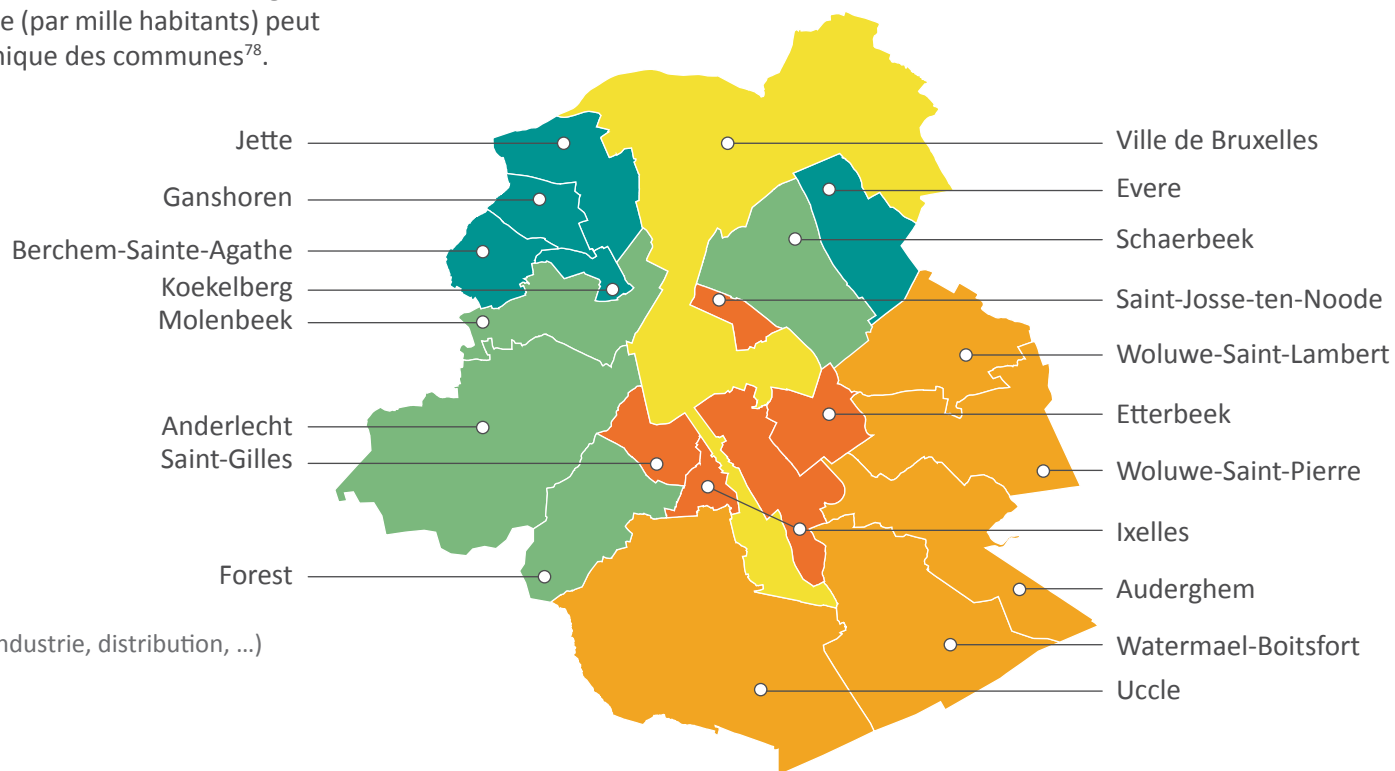


Figure 16 : Typologie socioéconomique des communes bruxelloises. Source : Belfius

⁷⁸ Voir OBPS, Guide méthodologique de l'Observatoire, Op. cit.

Le taux d'incidence est plus faible dans les communes résidentielles et plus élevé dans les communes de la 1^{ère} couronne et de la zone Canal. La Ville de Bruxelles reste quant à elle la commune où le taux est le plus haut. Ceci peut s'expliquer par sa position centrale et le flux important de visiteurs, navetteurs et résidents qui foulent quotidiennement son territoire. Ce dernier étant le siège de nombreuses activités économiques, touristiques et récréatives.

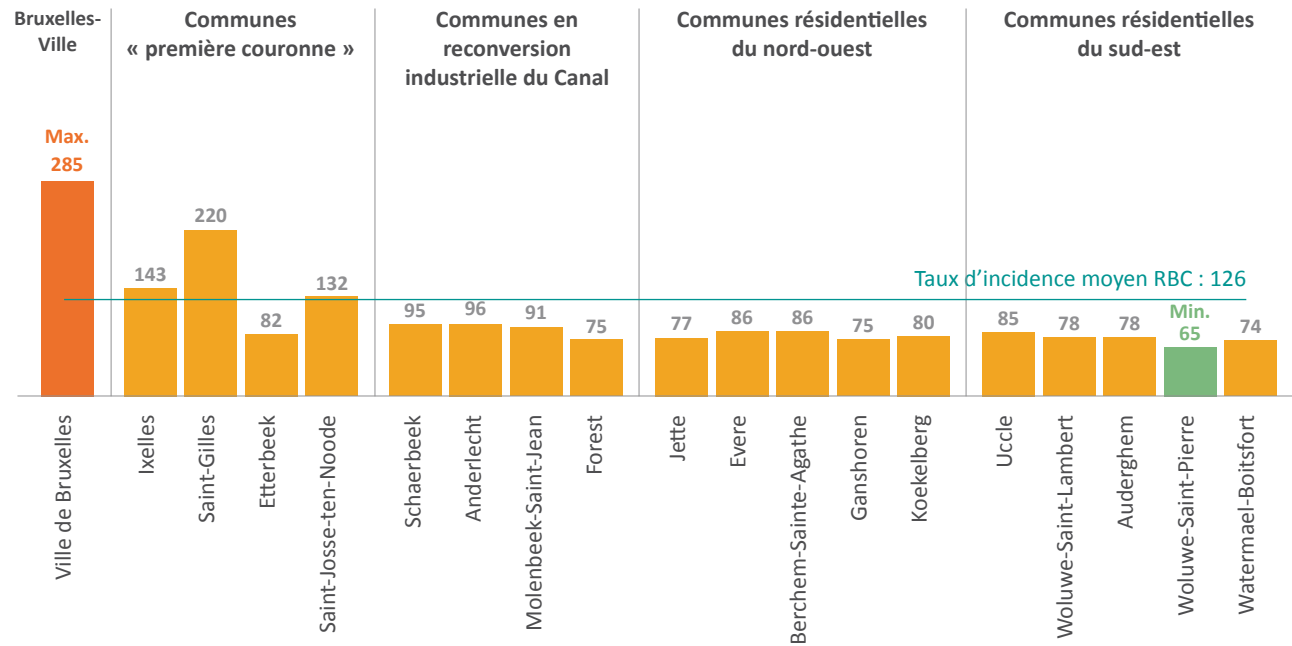


Figure 17 : Distribution des communes selon leur typologie socioéconomique et leur taux d'incidence (pour 1.000 hab.) en 2019 – BPS/OBPS. Sources : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL et IBSA

Les fluctuations – à court et plus long terme (*cf. infra*) – du nombre de délits enregistrés au sein des communes sont dues principalement à 5 catégories d’infractions, qui seront abordées plus en détail ultérieurement. Il s’agit des vols et extorsions, dégradations de la propriété, infractions contre l’intégrité physique et infractions à la législation drogues et à la législation sur les étrangers. Ces dernières représentant à elles seules 72% du nombre total de faits judiciaires enregistrés en RBC en 2019.

Si, de manière générale, la criminalité est en baisse dans toutes les communes sur ces dix dernières années, quelques hausses ont été observées à moyen terme (Ville de Bruxelles, Saint-Gilles, Auderghem, Ixelles, Evere, Ganshoren, Woluwe-St-Lambert) et court terme (*cf. infra*).

| Commune | Nombre de délits | | | | Évolution | | | % RBC 19 | Taux d'incidence par 1.000 hab. |
|-----------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------|---------------------------------|
| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 | Var. 2010-2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | | |
| Ville de Bruxelles | 54.703 | 43.926 | 47.385 | 51.780 | -5% | +18% | +9% | 34% | 285 |
| Schaerbeek | 13.600 | 12.642 | 13.258 | 12.630 | -7% | -0% | -5% | 8% | 95 |
| Ixelles | 14.984 | 11.776 | 11.771 | 12.403 | -17% | +5% | +5% | 8% | 143 |
| Anderlecht | 15.546 | 13.936 | 13.045 | 11.525 | -26% | -17% | -12% | 8% | 96 |
| Saint-Gilles | 12.314 | 10.289 | 11.062 | 11.064 | -10% | +8% | +0% | 7% | 220 |
| Molenbeek-Saint-Jean | 9.946 | 9.194 | 8.922 | 8.867 | -11% | -4% | -1% | 6% | 91 |
| Uccle | 9.611 | 6.907 | 6.747 | 7.046 | -27% | +2% | +4% | 5% | 85 |
| Woluwe-Saint-Lambert | 5.577 | 4.261 | 4.488 | 4.412 | -21% | +4% | -2% | 3% | 78 |
| Forest | 5.677 | 4.993 | 5.199 | 4.215 | -26% | -16% | -19% | 3% | 75 |
| Jette | 4.492 | 4.464 | 4.091 | 4.048 | -10% | -9% | -1% | 3% | 77 |
| Etterbeek | 5.420 | 4.524 | 3.917 | 3.963 | -27% | -12% | +1% | 3% | 82 |
| Saint-Josse-ten-Noode | 4.196 | 3.573 | 3.614 | 3.636 | -13% | +2% | +1% | 2% | 132 |
| Evere | 3.497 | 3.444 | 3.390 | 3.587 | +3% | +4% | +6% | 2% | 86 |
| Woluwe-Saint-Pierre | 2.942 | 2.667 | 2.498 | 2.706 | -8% | +1% | +8% | 2% | 65 |
| Auderghem | 3.734 | 2.513 | 2.531 | 2.660 | -29% | +6% | +5% | 2% | 78 |
| Berchem-Sainte-Agathe | 2.307 | 2.241 | 2.122 | 2.174 | -6% | -3% | +2% | 1% | 86 |
| Watermael-Boitsfort | 2.165 | 1.982 | 1.811 | 1.869 | -14% | -6% | +3% | 1% | 74 |
| Ganshoren | 1.999 | 1.792 | 1.908 | 1.857 | -7% | +4% | -3% | 1% | 75 |
| Koekelberg | 2.074 | 1.813 | 1.780 | 1.754 | -15% | -3% | -1% | 1% | 80 |
| RBC | 174.784 | 146.937 | 149.539 | 152.196 | -13% | +4% | +2% | 100% | 124 |

Tableau 15 : Évolution du nombre d’infractions judiciaires enregistrées en Région de Bruxelles-Capitale – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. BNG d.d. 25/04/2020

Par rapport à 2018, une tendance à la hausse est observée pour la Ville de Bruxelles (+9%), Woluwe-St-Pierre (+8%), Evere (+6%), Ixelles et Auderghem (+5%) et plus faiblement, à Uccle (+4%), Watermael-Boitsfort (+3%) et Berchem-Ste-Agathe (+2%). Plus spécifiquement, ces variations s'expliquent par :

- Ville de Bruxelles : une hausse de 9% des faits de vol et extorsion, de 38% d'infractions à la législation sur les étrangers et de 19% en matière de stupéfiants ;
- Ixelles : +8% des vols et extorsions, +5% des faits de fraude et +49% d'infractions à la législation sur les étrangers ;
- Uccle : +10% des vols et extorsions, +15% de dégradations de la propriété et +24% d'infractions à la législation sur les étrangers ;
- Evere : +8% des vols et extorsions, +14% d'infractions relatives au registre de population et +10% de dégradations de la propriété ;
- Woluwe-St-Pierre : +61% d'infractions à la législation sur les étrangers et +45% en matière de stupéfiants ;
- Auderghem : +9% des vols et extorsions et +82% d'infractions à la législation sur les étrangers ;
- Berchem-Ste-Agathe : +50% d'infractions à la législation sur les étrangers, +27% en matière de stupéfiants et +17% des infractions au registre de population ;
- Watermael-Boitsfort : +19% des vols et extorsions et +12% d'infractions contre l'intégrité physique.

Ces hausses ne traduisent pas véritablement la croissance d'une forme de criminalité objective au sein de ces communes. Elles tiennent, en effet, en grande partie de l'activité policière dans des matières nécessitant davantage de proactivité (contrôles, etc.) telles que les infractions liées à la législation sur les étrangers.





Hoegaarden

Menu
Toujours
INTRETA - 3,50 €
TOUT - 4,50 €
Dessert - 1,50 €
36,50 €

Les amis
du 10
10 €

WELCOME
BIENVENUE
OPEN
10h-18h

Four people sitting on a wooden bench in front of the cafe, engaged in conversation and eating.

3.2.2. FIGURES ET PHÉNOMÈNES CRIMINELS

Dans le cadre du Plan Global de Sécurité et Prévention, et dans la continuité des précédents rapports annuels de l'OBPS, une série de figures et phénomènes criminels sont présentés selon leur ampleur (critère quantitatif), l'importance de leurs fluctuations dans le temps (critère évolutif) ainsi que leur représentativité par rapport à la criminalité enregistrée à l'échelle nationale (critère relatif).

Le tableau *infra* reprend les chiffres-clés pour ces faits. Ceux-ci sont répartis en deux grandes catégories : « criminalité objective » et « criminalité particulière ». Cette distinction est nécessaire pour une meilleure interprétation des tendances observées. La criminalité objective regroupe des faits constatés principalement de manière réactive (dépôts de plainte, etc.) alors que la criminalité particulière concerne des infractions où la proactivité policière (contrôles, opérations, etc.) représente la première source de constatation.



| Catégorie | Figures/phénomènes criminels | Nombre de faits | | Évolution | | | % RBC/BEL 2019 ⁷⁹ |
|---|---|-----------------|--------|--------------------|----------------|----------------|---------------------------------|
| | | 2018 | 2019 | Var. 2010-2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | |
| Vols (sans usage de la violence) | Vol à la tire | 13.368 | 16.855 | +28% | +61% | +26% | 56% |
| | Vol dans/sur véhicule | 12.196 | 11.831 | -56% | -16% | -3% | 26% |
| | Cambriolage dans habitation ⁸⁰ | 7.177 | 7.096 | -39% | -17% | -1% | 15% |
| | Vol de vélo et de vélomoteur ⁸¹ | 3.903 | 4.595 | +64% ⁸² | +53% | +18% | 14% |
| | Vol par ruse | 3.828 | 3.177 | -3% | -7% | -17% | 50% |
| | Vol à l'étalage | 2.521 | 2.286 | -46% | -23% | -9% | 10% |
| | Vol de voiture | 1.397 | 1.269 | -48% | -27% | -9% | 19% |
| Usage de la violence verbale, physique et psychique | Coups et blessures (hors VIF) ⁸³ | 7.449 | 7.558 | +5% | +3% | +1% | 14% |
| | Vol avec violence sans arme | 5.630 | 5.630 | -22% | -8% | +0% | 38% |
| | Violence sexuelle | 994 | 1.078 | +27% | +30% | +8% | 14% |
| | Vol à main armée | 870 | 781 | -48% | -25% | -10% | 27% |
| | Discriminations | 332 | 328 | +46% | +12% | -1% | 21% |
| | Assassinat et meurtre (tentatives comprise) | 196 | 146 | +13% | -18% | -26% | 13% |
| Dégradations de la propriété/ environnement | Vandalisme (hors incendie vol.) | 8.619 | 8.291 | -34% | -16% | -4% | 12% |
| | Tapage nocturne | 456 | 449 | +130% | -40% | -2% | 14% |
| | Incendie volontaire | 412 | 380 | -40% | -14% | -8% | 10% |
| | Dépôts clandestins | 63 | 89 | -25% | +123% | +41% | 2% |
| Criminalité ICT | Fraude de cartes de paiement | 2.273 | 2.441 | +2% | +29% | +7% | 22% |
| | Phishing ⁸⁴ | 41 | 43 | +169% | +8% | +5% | 2% |
| | Shouldersurfing | 644 | 502 | +109% | +32% | -22% | 36% |
| | Skimming | 115 | 99 | -84% | -27% | -14% | 26% |

79 Il s'agit de la proportion de faits survenus en RBC par rapport au nombre total d'infractions enregistrées en Belgique.

80 Valeur corrigée issue de l'extraction BNG du 02/06/2020 réalisée par la DCA Bruxelles.

81 *Idem.*

82 Valeur corrigée sur base de l'extraction BNG du 24/04/20 réalisée par la DRI/DGR/BIPOL.

83 *Idem.*

84 Les chiffres sont très certainement sous-estimés et ne reflètent que la part des faits enregistrés par les services de police et sont donc tributaires de la qualité d'encodage, des techniques d'extraction ainsi que d'un « chiffre noir » (ce qui n'est pas signalé à la police). Les données policières sont également une source parmi d'autres, ainsi en 2018, le *Computer Emergency Response Team* fédéral (CERT) a par exemple reçu 648.522 plaintes pour toute la Belgique dont 17% pour des faits commis en RBC, ce qui dépasse largement le nombre de PV dressés en la matière par les services de police.

| Catégorie | Figures/phénomènes criminels | Nombre de faits | | Évolution | | | % RBC/BEL 2019 ⁷⁹ | |
|--------------------------|------------------------------|--|-------|----------------|----------------|----------------|---------------------------------|-----|
| | | 2018 | 2019 | Var. 2010-2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | | |
| Criminalité particulière | Drogues | Détention de drogues ⁸⁵ | 6.153 | 6.479 | +85% | +18% | +5% | 14% |
| | | Drogues commerce ⁸⁶ | 1.292 | 1.541 | +131% | +28% | +19% | 19% |
| | | Drogues synthétiques | 13 | 9 | +80% | -59% | -31% | 2% |
| | | Plantation de cannabis | 16 | 12 | +200% | -50% | -25% | 5% |
| | Traite des êtres humains | TEH exploitation sexuelle | 69 | 86 | -43% | -14% | +25% | 21% |
| | | Marchand de sommeil | 22 | 38 | +15% | +111% | +73% | 20% |
| | | TEH exploitation économique | 15 | 20 | +0% | +18% | +33% | 14% |
| | Armes | Détention illégale d'armes ⁸⁷ | 1.193 | 1.176 | -16% | +2% | -1% | 10% |
| | | Port/transport illégal d'armes ⁸⁸ | 694 | 625 | -32% | -21% | -10% | 10% |
| | | Trafic d'armes à feu | 16 | 43 | +43% | +13% | +169% | 18% |

Tableau 16 : Faits enregistrés selon phénomène/figure criminel(le) en RBC – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. BNG d.d. 25/04/2020



85 Valeur corrigée issue de l'extraction BNG du 02/06/2020 réalisée par la DCA Bruxelles.

86 *Idem.*

87 Armes à feu et non à feu comprises.

88 *Idem.*

Quantitativement, on retrouve les vols à la tire, les vols dans/sur véhicules, les dégradations de la propriété ainsi que les cambriolages comme phénomènes les plus courants parmi les atteintes aux biens (sans usage de la violence) enregistrés en 2019. Comme constaté les années précédentes, les coups et/ou blessures et les vols avec violence sans arme restent les faits les plus souvent enregistrés en matière d'atteintes contre l'intégrité physique⁸⁹.

D'un point de vue évolutif, on observe des hausses significatives aussi bien sur le court, moyen et long terme pour les vols à la tire, les vols de vélos/cyclomoteurs, les violences sexuelles⁹⁰, ainsi que pour certaines formes de criminalité informatique telles que les fraudes de cartes de paiement et de *phishing*⁹¹ (cf. tableau *supra*). On observe également une augmentation de l'activité policière en matière de détention et commerce de stupéfiants, de traite des êtres humains (surtout en ce qui concerne l'exploitation économique et les marchands de sommeil) et de trafics illicites d'armes à feu.

Par rapport au nombre total de faits enregistrés en Belgique en 2019, 56% des vols à la tire, 50% des vols par ruse⁹² et 38% des vols avec violence sans arme sont survenus en Région de Bruxelles-Capitale. La proportion de faits de discrimination, vols à main armée, fraudes de carte de paiement et *shouldersurfing*⁹³ est également significativement élevée (cf. *supra*), bien que leur nombre soit plus faible.

89 OBPS, *Rapport 2018, Op. cit.*

90 L'augmentation des faits de violence sexuelles ne signifie pas nécessairement que le phénomène soit objectivement en hausse sur le territoire bruxellois. Il peut refléter une libération de la parole chez les victimes tout particulièrement dans le contexte du mouvement *Me too* qui prit véritablement son essor en 2017 dans le cadre de l'affaire Weinstein.

91 Mode opératoire consistant à approcher des personnes physiques ou morales via des moyens IT (internet, etc.) en vue d'obtenir frauduleusement des informations personnelles, de les collecter, de vendre ou de commettre des abus par leur utilisation.

92 Faux policiers, faux agents de compagnie d'électricité, eau, gaz, etc.

93 Mode opératoire consistant à subtiliser de manière frauduleuse (détourner l'attention, etc.) le code bancaire d'une personne en train de procéder à un retrait d'argent à un distributeur de billets pour ensuite voler la carte bancaire et ainsi pouvoir procéder à des retraits bancaires frauduleux.





3.3. APPROCHE PAR QUARTIER

3.3.1. COUPS ET/OU BLESSURES DANS L'ESPACE PUBLIC

Selon l'Enquête régionale de sécurité (ERS) réalisée par l'Observatoire de BPS en 2018, l'agression physique représente une source d'inquiétude pour 38% des résidents, 26% des navetteurs et 20% des touristes en Région de Bruxelles-Capitale. 5% des résidents bruxellois ont déclaré en avoir été victimes au moins une fois durant les 12 mois précédant l'enquête. Par ailleurs, un peu plus d'un fait sur deux ne serait pas signalé à la police⁹⁴.

En 2019, 7.558 faits de violence physique ont été enregistrés par les services de police. Une situation stable par rapport à l'année précédente et en légère augmentation par rapport à 2010 (+5%) et 2015 (+3%). 16% des faits surviennent la nuit – principalement au sein d'Ixelles et de la Ville de Bruxelles – et 34% le week-end, bien que cette proportion tende à être moins élevée dans les communes résidentielles (Etterbeek, Evere, Auderghem, Ganshoren, Watermael-Boitsfort, Koekelberg).



94 OBPS, *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 (...)*, Op. cit., p. 21, p. 29 et p. 38.



| | Nombre de faits | | Temporalité 2019 | | Évolution | | | Taux d'incidence par 1.000 hab. | % RBC ⁹⁵ |
|-----------------------|-----------------|--------------|------------------|------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------------|---------------------|
| | 2018 | 2019 | % nuit | % week-end | Var. 2010-2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | | |
| Ville de Bruxelles | 2.429 | 2.510 | 22% | 39% | +14% | +8% | +3% | 66 | 33% |
| Anderlecht | 781 | 691 | 12% | 32% | -7% | -13% | -12% | 32 | 9% |
| Schaerbeek | 662 | 677 | 13% | 32% | +4% | +12% | +2% | 23 | 9% |
| Ixelles | 627 | 631 | 26% | 38% | +20% | -4% | +1% | 36 | 8% |
| Molenbeek-Saint-Jean | 422 | 526 | 10% | 29% | +3% | +14% | +25% | 25 | 7% |
| Saint-Gilles | 472 | 460 | 12% | 36% | -4% | -1% | -3% | 48 | 6% |
| Uccle | 343 | 333 | 11% | 32% | -3% | +4% | -3% | 20 | 4% |
| Woluwe-Saint-Lambert | 205 | 205 | 13% | 34% | +27% | +19% | +0% | 17 | 3% |
| Forest | 186 | 205 | 10% | 30% | -20% | -15% | +10% | 20 | 3% |
| Jette | 227 | 203 | 10% | 34% | +7% | -8% | -11% | 20 | 3% |
| Saint-Josse-ten-Noode | 180 | 202 | 14% | 34% | +7% | +22% | +12% | 33 | 3% |
| Etterbeek | 210 | 194 | 11% | 27% | +17% | +10% | -8% | 19 | 3% |
| Evere | 147 | 150 | 17% | 27% | +24% | +22% | +2% | 16 | 2% |
| Auderghem | 135 | 113 | 12% | 27% | -28% | -7% | -16% | 19 | 1% |
| Koekelberg | 88 | 99 | 9% | 29% | -33% | -12% | +13% | 23 | 1% |
| Woluwe-Saint-Pierre | 102 | 99 | 5% | 13% | +8% | -13% | -3% | 12 | 1% |
| Ganshoren | 87 | 96 | 5% | 26% | +16% | +7% | +10% | 19 | 1% |
| Berchem-Sainte-Agathe | 70 | 84 | 6% | 33% | +12% | +11% | +20% | 15 | 1% |
| Watermael-Boitsfort | 76 | 80 | 9% | 19% | +7% | -2% | +5% | 17 | 1% |
| TOTAL RBC | 7.449 | 7.558 | 16% | 34% | +5% | +3% | +1% | 31 | 100% |

Tableau 17 : Évolution du nombre de faits de coups et/ou blessures (hors sphère privée) en Région bruxelloise – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020

95 Rapport entre la criminalité enregistrée dans une commune et le nombre total de faits enregistrés en RBC.

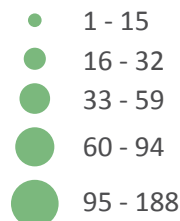
Quantitativement, en 2019, les agressions physiques sont plus nombreuses au sein de la Ville de Bruxelles (33% des faits enregistrés en RBC) et plus spécifiquement dans ses quartiers centraux : Grand Place (188 faits, +7% entre 2018 et 2019), le quartier Nord (139 faits, +8%), Dansaert (136 faits, +13%), les Marolles (130 faits, +7%) et le quartier Brabant (123 faits, -12%). Il faut néanmoins nuancer ces observations. Ces faits ne sont pas uniformément répartis dans ces quartiers, mais se concentrent dans des zones bien précises. Ces dernières sont caractérisées soit par la fonctionnalité de l'espace public (commerces, horeca, etc.), comme les abords de la gare du Midi, des arrêts Lemonnier et Bourse ou encore de la Gare du Nord et du quartier de prostitution situé aux alentours (rue de la Prairie/des Plantes/Linné). Il existe également des concentrations de faits de coups et/ou blessures dans des quartiers où le phénomène est moins représentatif du point de vue quantitatif. C'est notamment le cas au Heysel, à Matonge (Louise et Porte de Namur) ou encore aux abords du campus universitaire de l'ULB/VUB. Dans ces quartiers, les infrastructures liées aux transports publics et les grandes places figurent parmi les principaux points de concentration de violences physiques.

Molenbeek-Saint-Jean est la commune au sein de laquelle le nombre d'agressions physiques a le plus augmenté en 2019 par rapport à l'année précédente (+25%), principalement à Molenbeek-Historique (80 faits, +31%) et aux abords de la Gare de l'Ouest (48 faits, +54%).

2019

Coups et/ou blessures (hors sphère privée)

Nb de faits



- Quartiers résidentiels
- Quartiers non résidentiels

Densité spatiale de faits

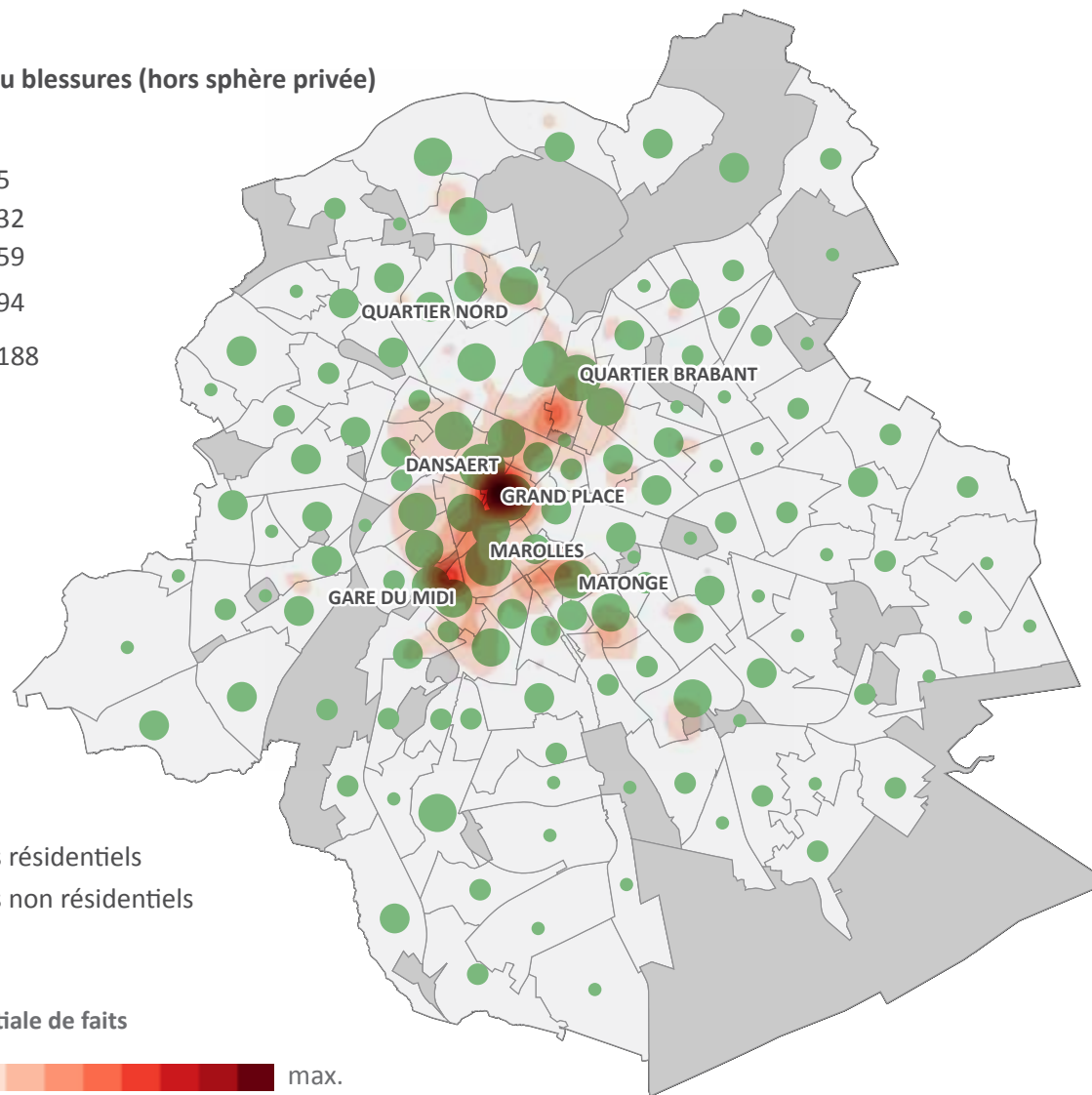


Figure 18 : Répartition spatiale des faits de coups et/ou blessures (hors sphère privée) au sein des quartiers bruxellois et zones de concentration spatiale des faits en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020



3.3.2. CAMBRIOLAGES DANS LES HABITATIONS

Selon l'ERS 2018, se faire cambrioler est la seconde crainte – après celle d'être agressé – la plus exprimée par les résidents bruxellois (22%). Un taux de victimation de 5% a été rapporté en 2018. Cette même année, 1 cambriolage sur 5 n'aurait pas été déclaré aux services de police⁹⁶.

En 2019, 7.096 cambriolages dans les habitations ont été commis en RBC, soit près d'une vingtaine par jour en moyenne. Si le phénomène reste stable par rapport à 2018, il a beaucoup diminué par rapport à il y a 10 ans (-39%). Un cambriolage sur trois est survenu le week-end et 14% la nuit. Ces faits sont proportionnellement plus nombreux la semaine, particulièrement entre jeudi et vendredi, entre 17h et 21h. En ce qui concerne la saisonnalité, comme les années précédentes, les pics sont survenus lors des congés d'été et de fin d'année. Durant les mois sombres, les cambriolages sont plus concentrés dans les tranches horaires 18h-21h, alors qu'ils sont plus nombreux à être commis en matinée entre juillet et août.



96 OBPS, *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 (...)*, Op. cit.



| | Nombre de faits | | Temporalité 2019 | | Évolution | | | Taux d'incidence par 1.000 hab. | % RBC ⁹⁷ |
|-----------------------|-----------------|--------------|------------------|------------|----------------|----------------|----------------|------------------------------------|---------------------|
| | 2018 | 2019 | % nuit | % week-end | Var. 2010-2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | | |
| Anderlecht | 753 | 518 | 16% | 32% | -50% | -43% | -31% | 10 | 7% |
| Ville de Bruxelles | 1.164 | 1.242 | 16% | 30% | -26% | -5% | +7% | 15 | 18% |
| Ixelles | 692 | 679 | 14% | 32% | -43% | -10% | -2% | 13 | 10% |
| Etterbeek | 198 | 189 | 14% | 28% | -62% | -45% | -5% | 7 | 3% |
| Evere | 223 | 201 | 8% | 32% | -39% | -37% | -10% | 11 | 3% |
| Ganshoren | 137 | 153 | 12% | 24% | -51% | -20% | +12% | 14 | 2% |
| Jette | 297 | 343 | 12% | 30% | -17% | -27% | +15% | 16 | 5% |
| Koekelberg | 81 | 93 | 12% | 32% | -51% | -37% | +15% | 11 | 1% |
| Auderghem | 214 | 273 | 12% | 33% | -32% | -2% | +28% | 18 | 4% |
| Schaerbeek | 615 | 490 | 13% | 26% | -47% | -29% | -20% | 9 | 7% |
| Berchem-Sainte-Agathe | 182 | 218 | 18% | 32% | -22% | -10% | +20% | 22 | 3% |
| Saint-Gilles | 291 | 245 | 17% | 28% | -63% | -31% | -16% | 9 | 3% |
| Molenbeek-Saint-Jean | 368 | 399 | 15% | 28% | -39% | -33% | +8% | 10 | 6% |
| Saint-Josse-ten-Noode | 83 | 90 | 12% | 24% | -56% | -23% | +8% | 7 | 1% |
| Woluwe-Saint-Lambert | 351 | 333 | 10% | 31% | -40% | -2% | -5% | 12 | 5% |
| Woluwe-Saint-Pierre | 279 | 256 | 10% | 38% | -39% | -20% | -8% | 14 | 4% |
| Uccle | 703 | 824 | 13% | 32% | -30% | +26% | +17% | 22 | 12% |
| Forest | 348 | 255 | 13% | 25% | -56% | -23% | -27% | 10 | 4% |
| Watermael-Boitsfort | 198 | 295 | 11% | 28% | +41% | +24% | +49% | 26 | 4% |
| TOTAL RBC | 7.177 | 7.096 | 14% | 30% | -39% | -17% | -1% | 13 | 100% |

Tableau 18 : Évolution du nombre de faits de cambriolage en Région bruxelloise – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020

97 Rapport entre la criminalité enregistrée dans une commune et le nombre total de faits enregistrés en RBC.

Contrairement aux coups et blessures (*cf. supra*), le phénomène est davantage localisé dans les quartiers des communes résidentielles du Nord-Ouest et du Sud-Est ainsi que dans les quartiers excentrés de la Ville de Bruxelles. Quantitativement, le nombre de cambriolages le plus élevé en 2019 est au sein des quartiers Machtens (164 faits), Churchill (154 faits), Heysel (154 faits), Berchem-Ste-Agathe centre (146 faits), Woeste (139 faits), Watermael Centre (136 faits) et Brugmann-Lepoutre (133 faits). Parmi les communes où le phénomène est le plus en hausse entre 2018 et 2019, on retrouve :

- Watermael-Boitsfort : le nombre de cambriolages a doublé au sein du quartier⁹⁸ des Trois-Tilleuls, et presque doublé dans le quartier Watermael Centre (de 58 à 110 faits) ;
- Auderghem : +25% (90 faits) dans le quartier Chaussée de Wavre-Saint-Julien et +29% dans le quartier Centre ;
- Berchem-Ste-Agathe : principalement en raison d'une hausse de 9% dans le quartier Centre et surtout de la situation du quartier Korenbeek où le nombre a plus que doublé en l'espace d'une année (+125%) ;
- Uccle : +54% dans le quartier Churchill (154 faits), +32% dans le quartier Globe (111 faits) et +39% dans le quartier Montjoie.

Afin de lutter contre les cambriolages dans les habitations, les zones de police et services de prévention communaux fournissent à la population des informations de prévention ainsi que des visites techno-préventives visant à sécuriser davantage les habitats à risque. Seize Partenariats locaux de prévention (PLP) ont également été mis en place dans différents quartiers. Il s'agit de plateformes d'échange d'informations entre les riverains et la police permettant de signaler les agissements suspects et d'être plus vite informé en cas de vagues de vols.

⁹⁸ Les quartiers bruxellois issus du découpage IBSA chevauchent parfois plusieurs communes. Les tendances évoquées concernent à chaque fois la part du quartier appartenant à la commune étudiée.

2019

Cambriolages dans habitation

Nb de faits

- 1 - 33
- 31 - 66
- 67 - 98
- 99 - 131
- 132 - 164

- Quartiers résidentiels
- Quartiers non résidentiels

Densité spatiale de faits

min.  max.

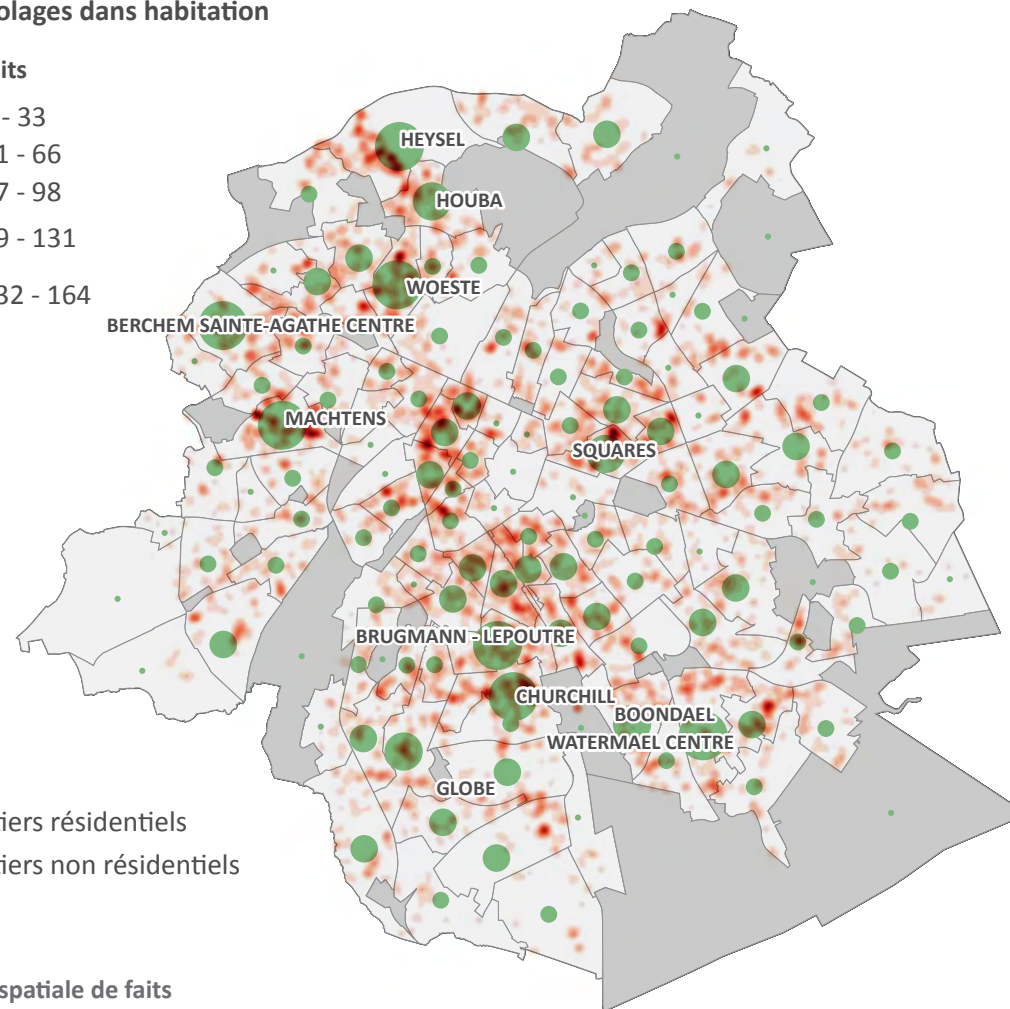


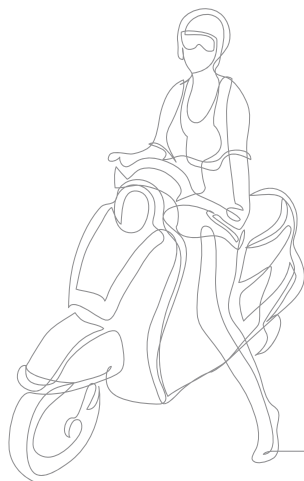
Figure 19 : Répartition spatiale des faits de cambriolage au sein des quartiers bruxellois et zones de concentration spatiale des faits en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020

3.3.3. VOLS DE VÉLOS ET DE CYCLOMOTEURS

Les vols de vélos/cyclomoteurs constituent un phénomène en hausse par rapport à 2010. Cette tendance se poursuit à moyen et court terme et est à mettre en relation avec l'évolution des pratiques de mobilité au sein de la Région (politique de mobilité durable, solution pour pallier le problème de congestion routière, etc.), ainsi qu'avec l'augmentation de la valeur des vélos et équipements.

Le Moniteur de sécurité mené en 2018 par la Police fédérale montre que 18% et 6% des résidents bruxellois considèrent, respectivement, les vols de vélos et de cyclomoteurs comme de véritables problèmes de quartier. Dans 84% des cas de vol de vélo et 97% de vol de cyclomoteur (et motocyclette), les victimes ont déclaré ne pas avoir signalé les faits à la police⁹⁹. Contrairement aux cambriolages (*cf. supra*), un chiffre noir plus important est donc constaté pour ce type de faits.

En 2019, 4.595 vols de vélo/cyclomoteur ont néanmoins été signalés à la police. Ceci représente une hausse de 64% par rapport à 2010 et de 12% par rapport à 2018. Les vélos représentent près de 93% de ces vols. Les faits surviennent principalement en journée durant la semaine (19% le week-end).



⁹⁹ DGR/DRI/BIPOL, *Moniteur de sécurité 2018. Rapport final. Région Bruxelles Capitale, Bruxelles* : Police fédérale, p. 5 et p. 46.



| | Nombre de faits | | Temporalité 2019 | | Évolution | | | % RBC |
|-----------------------|-----------------|--------------|------------------|------------|----------------|----------------|----------------|-------------|
| | 2018 | 2019 | % nuit | % week-end | Var. 2010-2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | |
| Ville de Bruxelles | 1.215 | 1.431 | 17% | 28% | +88% | +43% | +18% | 31% |
| Ixelles | 466 | 668 | 14% | 27% | +56% | +173% | +43% | 15% |
| Schaerbeek | 253 | 266 | 14% | 28% | +91% | +26% | +5% | 6% |
| Molenbeek-Saint-Jean | 187 | 265 | 9% | 24% | +212% | +75% | +42% | 6% |
| Uccle | 150 | 252 | 9% | 30% | +121% | +94% | +68% | 5% |
| Woluwe-Saint-Lambert | 213 | 238 | 13% | 40% | -7% | +70% | +12% | 5% |
| Saint-Gilles | 202 | 230 | 11% | 32% | +85% | +60% | +14% | 5% |
| Anderlecht | 197 | 200 | 15% | 42% | +29% | +4% | +2% | 4% |
| Etterbeek | 174 | 169 | 7% | 26% | +1% | +22% | -3% | 4% |
| Woluwe-Saint-Pierre | 122 | 142 | 12% | 24% | +30% | +75% | +16% | 3% |
| Jette | 147 | 141 | 19% | 25% | +147% | +18% | -4% | 3% |
| Auderghem | 155 | 128 | 16% | 21% | -15% | +78% | -17% | 3% |
| Forest | 101 | 102 | 6% | 47% | +46% | +17% | +1% | 2% |
| Watermael-Boitsfort | 85 | 82 | 12% | 22% | +74% | +74% | -4% | 2% |
| Evere | 74 | 79 | 9% | 29% | +55% | -19% | +7% | 2% |
| Saint-Josse-ten-Noode | 63 | 65 | 12% | 35% | +124% | +51% | +3% | 1% |
| Koekelberg | 29 | 60 | 13% | 27% | +186% | +28% | +107% | 1% |
| Ganshoren | 33 | 45 | 14% | 28% | +150% | +25% | +36% | 1% |
| Berchem-Sainte-Agathe | 37 | 32 | 10% | 32% | +39% | +14% | -14% | 1% |
| TOTAL RBC | 3.903 | 4.595 | 13% | 29% | +64% | +53% | +18% | 100% |

Tableau 19 : Évolution du nombre de vols de vélos et cyclomoteurs en Région bruxelloise – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020

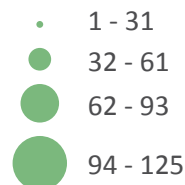
Les quartiers centraux et du sud-est du Pentagone sont les plus touchés : 125 vols dans le quartier Dansaert (-1% par rapport à 2018), 112 à Matonge (+6%), 104 dans le quartier Européen (+31%), 92 dans le quartier Brugmann-Lepoutre (-13%) et 90 au Chatelain (-26%). Des points de concentration de vols sont également identifiés au niveau de la Bourse, des gares du Midi et du Nord, de la Place Flagey, du campus ULB/VUB et de Stockel. Selon l'enquête de victimation menée par l'asbl Provélo en 2016, la proportion de vols de vélo commis dans l'espace privé (ex : lors de cambriolages) augmenterait au fur et à mesure que l'on s'éloigne du Pentagone¹⁰⁰. Sur base des statistiques policières de 2019, 60% des vols de vélo sont survenus dans l'espace public, 29% dans les habitations au sens large (corps du logis ou dépendances) et 4% dans les transports en commun.

Dans un contexte où la mobilité durable est favorisée, notamment à travers l'usage de la mobilité active, il est montré que la victimation en matière de vol de vélo peut avoir un impact dissuasif sur l'utilisation de ce mode de déplacement, surtout lorsqu'il s'agit de « nouveaux » cyclistes¹⁰¹. Des efforts de sensibilisation doivent donc être déployés, notamment en ce qui concerne les précautions de base (cadenas, manière d'attacher le vélo, etc.), les nouvelles technologies favorisant le traçage en cas de vol (*track and trace*) ou encore le marquage.

2019

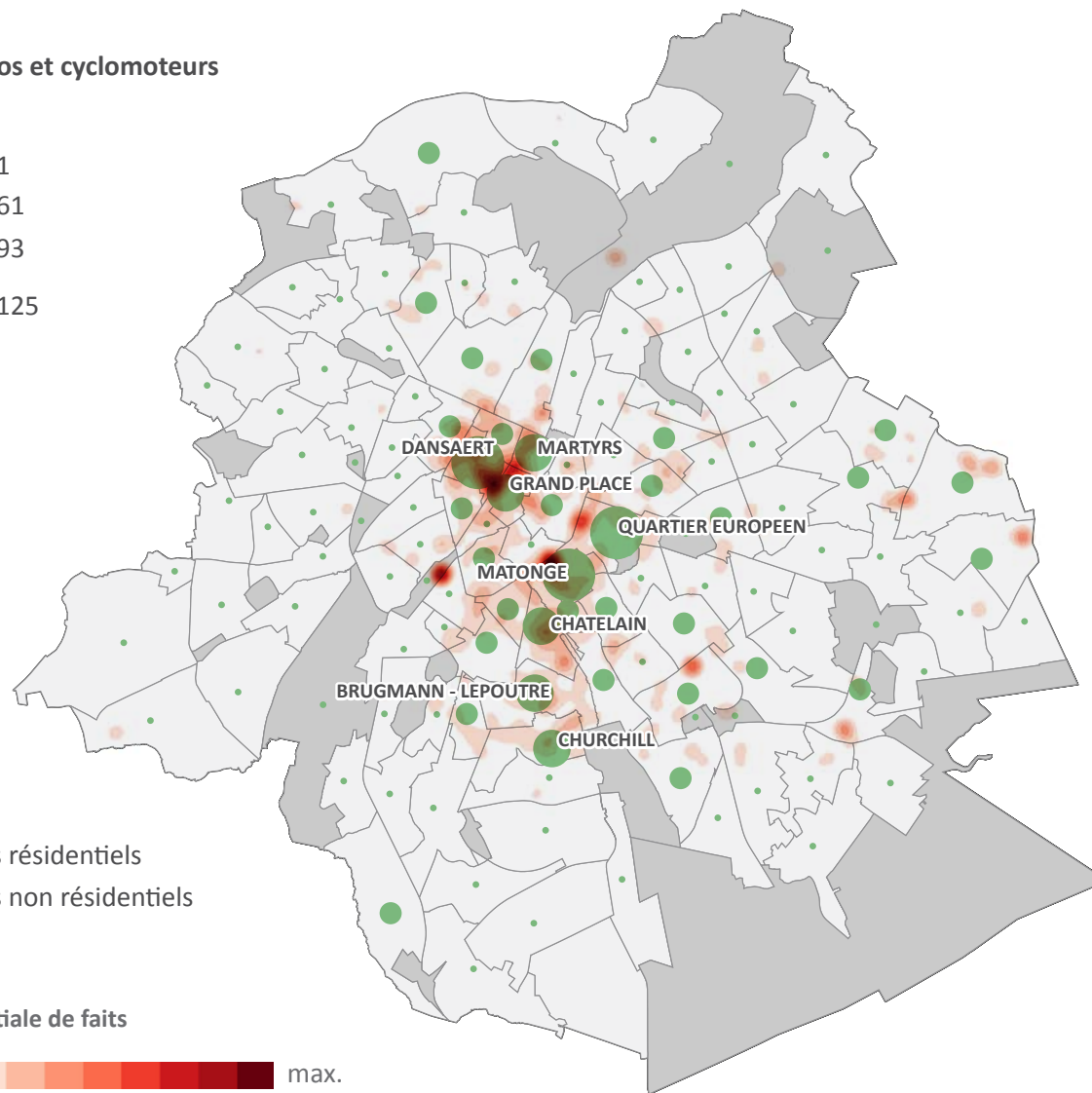
Vols de vélos et cyclomoteurs

Nb de faits



- Quartiers résidentiels
- Quartiers non résidentiels

Densité spatiale de faits



100 Observatoire bruxellois du vélo, *Rapport de l'enquête 2016 : vols de vélos*, Bruxelles : Pro Velo asbl, 2017, p. 8.

101 *Ibidem*, p. 11.

Figure 20 : Répartition spatiale des vols de vélos et cyclomoteurs au sein des quartiers bruxellois et zones de concentration spatiale des faits en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020



3.3.4. DÉTENTION, PRODUCTION ET COMMERCE DE STUPÉFIANTS

Les nuisances liées à la consommation de drogues (et d'alcool) représentent un problème de quartier prioritaire pour 13% des Bruxellois, alors que les trafics de stupéfiants dans la rue sont prioritaires pour 11% d'entre eux¹⁰². Selon l'ERS 2018¹⁰³, ces nuisances prenant place au sein de l'espace public sont également considérées comme des facteurs dérangeants pour 23% des résidents, 18% des navetteurs et 7% des touristes. Outre les risques sanitaires et la dégradation du cadre de vie, les incivilités et d'autres formes de déviance/criminalité connexes aux drogues peuvent amplifier le sentiment d'insécurité chez les citoyens. La problématique de la production de drogues est également une question d'actualité à suivre attentivement dans la mesure où la Belgique serait devenue une zone de production majeure de drogues de synthèse (MDMA/Ecstasy) et de stimulants (amphétamines, etc.)¹⁰⁴. De plus, la production domestique du cannabis joue un rôle de plus en plus important dans la dynamique du trafic de drogues¹⁰⁵ en Europe.

Au niveau des statistiques, les chiffres reflètent surtout la proactivité policière (contrôles, etc.). Ainsi, la temporalité des faits ne sera pas traitée ici dans la mesure où elle reflète davantage les moments de contrôles/perquisitions que les réels moments où les infractions sont commises.

102 Police fédérale, *Op. cit.*, p. 5.

103 OBPS, *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 (...)*, *Op. cit.*, pp. 22-24.

104 Observatoire européen des drogues et toxicomanies, *Rapport européen sur les drogues 2019. Tendances et évolutions*, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2019, pp. 31-34.

105 *Ibid.*, p. 21.



| | Détenion | | | | | Commerce | | | | |
|-----------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|-------------|--------------|--------------|----------------|----------------|-------------|
| | 2018 | 2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | % RBC | 2018 | 2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | % RBC |
| Ville de Bruxelles | 1.847 | 2.135 | +54% | +16% | 33% | 344 | 511 | +36% | +49% | 33% |
| Molenbeek-Saint-Jean | 852 | 917 | +84% | +8% | 14% | 173 | 121 | +17% | -30% | 8% |
| Ixelles | 487 | 378 | -19% | -22% | 6% | 74 | 119 | +2% | +61% | 8% |
| Schaerbeek | 261 | 404 | -4% | +55% | 6% | 100 | 123 | +46% | +23% | 8% |
| Saint-Gilles | 254 | 263 | -52% | +4% | 4% | 63 | 56 | -24% | -11% | 4% |
| Forest | 407 | 326 | +19% | -20% | 5% | 34 | 38 | +36% | +12% | 2% |
| Anderlecht | 305 | 271 | +4% | -11% | 4% | 200 | 194 | +40% | -3% | 13% |
| Uccle | 229 | 206 | -40% | -10% | 3% | 63 | 73 | +7% | +16% | 5% |
| Koekelberg | 317 | 286 | +122% | -10% | 4% | 23 | 16 | +45% | -30% | 1% |
| Woluwe-Saint-Lambert | 167 | 212 | -3% | +27% | 3% | 26 | 41 | +17% | +58% | 3% |
| Etterbeek | 169 | 188 | -1% | +11% | 3% | 28 | 57 | +159% | +104% | 4% |
| Jette | 201 | 170 | +38% | -15% | 3% | 34 | 21 | -13% | -38% | 1% |
| Saint-Josse-ten-Noode | 131 | 124 | -27% | -5% | 2% | 51 | 63 | +85% | +24% | 4% |
| Woluwe-Saint-Pierre | 79 | 108 | +17% | +37% | 2% | 12 | 36 | +140% | +200% | 2% |
| Berchem-Sainte-Agathe | 138 | 174 | +222% | +26% | 3% | 9 | 16 | +60% | +78% | 1% |
| Ganshoren | 115 | 112 | +167% | -3% | 2% | 11 | 7 | +75% | -36% | 0% |
| Auderghem | 60 | 62 | -42% | +3% | 1% | 16 | 16 | -11% | +0% | 1% |
| Watermael-Boitsfort | 74 | 64 | -35% | -14% | 1% | 15 | 13 | -57% | -13% | 1% |
| Evere | 60 | 79 | -1% | +32% | 1% | 16 | 20 | +67% | +25% | 1% |
| TOTAL RBC | 6.153 | 6.479 | +18% | +5% | 100% | 1.292 | 1.541 | +28% | +19% | 100% |

Tableau 20 : Évolution du nombre de faits de détenion et de commerce de drogues en Région bruxelloise – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020

- La *production de drogues* : en 2019, 18 faits de production de drogues synthétiques et 12 de production de cannabis à grande échelle ont été constatés par les services de police¹⁰⁶. Les faits en matière de drogues synthétiques sont localisés dans le sud-est de la Région (quartiers Marolles, Matonge, Chasse, Université, Boondael, etc.) alors que pour le cannabis (>50 plants), ce sont les quartiers du nord-ouest qui sont les plus concernés (Gare de l'Ouest, Cureghem Bara, Woeste, Houba, etc.) ;
- Le *commerce de drogues* : la Ville de Bruxelles et Anderlecht sont quantitativement les plus concernées avec respectivement 511 et 194 faits constatés par la police en 2019 (+49% et -3% par rapport à 2018). Les lieux de trafic sont plus centralisés. Dans le Pentagone, des concentrations de faits sont observées à Anneessens/ Lemonnier, Bourse, dans le quartier Alhambra (Yser, rue de Laeken, etc.), quartier Nord (aux abords des « carrées » de prostitution) ainsi qu'au niveau de la Place Liedts, Bockstael et la Cité Modèle. Des points de concentration de faits sont également identifiés dans les quartiers Moortebeek – Peterbos et Matonge ;
- La *détention de drogues* : les faits sont plus nombreux dans les quartiers centraux tels que le quartier Nord (122 faits, +110%), Gare du Midi (156 faits, +206%) et Molenbeek-Historique (144 faits, +64%). Des zones de concentration sont localisées surtout aux abords des gares, Comte de Flandre et Matonge. Pour rappel, ces fluctuations reflètent davantage la proactivité policière que la situation réelle du phénomène.

2019

Phénomène « Drogues »

- Production de cannabis à grande échelle
- ▲ Production de drogues de synthèse

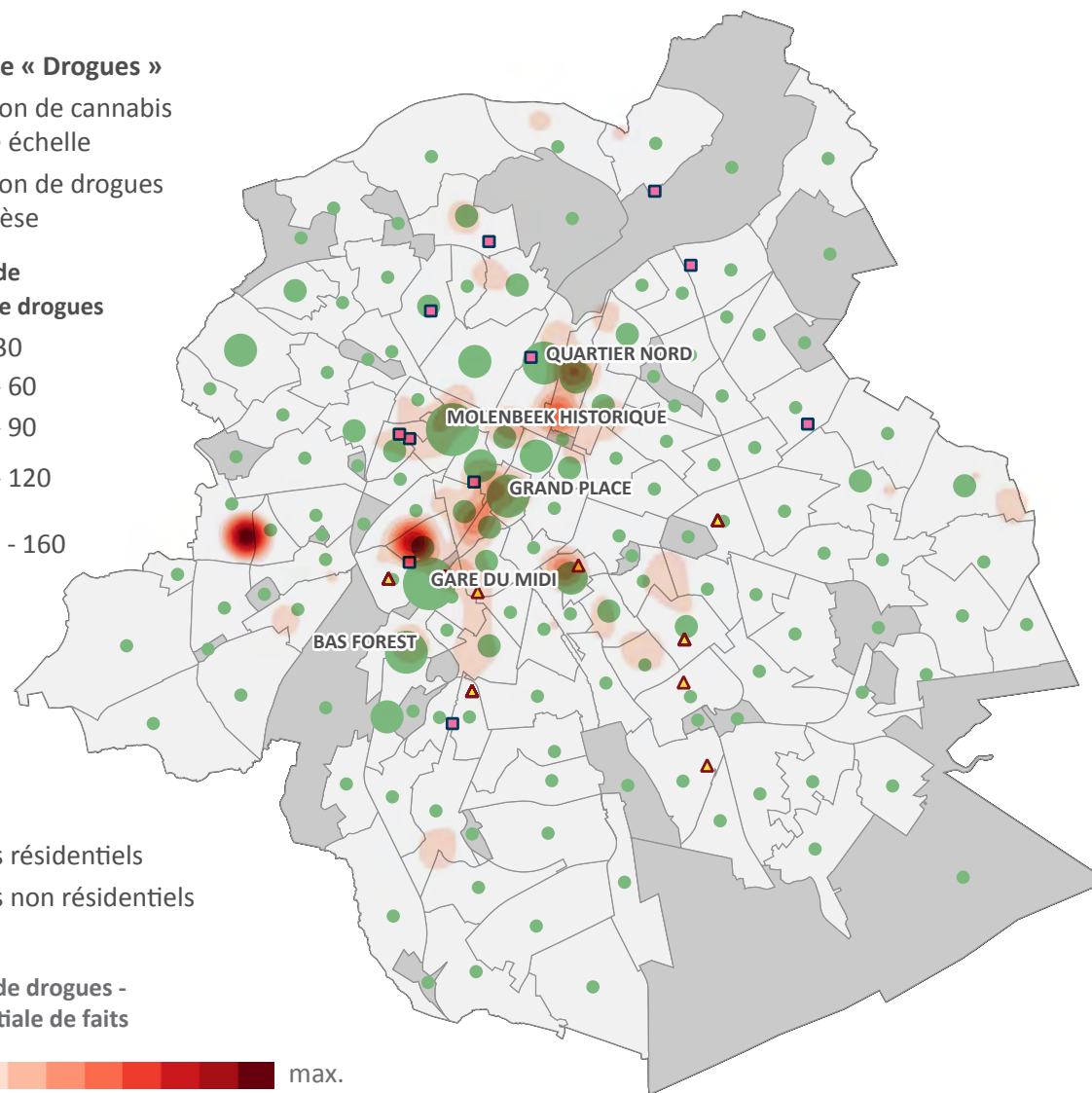
Nb de faits de détention de drogues

- 1 - 30
- 31 - 60
- 61 - 90
- 91 - 120
- 121 - 160

- Quartiers résidentiels
- Quartiers non résidentiels

Commerce de drogues - Densité spatiale de faits

min.  max.



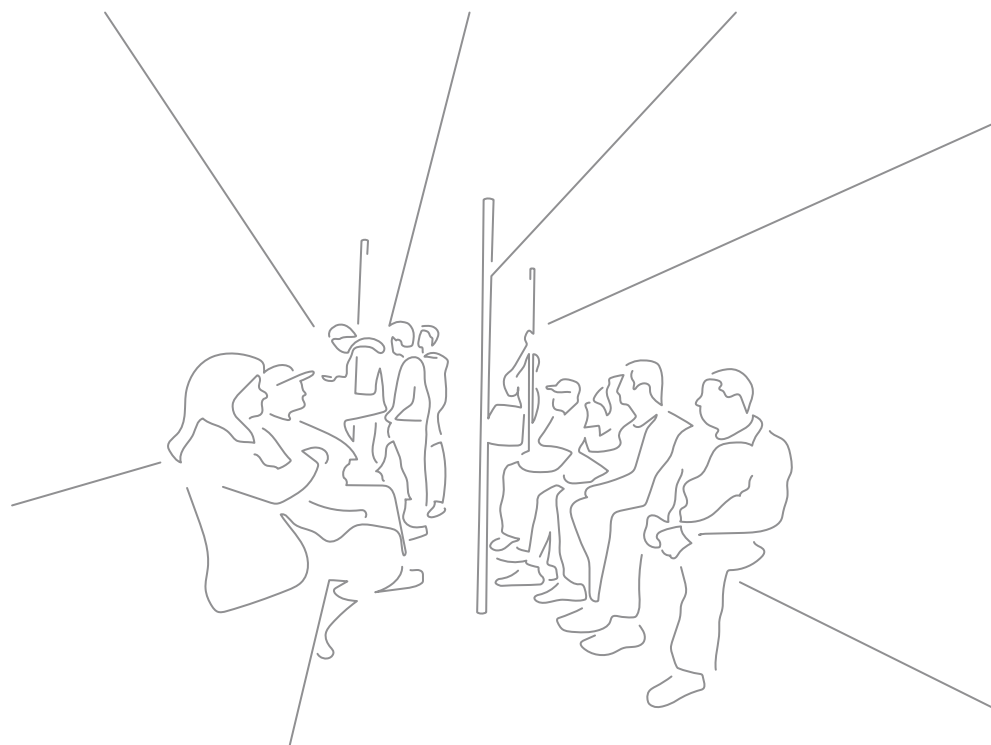
106 Vu le faible nombre de faits en matière de production de drogues, le Tableau 20 ne reprend que les statistiques liées à la détention et au commerce de drogues.

Figure 21 : Répartition spatiale des faits de drogues (détention, commerce, production) au sein des quartiers bruxellois et zones de concentration spatiale des faits en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020

3.4. ZOOM SUR LA CRIMINALITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Depuis plusieurs années, les transports en commun ont pris de plus en plus d'importance dans la mobilité vers et au sein de la Région Bruxelles-Capitale. La taille du réseau de transport public et sa fréquentation sont en augmentation (nombre de lignes, véhicules, etc.)¹⁰⁷. Les opérateurs de transports (STIB, SNCB, De Lijn, TEC) desservent l'ensemble du territoire régional depuis les différentes régions du pays et organisent les trajets internes¹⁰⁸ au sein de la Région. La STIB s'étend à elle seule sur plus de 700km de lignes, dont 40km de métro et 147 km de tram (85,6km de sites protégés). Ce réseau dessert 2.160 arrêts et 69 stations de métro¹⁰⁹. Les opérateurs régionaux desservent également la RBC, avec 61 lignes pour De Lijn et 9 pour la TEC¹¹⁰. À cela s'ajoutent 34 gares ferroviaires réparties sur 14 communes¹¹¹. En tant que lieux de croisements de flux importants d'usagers, mais également comme lieux d'occurrence de certains phénomènes – tant au sein des infrastructures (gares, arrêts ou stations) qu'au sein des véhicules – il convient d'analyser la criminalité enregistrée dans les transports en commun.

En 2019, plus de 417 millions de trajets ont été effectués sur le réseau STIB, soit une augmentation de près de 2% par rapport à 2018 et de près de 15% par rapport à 2014 (tous modes confondus). Le métro est le mode de transport le plus utilisé en 2019 (163 millions de trajets, +12,9% par rapport à 2018), devant le tram (154 millions de trajets, -5,5% par rapport 2018) et le bus (110 millions de trajets, +7,2% par rapport à 2018).



107 STIB, *Rapport Statistiques 2019, 2020*, p. 2.

108 Selon Bruxelles Mobilité (MUSTI), 5.400.000 trajets sont effectués quotidiennement dont 2/3 en interne de la RBC en 2018 (dont 69% sont effectués à pied, à vélo ou en transport en commun) et 1/3 en échange avec l'extérieur de la RBC (dont 39% sont effectués à pied, à vélo ou en transport en commun).

109 STIB, *Op. cit.*

110 IBSA Mobilité et Transport, *Transport collectif et partagé* (2018).

111 Données IBSA/Bruxelles Mobilité/SNCB.



3.4.1. APERÇU GÉNÉRAL

La criminalité enregistrée au sein des transports publics concerne principalement le réseau STIB. Ce, d'une part, en raison de son étendue importante sur le territoire et du nombre élevé de stations, et d'autre part, de sa fréquentation élevée (*cf. supra*). Les infrastructures ferroviaires, et majoritairement les gares de la jonction Nord-Midi, concentrent également une part importante de la criminalité enregistrée dans les transports en commun. Ceci s'explique *inter alia* en raison du flux élevé de voyageurs qu'elles charrient et de leur taille, mais également en raison des activités qui y sont présentes ou qui s'y déroulent (magasins, etc.) et de leur proximité avec certains quartiers présentant des problématiques spécifiques (prostitution, grands évènements, etc.).

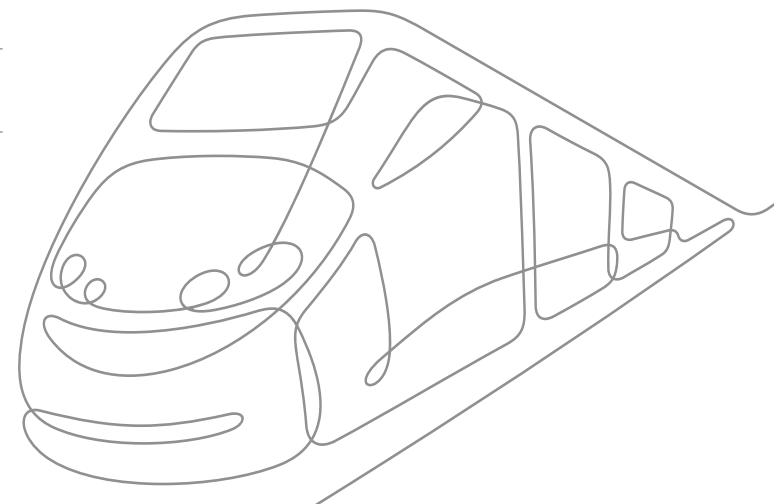
Les principaux faits enregistrés dans les transports publics sont les vols (vols à la tire et vols avec violence), les incivilités et les agressions physiques et verbales (voir tableau *infra*). Les infractions à la législation sur les étrangers (séjour illégal, etc.) se retrouvent également en nombre important en Région Bruxelles-Capitale, mais leur nombre reflète davantage l'activité policière. Les agressions sexuelles sont également reprises dans le tableau, car celles-ci ont subi une forte augmentation ces 5 dernières années, bien que moins nombreuses. L'augmentation de ce type de faits peut être liée à une plus grande propension des victimes à porter plainte, par exemple pour les attentats à la pudeur, au vu de l'actualité qui s'est dernièrement focalisée sur les abus dont les femmes sont victimes.

Au niveau évolutif, on note une augmentation importante de plus de 50% pour les vols à la tire au cours de la période 2015-2019, avec une croissance particulièrement importante les deux dernières années. À l'inverse, les vols avec violence ont baissé au cours de la période 2015-2019, particulièrement entre 2015 et 2016. Au niveau des agressions physiques et verbales, on observe une diminution entre 2015 et 2018, suivie d'une recrudescence au cours de la dernière année.



| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Évolution 2015-2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------------------------|-------------------|-------------------|
| Vols à la tire | 3.107 | 2.449 | 2.698 | 3.654 | 4.766 | | +53,40% | +30,43% |
| Incivilités | 858 | 1017 | 893 | 801 | 902 | | +5,13% | +12,61% |
| Vols avec violence | 793 | 491 | 536 | 582 | 555 | | -30,01% | -4,64% |
| Agressions physiques | 584 | 535 | 524 | 511 | 522 | | -10,62% | +2,15% |
| Agressions verbales | 337 | 296 | 256 | 249 | 278 | | -17,51% | +11,65% |
| Législation sur les étrangers | 1.539 | 1.217 | 1.393 | 1.696 | 2.301 | | +49,51% | +35,67% |
| Agressions sexuelles | 70 | 94 | 87 | 97 | 134 | | +91,43% | +38,14% |

Tableau 21 : Criminalité enregistrée dans les transports en commun (2015-2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 03/06/2020



En termes de localisation, les faits survenus dans les transports en commun sont principalement commis à « l'arrêt », c'est-à-dire dans ou aux abords des infrastructures (stations, gares, arrêts de tram/bus). Il s'agit principalement des gares de Bruxelles Midi, Bruxelles Nord et Bruxelles Central et des stations de (pré)méto de Bruxelles Midi, De Brouckère, Bourse, Bruxelles Nord et Gare de l'Ouest (cf. tableau *infra*). Au niveau de la criminalité « en route », c'est-à-dire dans les moyens de transports publics, ce sont les métros et les trams qui sont les plus touchés. La répartition au niveau des

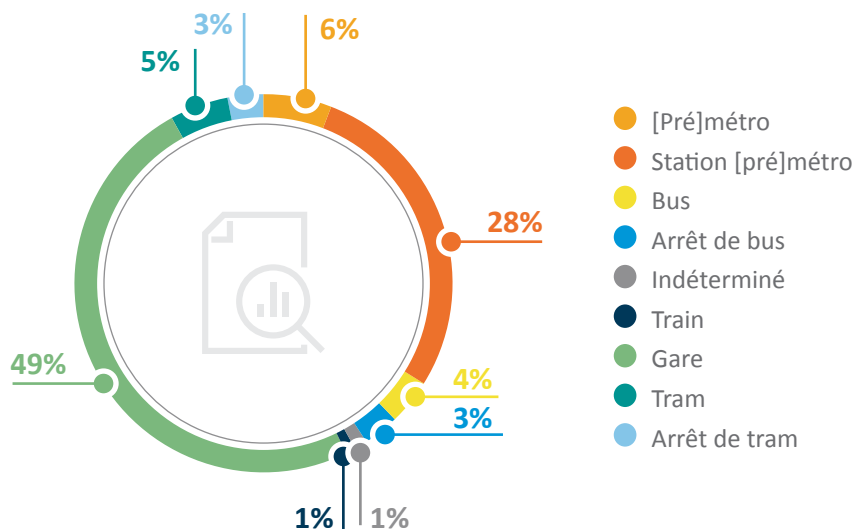


Figure 22 : Répartition des infractions liées aux transports publics en fonction du mode et du lieu (véhicule/station) en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA Bruxelles, extr. BNG d.d. 03/06/2020

lieux présente toutefois certaines différences en fonction du phénomène. En ce qui concerne la période 2015-2019, ce sont les gares (+75,8%) et les stations de (pré)métrô (+25,5%) qui ont connu la plus forte augmentation, après une importante diminution en 2016, année des attentats durant laquelle il y a eu un renforcement de la présence visible de la police et des militaires dans l'espace public, tout particulièrement dans les stations de (pré)métrô et les gares.

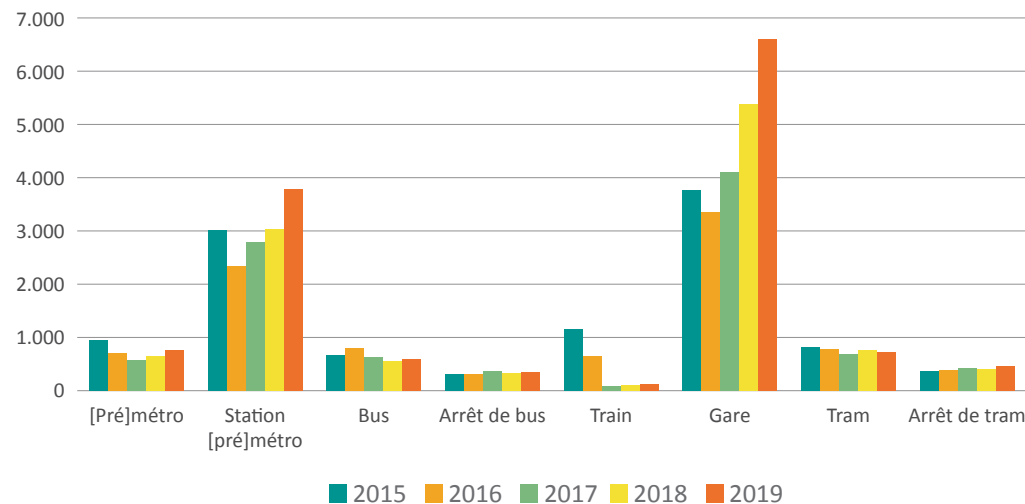


Figure 23 : Évolution du nombre d'infractions liées aux transports publics en fonction du mode et du lieu (véhicule/station) entre 2015 et 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA Bruxelles, extr. BNG d.d. 03/06/2020

Au niveau des faits de violence, le nombre d'infractions constatées en lien avec les transports publics est de 1.126 en 2019 contre 1.112 en 2018 (+1%) (cf. *infra*). La diminution sur les dix dernières années est de 32% en RBC. Le nombre de violences sexuelles a augmenté à partir de 2015 : +32% en 2019 par rapport à l'année précédente. Les violences psychiques et physiques ont, quant à elles, diminué au cours de cette période. La proportion des faits de violence psychique et physique dans les transports en commun par rapport à l'ensemble des faits commis est restée stable au cours des 5 dernières années : en moyenne, 9% des faits de ce type sont commis dans les transports publics. Pour ce qui est des violences sexuelles, cette proportion a augmenté durant cette même période, passant de 11% en 2015 à 21% en 2019.

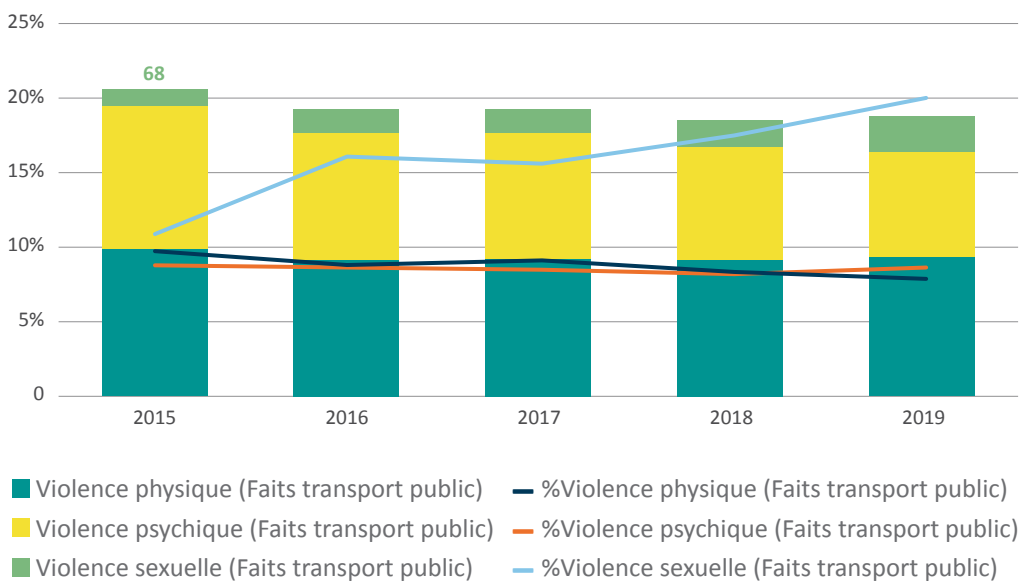


Figure 24 : Évolution du nombre de faits de violence en lien avec les transports publics (2015-2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. BNG d.d. 25/04/2020



3.4.2. VOLS À LA TIRE

Étant donné l'importance du phénomène du vol à la tire dans les transports en commun et son augmentation considérable au cours des années, une analyse approfondie du phénomène a été réalisée.

Le vol à la tire en RBC a fortement augmenté au cours de la période 2015-2019, principalement dans les stations de (pré)métro et les gares. Au niveau de la saisonnalité, en 2019, ce sont les « mois sombres » qui sont le plus touchés par les vols (janvier – mars et octobre – décembre) et principalement en fin de semaine et en soirée (jeudi et vendredi, 16h-20h).

Les gares du Midi et Nord sont les plus touchées et ont connu une augmentation importante des vols à la tire depuis 2015 (avec une diminution en 2016, année des attentats). Ces lieux concentrent la majorité des vols à la tire par rapport à l'environnement géographique dans lequel elles se trouvent.

Dans le Pentagone, le vol à la tire est important mais se localise proportionnellement moins aux arrêts de transport en commun (ex. Gare centrale, Bourse, De Brouckère). Dans certains secteurs statistiques périphériques du Pentagone, les stations de métro/tram/bus concentrent une proportion importante des vols à la tire des secteurs dans lesquels elles sont implantées, bien que le nombre absolu de faits enregistrés y reste généralement faible. Au total, les stations Midi, Nord et Central ((pré)métro et gares conjuguées) concentrent 34% de tous les faits de vols à la tire survenus dans les transports en commun en 2019, contre 17% en 2015.

| Top 3 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Évolution 2015-2019 |
|---------|------|------|------|------|-------|---------------------|
| Midi | 308 | 171 | 307 | 651 | 1.116 | |
| Nord | 123 | 143 | 172 | 321 | 347 | |
| Central | 104 | 56 | 117 | 133 | 159 | |

Tableau 22 : Évolution du nombre de vols à la tire – top 3 des arrêts – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 03/06/2020

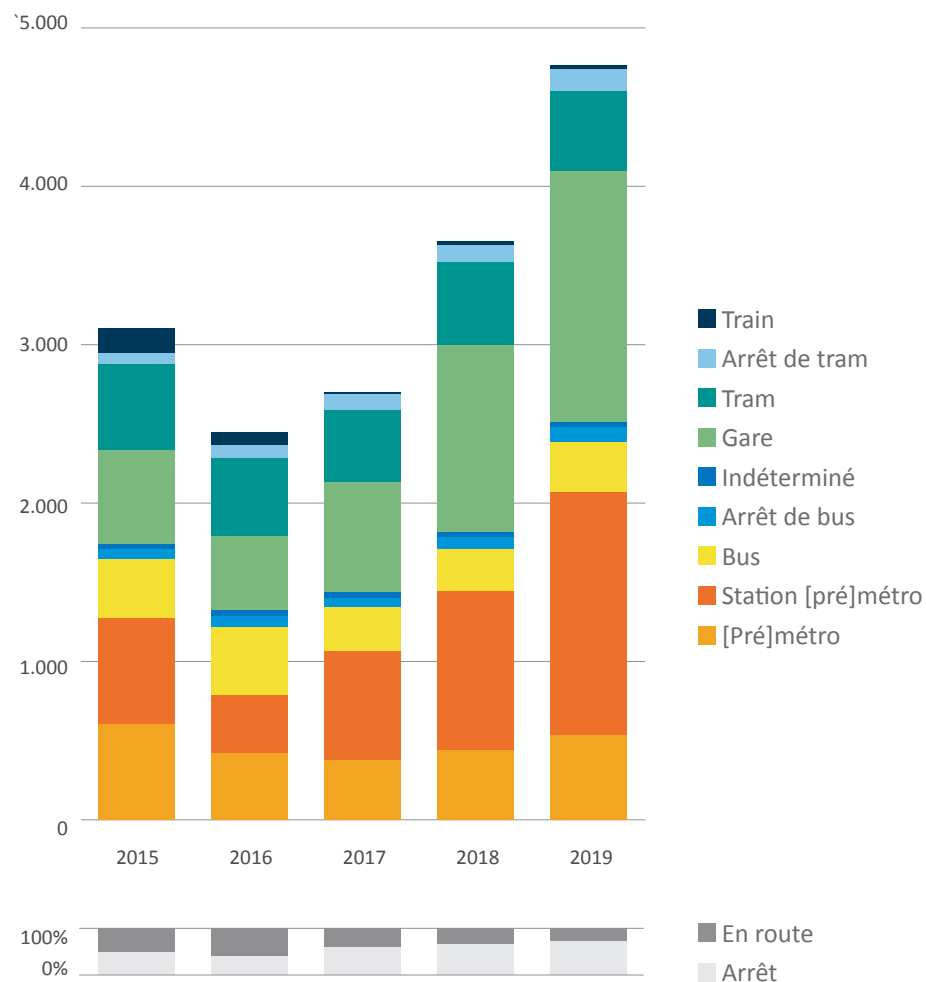


Figure 25 : Évolution du nombre de vols à la tire en RBC par localisation des faits et proportion des faits à l'arrêt / en route entre 2015 et 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 03/06/2020

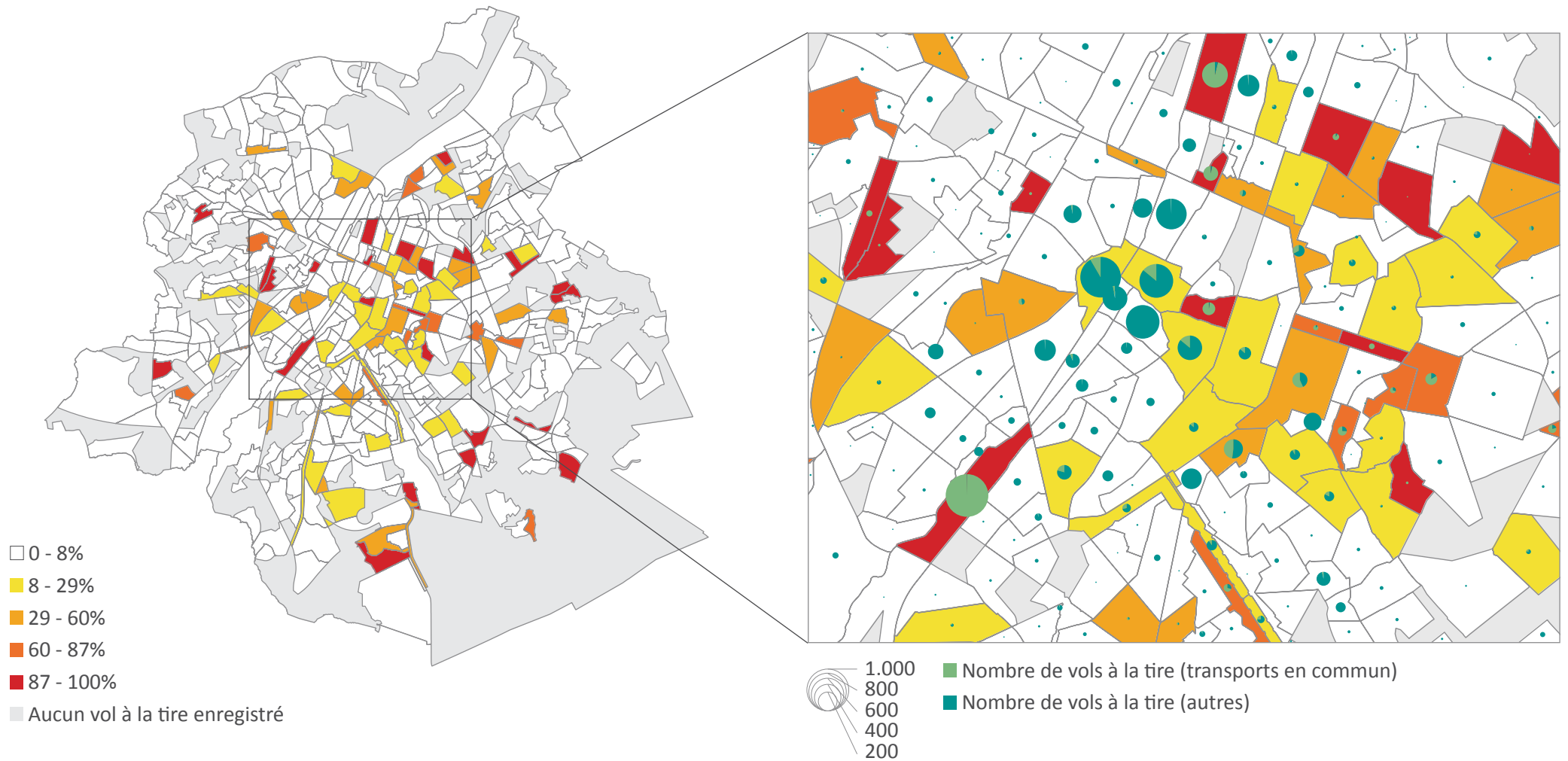


Figure 26 : À gauche, proportion des faits de vols à la tire localisés aux arrêts de transport en commun et environnement direct (gare SNCB, station STIB (métro, tram, bus)) par rapport au total des vols à la tire enregistrés par secteur statistique (2019). À droite, nombre de vols à la tire par secteur statistique en fonction du lieu (arrêts de transports en commun, autres) pour le pentagone – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020

3.5. CONCLUSION

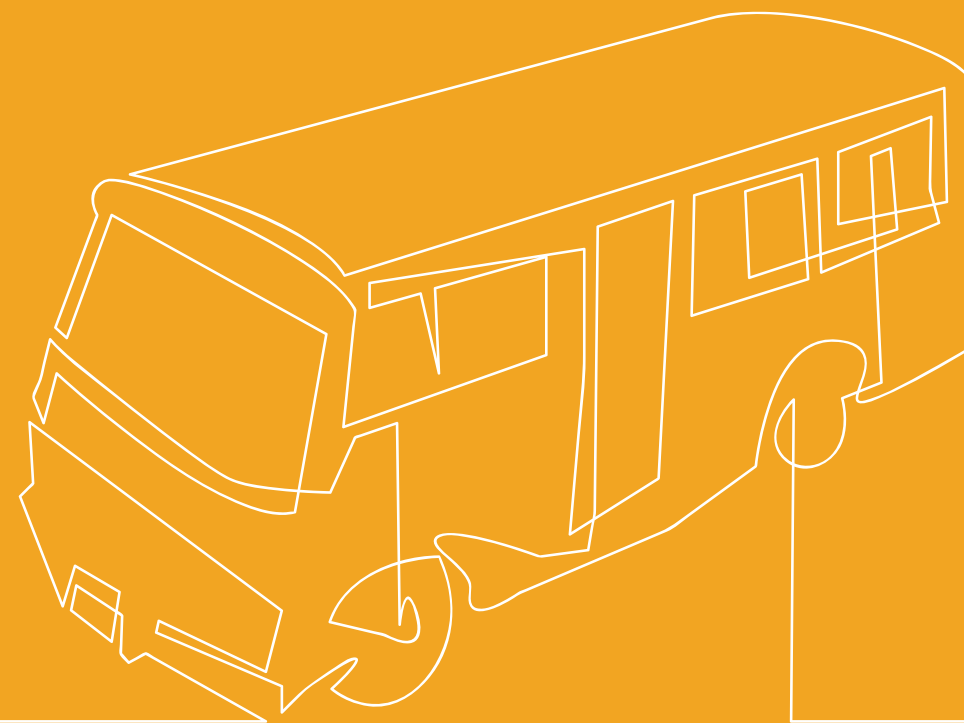
De manière générale, la criminalité enregistrée a baissé de 13% en l'espace de dix ans. La situation en 2019 demeure stable par rapport à l'année précédente. Les infractions commises en Région bruxelloise concernent principalement les drogues, les dégradations de la propriété, les atteintes contre l'intégrité physique et les vols et extorsions. Le taux de criminalité varie en fonction de la typologie des communes. Les communes résidentielles sont celles où il est le plus bas alors que les communes de la 1^{ère} couronne sont celles où il dépasse le plus souvent le taux moyen régional. La Ville de Bruxelles est naturellement celle où le plus de délits sont constatés, au regard de sa superficie, des flux de visiteurs et de la concentration de pôles récréatifs, touristiques et économiques.

Entre 2018 et 2019, la criminalité enregistrée est à la hausse dans les communes de Bruxelles (+9%), Woluwe-St-Pierre (+8%) et Berchem-Ste-Agathe (+2%), notamment en raison d'une augmentation des faits de drogues et des infractions à la législation sur les étrangers. Faits qui affectent également les hausses observées dans les communes d'Auderghem (+5%) et d'Ixelles (+5%). À Uccle (+4%) et Evere (+6%), on observe une augmentation des dégradations de la propriété et des vols et extorsions. La hausse de 3% observée à Watermael-Boitsfort est, quant à elle, liée à une augmentation des vols/extorsions et des infractions contre l'intégrité physique.

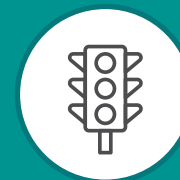
Parmi les phénomènes, on relève tout d'abord l'importance du vol à la tire. Un peu plus d'un fait sur deux est commis en RBC (56%). Le phénomène a augmenté de 61% ces cinq dernières années et continue sa progression en 2019 avec +26% par rapport à l'année précédente. 28% des vols à la tire surviennent dans les transports en commun ou leurs infrastructures. Bien que d'ampleur plus faible, les faits de violence sexuelle sont en hausse de +30% et +8% respectivement par rapport à 2015 et 2018. Ceci ne signifie pas nécessairement que l'ampleur du phénomène ait réellement augmenté au sein de la Région, mais reflète en partie une libération de la parole chez les victimes, notamment suite à l'affaire Weinstein de 2017 et au mouvement *Me too*. En matière d'infractions particulières, les indicateurs sont à la hausse sur les cinq dernières années en matière de trafic de drogues (+18%), de TEH exploitation économique (+18%) et de trafic d'armes à feu (+13%). Ceci reflète une augmentation de la proactivité policière dans ces matières, notamment dans le cadre du Plan Canal.

L'image de la criminalité au sein même des quartiers bruxellois a été dressée pour quatre phénomènes – les coups et/ou blessures dans l'espace public, les cambriolages, les vols de vélos/cyclomoteurs et les drogues – qui se distinguent à la fois par leur ampleur, mais également par leur impact sur le cadre de vie (sentiment d'insécurité, nuisances dans l'espace public, craintes individuelles).

Enfin, une attention particulière a été portée à la criminalité enregistrée dans les transports publics et aux abords de ceux-ci. En effet, étant naturellement des zones de rencontres qui brassent d'importants flux de personnes, ils représentent *de facto* des lieux criminogènes où la saturation des espaces (véhicules, gares, stations (pré)méto) peut favoriser la commission de délits ou générer de l'insécurité et impacter les pratiques de déplacement en Région bruxelloise. Les transports publics sont principalement touchés par les vols à la tire et, dans une moindre mesure, les incivilités. Sur ces cinq dernières années, cela représente respectivement une augmentation de +53% et +5%. Les gares de la jonction Nord-Midi concentrent une part importante de la criminalité enregistrée dans les transports publics. Toutes infractions confondues, les délits surviennent principalement dans les infrastructures (49% dans les gares et 28% dans les stations (pré)méto) où la criminalité enregistrée n'a cessé d'augmenter depuis 2017. Alors que les faits de violence, tous types confondus, sont en baisse ces dix dernières années (-32%), le nombre de violences sexuelles déclarées a doublé (+112%) en l'espace de cinq ans : en 2019, 1 fait sur 5 est survenu dans les transports publics ou leurs infrastructures.







SÉCURITÉ
routière

Chiffres-clés

Les infractions routières en 2019

Faits les plus enregistrés :

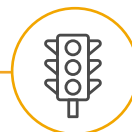


Vitesse

309.247 PV

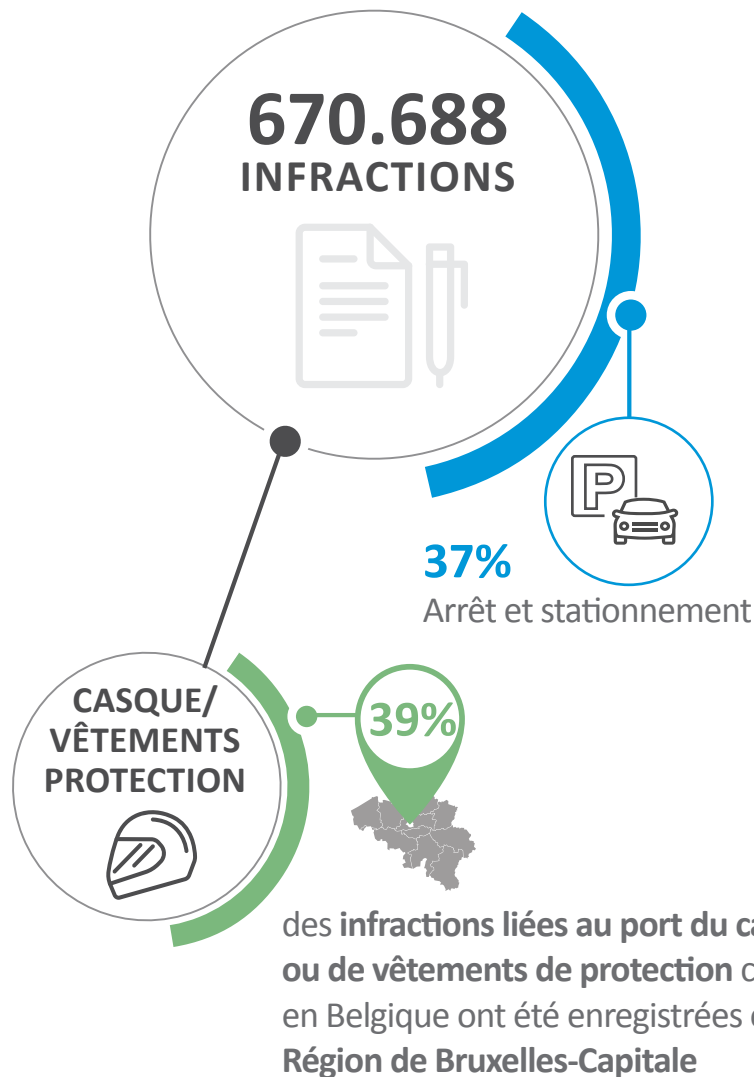
Arrêt et stationnement

174.061 PV



Infractions routières
générales au code
de la route
(marquage, signalisation, etc.)

105.817 PV



Évolution depuis 2010 :



Casque/vêtements protection

3.100 faits → **x20**



Drogues

424 faits → **+886%**



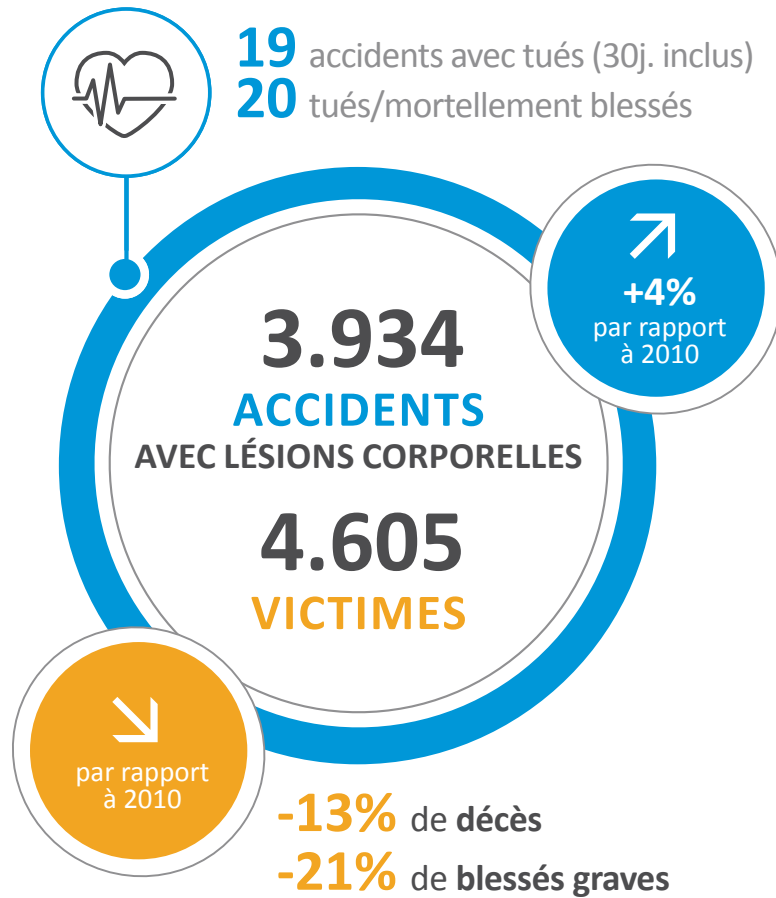
Vitesse

309.247 faits → **+186%**

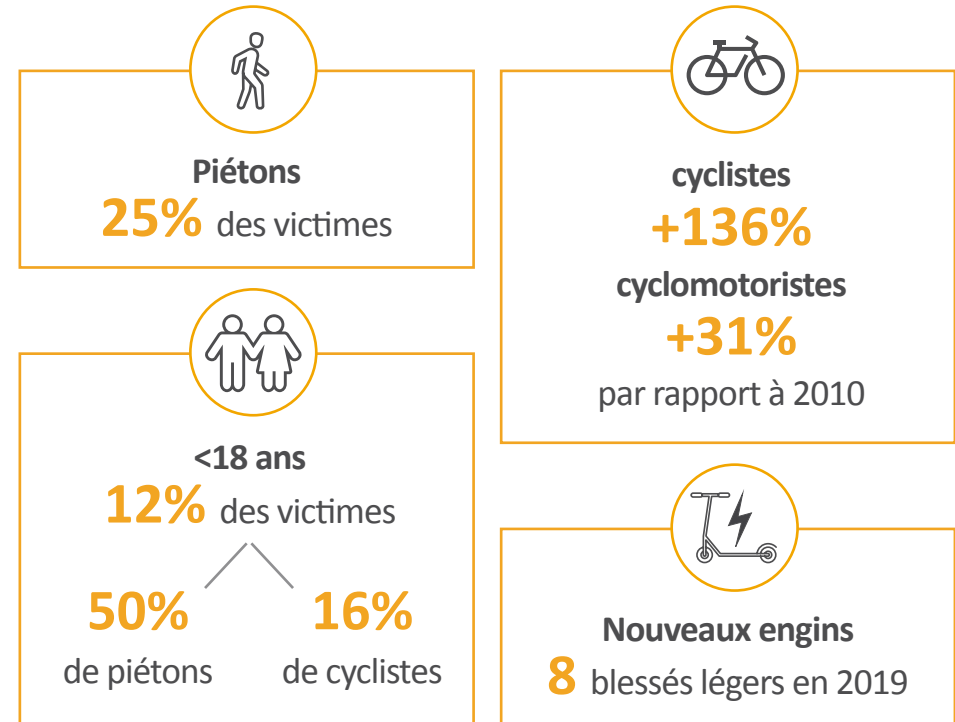
**↗ Contrôles vitesse,
drogues et alcool**

Chiffres-clés

Les accidents de la route avec lésions corporelles en 2019



Les victimes :



Le réseau routier bruxellois est particulièrement dense et s'étend sur 2.014 km de voiries, dont 72% de routes communales. Il est soutenu par un important réseau de transports en commun ainsi que par l'éclosion progressive d'autres formes de mobilité servicielle (vélos, scooters, voitures, trottinettes électriques, etc.). La mobilité au sein de la Région de Bruxelles-Capitale est directement impactée par ses caractéristiques de capitale nationale et internationale : pôle touristique, économique et politique. Un contexte métropolitain qui est également le siège de près de 5.400.000 déplacements par jour, dont les deux tiers en interne. Le réseau connaît des problèmes de congestion, particulièrement sur les axes de pénétration autoroutiers, dont les temps de parcours dans la circulation augmentent chaque année de 2% aux heures de pointe¹¹². En cause également, l'impact des nombreux chantiers/aménagements urbains propres à la Capitale et un trafic de plus en plus hétérogène en matière d'usagers.

¹¹² Plan régional de mobilité 2020-2030 approuvé le 5 mars 2020 par le Conseil des ministres bruxellois, p. 49. consultable sur https://goodmove.brussels/wp-content/uploads/2020/05/13405_FR_COMPLET_RVB_20200430.pdf.



Insécurité routière et mobilité active

Le nombre de cyclistes en RBC continue de progresser : +8,9% en 2019 par rapport à l'année précédente ; 13% de taux de croissance annuel moyen depuis 2010. Bien que ce mode de déplacement soit proportionnellement moins fréquent par rapport à la situation en Région flamande et très légèrement supérieur à la Région wallonne, l'insécurité routière ressentie par les cyclistes demeure la plus élevée en RBC, particulièrement en ce qui concerne les usagers de vélo électrique.

Par rapport aux autres régions, la Région de Bruxelles-Capitale se distingue également par une utilisation plus fréquente des nouveaux engins de déplacement (trottinettes électriques, gyropodes, etc.) : les Bruxellois seraient deux fois plus nombreux que les Wallons et trois fois plus que les Flamands à recourir à ces modes de déplacement. Selon l'enquête 2018 de Bruxelles Mobilité, 14% des répondants considèrent cette pratique de déplacement comme un facteur d'insécurité routière : ici aussi, dans le contexte d'une mobilité bruxelloise de plus en plus hétérogène au niveau des modes de déplacement, l'aménagement de l'infrastructure routière adapté à cette nouvelle forme de mobilité pourrait contribuer à la diminution de l'insécurité ressentie dans le trafic.

Aujourd'hui, 55% des ménages bruxellois possèdent au minimum une voiture privée¹¹³. Au niveau mobilité, la voiture représente une part modale de 33% des déplacements dans/vers la Région. La marche concernerait près de 37% des déplacements internes alors que la part d'utilisation du vélo et d'autres nouveaux engins de mobilité reste

faible, bien que son évolution au cours des dernières années soit significative. Les résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 montrent que la vitesse excessive dans la circulation est perçue comme l'une des principales problématiques pour 41% des résidents et 31 % des navetteurs interrogés¹¹⁴. À l'échelle régionale, le sentiment global en matière de sécurité routière est estimé à 15% comme « bon » et « excellent », selon l'enquête #Bienenroute menée en 2018 par Bruxelles Mobilité. Près de 45% des répondants considèrent la sécurité routière au sein de la Région comme n'étant « pas bonne » ou « pas bonne du tout »¹¹⁵. Le facteur d'insécurité le plus souvent rapporté est le manque de courtoisie ou de respect entre usagers, tous types de modes de déplacement confondus¹¹⁶. Celui-ci peut concerner des incivilités imputables directement aux usagers (agressivité verbale, gestes désobligeants, menaces, talonnage, etc.)¹¹⁷. Le manque d'aménagement pour certains modes de déplacement (vélo, piéton, etc.) ou la complexité de certains aménagements routiers sont cités comme facteurs d'insécurité routière chez, respectivement, 37% et 30% des répondants. Ceci peut avoir un impact sur la lisibilité du trafic par les différents types d'usagers et générer des situations de « tension ». Le non-respect des limitations de vitesse (43% des répondants) est également cité comme facteur d'insécurité routière en RBC.

C'est dans ce contexte que les nuisances et problèmes de sécurité liés à la mobilité bruxelloise seront abordés. Après avoir dressé une image globale des infractions routières enregistrées en RBC, une analyse plus spécifique des comportements à risque dans la circulation sera réalisée, pour enfin présenter l'état de la situation en matière d'accidents de la route au niveau spatial et temporel, ainsi qu'à travers les caractéristiques des victimes.

113 Données relative à l'équipement des ménages en voitures, motos, cyclomoteurs et vélos d'après l'Enquête sur le Budget des Ménages 1999-2016 (2012-2016), IBSA/SPF économie – Statbel.

114 OBPS, *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 (...)*, Op. cit., pp. 18-20.

115 Enquête #Bienenroute réalisée par Bruxelles Mobilité entre juin et octobre 2018 à partir d'un échantillon de 1.281 Bruxellois.

116 *Ibidem*.

117 MEUNIER et al., *Dossier thématique Sécurité routière n°20 – Prise de risques et agressivité*, Bruxelles : VIAS, 2019, pp. 10-11.

4.1. INFRACTIONS ROUTIÈRES

4.1.1. CHIFFRES GLOBAUX : AMPLEUR ET TENDANCES

En 2019, 5.518.906 infractions routières – PV et PI¹¹⁸ – ont été constatées en Belgique. Parmi celles-ci, 12% ont été commises en Région de Bruxelles-Capitale. Quantitativement, les infractions liées à la vitesse et aux arrêts et stationnements sont les plus importantes et représentent respectivement 46% et 26% des infractions routières enregistrées.

Le nombre d'infractions routières a significativement augmenté en RBC : +23% par rapport à 2018 et +37% par rapport à 2010. Cette tendance est principalement déterminée par les infractions vitesse, dont le nombre a presque triplé durant la dernière décennie (309.247 en 2019). En effet, alors qu'elles représentaient 22% des infractions routières en 2010, leur proportion a doublé à partir de 2015 pour atteindre 46% en 2019. Ces tendances sont essentiellement dues à l'automatisation croissante des modes de contrôles (radars automatiques, caméras ANPR¹¹⁹, etc.). À l'inverse, les infractions en matière d'arrêt et de stationnement, qui représentaient près de 44% des infractions routières en 2010, n'en représentaient plus que 30% en 2014 (26% en 2019, soit 174.061 infractions), bien qu'il s'agisse toujours de la deuxième catégorie d'infractions la plus souvent constatée par les services de police et qu'elle soit en hausse en 2019 par rapport à l'année précédente (+5%). Cette diminution de la proportion d'infractions en matière d'arrêt et stationnement est à mettre en parallèle

avec l'augmentation du traitement administratif de ces infractions par les services communaux. Près de 92% des sanctions administratives communales concernent en effet ce type d'infraction mixte en 2019 (91% en 2018)¹²⁰.

Contrairement à ce qui est observé pour la criminalité ordinaire, où les sources d'insécurité et les craintes sont inversement proportionnelles à la criminalité enregistrée par les services de police¹²¹, les infractions routières les plus fréquemment constatées s'alignent sur les perceptions des citoyens. En effet, tant la vitesse que le stationnement gênant sont à la fois perçus comme des facteurs d'insécurité (*cf. supra*) et des problèmes de quartier¹²² et sont surreprésentés dans les statistiques policières. L'ampleur de ces deux catégories d'infractions (vitesse et stationnement gênant) s'explique principalement par leur mode de contrôle, automatisé (radar) ou plus rapide à constater à grande échelle (contrôle de plaques d'immatriculation, etc.).

Au niveau relatif, les infractions liées aux feux de signalisation, à l'arrêt et stationnement et au défaut de port de casque et vêtements de protection se distinguent : celles-ci représentent respectivement 32%, 37% et 39% du volume total enregistré à l'échelle nationale pour ce type d'infraction.

118 Perception immédiate (PI).

119 Caméras à reconnaissance automatique de plaques d'immatriculation (*Automatic Number Plate Recognition*, ANPR).

120 Voir *supra*, chapitre relatif aux sanctions administratives.

121 OBPS, Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 (...), *Op. cit.*, p. 37.

122 Ces problèmes liés à la vitesse et au stationnement étaient respectivement le deuxième et le troisième problème de quartier le plus souvent identifié par les résidents bruxellois. Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL, *Moniteur de sécurité 2018 (...)*, *Op. cit.*, p. 5.



| Catégorie d'infractions | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Var. 2018-2019 | Var. 2010-2019 | % RBC/BE 2019 ¹²³ |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------|---------------------------------|
| Vitesse | 108.254 | 119.905 | 170.328 | 212.794 | 225.930 | 226.972 | 228.297 | 212.365 | 220.006 | 309.247 | +41% | +186% | 8% |
| Arrêt et stationnement | 214.121 | 208.031 | 203.941 | 192.339 | 194.039 | 140.448 | 183.763 | 166.265 | 165.988 | 174.061 | +5% | -19% | 37% |
| Code de la route : reste | 78.146 | 87.503 | 92.662 | 90.675 | 91.632 | 75.200 | 94.640 | 93.722 | 84.904 | 105.817 | +25% | +35% | 22% |
| Feux de signalisation | 27.156 | 27.494 | 26.253 | 24.043 | 26.391 | 24.725 | 37.204 | 36.283 | 28.027 | 26.950 | -4% | -1% | 32% |
| GSM | 23.789 | 29.512 | 30.927 | 29.211 | 31.300 | 22.313 | 25.981 | 23.055 | 18.814 | 22.027 | +17% | -7% | 21% |
| Documents | 17.914 | 20.506 | 20.745 | 20.158 | 18.713 | 12.397 | 13.011 | 11.901 | 12.389 | 14.080 | +14% | -21% | 13% |
| Ceinture et siège enfant | 17.211 | 13.077 | 14.798 | 22.691 | 27.213 | 15.031 | 14.384 | 11.259 | 9.464 | 10.532 | +11% | -39% | 20% |
| Alcool | 2.471 | 2.483 | 2.655 | 2.677 | 2.793 | 2.483 | 3.647 | 3.636 | 3.308 | 3.905 | +18% | +58% | 8% |
| Casque et vêtements de protection | 134 | 267 | 1.443 | 1.673 | 2.356 | 2.054 | 2.190 | 2.272 | 2.589 | 3.100 | +20% | +2.213% | 39% |
| Drogues | 43 | 85 | 117 | 134 | 142 | 149 | 206 | 198 | 226 | 424 | +88% | +886% | 4% |
| Poids lourds | 275 | 321 | 240 | 224 | 443 | 384 | 369 | 375 | 437 | 342 | -22% | +24% | 2% |
| Autres | 132 | 119 | 195 | 224 | 127 | 110 | 101 | 101 | 77 | 149 | +94% | +13% | 6% |
| Inconnu | 37 | 41 | 65 | 54 | 74 | 47 | 175 | 53 | 45 | 54 | +20% | +46% | 0% |
| NOMBRE TOTAL DES INFRACTIONS (PI+PV) | 489.683 | 509.344 | 564.369 | 596.897 | 621.153 | 522.313 | 603.968 | 561.485 | 546.274 | 670.688 | +23% | +37% | 12% |

Tableau 23 : Infractions routières en Région de Bruxelles-Capitale – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 29/02/2020

123 Nombre d'infractions routières enregistrées en RBC par rapport au volume total enregistré en Belgique.

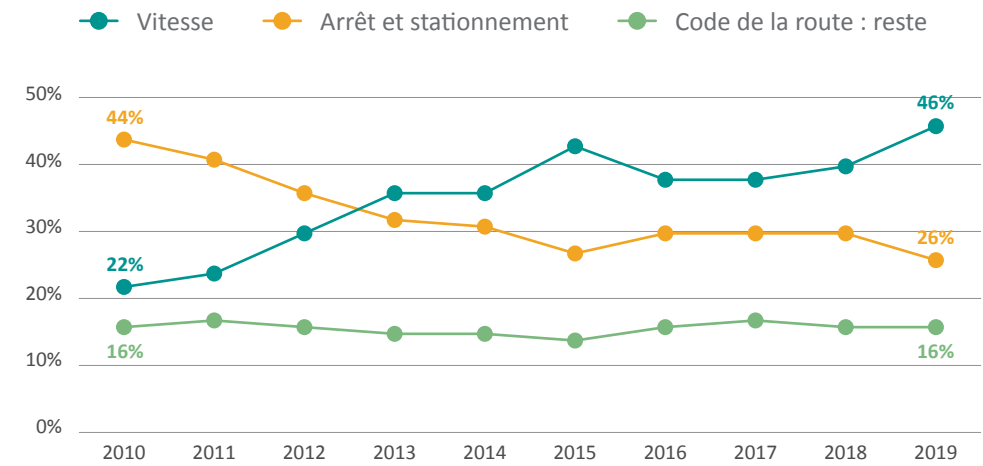


Figure 27 : Proportion des infractions routières (TOP 3) en Région de Bruxelles-Capitale selon la catégorie (%) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOI, extr. d.d. 29/02/2020

La troisième catégorie d'infractions routières la plus représentative, après celles relatives à la vitesse et à l'arrêt et au stationnement, porte sur les infractions générales au Code de la route (marquages routiers, signalisation, etc.). En 2019, on dénombre 105.817 infractions de ce type, soit une hausse significative de 35% par rapport à 2010 et de 25% par rapport à 2018. Celle-ci est liée à l'augmentation de l'utilisation des caméras ANPR. La majorité de ces infractions concerne le non-respect du marquage routier (26%), des règles générales des usagers (23%), des conditions techniques des véhicules (18%) et des signaux d'interdiction (17%).

Alors que le cumul des trois catégories d'infractions précitées constitue 88% du volume total enregistré en 2019 en Région bruxelloise, les 12% restant concernent principalement d'autres comportements à risque tels que la conduite sous influence ou les défauts en matière de sécurité passive (ceinture, siège enfant, casque, etc.).

4.1.2. COMPORTEMENTS À RISQUE : DÉTAILS

Vitesse excessive

En 2019, les infractions liées à la vitesse sont principalement localisées dans la Ville de Bruxelles (27%) et les communes de Schaerbeek (14%), Auderghem (14%), Uccle (9%) et Anderlecht (9%). Les excès de vitesse en RBC sont enregistrés dans 48% des cas sur les routes régionales, 29% sur les routes communales et 8% sur autoroute¹²⁴. 68% des infractions vitesse surviennent en semaine. Proportionnellement, il y a presque deux fois plus d'excès de vitesse enregistrés la nuit durant le week-end (29%) que pendant la semaine. Ceci peut s'expliquer, d'une part, en raison d'un trafic routier moins important le week-end, facilitant davantage la vitesse que lors de périodes de congestion routière, et d'autre part, en raison de la vie nocturne/festive où la vitesse excessive peut être une conséquence d'autres comportements à risque tels que la consommation d'alcool et de drogues.

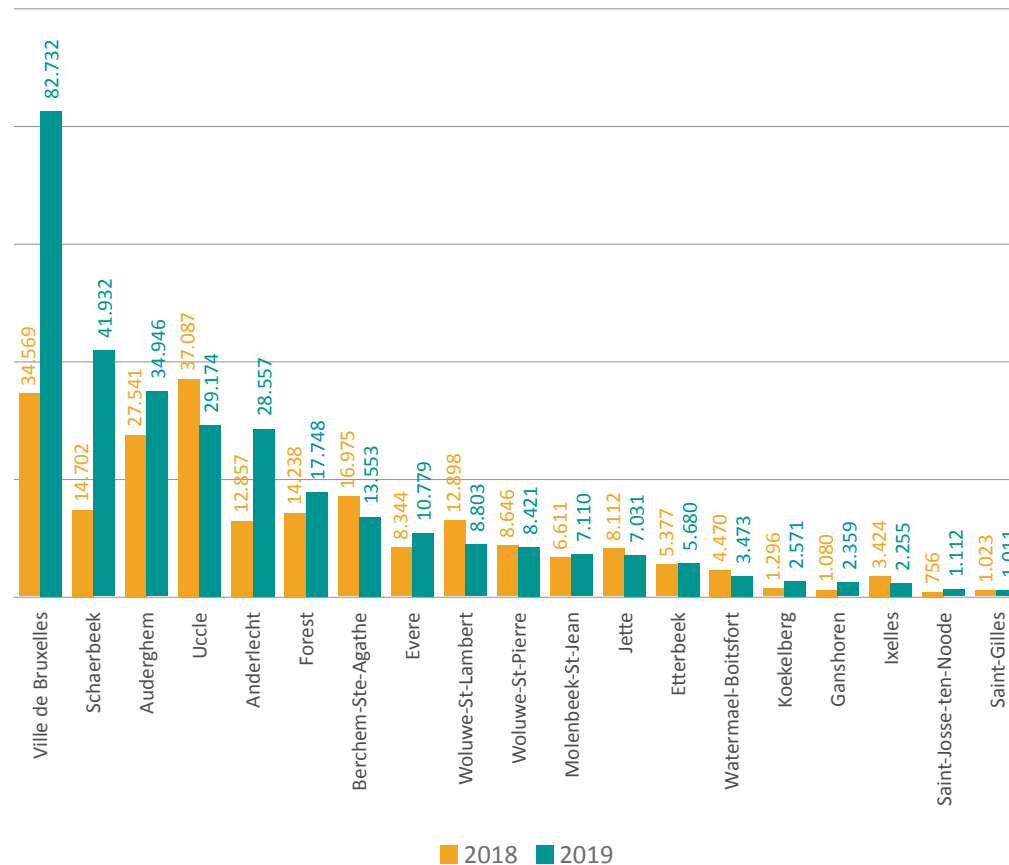
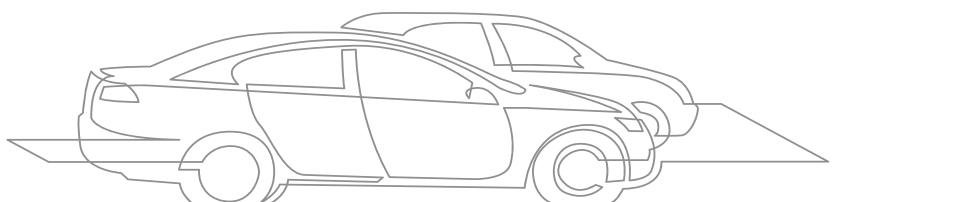


Figure 28 : Répartition des infractions vitesse par communes (2018-2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 29/02/2020

124 Ces lieux dépendent principalement des points de contrôles fixes automatisés.

D'un point de vue évolutif, la hausse significative des infractions routières entre 2010 et 2019 s'explique principalement par l'automatisation croissante des modes de contrôles (ANPR, radars automatiques, etc.). En 2019, les excès de vitesse entre 0 à 10km/h (treize fois plus qu'en 2010) et 10 à 20km/h (le triple par rapport à 2010) représentent respectivement 37% et 49% des infractions vitesse. À plus court terme, on observe une augmentation du nombre d'excès de vitesse de 11 à 20km/h en 2019 par rapport à l'année précédente (+49%). Celle-ci monte à +54% en ce qui concerne les excès de 21-30 km/h, alors que les excès de vitesse plus importants (>30km/h) sont en baisse. Ceci peut traduire une politique de tolérance plus stricte au sein de la Région.

Par rapport au reste du pays, la Région de Bruxelles-Capitale est celle où la vitesse moyenne enregistrée en agglomération est la plus faible, que ce soit aux abords des écoles ou sur les routes à 50km/h, ainsi que dans les zones 30/20¹²⁵, appelées à être très prochainement la norme sur le territoire.

La conduite à vitesse excessive reste néanmoins un comportement à risque à suivre avec attention. D'après les résultats de l'enquête nationale d'insécurité routière 2019¹²⁶, 31% des Belges avouent dépasser la limitation de vitesse hors agglomération, 27% sur autoroute et 26% en agglomération. Par rapport au reste du pays, la prévalence pour ce type de comportement (auto-déclaré) est plus élevée en Région bruxelloise en ce qui concerne le dépassement des limites de vitesse autorisées en agglomération (hors zones 30) et sur autoroute¹²⁷.

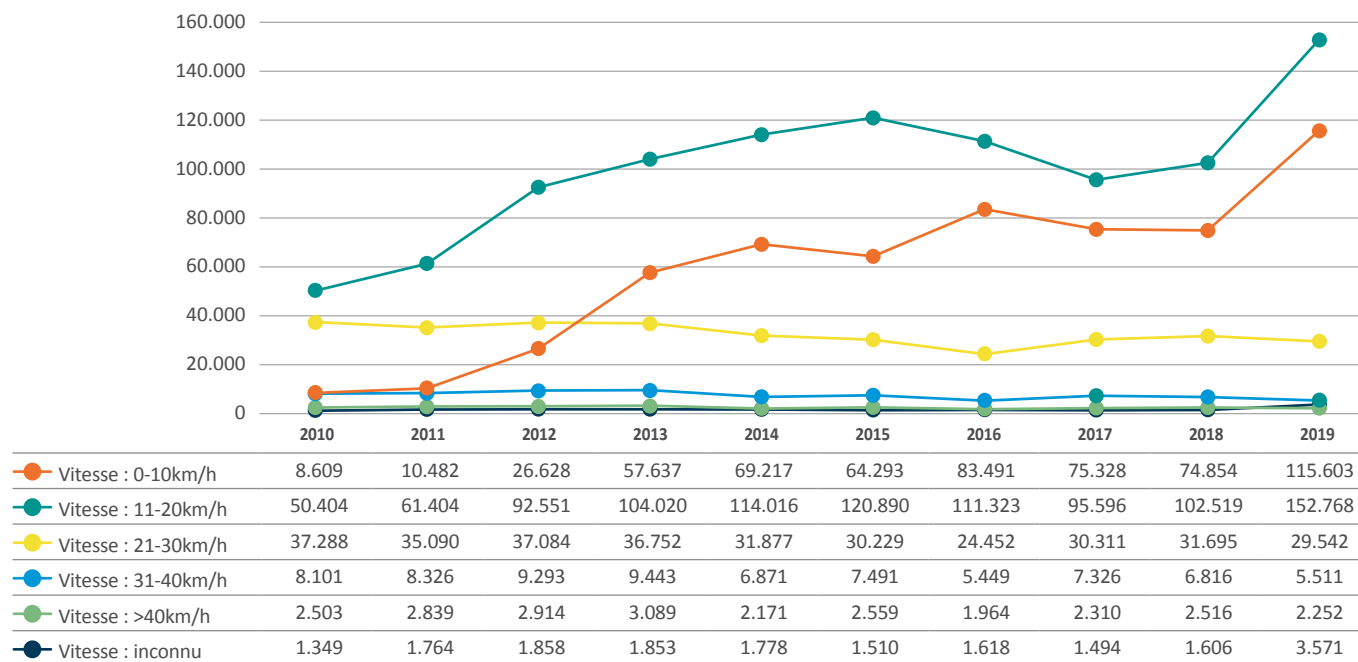


Figure 29 : Infractions vitesse selon la gravité – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 29/02/2020

125 SCHINCKUS L. et SCHOETERS A., *Rapport statistique 2018. Comportement dans le trafic*, Bruxelles : VIAS, 2018, p. 19.

126 VIAS, *Enquête nationale d'insécurité routière 2019*, Bruxelles, 2019, p. 9.

127 *Ibidem*, p. 22.

Conduite sous influence

En Région bruxelloise, 3.905 infractions liées à l'alcool et 424 à la conduite sous influence de stupéfiants ont été constatées en 2019. Bien que ne représentant que près d'1% du nombre total d'infractions routières, la gravité et les conséquences de ces comportements n'en restent pas moindres. À noter que ces statistiques reflètent davantage l'activité policière (contrôles, priorités policières, facilitation des tests, etc.) que l'ampleur réelle du phénomène. On notera par ailleurs que, selon l'enquête nationale d'insécurité routière 2019, 5% des automobilistes belges déclarent avoir déjà pris le volant après avoir consommé des substances illicites et 7% après avoir trop bu. 6% des Belges interrogés déclarent également avoir déjà pris le volant après avoir consommé des somnifères ou des calmants.

Les images de la conduite sous influence d'alcool et de drogues présentées *infra* fournissent un état des lieux de ces infractions à l'échelle des quartiers.

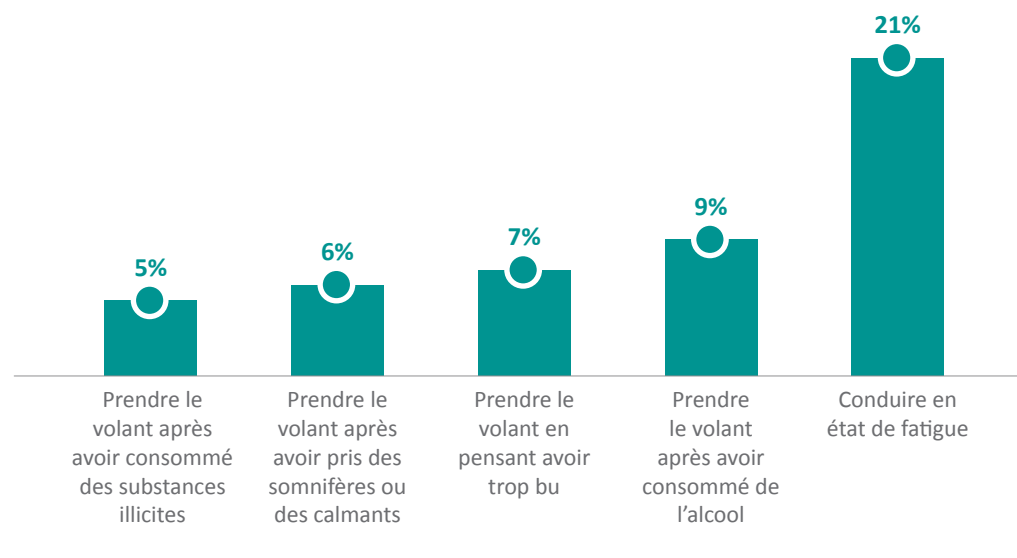


Figure 30 : Comportements à risque auto-déclarés en 2019 en Belgique – BPS/OBPS. Source : VIAS



Alcool au volant dans les quartiers bruxellois

Globalement, les infractions en matière de conduite sous influence d'alcool ont augmenté de 18 % en 2019 par rapport à l'année précédente. Comparativement à 2010, la hausse est de 58%. Ceci s'explique principalement par les efforts déployés par les zones de police locale pour contrôler les conducteurs (dans le cadre des plans zonaux de sécurité (PZS), Plan de sécurité routière, campagnes BOB, etc.). Sur 27.929 tests d'haleine réalisés en 2019¹²⁸, 4% des personnes contrôlées avaient un taux d'alcoolémie compris entre 0,22 et 0,35 mg/l AAE¹²⁹ et 8% un taux supérieur à 0,35 mg/l AAE, le seuil légal étant de 0,22 mg/l AAE¹³⁰.

Les taux les plus élevés de contrevenants roulant sous l'emprise de l'alcool – par rapport au nombre de tests alcool réalisés – se concentrent dans les quartiers du sud-est de la Région, de l'est du Pentagone (Place Poelaert, rue Lambermont), en passant par Ixelles (Place Flagey, avenues Louise et Lloyd George et Boulevard de la Plaine) jusqu'au Bois de la Cambre (principalement sur les avenues de Diane et Flore).

Le plus souvent, les contrevenants sous influence d'alcool ont été verbalisés durant la nuit (21h à 23h) lors des week-ends. Pourtant, seul 8% des tests alcool réalisés en 2019 l'ont été pendant ces moments. Ceci suggère que la conduite sous influence d'alcool est plus dominante la nuit et les week-ends, indépendamment du nombre de contrôles policiers réalisés.

Les contrevenants sont principalement masculins (81%) et âgés entre 21 et 30 ans. Les femmes sont également proportionnellement plus nombreuses dans cette tranche d'âge.

128 Les zones de police locale n'ont pas l'obligation d'encoder les contrôles alcool (en dehors des campagnes BOB), ce qui signifie que ces chiffres ne sont pas forcément complets.

129 Air alvéolaire expiré (AAE).

130 Les infractions liées à une alcoolémie dont le TAH est compris entre 0,09 et 0,21 mg/l AAE peuvent être sanctionnées uniquement pour les conducteurs professionnels (véhicules pour lequel un permis de conduire C, C1, C1+E, C+E, D, D+E, D1, D1+E ainsi que les conducteurs de taxi, véhicule loué avec chauffeur, ambulance, etc.). Vu le nombre très faible d'infractions en la matière, celles-ci ne sont pas traitées dans ce rapport.

Taux de tests alcool dont
TAH > 0,22 mg/l AAE (A+P)

- 0 - 3%
- 3 - 6%
- 6 - 10%
- 10 - 18%
- 18 - 84%

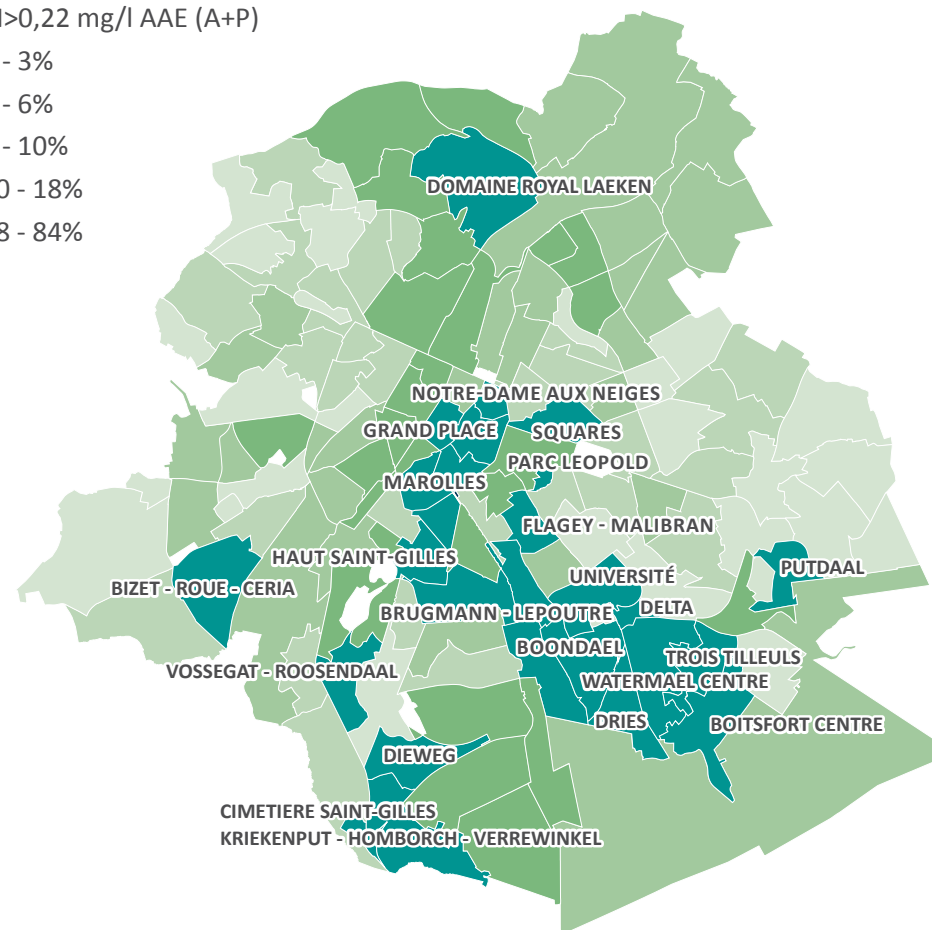


Figure 31 : Nombre de conducteurs testés « alarm » (entre 0,22 et 0,35 mg/l AAE) et positif (>0,35 mg/l AAE) rapporté au nombre total de tests alcool réalisés en 2019 (hors autoroute et ring) – BPS/OBPS.
Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 20/03/2020 (taux de géolocalisation : 97%)

Conduite sous influence de drogue(s) dans les quartiers bruxellois

Bien que très faibles d'un point de vue quantitatif, les infractions routières liées aux drogues ont presque décuplé en 2019 par rapport à 2010 – passant de 43 à 424 infractions – et ont augmenté de 88% par rapport à 2018. Les tests salivaires pour déterminer la consommation de stupéfiants sont d'application depuis le 1^{er} octobre 2010, expliquant en partie cette tendance à la hausse. Le graphique ci-contre affiche la répartition des tests positifs à la consommation de drogues lors de la conduite.

Le processus de détection se structure en trois étapes : le parcours d'une checklist « drogues » standardisée afin d'identifier des signes de consommation de stupéfiants, l'exécution d'un test salivaire et l'analyse de celui-ci. En 2019, 54.909 checklists ont été réalisées, dont 95% dans le cadre de contrôles orientés a-sélectifs, c'est-à-dire ne se basant sur aucune caractéristique extérieure (sexe, âge, type de véhicule, etc.). 312 d'entre elles se sont révélées positives et ont amené à l'exécution de 294 tests révélés positifs en matière de consommation de drogues. Dans 17% des cas positifs, il s'agissait de contrôles réalisés dans le cadre d'un accident de la route avec dégâts matériels ou lésions corporelles.

En 2019, les infractions de ce type se concentrent au centre de la Région, principalement au sein des quartiers Nord (rue des Palais), Béguinage - Dixmude (Rue de Laeken) et Marolles, ainsi qu'au sein du quartier Colignon à Schaerbeek. À l'instar des infractions liées à la consommation d'alcool, les infractions en matière de drogues ont été principalement constatées le week-end et durant la nuit, entre 20h et 23h. Il est à noter que 54% des contrôles ont été réalisés le week-end.

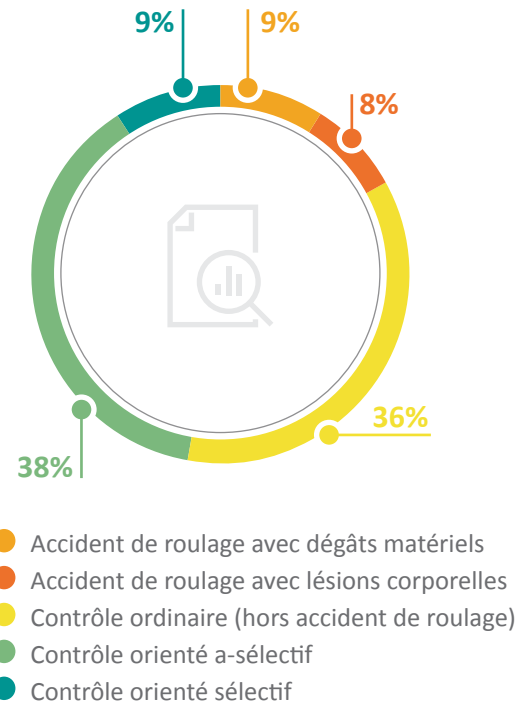


Figure 32 : Répartition des tests salivaires « positifs » selon le type de contrôle (2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 20/03/2020

Les contrevenants verbalisés en 2019 sont presque exclusivement masculins (97%) et les 21-30 ans sont surreprésentés (56%). À noter qu'en RBC, selon l'enquête nationale d'insécurité routière 2019, la prévalence de femmes et d'hommes avouant avoir déjà roulé sous l'influence de drogues est presque similaire, avec respectivement 19% et 21% ayant déclaré ce comportement à risque.

2019

Nb tests salivaires positifs

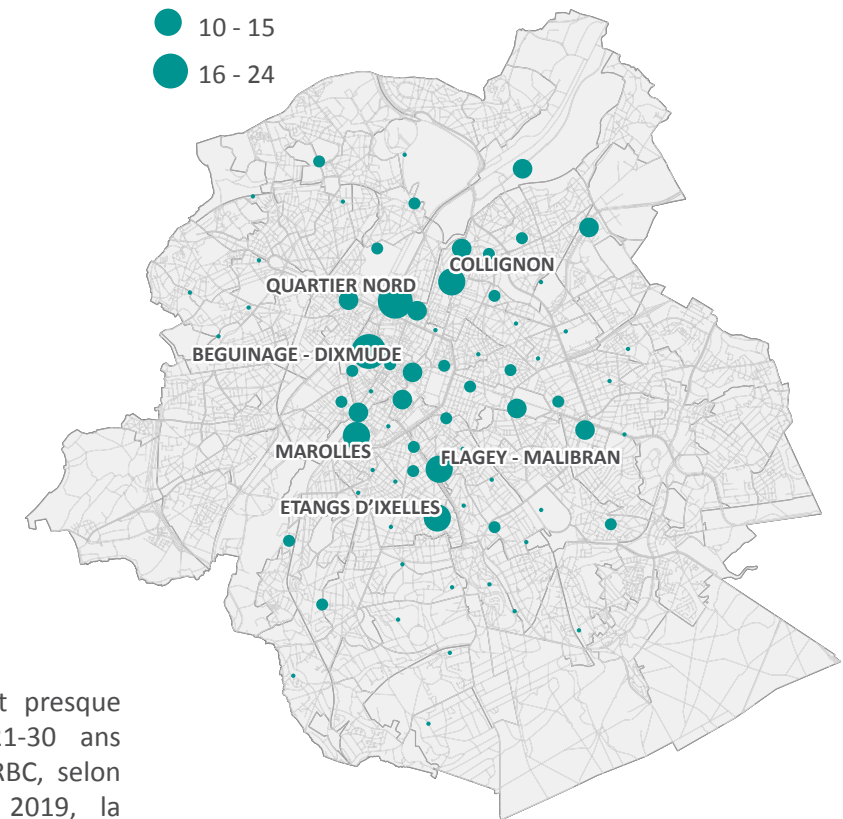
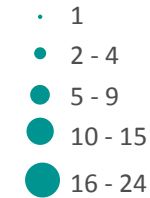


Figure 33 : Répartition des tests salivaires positifs en matière de drogues au sein des quartiers bruxellois (2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 20/03/2020

4.2. ACCIDENTS DE LA ROUTE AVEC LÉSIONS CORPORELLES

4.2.1. CHIFFRES GLOBAUX

Le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles a légèrement augmenté entre 2010 et 2019 (+4%). Le nombre d'accidents avec tué(s) est proche de celui d'il y a dix ans (21 en 2010 et 19 en 2019) et a connu un pic en 2012 (30 accidents). Le nombre de victimes reste stable entre 2018 et 2019. La tendance depuis 2010 est à la baisse pour les blessés graves et stable pour les blessés légers.

| Indicateurs | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Var. 2018-2019 | Var. 2010-2019 |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|-------------------|
| # Accidents avec lésions corporelles | 3.784 | 3.913 | 3.891 | 3.594 | 3.717 | 3.770 | 3.889 | 3.858 | 3.843 | 3.934 | +2,37% | +3,96% |
| Dont # Accidents mortels | 21 | 19 | 30 | 23 | 24 | 27 | 17 | 22 | 21 | 19 | -9,52% | -9,52% |
| # Tués 30 jours ¹³¹ | 23 | 19 | 30 | 27 | 26 | 27 | 17 | 22 | 21 | 20 | -4,76% | -13,04% |
| # Blessés graves | 225 | 222 | 189 | 173 | 167 | 189 | 158 | 196 | 177 | 178 | +1,14% | -20,89% |
| # Blessés légers | 4.418 | 4.458 | 4.459 | 4.087 | 4.264 | 4.297 | 4.412 | 4.396 | 4.344 | 4.407 | +1,45% | -0,25% |

Tableau 24 : Nombre d'accidents de la route et de victimes selon les conséquences – BPS/OBPS.

Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020

Parmi les 3.934 accidents de la route survenus en 2019, 9% l'ont été sur autoroute/ring et la majorité est survenue sur routes communales (60%). Proportionnellement, il y a plus de blessés graves ou décédés dans les 30 jours par accidents corporels sur les autoroutes/ring que sur les routes communales ou régionales. En 2019, les accidents corporels étaient proportionnellement plus nombreux dans les tranches horaires 7h-9h (12%) et 15h-19h (30%), avec un pic le mercredi dans cette même fenêtre horaire.

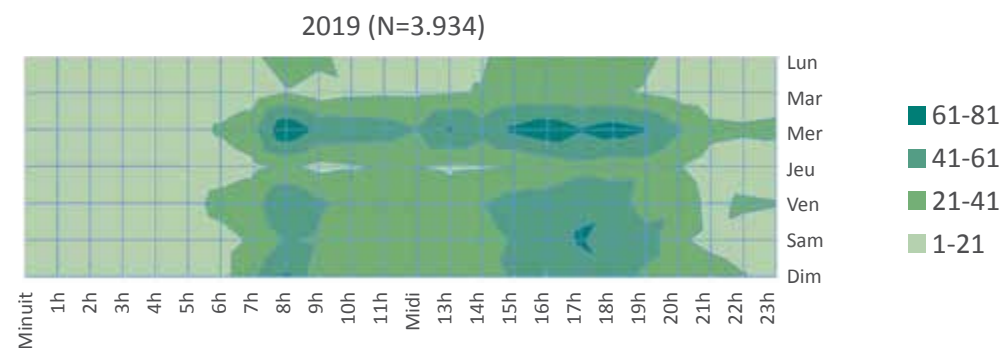


Figure 34 : Répartition des accidents corporels selon le moment de la journée en 2019 (N= 3.934) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020

¹³¹ Comprend les personnes tuées sur place ainsi que les personnes décédées dans les 30 jours suite à leurs blessures.

4.2.2. APERÇU DÉTAILLÉ

Tendances locales

Les accidents de la route avec lésions corporelles sont les plus nombreux (34%) sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Ceci s'explique par sa superficie et la densité de son réseau routier. Par rapport à 2018, une hausse de 9% est observée, provenant principalement de la recrudescence d'accidents sur routes communales.

Parmi les autres communes où le nombre d'accidents corporels est élevé¹³², on retrouve Schaerbeek – où la tendance à la baisse se poursuit depuis 2017 avec -15% en 2019 par rapport à l'année précédente – Molenbeek-St-Jean (-14%), ainsi qu'Anderlecht et Ixelles où la situation reste stable.

Le nombre d'accidents est en hausse dans toutes les communes où le nombre d'accidents corporels est modéré¹³³. Une tendance qui s'observe tant sur le long terme (entre 2010 et 2019) que par rapport à 2018, à l'exception de Forest où, malgré une légère augmentation (+5% entre 2018 et 2019), le nombre d'accidents a très sensiblement diminué par rapport à 2010.

Dans les communes où le nombre d'accidents est faible¹³⁴, deux communes se démarquent par leurs tendances sur le long et court terme. La situation à Woluwe-St-Pierre a évolué de +46% en 2019 par rapport à 2010 et de +21% par rapport à 2018. À Koekelberg, +41% d'accidents corporels sont observés entre 2018 et 2019, bien que par rapport à 2010, ceux-ci ont diminué de 24%.

Enfin, la situation est à la baisse dans la plupart des communes à très faible nombre d'accidents¹³⁵, particulièrement à Saint-Josse-ten-Noode. Ceci n'est pas observé à Berchem-Sainte-Agathe, où le nombre d'accidents a augmenté de 21% entre 2018 et 2019.

132 Au-dessus du quartile supérieur (entre 226 et 409 accidents corporels).

133 Situés entre la médiane et le quartile supérieur (de 117 à 225 accidents corporels).

134 Situés entre le quartile inférieur et la médiane (de 65 accidents à 104 accidents corporels).

135 En-dessous du quartile inférieur (<65 accidents).





| Commune | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Var. 2010-2019 | Var. 2018-2019 |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Ville de Bruxelles | 1.189 | 1.329 | 1.245 | 1.157 | 1.189 | 1.258 | 1.300 | 1.249 | 1.233 | 1.341 | +13% | +9% |
| Anderlecht | 400 | 377 | 396 | 383 | 374 | 351 | 385 | 377 | 407 | 409 | +2% | +0% |
| Ixelles | 290 | 285 | 304 | 275 | 311 | 285 | 352 | 340 | 351 | 339 | +17% | -3% |
| Schaerbeek | 346 | 332 | 342 | 327 | 323 | 296 | 325 | 368 | 361 | 307 | -11% | -15% |
| Molenbeek-Saint-Jean | 224 | 235 | 244 | 227 | 239 | 240 | 215 | 231 | 262 | 226 | +1% | -14% |
| Uccle | 201 | 198 | 179 | 155 | 172 | 176 | 195 | 162 | 183 | 204 | +1% | +11% |
| Saint-Gilles | 158 | 165 | 169 | 135 | 151 | 155 | 172 | 164 | 130 | 162 | +3% | +25% |
| Woluwe-Saint-Lambert | 116 | 130 | 131 | 121 | 124 | 151 | 139 | 125 | 111 | 132 | +14% | +19% |
| Forest | 122 | 130 | 138 | 120 | 122 | 112 | 109 | 117 | 113 | 119 | -2% | +5% |
| Etterbeek | 107 | 115 | 113 | 119 | 111 | 105 | 121 | 133 | 113 | 117 | +9% | +4% |
| Woluwe-Saint-Pierre | 71 | 86 | 109 | 81 | 83 | 114 | 94 | 86 | 86 | 104 | +46% | +21% |
| Evere | 90 | 64 | 88 | 79 | 96 | 80 | 75 | 99 | 94 | 87 | -3% | -7% |
| Auderghem | 79 | 111 | 78 | 83 | 68 | 83 | 83 | 89 | 79 | 80 | +1% | +1% |
| Jette | 92 | 88 | 115 | 97 | 80 | 98 | 91 | 67 | 85 | 68 | -26% | -20% |
| Koekelberg | 85 | 48 | 60 | 35 | 73 | 63 | 50 | 66 | 46 | 65 | -24% | +41% |
| Saint-Josse-ten-Noode | 75 | 73 | 61 | 58 | 61 | 73 | 63 | 54 | 62 | 55 | -27% | -11% |
| Berchem-Sainte-Agathe | 61 | 61 | 40 | 46 | 60 | 31 | 32 | 41 | 39 | 47 | -23% | +21% |
| Ganshoren | 49 | 41 | 53 | 56 | 50 | 55 | 49 | 49 | 45 | 44 | -10% | -2% |
| Watermael-Boitsfort | 29 | 45 | 26 | 41 | 31 | 44 | 39 | 40 | 45 | 28 | -3% | -38% |
| RBC | 3.784 | 3.913 | 3.891 | 3.595 | 3.718 | 3.770 | 3.889 | 3.857 | 3.845 | 3.934 | +4% | +2% |

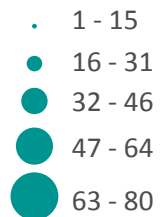
Tableau 25 : Évolution des accidents corporels selon la commune – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020

Les cartographies *infra* permettent de caractériser davantage la situation au sein des communes. Dans un contexte bruxellois où l'attention est dirigée vers l'apaisement des quartiers, le suivi des accidents de la route ayant lieu dans ceux-ci permet de

nuancer les tendances globales observées pour chaque commune. Les cartographies ci-après distinguent ainsi les accidents de la route survenant sur autoroute/ring de ceux survenant au sein des quartiers.

2019

Nb d'accidents de la route avec lésions corporelles



AR 2019

(Autoroute et Ring)

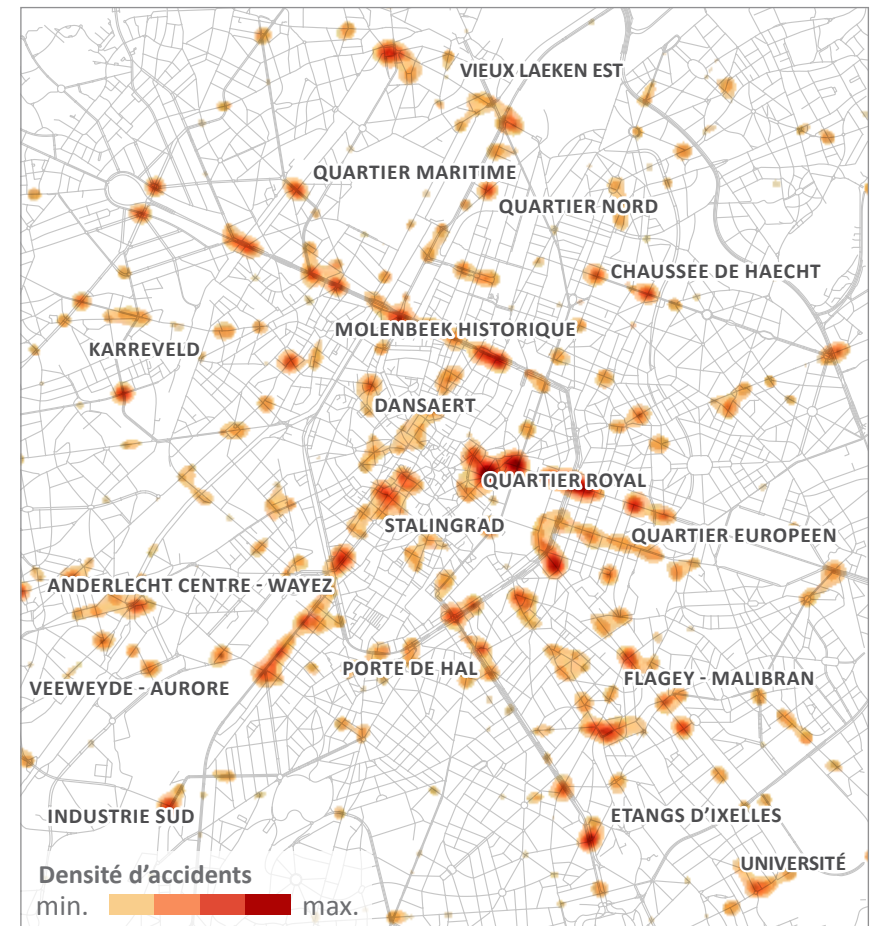
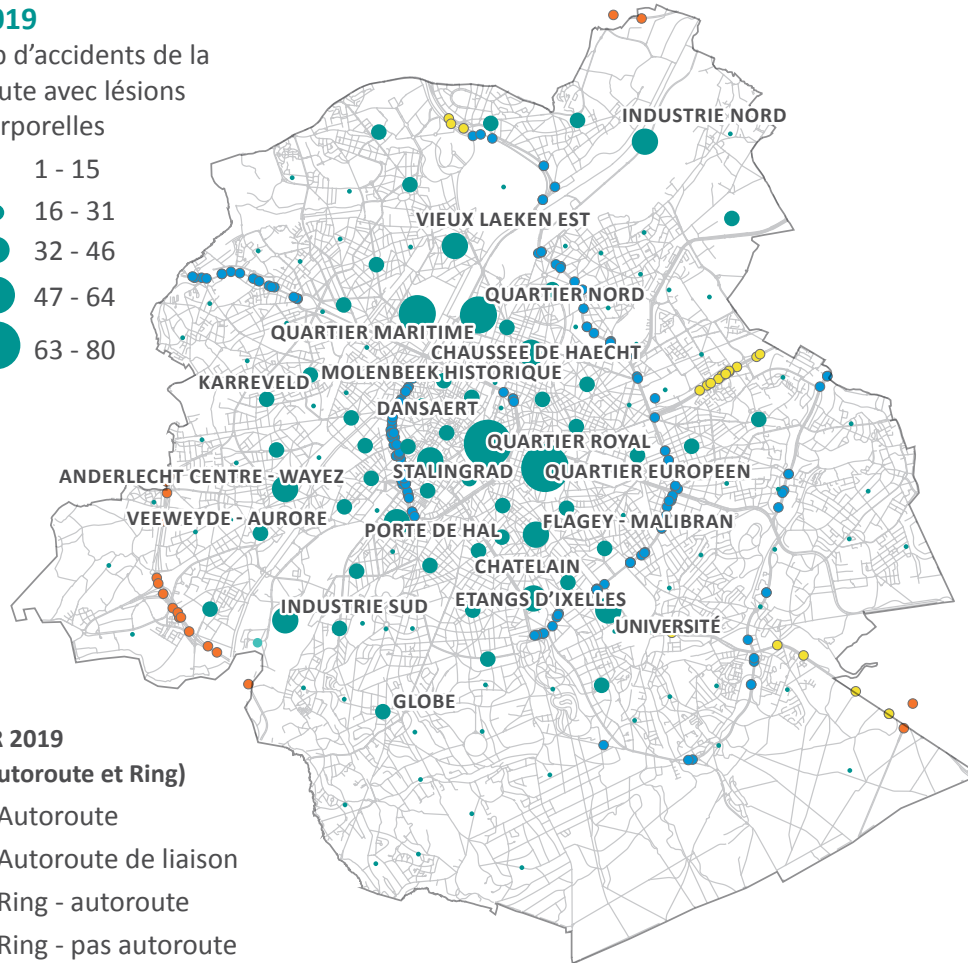
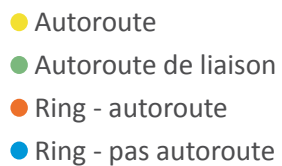


Figure 35 : Nombre d'accidents de la route (hors acc. sur autoroute et ring) et densité d'accidents au sein des quartiers bruxellois (à droite) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020

Quantitativement et de manière très isolée, c'est-à-dire sans tenir compte des croisements et abords des lieux d'accidents, les routes sur lesquelles il y a eu le plus d'accidents corporels en 2019 sont l'avenue de Tervuren, le Quai des Usines, l'avenue des Arts, l'avenue du Port et la chaussée de Vilvorde.

De manière générale, les concentrations d'accidents en 2019 sont moins nombreuses à mesure que l'on s'éloigne du Pentagone et sont principalement observées dans les quartiers de la 1^{ère} couronne.

Les quartiers Royal (66 accidents) et Européen (79 accidents) se démarquent tout particulièrement tant au niveau du nombre d'accidents corporels qu'au niveau de la densité de ceux-ci dans des lieux précis (cf. ci-contre).



Figure 36 : Densité d'accidents avec lésions corporelles dans les quartiers Royal et Européen en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020

Circonstances aggravantes

Les données liées aux circonstances aggravantes proviennent des PV et des formulaires d'accident de la circulation (FAC). Elles sont donc tributaires de la qualité d'encodage des policiers amenés à réaliser les constats, mais aussi des moyens techniques mis en place pour l'identification desdites circonstances. Par exemple, les tests salivaires drogues ou les tests alcool ne sont pas toujours praticables sur les conducteurs et la vitesse excessive n'est, techniquement, pas facile à identifier comme circonstance de l'accident. Ceci implique que les statistiques policières en la matière sont probablement sous-estimées.

Quantitativement, les délits de fuite (16% des accidents corporels, 636 accidents) et la conduite sous influence d'alcool (8%, 329 accidents) sont les circonstances aggravantes qui apparaissent le plus souvent en 2019. Par rapport à 2010, le nombre de cas a respectivement augmenté de 26% et de 6% (+3% et +19% par rapport à 2018).

D'un point de vue évolutif, ce sont les accidents corporels liés à une conduite sous influence de drogues/médicaments qui ont le plus augmenté : 4 fois plus qu'en 2010 et près du double par rapport à 2018, bien que, quantitativement, la proportion d'accidents de ce type ne représente qu'1% des accidents corporels survenus en RBC (35 accidents en 2019).

Sur base des statistiques policières, la vitesse excessive comme circonstance aggravante n'apparaît que dans 0,38% des accidents corporels, avec une moyenne annuelle de 14 sinistres durant la dernière décennie.

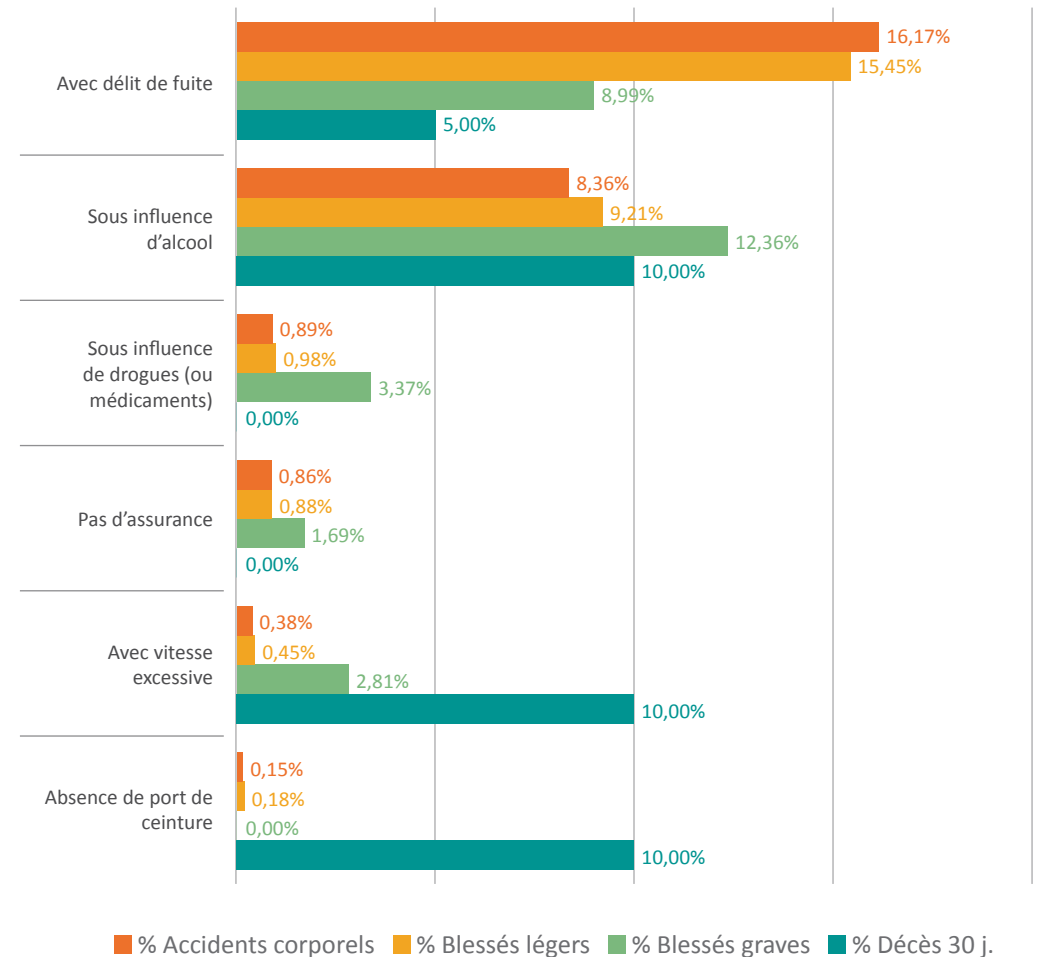


Figure 37 : Proportion d'accidents corporels et de victimes selon les circonstances (2019) – BPS/OBPS.
Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020

4.2.3. VICTIMES ET PERSONNES IMPLIQUÉES

Selon le type d'utilisateur et de personne impliquée

Tous niveaux de sévérité compris, le nombre de victimes d'accidents avec lésions corporelles est globalement stable en 2019 par rapport à 2010 et 2018. Pour ces dix dernières années, 1 victime sur 4 en moyenne est un piéton. Les piétons représentent en moyenne 42% des blessés graves (avec ou sans décès dans les 30 jours).



| Type de personnes impliquées | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Var. 2010-2019 | Var. 2018-2019 |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Conducteur* | 2.488 | 2.569 | 2.501 | 2.374 | 2.459 | 2.556 | 2.691 | 2.660 | 2.771 | 2.821 | +13% | +2% |
| Passager | 1.002 | 911 | 867 | 773 | 834 | 792 | 749 | 800 | 672 | 698 | -30% | +4% |
| Piéton | 1.111 | 1.164 | 1.145 | 1.102 | 1.145 | 1.159 | 1.142 | 1.148 | 1.084 | 1.077 | -3% | -1% |
| Autre | 60 | 48 | 42 | 37 | 18 | 6 | 3 | 4 | 11 | 5 | -92% | -55% |
| Inconnu | 5 | 7 | 123 | 2 | 2 | | 2 | 2 | 6 | 4 | -20% | -33% |
| TOTAL | 4.666 | 4.699 | 4.678 | 4.288 | 4.458 | 4.513 | 4.587 | 4.614 | 4.544 | 4.605 | -1% | +1% |

* Conducteur, cyclomotoriste, cycliste, motocycliste

Tableau 26 : Victimes selon l'implication de l'utilisateur (blessés et tués) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020

Lorsqu'on s'intéresse au moyen de locomotion utilisé, deux types d'usagers se distinguent particulièrement : les cyclistes et les cyclomotoristes, dont le nombre de victimes a respectivement augmenté de 136% et 31% en 2019 par rapport à 2010.

Les variations annuelles à la hausse observées entre 2018 et 2019 concernent principalement les cyclistes (+16%), dont le nombre ne cesse d'augmenter depuis

2012 (taux de croissance annuel moyen de 13% depuis 2010), ainsi que les usagers « autres » (+84%). Pour ces derniers, l'augmentation est principalement liée au nombre d'accidents impliquant un tram et, dans une moindre mesure, aux usagers de nouveaux engins de déplacement motorisés ($\leq 18\text{km/h}$)¹³⁶. Ceux-ci, probablement sous-évalués dans les statistiques policières¹³⁷, représentent 8 blessés légers en 2019.



| Type d'utilisateur | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Var. 2010-2019 | Var. 2018-2019 |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------|
| Voiture | 2.111 | 1.908 | 1.867 | 1.749 | 1.779 | 1.764 | 1.707 | 1.729 | 1.594 | 1.482 | -30% | -7% |
| Piéton | 1.089 | 1.156 | 1.134 | 1.088 | 1.142 | 1.155 | 1.136 | 1.140 | 1.083 | 1.075 | -1% | -1% |
| Bicyclette | 407 | 463 | 453 | 480 | 516 | 596 | 719 | 725 | 829 | 962 | +136% | +16% |
| Motocyclette | 502 | 608 | 573 | 470 | 510 | 513 | 524 | 538 | 530 | 495 | -1% | -7% |
| Cyclomoteur | 166 | 222 | 209 | 191 | 210 | 193 | 205 | 189 | 225 | 217 | +31% | -4% |
| Autres | 188 | 147 | 256 | 157 | 127 | 116 | 134 | 109 | 99 | 182 | -3% | +84% |
| Autobus | 123 | 128 | 96 | 94 | 114 | 115 | 93 | 94 | 129 | 126 | +2% | -2% |
| Camionnette | 59 | 53 | 72 | 46 | 46 | 44 | 53 | 81 | 42 | 51 | -14% | +21% |
| Camion | 21 | 14 | 18 | 13 | 14 | 17 | 16 | 9 | 13 | 15 | -29% | +15% |
| GRAND TOTAL | 4.666 | 4.699 | 4.678 | 4.288 | 4.458 | 4.513 | 4.587 | 4.614 | 4.544 | 4.605 | -1% | +1% |

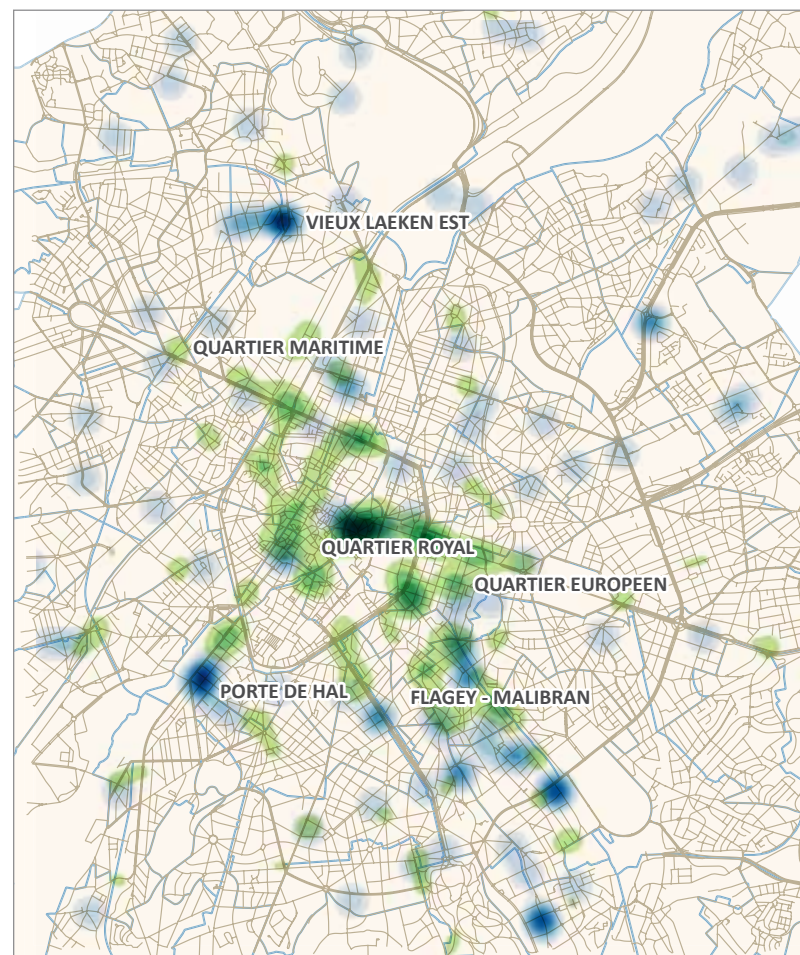
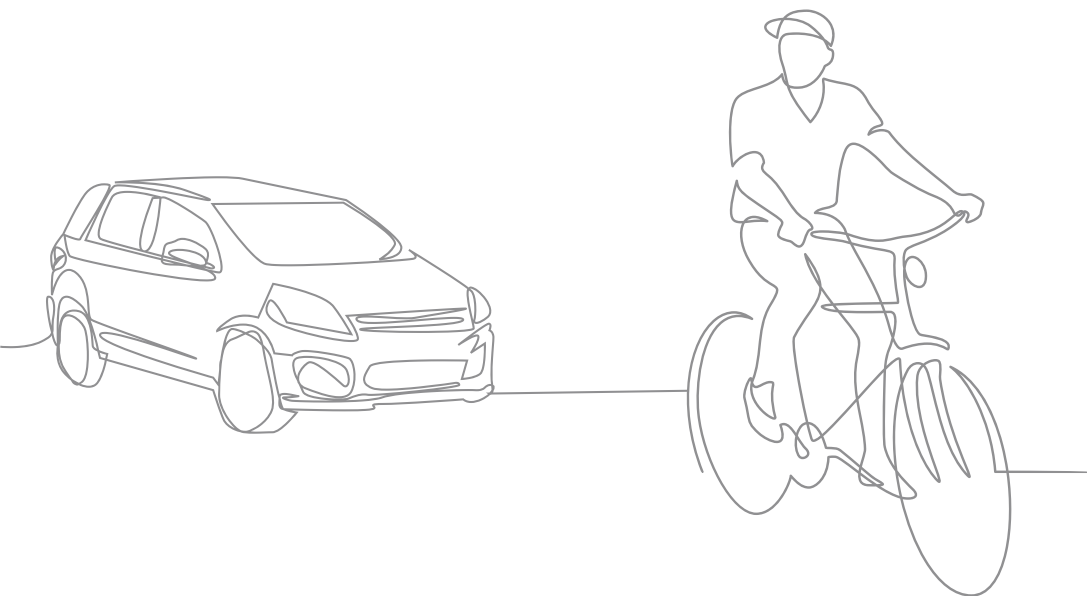
Tableau 27 : Victimes selon le type d'utilisateur – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020

¹³⁶ Segways, gyropodes, trottinettes électriques, etc.

¹³⁷ L'insertion de cette nouvelle catégorie d'usagers dans le système informatique policier est récente (2018), ce qui a un impact sur les pratiques d'encodage. De plus, à l'instar des sinistres routiers impliquant les cyclistes, il est fort probable que les accidents impliquant de nouveaux engins de déplacement soient sous-déclarés à la police, notamment lorsqu'il s'agit de chutes ou tout autre accident n'impliquant pas d'autres usagers ou, lorsque l'utilisateur estime inutile d'entreprendre les démarches (lésions minimes, sentiment d'inutilité, etc.).

La densité d'accidents de la route impliquant un cycliste est plus élevée dans les quartiers centraux de la Région, particulièrement au sein des quartiers Royal, Européen et Porte de Hal, ainsi qu'à la frontière nord-ouest du Pentagone (quartiers Béguinage-Dixmude, Nord). Ces quartiers sont parmi les plus fréquentés par les cyclistes, avec une moyenne de fréquentation horaire oscillant entre 550 et 973 cyclistes en 2019¹³⁸.

Le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles impliquant un moyen de transport public a diminué de 6% en 2019 par rapport à l'année précédente. Et ce principalement en raison d'une diminution des accidents impliquant un tram. Le nombre d'accidents engageant un bus, dont l'évolution est stable, représente 70% du nombre total d'accidents impliquant un mode de transport en commun. Les quartiers où se concentrent ceux-ci se superposent en grande partie avec ceux présentés *supra* : les quartiers Royal, Nord et Porte de Hal, mais aussi au nord, au sein du quartier Vieux Laeken Est (Bruxelles) et au sud-est de la Région, au sein du quartier Université (Ixelles).



Densité d'accidents

min.  max.

Figure 38 : Densité des accidents corporels impliquant un cycliste (vert) ou un mode de transport en commun (bleu) en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020

138 Pro Vélo, *Op. cit.*, pp. 6-7.

Selon l'âge et le genre

En 2019, 60% des victimes d'accidents avec lésions corporelles sont des hommes. Aucun lien significatif entre le genre et la gravité de l'accident n'est observé.

Parmi les victimes dont l'âge a pu être déterminé¹³⁹, 12% sont mineurs. Parmi ceux-ci, 50% sont des piétons et 16% des cyclistes.

Les deux tranches d'âge de victimes les plus concernées sont les 18-29 ans et 30-44 ans, soit respectivement 30% et 31% des victimes en 2019. Dans ces tranches d'âge, les 18-29 ans sont proportionnellement plus nombreux à être cyclomotoristes ou usagers de nouveaux engins de déplacement par rapport aux 30-44 ans. Chez ces derniers, la proportion de motocyclistes est plus élevée par rapport aux 18-29 ans.

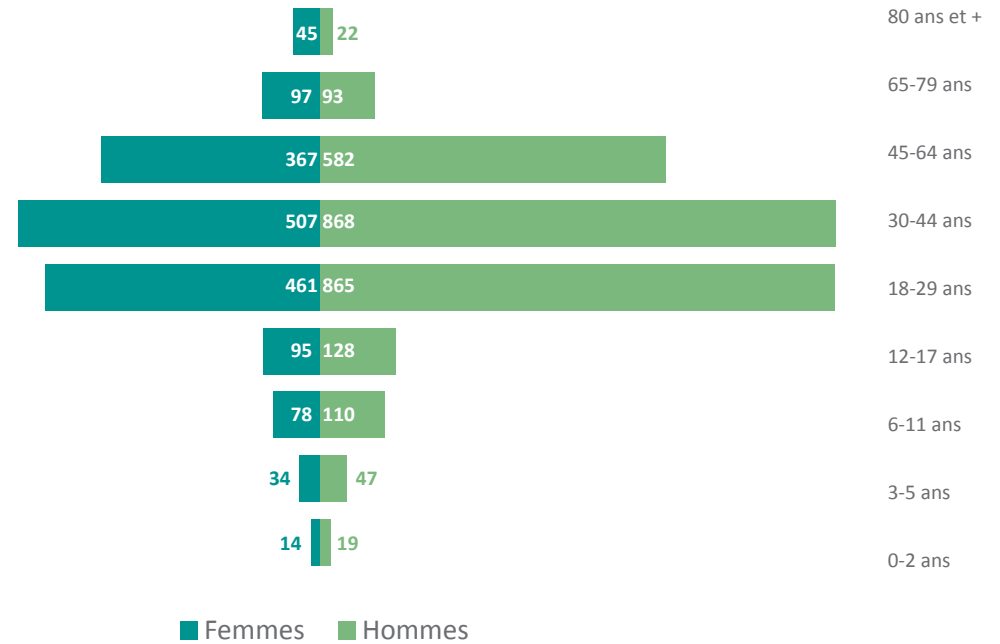
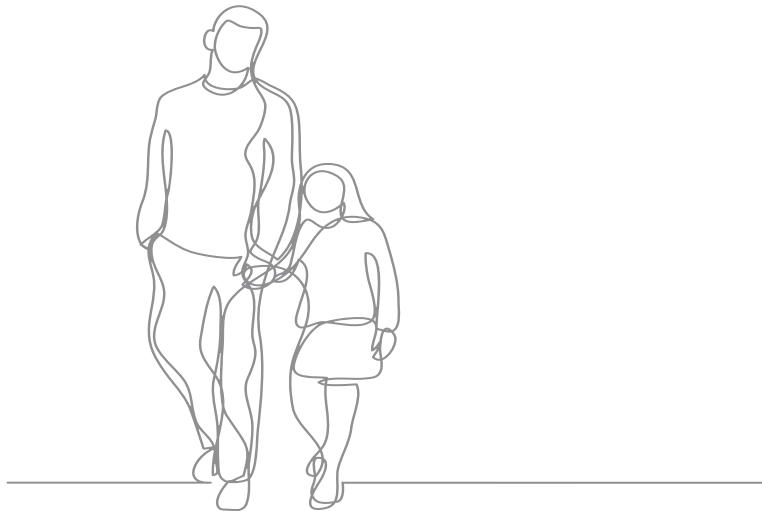


Figure 39 : Pyramide des âges des victimes selon les 9 phases de vie en 2019 – BPS/OBPS.
Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020

¹³⁹ L'âge ne peut pas toujours être déterminé faute de papier d'identité ou autres moyens d'identification. Il se peut également que l'âge de la victime ne soit pas déterminable en raison des pratiques d'encodage par les policiers.

4.3. CONCLUSION

Ce chapitre a permis d'aborder l'image objective de la sécurité routière au sein de la Région. Une image complétée par des éléments davantage subjectifs comme le sentiment d'insécurité et les comportements à risque auto-déclarés par les Bruxellois, ce principalement dans le contexte des quartiers.

Les statistiques policières reflètent les préoccupations et craintes des citoyens en matière de sécurité routière. En effet, les infractions liées à la vitesse et au stationnement, au cœur du sentiment d'insécurité, représentent respectivement 46% et 25% des infractions routières enregistrées en 2019. Le nombre élevé des infractions vitesse doit cependant être nuancé. Il traduit surtout les efforts investis par la Région et les communes dans le déploiement de radars et l'automatisation des contrôles. D'autres comportements à risque sont plus difficiles à contrôler et nécessitent davantage une intervention/présence humaine sur le terrain. C'est le cas de la conduite sous influence.

Si l'impact de ces comportements sur les risques d'accident de la route est démontré à travers de nombreuses études, il est toutefois difficilement identifiable dans des données policières. Ceci permet de souligner les enjeux liés aux nouvelles technologies

à exploiter pour pouvoir déterminer de manière plus précise et fiable les circonstances des accidents. L'examen des circonstances aggravantes relevées en 2019 a notamment montré que 16% des accidents corporels avaient fait l'objet d'un délit de fuite, soit une augmentation de 26% par rapport à 2010 (3% par rapport à 2018). Ce constat est interpellant et suggère un approfondissement de la question. Les investissements réalisés par la Région dans l'acquisition et le déploiement de caméras ANPR devraient permettre de faciliter l'identification de ce type de contrevenants.

Les accidents de la route avec lésions corporelles (-10% par rapport à 2010) ont très légèrement augmenté en 2019 par rapport à l'année précédente (+4%). L'image de ces accidents dans les quartiers bruxellois a été dressée de manière non exhaustive dans ce rapport. De manière générale, la densité d'accidents avec lésions corporelles diminue à mesure qu'on s'éloigne du Pentagone. Par ailleurs, les points noirs sont principalement localisés dans les quartiers de la 1^{ère} couronne de la Région. À l'instar de 2018, les quartiers Royal et Européen se démarquent : ils regroupent, en effet, des artères fortement fréquentées où de nombreux accidents sont concentrés. Cette centralité s'observe également pour les accidents impliquant des cyclistes ou des transports

en commun, à quelques différences près : l'apparition de concentrations d'accidents corporels au sein du quartier Nord/Béguinage-Dixmude et Porte de Hal et des quartiers Vieux Laeken Est et Université pour les accidents impliquant un mode de transport public.

Le nombre de victimes est relativement stable avec 20 tués (sur place et dans les 30 jours) dans la Région en 2019. La prévalence d'usagers faibles parmi les victimes demeure élevée : 25% de celles-ci sont des piétons et ceux-ci représentent 42% des blessés graves (tués inclus). Les cyclistes sont la catégorie d'usagers dont le nombre de victimes ne cesse d'augmenter ces dernières années. Sur dix ans, le nombre de victimes a ainsi augmenté de 136% (+16% par rapport à 2018). De manière générale, les hommes restent surreprésentés parmi les victimes. 12% des victimes sont mineures (en majorité piétons (50%) ou cyclistes (16%)). Si globalement les tranches d'âge les plus concernées sont les 18-29 ans et les 30-44 ans, on constate quelques différences selon le mode de déplacement : il y a proportionnellement plus de cyclomotoristes et usagers de moyens de micro-mobilité parmi les plus jeunes, alors que chez les 30-44 ans, la proportion de motocyclistes est plus élevée.



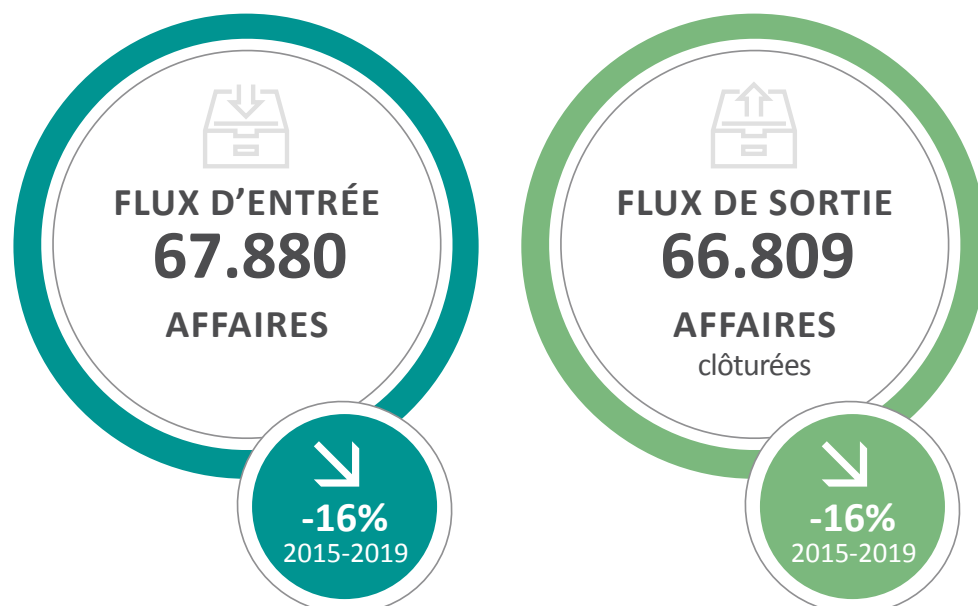
STATISTIQUES
judiciaires



Chiffres-clés

Les parquets en 2019

Parquet correctionnel de Bruxelles



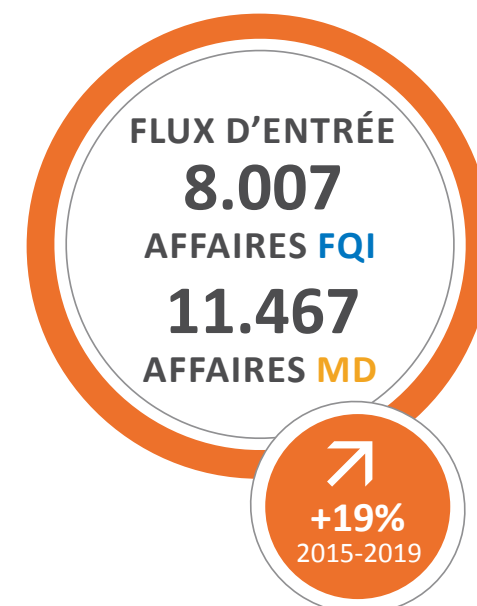
- ↘ charge administrative
- ↗ sanctions administratives
- ↗ Changements dans les processus de travail : +8% PVS 2015-2019

Types de Prévention

2/3 des affaires entrantes :



Parquet jeunesse



↗ due à la forte augmentation des affaires de **mineurs en danger** (+38%) alors que la part des affaires pour **fait qualifié infraction** diminue

L'objectif de ce chapitre est de mieux comprendre les processus et les flux de données intervenant tout au long de l'entonnoir pénal, en particulier au niveau de l'activité des parquets, des cours et tribunaux, de l'exécution des peines et des mandats des Maisons de justice. Pour ce faire, l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité se base sur les données fournies par différents acteurs (services communautaires, parquets et tribunaux) et dépend donc de la disponibilité des chiffres, de la méthode de calcul et de la validation des statistiques par ces acteurs. Tout cela dans le contexte institutionnel et communautaire de la RBC. Dans un souci de cohérence, l'évolution observée sur la période 2015-2019 est présentée ici, dans la mesure du possible, pour l'ensemble des statistiques de la chaîne de la justice pénale¹⁴⁰.

¹⁴⁰ Concernant les statistiques relatives au Parquet de Bruxelles, les chiffres utilisés ici pour les années 2015-2018 proviennent des statistiques annuelles publiées le 22/11/2019. Étant donné que des corrections supplémentaires ont été apportées à la base de données au fil du temps, les chiffres des années précédentes sont mis à jour lors de chaque nouvelle publication et certains chiffres peuvent différer de ceux qui figurent sur le site du Ministère Public (www.om-mp.be/stat). Ces différences sont minimes et n'ont aucun impact sur les pourcentages d'évolution décrits ici. Les données relatives à l'année 2019 présentées ici ont été obtenues auprès du Ministère Public.



5.1. DONNÉES DU PARQUET

5.1.1. PARQUET CORRECTIONNEL

Évolution des flux d'entrée et de sortie

Entre 2015 et 2019, le flux d'entrée¹⁴¹ de nouvelles¹⁴² affaires pénales et de réouvertures d'affaires pénales au sein de la section correctionnelle du Parquet de Bruxelles est passé de 80.519 à 67.880 (Figure 40), soit une baisse de près de 16%. Cette baisse a été la plus forte entre 2015 et 2016 (-13%). Le nombre de dossiers clôturés – le « flux de sortie » – a également diminué de près de 16% entre 2015 et 2019, passant de 79.359 à 66.809. Cela s'explique principalement par les diminutions observées entre 2015 et 2016 (-7%), ainsi qu'entre 2017 et 2018 (-10%). Fin 2019, il y avait 25.224 affaires pendantes au Parquet correctionnel de Bruxelles, soit 22% de moins que fin 2015 (Figure 41), où 32.374 affaires étaient encore en cours. Le retard du Parquet affiche donc une tendance à la baisse. Toutefois, il convient de noter qu'entre 2017 et 2019, le stock est à nouveau en hausse (+7%).



141 Le flux d'entrée est constitué de toutes les affaires reçues par le Parquet au cours de l'année civile; il s'agit à la fois de nouvelles affaires et de dossiers rouverts.

142 Pour les parquets correctionnels, une affaire correspond à un numéro dit de système et ce numéro de système renvoie à un numéro de notice, c'est-à-dire que chaque affaire n'est comptée qu'une seule fois au Parquet correctionnel, et donc indépendamment du nombre de suspects, d'inculpations, de parties lésées, etc. impliqués dans cette affaire.

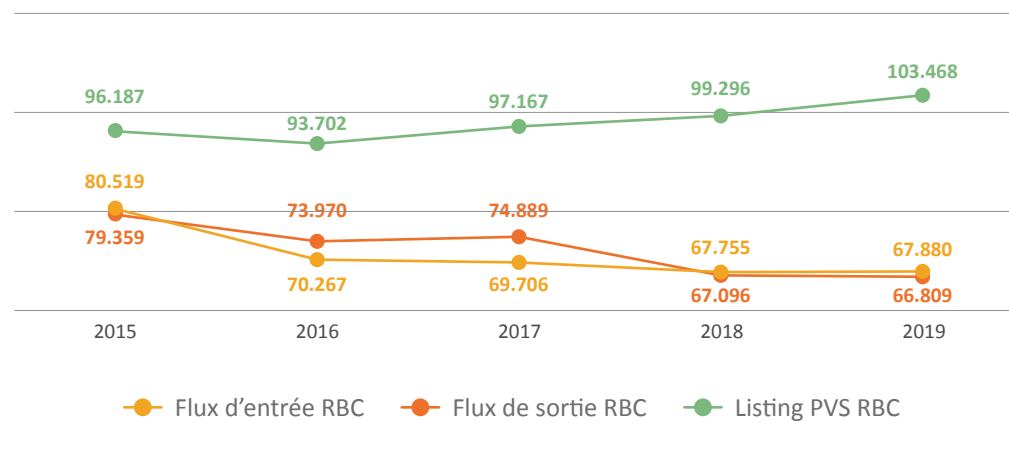


Figure 40 : Flux d'entrée, flux de sortie et listings de PVS entre 2015-2019. Parquet correctionnel de Bruxelles – BPS/OBPS. Source : Ministère public

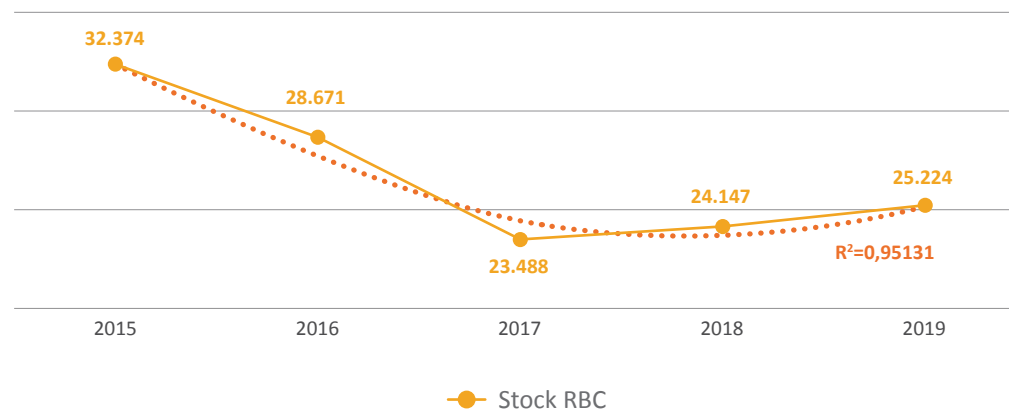


Figure 41 : Stock des affaires pendantes au Parquet correctionnel de Bruxelles au 31/12 entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère public

La baisse considérable des flux d'entrée et de sortie s'explique, entre autres, par des changements dans les processus de travail¹⁴³. Des nouvelles manières de travailler qui ont conduit à une réduction du nombre d'affaires ouvertes devant les parquets correctionnels et, par conséquent, à une réduction de la charge administrative. Le changement le plus important concerne la révision de la COL 8/2005¹⁴⁴ du Collège des procureurs généraux du 1^{er} avril 2015, qui permet aux forces de police de mener une politique plus autonome en élargissant le domaine d'application et les modalités des procès-verbaux simplifiés (PVS) et des enquêtes policières d'office (EPO¹⁴⁵)¹⁴⁶. L'idée de base est que le Parquet doit être en mesure d'apporter une valeur ajoutée aux affaires qui lui sont soumises, de sorte que certains faits traités par PVS, EPO auteur inconnu et EPO simplifié sont enregistrés et ensuite classés par les parquets sur la base de listings. Le graphique ci-dessus (Figure 40) montre en effet que le nombre de PVS dans ces listings est passé de 96.187 en 2015 à 103.468 en 2019 (+8%). Ces faits, qui sont relativement mineurs et/ou dont l'auteur est inconnu, ne sont donc pas inclus dans les statistiques annuelles du Ministère Public. L'application correcte de cette circulaire permet aux deux organisations (police et Parquet) de réaliser des économies de capacité sans perte de qualité¹⁴⁷.

En outre, au cours de cette période, l'autonomie de la Région et des communes s'est également accrue, notamment par le développement des sanctions administratives. D'autre part, la diminution des flux entrants et sortants au Parquet de Bruxelles s'explique par la diminution du nombre de procès-verbaux établis par les services de police et d'inspection¹⁴⁸, ainsi que par une diminution du nombre de plaintes avec constitution de partie civile et des « autres envois »¹⁴⁹ (Figure 42).

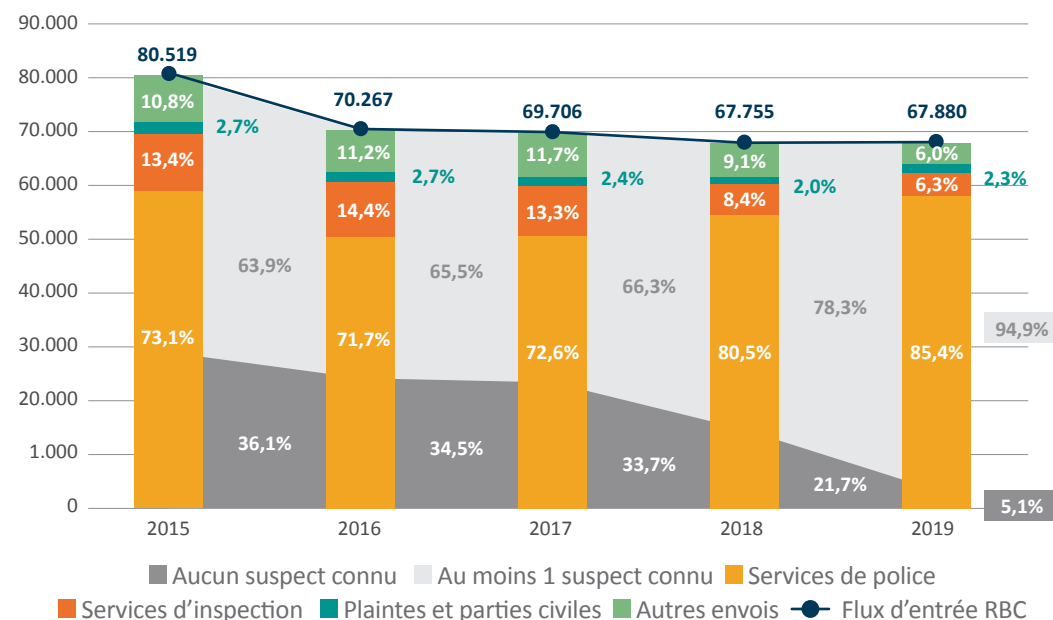


Figure 42 : Flux d'entrée selon le mode d'entrée et proportions entre auteur inconnu et min. 1 suspect connu entre 2015-2019. Parquet correctionnel de Bruxelles – BPS/OBPS. Source : Ministère public

143 Statistiques annuelles 2016-2018 des parquets correctionnels - Conférence de presse du 22 novembre 2019.

144 Voir la Circulaire COL 8/2005 du Collège des Procureurs généraux près les cours d'appel.

145 Certaines infractions pénales sont consignées dans un procès-verbal de la manière habituelle et font l'objet d'une enquête d'office par les services de police de leur propre initiative, sans avoir à attendre des missions spécifiques liées à l'affaire. Ensuite, ils envoient un dossier complet au procureur du Roi, qui prend une décision finale.

146 Statistiques annuelles 2016-2018 des parquets correctionnels - Conférence de presse du 22 novembre 2019.

147 VANDERHALLEN M., JASPAERT E. et VERVAEKE G., *De relatie in de strafrechtsketen tussen politie, parket onderzoeksrechter en rechtbank*, Maklu: Antwerpen, 2009, p. 101.

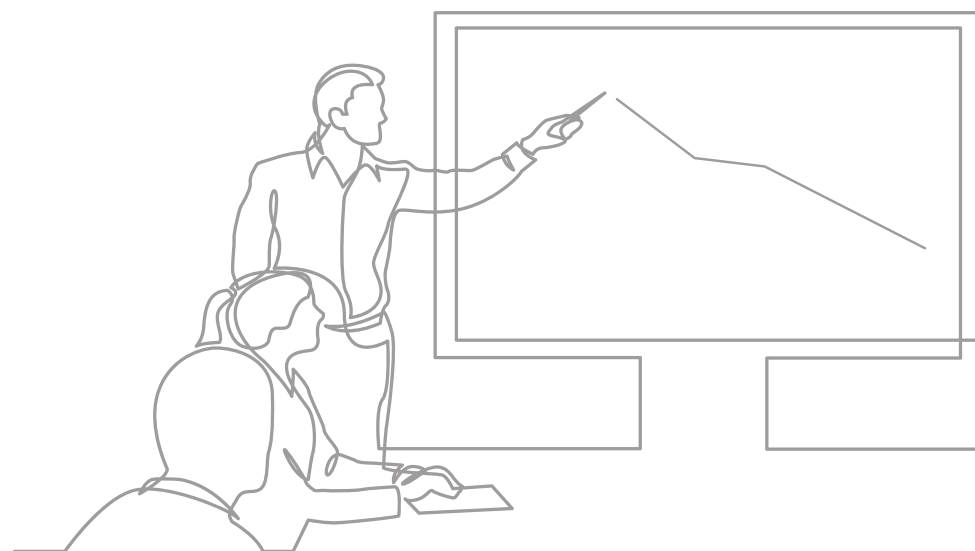
148 Les services d'inspection sont des services administratifs dont les pouvoirs de verbalisation sont limités. Il s'agit notamment des Douanes et accises, de *De Lijn*, de la SNCB, de l'inspection des aéroports, des gardes forestiers, de l'administration régionale de l'environnement, du contrôle des navires et du service des transports maritimes, ainsi que de plusieurs services publics fédéraux.

149 Les envois en provenance d'autres parquets (mises à disposition) et tribunaux, dont ceux d'autres divisions ou sections du même parquet, de parquets et tribunaux étrangers et de tribunaux du même arrondissement judiciaire, donnent lieu à la création d'une nouvelle affaire.

En observant de plus près le mode d'entrée, on constate que la police est à l'origine de la plus grande part des dossiers, devant les services d'inspection et les autres envois. Bien que le nombre d'affaires entrantes provenant de la police ait légèrement diminué, la part de ces affaires a augmenté, passant de 73% en 2015 à 85% du flux d'entrée total au Parquet de Bruxelles en 2019. Cela s'explique principalement par l'importante diminution du nombre de PV provenant des services d'inspection, passé de 10.762 en 2015 à 4.285 en 2019 (-60%¹⁵⁰), réduisant leur part dans le flux d'entrée total de 13% en 2015 à 6% en 2019. Les flux d'entrée provenant de plaintes avec constitution de partie civile et des « autres envois » ont également diminué de manière significative, respectivement de 30% et 53%.

Une autre évolution remarquable concerne la forte diminution du nombre de dossiers entrants au Parquet correctionnel avec auteur inconnu : de 29.056 en 2015 à seulement 3.435 en 2019 (-88%). Ceci peut s'expliquer en partie par le changement des processus de travail et de la politique d'enregistrement des flux d'entrée (cf. *supra*). Le nombre de dossiers entrants comportant au moins un suspect connu a augmenté d'un quart, passant de 51.463 en 2015 à 64.445 en 2019. Cela implique que la répartition entre le nombre de dossiers sans auteur connu et le nombre de dossiers avec au moins un suspect connu est passée de 36%-64% en 2015 à 5%-95% en 2019. Cependant, cette évolution – observée depuis 2018 et 2019 – doit être fortement nuancée. En effet, le Parquet de Bruxelles signale un bug dans le système (MaCH) qui fait que la diminution spectaculaire du nombre de dossiers sans suspect connu ne correspond sans doute pas à la réalité. Il est fort probable que dans les versions futures des statistiques, après correction des chiffres, on n'observera plus (ou beaucoup moins) une telle diminution des dossiers sans suspect connu.

Depuis plusieurs années, le Ministère Public fonctionne avec des taux d'occupation et des moyens réduits, ce qui a entraîné un arriéré judiciaire¹⁵¹. En conséquence, il a été décidé en 2018 de classer un certain nombre de « délits mineurs » afin de libérer la capacité de travail pour enquêter et poursuivre des crimes plus graves¹⁵². Cette baisse au niveau du Parquet correctionnel n'implique donc pas une réduction de la charge de travail, mais une plus grande capacité est allouée à un certain nombre de matières présentant un degré de complexité proportionnellement plus élevé et/ou un aspect international¹⁵³. Il convient de garder ces considérations à l'esprit lors de l'analyse par type de prévention présentée ci-dessous.



150 La diminution importante des PV issus des services d'inspection peut s'expliquer par les accords avec certaines institutions de ne plus encoder certaines matières d'ECOFIN et d'affaires environnementales prises en charge par des sanctions administratives, pour limiter cet encodage chronophage sans plus-value.

151 <https://plus.lesoir.be/222979/article/2019-05-08/classes-sans-suite-quand-les-dossiers-judiciaires-passent-la-trappe>.

152 <https://www.bruzz.be/justitie/onderbemand-parket-klasseert-1700-dossiers-2018-10-25>.

153 Statistiques annuelles 2016-2018 des parquets correctionnels - Conférence de presse du 22 novembre 2019.

Évolution du flux d'entrée par type de prévention

Le tableau suivant examine l'évolution par type de prévention en fonction des catégories générales utilisées dans les *statistiques du Ministère Public*¹⁵⁴. Il analyse également la proportion entre le nombre de dossiers entrants au Parquet correctionnel de Bruxelles et le nombre total d'entrées en Belgique en 2019. Les catégories générales rassemblent des rubriques larges qui comprennent des classifications par type de phénomène, lesquelles sont ensuite subdivisées selon les codes de prévention du Ministère Public.



| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | % 2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | % RCB/BE 2019 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Propriété | 28.601 | 24.403 | 24.630 | 24.117 | 24.757 | 36,5% | -13,4% | +2,7% | 11,9% |
| Personne | 14.205 | 13.107 | 13.020 | 14.507 | 14.739 | 21,7% | +3,8% | +1,6% | 13,3% |
| Ordre public et sécurité publique | 10.456 | 9.431 | 8.503 | 7.876 | 7.761 | 11,4% | -25,8% | -1,5% | 9,1% |
| Affaires financières | 5.583 | 4.007 | 3.594 | 4.791 | 4.409 | 6,5% | -21,0% | -8,0% | 34,1% |
| Environnement et urbanisme | 4.446 | 4.518 | 4.737 | 1.699 | 1.206 | 1,8% | -72,9% | -29,0% | 8,4% |
| Foi Publique | 4.434 | 3.147 | 3.159 | 2.966 | 2.785 | 4,1% | -37,2% | -6,1% | 19,8% |
| Stupéfiants et dopage | 4.154 | 3.718 | 3.488 | 3.540 | 3.874 | 5,7% | -6,7% | +9,4% | 9,7% |
| Autres | 2.761 | 2.733 | 2.560 | 2.395 | 2.548 | 3,8% | -7,7% | +6,4% | 7,9% |
| Famille et moralité publique | 2.743 | 2.560 | 3.408 | 2.999 | 3.524 | 5,2% | +28,5% | +17,5% | 8,6% |
| Santé publique | 2.299 | 1.953 | 1.842 | 1.907 | 1.567 | 2,3% | -31,8% | -17,8% | 14,4% |
| Affaires économiques | 837 | 689 | 763 | 957 | 710 | 1,0% | -15,2% | -25,8% | 17,1% |
| TOTAL | 80.519 | 70.266 | 69.704 | 67.754 | 67.880 | 100% | -15,7% | +0,2% | 11,8% |

Tableau 28 : Nombre d'affaires entrantes au Parquet correctionnel de Bruxelles par catégorie entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère public

154 « Agriculture, chasse, pêche & protection des animaux », « travail & sécurité sociale » et « matière parquets de police » ont été classés dans la catégorie « autres ».

Les catégories « propriété », « personne¹⁵⁵ » et « ordre public & sécurité publique » représentent plus des 2/3 du total des affaires entrantes au Parquet de Bruxelles. La diminution globale du flux d'entrée entre 2015 et 2019 s'explique principalement par une diminution dans les catégories « propriété » (-13%), « ordre public & sécurité publique » (-26%), « affaires financières » (-21%¹⁵⁶), « environnement & urbanisme » (-73%), « foi publique » (-37%) et « santé publique » (-32%). La seule catégorie qui a connu une augmentation significative concerne le nombre de dossiers « famille & moralité publique¹⁵⁷ » (+29%), bien que l'on constate que ce chiffre fluctue selon l'année de référence. Par rapport à 2018, la diminution s'observe principalement dans les catégories « environnement & urbanisme » (-29%), « santé publique » (-18%) et « affaires économiques » (-26%).

En 2019, le rapport entre le nombre total d'affaires entrant au Parquet correctionnel de Bruxelles et le nombre total de dossiers entrants en Belgique est de 12%. En raison du contexte économique et institutionnel de la RBC, il n'est pas surprenant que les proportions soient plus élevées pour les catégories « affaires financières » (34%), « foi publique¹⁵⁸ » (20%), « santé publique » (14%) et « affaires économiques » (17%). Les statistiques doivent donc toujours être interprétées en considérant ce contexte spécifique de la RBC, ainsi que les différentes classifications des faits au sein des catégories et les différences de traitement de certains dossiers en fonction de leur complexité et des ressources mises à disposition. Ainsi, malgré le lien¹⁵⁹ relativement fort observé entre l'évolution 2015-2019 du flux d'entrée total au Parquet de Bruxelles et en Belgique, il existe des divergences importantes dans l'évolution au cours de cette période entre les différentes catégories.

Après cette présentation de l'évolution au sein des catégories générales, deux catégories seront examinées plus en détail : la « propriété » d'une part, car elle est la plus représentée dans le flux d'entrée des parquets, et « l'ordre public & la sécurité publique » d'autre part, en raison de la complexité de l'interprétation pour cette catégorie.

155 Entre autres : assassinat, meurtre, coups et blessures, liberté individuelle (harcèlement, racisme, xénophobie, discrimination, etc.).

156 La diminution générale entre 2015-2019 s'explique principalement par la diminution entre 2015-2016 due à l'entrée en vigueur de la COL 12/2015, qui distingue les affaires financières dans lesquelles il existe un volet pénal des affaires purement civiles, lesquelles ne sont plus enregistrées comme des entrées au Parquet.

157 Cette catégorie comprend la débauche et l'exploitation sexuelle, la sphère familiale (abandon d'enfants, enfant en danger, fugue, etc.), les attentats à la pudeur et les viols.

158 Sont visés les dossiers relatifs aux infractions au Code pénal concernant les faux en écriture, les fausses déclarations, les faux en informatique (par exemple, contrefaçon ou falsification de cartes de crédit), l'immixtion dans les fonctions publiques, l'usurpation (des fonctions/titres/rangs/noms/...), la fausse monnaie, ainsi que les faux devant le tribunal (faux témoignage, faux serment, subornation de témoins), etc.

159 Avec une corrélation de 0,868.



| | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | % 2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | RCB/BE 2019 | |
|-----------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|-------------------|--------------|--------------|
| Propriété | Vol & extorsion | Vol simple | 6.602 | 5.678 | 5.318 | 4.955 | 5.454 | 22,0% | -17,4% | +10,1% | 10,4% |
| | | Vol avec violence | 8.194 | 6.601 | 7.006 | 6.404 | 6.615 | 26,7% | -19,3% | +3,3% | 37,3% |
| | | Vol aggravé | 3.678 | 3.206 | 3.231 | 2.667 | 2.372 | 9,6% | -35,5% | -11,1% | 5,3% |
| | Destruction, dégradation & incendie | Destruction, dégradation & incendie | 1.692 | 1.602 | 1.481 | 1.520 | 1.517 | 6,1% | -10,3% | -0,2% | 7,8% |
| | Fraude | Recel et blanchiment | 1.215 | 982 | 1.080 | 1.080 | 1.294 | 5,2% | +6,5% | +19,8% | 24,3% |
| | | Informatique | 1.907 | 1.808 | 1.659 | 1.579 | 1.607 | 6,5% | -15,7% | +1,8% | 5,9% |
| | | Autre fraude | 5.313 | 4.526 | 4.855 | 5.912 | 5.898 | 23,8% | +11,0% | -0,2% | 14,2% |
| | TOTAL | | 28.601 | 24.403 | 24.630 | 24.117 | 24.757 | 100% | -13,4% | +2,7% | 11,9% |

Tableau 29 : Nombre d'affaires entrantes au Parquet de Bruxelles dans la catégorie propriété entre 2015-2019. Parquet correctionnel de Bruxelles – BPS/OBPS. Source : Ministère Public

Dans la catégorie « propriété » (Tableau 29), la diminution entre 2015 et 2019 du nombre d'affaires entrantes (-13%) s'explique principalement par la forte diminution des « vols simples¹⁶⁰ » (-17%), des « vols avec violence¹⁶¹ » (-19%) et des « vols aggravés¹⁶² » (-36%). Ces affaires relevant de la classification « vol et extorsion » représentent près de 60% de l'ensemble du flux d'entrée des délits de propriété au Parquet de Bruxelles. Sur la période 2018-2019, on observe une tendance générale à la hausse (+3%), principalement due à l'augmentation du nombre d'affaires relevant de la classification « vol simple » (+10%) et « recel et blanchiment » (+20%). Toutefois, le nombre de « vols aggravés » continue aussi de diminuer au cours de cette période (-11%). Si l'on se penche sur la part de la RCB dans le nombre total d'affaires entrantes

dans la catégorie « propriété » en Belgique, les classifications « vol avec violence » (37%) et « recel & blanchiment » (24%) sont fortement surreprésentées au sein du Parquet de Bruxelles. À l'opposé, le nombre d'affaires relevant des classifications « vol aggravé » (5%) et « informatique » (6%) est significativement sous-représenté au sein du Parquet de Bruxelles.

Comme vu précédemment, « l'ordre public & la sécurité publique » constitue la troisième plus grande catégorie, représentant 11,4% du nombre total d'affaires entrant au Parquet de Bruxelles. Avec une variété de 94 codes de prévention, il est intéressant de procéder à une analyse plus approfondie.

9 codes de prévention ont été sélectionnés sur la base de leur importance quantitative et 5 codes de prévention (mis en évidence dans le Tableau 30) sur la base de critères qualitatifs, en fonction de la complexité des enquêtes et de l'impact¹⁶³ sur la RCB.

160 Comme le vol à l'étalage, le vol domestique, le vol à la tire, le vol de vélo ou de moto, etc.

161 Comme le vol à l'aide de violence ou de menace, au cours duquel des armes ont été montrées ou employées, l'extorsion, le carjacking et le home-jacking.

162 Comme le vol dans les habitations, le vol de voiture, le vol de vélo à l'aide d'escalade, d'effraction ou de fausses clés, le vol dans les garages, le vol au bélier, le vol dans les véhicules.

163 L'aspect quantitatif a également été pris en compte afin de s'assurer que les codes retenus soient suffisamment représentés.



| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | % 2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | RCB/BE 2019 |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------------|-------------------|-------------|
| Menaces | 3.828 | 3.401 | 2.901 | 3.267 | 3.240 | 41,7% | -15,4% | -0,8% | 13,3% |
| Armes (port illégal, détention illicite, etc.) | 1.820 | 1.701 | 1.795 | 1.634 | 1.801 | 23,2% | -1,0% | +10,2% | 8,8% |
| Rébellion | 640 | 546 | 487 | 465 | 530 | 6,8% | -17,2% | +14,0% | 14,0% |
| Outrage | 336 | 290 | 221 | 248 | 185 | 2,4% | -44,9% | -25,4% | 7,3% |
| PV d'information : pas de plainte | 365 | 313 | 243 | 171 | 154 | 2,0% | -57,8% | -9,9% | 3,8% |
| Entrave à la circulation, y compris ferroviaire | 203 | 249 | 217 | 240 | 294 | 3,8% | +44,8% | +22,5% | 17,3% |
| Coups à l'encontre d'une personne ayant un statut public | 123 | 160 | 167 | 188 | 222 | 2,9% | +80,5% | +18,1% | 32,0% |
| Séjour illégal | 94 | 66 | 102 | 107 | 116 | 1,5% | +23,4% | +8,4% | 2,3% |
| Mariage blanc | 1.512 | 1.352 | 1.093 | 434 | 81 | 1,0% | -94,6% | -81,3% | 3,7% |
| Association de malfaiteurs | 189 | 182 | 200 | 193 | 167 | 2,2% | -11,6% | -13,5% | 12,3% |
| Organisation criminelle | 35 | 36 | 37 | 25 | 42 | 0,5% | +20,0% | +68,0% | 20,9% |
| Importation, exportation et transit d'armes, de munitions, etc. | 11 | 14 | 14 | 11 | 44 | 0,6% | +300,0% | +300,0% | 5,3% |
| Terrorisme | 67 | 165 | 152 | 69 | 30 | 0,4% | -55,2% | -56,5% | 27,0% |
| Trafic d'êtres humains | 23 | 12 | 37 | 36 | 27 | 0,3% | +17,4% | -25,0% | 4,8% |
| Autres | 1.211 | 938 | 825 | 779 | 828 | 10,7% | -31,6% | +6,3% | 4,7% |
| TOTAL | 10.457 | 9.425 | 8.491 | 7.867 | 7.761 | 100% | -25,8% | -1,3% | 9,1% |

Tableau 30 : Évolution du nombre d'affaires pour les 14 codes de prévention de la catégorie Ordre public & sécurité publique entre 2015-2019. Parquet correctionnel de Bruxelles – BPS/OBPS.
Source : Ministère Public



En premier lieu, on observe (Tableau 30) que le nombre d'affaires avec menaces représente 42% du nombre total d'entrées dans la catégorie « ordre public & sécurité publique ». Ainsi, la baisse de ce chiffre (-15% entre 2015 et 2019) a un impact majeur sur la diminution d'un quart du nombre d'affaires dans la catégorie « ordre public & sécurité publique » pendant cette période. Avec près d'un quart du nombre d'affaires entrantes, le port ou la détention d'armes est également un code de prévention bien représenté. Il est resté relativement stable entre 2015 et 2019, à l'exception d'une baisse en 2018. En outre, certaines affaires sont liées à une personne ayant un statut public. Pour celles-ci, les rébellions et les outrages ont diminué de 17% et 45% respectivement, tandis que le nombre d'affaires introduites pour coups à l'encontre d'une personne ayant un statut public a augmenté (+81%). De plus, le flux d'entrée de ces affaires au Parquet de Bruxelles en 2019 représente une proportion d'un tiers du flux d'entrée en Belgique.

Un autre constat frappant est l'énorme baisse du nombre de mariages blancs, qui s'élevait à 1.512 cas en 2015, pour atteindre à peine 81 cas en 2019¹⁶⁴ (-95%). En ce qui concerne le nombre d'affaires concernant des organisations criminelles¹⁶⁵, il fluctue d'une année à l'autre. Cependant, un cinquième des enquêtes de ce type au niveau national a été traité par le Parquet correctionnel de Bruxelles en 2019. Pour les affaires de terrorisme, cette part est encore plus élevée (27%)¹⁶⁶. Il n'est pas surprenant de constater qu'un pic aigu a été atteint en 2016-2017, pour retomber brutalement en 2019.

Une autre tendance se dessine dans le nombre d'affaires entrantes concernant l'importation, l'exportation et le transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécifiquement à un usage militaire, qui a quadruplé. Toutefois, cela ne représente proportionnellement que 5% du nombre d'affaires entrantes au niveau de la Belgique. C'est également le cas de la proportion d'affaires concernant le trafic d'êtres humains qui entrent au Parquet de Bruxelles, dont l'évolution fluctue en fonction de l'année de référence.

164 Concernant les « mariages blancs », l'approche du Parquet est une approche civile. Le but est de faire annuler ledit mariage par le Tribunal de la Famille. Il n'y a donc en principe pas de poursuites devant le Tribunal correctionnel. Ces dernières années, le « mariage blanc » n'a donc plus donné systématiquement lieu à l'ouverture d'une affaire pénale, alors que c'était le cas dans le passé, mais plutôt à une notice civile « mariage blanc ». Ceci explique la forte baisse constatée au niveau des affaires pénales.

165 Le nombre d'affaires entrantes concernant une organisation criminelle est souvent lié à une autre inculpation. Les 5 critères énoncés à l'article 324bis du Code pénal ne sont pas faciles à prouver devant le tribunal, de sorte qu'il est souvent choisi de poursuivre pour d'autres inculpations liées.

166 Les affaires traitées par le Parquet fédéral ne sont pas calculées dans ce nombre total, mais sont reprises dans les statistiques du Parquet fédéral.

Évolution du flux de sortie ventilé par décision de clôture

Les changements susmentionnés observés dans le flux d'entrée au Parquet de Bruxelles et les explications proposées ont un impact évident sur les décisions de clôture et donc sur la composition du flux de sortie. Si l'on examine de plus près l'évolution des décisions de clôture (Figure 43), on constate que la tendance à la baisse du nombre d'affaires sortant du Parquet de Bruxelles entre 2015 et 2019 (-16%) se traduit par une diminution du nombre de mesures alternatives¹⁶⁷ (-41%), des classements sans suite pour motif d'opportunité (-8%), des clôtures pour motifs techniques (-18%) et des autres décisions de clôture (-21%).

Avec une proportion selon l'année de référence comprise entre 30 et 36% pour les classements sans suite pour des motifs d'opportunité et entre 34,6 et 38,6% pour les classements sans suite pour motifs techniques, ces deux catégories représentent deux tiers du flux de sortie. La diminution des classements pour motifs techniques peut s'expliquer par la baisse substantielle du nombre de dossiers avec auteur inconnu (-28%), qui représentent environ la moitié du flux de sortie de cette rubrique. Au sein des classements sans suite pour motifs d'opportunité, le nombre de dossiers avec un motif de classement propre à la nature des faits¹⁶⁸ et propre à la personne¹⁶⁹ diminue de respectivement 23% et 19%. Ceci contraste avec la légère augmentation des classements sans suite pour des raisons de politique criminelle¹⁷⁰ (+6%).

En revanche, le nombre de poursuites¹⁷¹ engagées par le Parquet de Bruxelles a augmenté de 20%. Afin de mieux situer ceci dans son contexte, il est pertinent d'analyser les évolutions du taux de réaction.

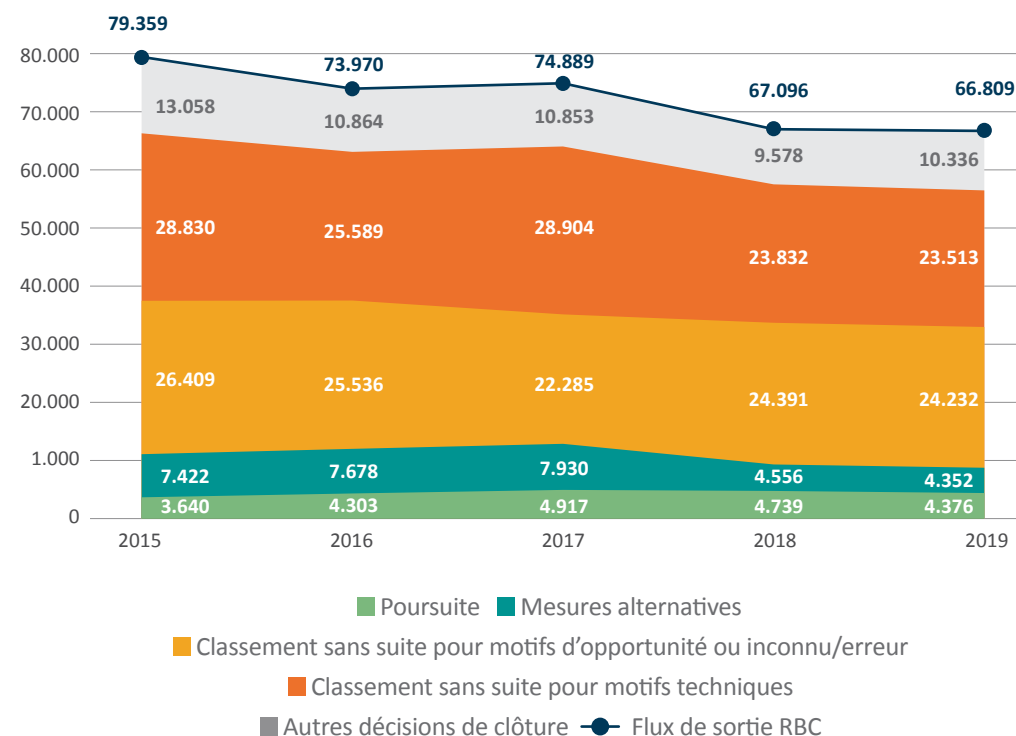


Figure 43 : Flux de sortie du Parquet correctionnel de Bruxelles, ventilé par décision de clôture entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère public

167 Il s'agit de la somme du nombre de probation prétorienne, de sanctions administratives, des transactions payées et de médiations terminées dans des affaires pénales.

168 Les principaux motifs de classement dans cette rubrique concernent le dépassement du délai raisonnable et une situation régularisée.

169 Les principaux motifs de classement dans cette rubrique concernent des conséquences disproportionnées au trouble social et l'absence d'antécédents.

170 Les principaux motifs de classement dans cette rubrique concernent d'autres priorités et le manque de capacité de recherche, qui varient fortement en fonction de l'année de référence.

171 Il s'agit de la somme des affaires citées directement et des affaires citées devant la chambre du conseil après l'enquête judiciaire, en vue du règlement de la procédure.

Taux de réaction :

Le Ministère Public est responsable de la poursuite des infractions et dispose de différents moyens pour donner une suite appropriée au dossier. Ainsi, le procureur du Roi peut prendre la décision de poursuivre une affaire, d'imposer des mesures alternatives ou prendre la décision¹⁷² provisoire de s'abstenir de poursuivre, ce qui met fin à l'enquête judiciaire. Toutefois, selon le Code d'instruction criminelle¹⁷³, ces décisions doivent être motivées par le Ministère Public. Dans le cas d'un classement sans suite pour motif technique, la motivation de l'extinction a une cause externe, tandis que dans le cas d'un classement pour des raisons politiques, il existe des preuves suffisantes, mais le Parquet décide délibérément de ne pas poursuivre quelqu'un. Afin de donner une image plus réaliste de la mesure dans laquelle le Ministère Public donne suite au nombre d'affaires qui lui sont soumises, on peut se pencher sur le nombre d'affaires qui peuvent effectivement faire l'objet de poursuites. Ce « taux de réaction » ne prend en compte que les proportions de classements sans suite avec motif d'opportunité, de mesures alternatives et de poursuites. Il doit toutefois être interprété avec prudence¹⁷⁴.

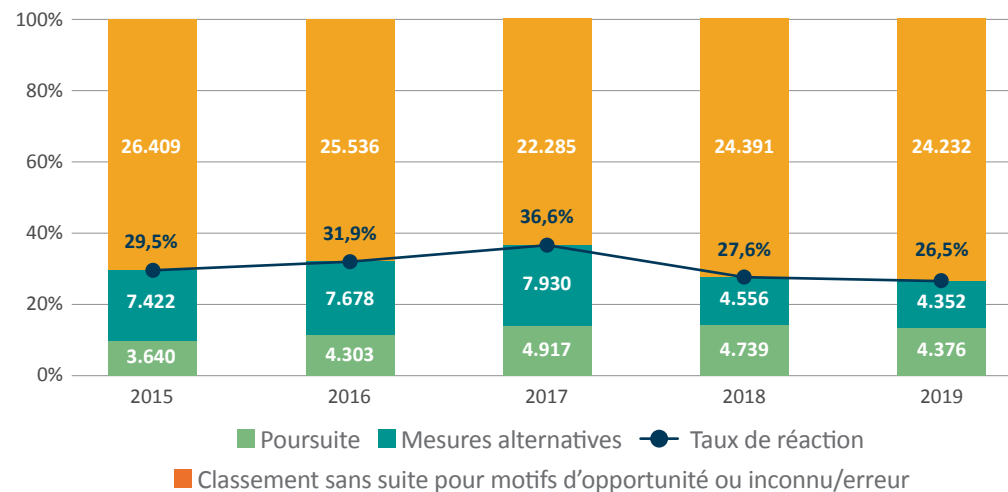


Figure 44 : Taux de réaction du Parquet correctionnel de Bruxelles et proportions de classements sans suite avec motif d'opportunité, de mesures alternatives et de poursuites entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère public

Le taux de réaction au Parquet correctionnel de Bruxelles est passé de 29,5% en 2015 à 36,6% en 2017, avant de retomber à 26,5% en 2019. Cela s'explique principalement par la baisse significative du nombre de mesures alternatives, qui est passé de 7.930 en 2017 à 4.352 en 2019 (-45%), le nombre de sanctions administratives en particulier ayant diminué de deux tiers¹⁷⁵. Le nombre de poursuites a également diminué de 11% au cours de cette période, tandis que le nombre de classements sans suite pour motif d'opportunité a augmenté de 9%. Comme mentionné précédemment, cette baisse du taux de réaction en 2018 et 2019 est due à la réduction du taux d'occupation et des moyens du Ministère Public, qui n'impliquent toutefois pas une réduction de la charge de travail.

172 L'affaire peut être rouverte tant que l'action publique n'est pas éteinte.

173 L'art. 28 quater al.1 du Code pénal, inséré par la loi du 12 mars 1998, prévoit une liste uniforme de motifs de classement sans suite.

174 Il est important de prendre également en compte toutes les infractions constatées par la police et les autres autorités (telles que les services d'inspection et les fonctionnaires sanctionneurs communaux), qui ne sont pas incluses dans l'application MaCH du Ministère Public.

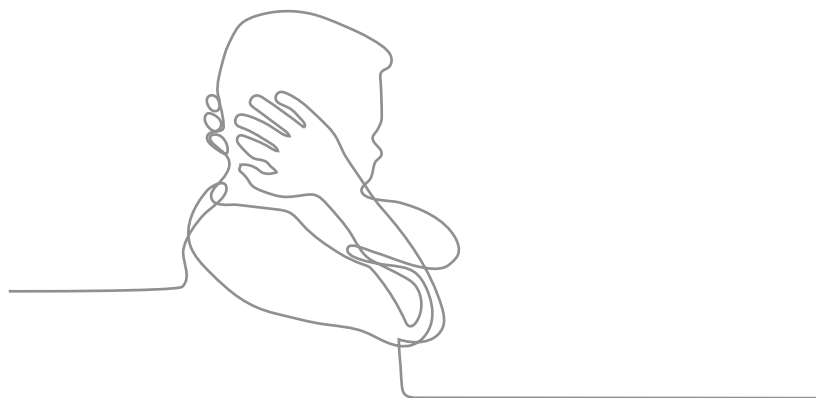
175 Cette diminution est principalement due aux matières d'ECOFIN et environnementales clôturées par une sanction administrative, qui ne sont plus encodées au niveau des flux d'entrée (cf. *supra*, -72% d'affaires « environnement et urbanisme » entrées de 2015 à 2019). Par exemple, les dossiers de dépôts d'immondices (sacs poubelles non triés, déposés en dehors des heures, etc.) établis par Bruxelles-Propreté ne sont plus transmis au Parquet.

5.1.2. PARQUET FÉDÉRAL

Le procureur fédéral exerce l'action publique en matière de criminalité grave et/ou organisée, comme le prévoit l'article 144ter §1 du Code judiciaire. Il s'agit principalement de crimes et de délits contre la sûreté de l'État, de trafic d'êtres humains, de terrorisme et d'infractions qui concernent plusieurs ressorts ou qui ont une dimension internationale, en particulier en matière de criminalité organisée, trafic d'armes, association de malfaiteurs ou organisation criminelle. L'action publique pour ces matières se situe au niveau national. En raison de sa position stratégique, la RBC est largement confrontée à ce type de criminalité. L'analyse des données relatives à l'activité du Parquet fédéral n'est toutefois pas incluse dans le présent rapport qui se veut synthétique.

5.1.3. PARQUET DE LA JEUNESSE

Pour le Parquet de la jeunesse, les statistiques disponibles concernent d'une part le nombre d'affaires qui y entrent¹⁷⁶, d'autre part le nombre de mineurs (mineur en danger – MD ou mineur délinquant, ayant commis un fait qualifié d'infraction – FQI) concernés par ces affaires.



176 Il n'existe actuellement pas de statistiques relatives aux affaires pendantes (stock) et sortantes pour les parquets de la Jeunesse.

Flux et modes d'entrée des affaires de protection de la jeunesse

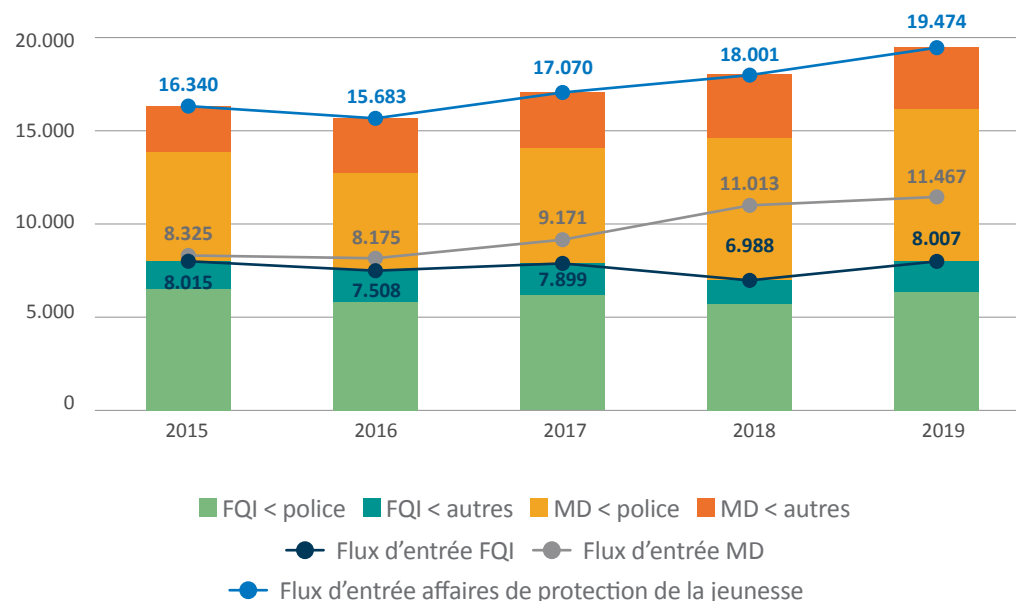


Figure 45 : Flux et mode d'entrée des affaires de protection de la jeunesse en RBC entre 2015-2018 – BPS/OBPS. Source : Ministère Public

De 2015 à 2019, le nombre d'affaires de protection de la jeunesse entrant au Parquet de Bruxelles augmente (+19%), ce en raison d'une hausse des affaires de mineurs en danger (+38%). Les affaires FQI, après une diminution entre 2015 et 2018 (-13%), reviennent en 2019 à un niveau proche de celui de 2015. Ces affaires étaient surreprésentées en RBC en 2015 (49% des affaires de protection de la jeunesse entrantes contre 43% pour toute la Belgique)¹⁷⁷. Ce n'est plus le cas en 2018 et 2019, où environ 40% des affaires de protection de la jeunesse sont relatives à un FQI en RBC (39% en 2018 et 41% en 2019).

177 BPS – OBPS, Rapport 2018, Op. cit., pp. 127-130.

Les affaires entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles proviennent essentiellement de la police (en 2019, 79% des affaires FQI et 71% des affaires MD). Ces parts sont stables sur la période étudiée. À partir de 2019, des données précises sur le nombre d'affaires MD signalées par les services communautaires d'aide à la jeunesse sont disponibles : 567 affaires ont été envoyées au Parquet par le SAJ francophone (5% de toutes les affaires entrantes MD) et 44 par les *gemandateerde voorzieningen* (VK¹⁷⁸ et OCJ¹⁷⁹) – institutions mandatées néerlandophones (0,4% des affaires MD).



178 *Vertrouwenscentrum Kindermishandeling.*

179 *Ondersteuningscentrum Jeugdzorg.*

L'aide volontaire à la jeunesse (mineurs en danger)

Les services communautaires d'aide volontaire à la jeunesse interviennent en amont de l'intervention du Parquet ou à la demande de ce dernier pour les situations de mineurs en danger qui lui sont signalées¹⁸⁰. En cas de non-collaboration des familles à la mise en œuvre de l'aide volontaire et de danger pour le mineur, le Parquet reprendra la main et pourra alors saisir le Juge de la jeunesse pour un passage vers l'aide contrainte (*cf. infra*).

Du côté francophone, en 2019, 4.739 mineurs bruxellois en danger ou en difficulté ont été pris en charge par le SAJ uniquement, auxquels s'ajoutent 340 mineurs suivis à la fois par le SAJ et par le service d'aide contrainte, le SPJ (*cf. infra*). Par rapport à 2016¹⁸¹, il s'agit d'une diminution (-8%) du nombre de jeunes en danger pris en charge par le SAJ de Bruxelles. En 2019, le SAJ a également pris en charge 88 mineurs bruxellois concernés à la fois par des affaires FQI et de danger/difficulté (2% de l'ensemble des mineurs pris en charge par le SAJ).

Du côté néerlandophone, en 2019, l'OCJ de Bruxelles a reçu des signalements relatifs à 70 mineurs, dont 15 ont été orientés vers le Parquet. Par rapport à 2017, les signalements reçus diminuent (-23%) mais la part des affaires renvoyées au Parquet est en augmentation (+23%). L'autre instance mandatée, le VK de Bruxelles, a reçu 88 signalements en 2018 (97 en 2016 et 73 en 2017), dont un peu plus de la moitié a été renvoyée au Parquet. Pour ces deux instances, le Parquet est le premier signaleur, mais sa part diminue ces dernières années au profit d'autres organismes comme *Jongerenwelzijn*.

180 Voir la description du fonctionnement de ces services communautaires dans le Rapport 2018 de l'OBPS.

181 Voir l'analyse de ces chiffres dans le Rapport 2018 de l'OBPS.

Mineurs impliqués dans les affaires de protection de la jeunesse (« mineurs uniques »)

En 2018, 10.864 mineurs sont concernés par les 18.002 affaires de protection de la jeunesse entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles. 62% de ces mineurs sont impliqués uniquement dans des affaires MD et 31% exclusivement dans des affaires FQI, alors que 7% d'entre eux (718 mineurs) sont concernés à la fois par des affaires FQI et MD. Ces derniers, qui cumulent les deux types d'affaires, sont essentiellement des garçons âgés de 14 à 18 ans (63%).

La figure suivante représente le nombre de mineurs uniques mis en cause dans une affaire FQI d'une part, MD d'autre part, pour les affaires de protection de la jeunesse entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles en 2018¹⁸².

En 2018, 95% des moins de 12 ans impliqués dans au moins une affaire de protection de la jeunesse le sont en tant que mineurs en danger (exclusivement pour 4.044 de ces mineurs, alors que 61 sont mis en cause dans les deux types d'affaires : FQI et MD). Par ailleurs, dans le groupe d'âge des 14-18 ans, 63% des mineurs uniques mis

en cause le sont dans une affaire FQI (2.702 exclusivement et 566 qui cumulent une affaire FQI et MD).

En ce qui concerne le genre, les filles représentent 36% des mineurs impliqués dans les affaires de protection de la jeunesse. Ce pourcentage monte à 45% pour les affaires MD, mais est seulement de 18% pour les affaires FQI.

Au niveau de la langue, 6 à 7% des mineurs sont néerlandophones et 90% francophones. Des tendances relativement stables d'année en année. Cependant, la part des mineurs de langue inconnue ou d'une autre langue que le français ou le néerlandais¹⁸³ augmente depuis 2017 (de 3 à 7% en 2019), compensée par une diminution des francophones (87% en 2019).

Plus de 70% de ces mineurs n'apparaissent que dans une seule affaire en 2018. Les mineurs délinquants sont plus souvent impliqués dans un grand nombre d'affaires : 3,3% des mineurs FQI sont impliqués dans plus de 5 affaires FQI entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles en 2018, alors que seuls 1,4% des mineurs MD le sont dans plus de 5 affaires MD¹⁸⁴. Pour les mineurs qui cumulent FQI et MD, 11% d'entre eux sont impliqués dans plus de 5 affaires FQI en 2018¹⁸⁵.

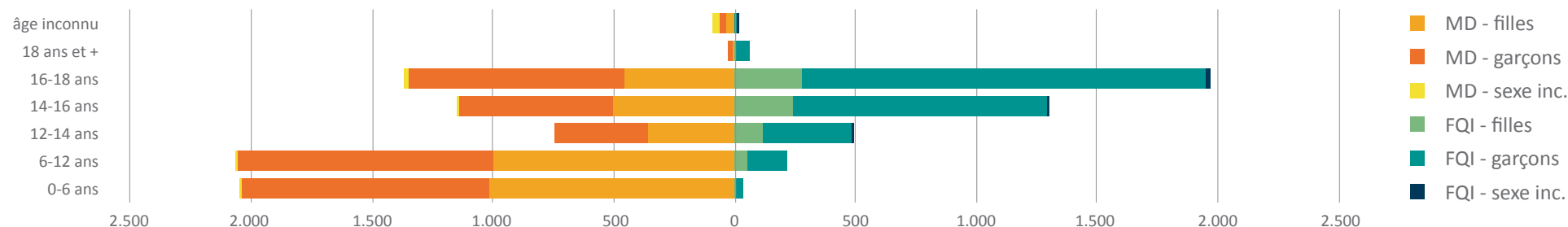


Figure 46 : Nombre de mineurs uniques mis en cause dans les affaires entrant au Parquet de la jeunesse de Bruxelles par type d'affaire, genre et âge en 2018 – BPS/OBPS. Source : Ministère public

182 Si l'on somme les chiffres des mineurs uniques par type d'affaire, on obtient un total supérieur aux 10.864 mineurs uniques, car les 718 mineurs uniques mis en cause dans les 2 types d'affaires sont ici comptés deux fois.

183 Il peut s'agir soit d'une langue inconnue, soit d'une langue autre que le français et le néerlandais, connue du Parquet mais ne pouvant être enregistrée dans le système informatique PJG utilisé par les parquets de la jeunesse.

184 Il s'agit ici uniquement des affaires entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles en 2018. Ces mineurs peuvent également être impliqués dans d'autres affaires entrées au Parquet de la jeunesse les années précédentes (de même que les 70% de mineurs impliqués en 2018 dans une seule affaire).

185 Le nombre d'affaires MD n'étant pas connu.

Faits qualifiés d'infraction

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 % | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | RBC/BE 2018 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| Propriété | 4.175 | 3.691 | 3.596 | 2.827 | 3.360 | 41,96% | -19,52% | +18,85% | 12,70% |
| Ordre public et sécurité publique | 1.186 | 1.042 | 1.221 | 1.488 | 1.436 | 17,93% | +21,08% | -3,49% | 18,80% |
| Personne | 1.100 | 964 | 1.290 | 1.171 | 1.284 | 16,04% | +16,73% | +9,65% | 8,80% |
| Stupéfiants et dopage | 737 | 735 | 805 | 730 | 820 | 10,24% | +11,26% | +12,33% | 11,70% |
| Matière parquets police ¹⁸⁶ | 314 | 487 | 431 | 293 | 671 | 8,38% | +113,69% | +129,01% | 8,10% |
| Famille et moralité publique | 189 | 283 | 266 | 282 | 238 | 2,97% | +25,93% | -15,60% | 8,70% |
| Foi publique | 100 | 75 | 92 | 55 | 66 | 0,82% | -34,00% | +20,00% | 10,20% |
| TOTAL | 8.015 | 7.508 | 7.899 | 6.988 | 8.007 | 100,00% | -0,10% | +14,58% | 12,10% |

Tableau 31 : Flux d'entrée FQI en RBC par types de prévention entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère Public

Comme les majeurs, les mineurs FQI commettent surtout des atteintes à la propriété (42% des affaires FQI en 2019), même si celles-ci diminuent depuis 2015. À l'inverse, les atteintes à l'ordre public et à la sécurité publique, en deuxième place quantitativement, augmentent depuis 2015 et sont surreprésentées en RBC par rapport à l'ensemble de la Belgique¹⁸⁷. En comparaison aux majeurs (*cf. supra*), les mineurs sont proportionnellement plus impliqués dans des affaires liées à l'ordre public et à la sécurité publique (18% des affaires concernant des mineurs, 11% des affaires concernant des majeurs) et moins dans des atteintes aux personnes (16% des affaires mineurs pour 22% des affaires majeurs). En matière d'ordre public et de sécurité publique, les préventions diffèrent de celles qui prévalent chez les majeurs.

En 2019, près de la moitié de ces affaires (46%) concernent un « séjour illégal »¹⁸⁸ (en forte augmentation depuis 2015). Suivent les menaces (13%) et le port/la détention illicite d'armes (12%). Les outrages et rébellions envers les personnes dépositaires de l'autorité sont également bien représentés (8% en 2019, mais en diminution). Des faits du même type (non-respect des injonctions des policiers ou agents habilités) sont ceux pour lesquels les mineurs sont également le plus souvent sanctionnés par des SAC en 2018 et 2019¹⁸⁹.

186 Matières des parquets de police : nuisances publiques et infractions routières (6 %), dont notamment le tapage nocturne, l'ivresse et le fait d'uriner sur la voie publique. Cf. Ministère Public, « Le Collège du ministère public présente les statistiques annuelles 2016, 2017 et 2018 des parquets de la jeunesse », Conférence de presse du 22 novembre 2019, p. 2, n. 2. Pour les infractions routières, les mineurs de 16 à 18 ans ne tombent pas sous le champ de la protection de la jeunesse mais sont jugés devant le Tribunal de police.

187 Calcul effectué pour 2018.

188 « Présence sur le territoire d'un étranger qui ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions d'accès au territoire ou de séjour » (Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, art. 1, al. 1^{er}, 4^e). La forte hausse de cette catégorie est à mettre en lien avec l'augmentation des migrants en transit au Parc Maximilien.

189 Voir le chapitre « Statistiques administratives » de ce rapport.



| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2019 % | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 | RBC/BE 2019 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|----------------|----------------|--------------|
| Séjour illégal | 148 | 118 | 176 | 535 | 662 | 46,1% | +347,3% | +23,7% | 35,6% |
| Menaces | 296 | 258 | 264 | 210 | 182 | 12,7% | -38,5% | -13,3% | 8,2% |
| Armes (port illégal, détention illicite, etc.) | 244 | 196 | 205 | 218 | 170 | 11,8% | -30,3% | -22,0% | 11,6% |
| Association de malfaiteurs | 169 | 140 | 152 | 206 | 112 | 7,8% | -33,7% | -45,6% | 23,9% |
| PV d'information : pas de plainte | 21 | 63 | 158 | 139 | 95 | 6,6% | +352,4% | -31,7% | 20,4% |
| Rébellion envers des autorités / personnes statut public | 97 | 98 | 126 | 64 | 85 | 5,9% | -12,4% | +32,8% | 18,1% |
| Outrage | 41 | 42 | 45 | 31 | 30 | 2,1% | -26,8% | -3,2% | 20,0% |
| Terrorisme | 13 | 15 | 24 | 5 | 3 | 0,2% | -76,9% | -40% | 20,0% |
| Autres | 157 | 112 | 71 | 80 | 97 | 6,8% | -38,2% | +21,3% | 7,9% |
| TOTAL | 1.186 | 1.042 | 1.221 | 1.488 | 1.436 | 100% | +21,1% | -3,5% | 17,2% |

Tableau 32 : Affaires FQI concernant l'ordre public et la sécurité publique entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles. 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère Public

En 2018, 14% des affaires FQI entrantes concernent des filles. Proportionnellement, elles sont davantage impliquées que les garçons dans des affaires d'atteintes aux personnes et le sont moins dans des faits liés à l'ordre et à la sécurité publique. Du point de vue de l'âge, alors que les enfants de 0 à 12 ans sont surtout concernés par les atteintes aux personnes, à partir de 14 ans (85% des affaires FQI entrantes en 2018), les atteintes à la propriété sont les faits les plus souvent incriminés.

5.2. DONNÉES DES COURS ET TRIBUNAUX

Pour les statistiques relatives aux activités des cours et des tribunaux en matière pénale, on distingue les activités des juridictions de l'instruction judiciaire¹⁹⁰ de celles des juridictions de jugement¹⁹¹. Après avoir examiné les statistiques du Parquet, nous abordons plus en détail les évolutions des statistiques du Tribunal de police, du Tribunal de première instance — plus précisément de la section correctionnelle — et du Tribunal de la jeunesse.

5.2.1. TRIBUNAL DE POLICE

En Belgique, il existe 15 tribunaux de police, possédant chacun une ou plusieurs divisions. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, il existe deux divisions, l'une francophone et l'autre néerlandophone. Le Tribunal de police est une juridiction hybride, composée à la fois de chambres pénales et de chambres civiles. Il traite essentiellement les infractions au Code de la route¹⁹² et les demandes d'indemnisation liées aux accidents de la circulation. L'évolution (Figure 47) du nombre de nouvelles affaires pénales entrantes fluctue d'année en année, tant pour la division francophone que pour la division néerlandophone de Bruxelles, tant et si bien que le nombre total de nouveaux dossiers varie entre 32.623 et 42.081. Par ailleurs, le nombre de dossiers clôturés montre une augmentation annuelle avec un pic en 2017, année où il y a eu plus de sorties que d'entrées. Ce nombre diminue ensuite pour atteindre 32.365 en 2019. Toutefois, la méthode de calcul utilisée pour les chiffres de 2018 et 2019 est différente de celle des années précédentes, celle-ci ayant été redéfinie en consultation avec les tribunaux. Par conséquent, les chiffres à partir de 2018 ne sont pas nécessairement comparables avec ceux des années précédentes. Cependant, entre 2018 et 2019, nous pouvons constater une baisse de 22 % du total des nouvelles affaires pénales.

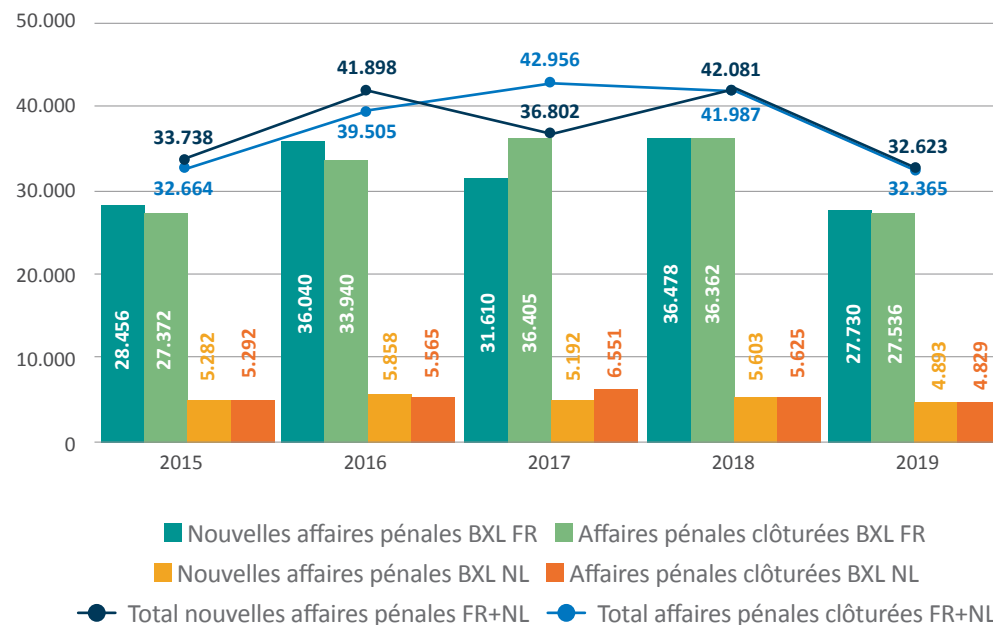


Figure 47 : Nombre d'affaires pénales (nouvelles et clôturées) dans les divisions francophone et néerlandophone du Tribunal de police de Bruxelles entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Collège des Cours et tribunaux

190 Juge d'instruction, chambre du conseil et chambre des mises en accusation.

191 Tribunaux de police, chambres correctionnelles et chambres de la jeunesse des tribunaux de première instance et des cours d'appel, ainsi que les cours d'assises.

192 En 2019, le nombre d'infractions routières sans accident représentait près de 90% du nombre total d'entrées au Tribunal de police de Bruxelles.

5.2.2. SECTION CORRECTIONNELLE DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Depuis la scission des parquets de Bruxelles et de Hal-Vilvorde, il existe une distorsion géographique entre les données du Parquet de Bruxelles et celles des tribunaux de première instance (TPI). Ces derniers étant répartis entre un francophone et un néerlandophone. En ce qui concerne le TPI, la méthode de calcul est différente pour les chiffres de 2019, l'application dans laquelle les dossiers sont enregistrés différant de la période précédente. Par conséquent, les chiffres à partir de 2019 ne sont pas nécessairement comparables avec ceux des années précédentes. Le graphique ci-dessous (Figure 48) doit donc être interprété en tenant compte de ces limites

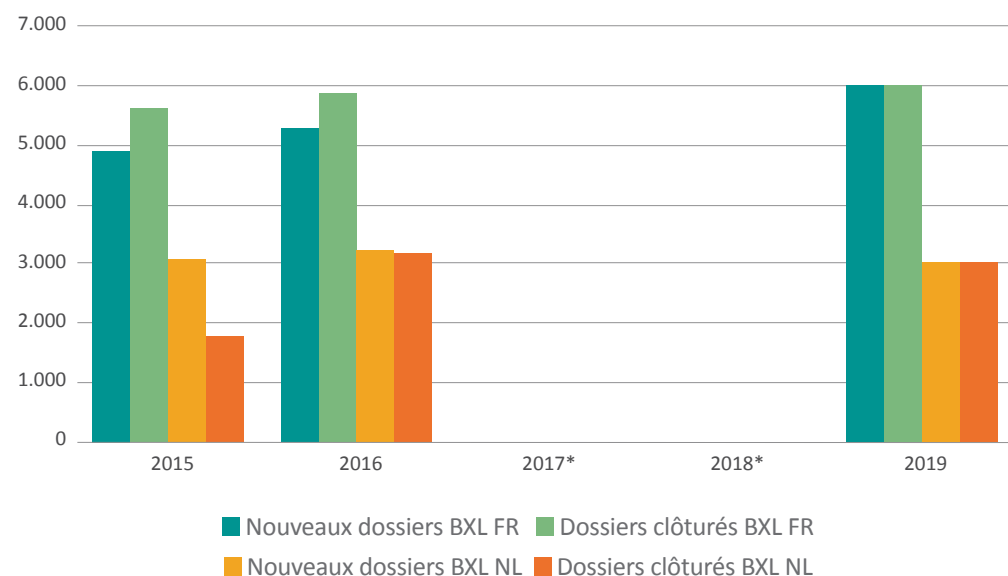


Figure 48 : Nombre de dossiers (nouveaux et clôturés) dans les sections correctionnelles francophone et néerlandophone du Tribunal de première instance entre 2015-2019 (*aucun chiffre disponible pour 2017 et 2018) – BPS/OBPS. Source : Collège des Cours et tribunaux

méthodologiques. Avant 2017, une augmentation du nombre de nouvelles¹⁹³ affaires est constatée, à la fois au sein du Tribunal correctionnel francophone (+8%) qu'au sein du Tribunal correctionnel néerlandophone (+6%). Au cours de la même période, le nombre de dossiers clôturés¹⁹⁴ a augmenté de 4% pour la section francophone et jusqu'à 76% pour la section néerlandophone. En 2019, le nombre de nouveaux dossiers et le nombre de dossiers clôturés sont presque identiques. Aucune donnée n'étant disponible pour 2017 et 2018, nous ne sommes pas en mesure de montrer l'évolution pour la période 2017-2018-2019.



193 Ceux-ci sont comptés par dossier considéré comme étant nouveau à la date de la première audience devant une chambre correctionnelle, et en fonction du type de fixation (première fixation, opposition, intérêts civils).

194 Ceux-ci sont comptés par dossier considéré comme étant clôturé à la date de la (première) décision de clôture devant la chambre correctionnelle, et sur la base de la décision de l'affaire à l'audience et du code de prévention.

En ce qui concerne le flux d'entrée par type d'affaire (Tableau 33) en 2019, 68% des nouveaux dossiers introduits dans les sections correctionnelles francophone et néerlandophone du Tribunal de première instance de Bruxelles correspondent à des affaires correctionnelles ou correctionnalisées. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de la Belgique, où leur part est de trois quarts du nombre total. Cela s'explique par le nombre plus élevé d'appels contre les décisions du Tribunal de police, principalement pour la section néerlandophone. Ces appels comptent pour 30% du nombre d'entrées

dans les sections francophone et néerlandophone, contre 22,5% pour toute la Belgique. Si l'on examine la proportion du nombre de nouveaux dossiers, on constate que près d'un cinquième de ceux-ci entrant devant les tribunaux correctionnels de Belgique sont traités par les divisions francophone et néerlandophone de Bruxelles. Pour le nombre d'appels contre une décision du Tribunal de police, cette part est même supérieure à un quart.



| | Appel tribunal de police | Correctionnel ou correctionnalisé | Droit pénal social | TOTAL | % Appel tribunal de police | % Correctionnel ou correctionnalisé | % Droit pénal social |
|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------|----------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| Nouveaux dossiers 2019 BXL FR | 1.570 | 4.376 | 74 | 6.020 | 26,1% | 72,7% | 1,2% |
| BXL NL | 1.171 | 1.812 | 47 | 3.030 | 38,6% | 59,8% | 1,6% |
| TOTAL BXL FR+NL | 2.741 | 6.188 | 121 | 9.050 | 30,3% | 68,4% | 1,3% |
| TOTAL BE | 10.391 | 34.804 | 886 | 46.081 | 22,5% | 75,5% | 1,9% |
| % BXL FR+NL/BE | 26,4% | 17,8% | 13,7% | 19,6% | | | |

Tableau 33 : Nombre de nouveaux dossiers en 2019 dans la section correctionnelle du Tribunal de première instance de Bruxelles (FR+NL) selon le type d'affaire et la proportion par rapport à la Belgique – BPS/OBPS. Source : Collège des Cours et tribunaux

5.2.3. TRIBUNAUX DE LA JEUNESSE

Le Tribunal de la jeunesse traite les affaires protectionnelles à l'égard des mineurs (affaires MD et FQI) et des parents (déchéance de l'autorité parentale). Il rend aussi des jugements et ordonnances civiles (dessaisissement territorial, renvoi linguistique, allocations familiales, appel contre SAC¹⁹⁵, etc.). Pour ce volet protectionnel, les statistiques disponibles pour 2018 et 2019¹⁹⁶ correspondent au nombre de décisions prises par les juges de la jeunesse ainsi qu'au nombre de mineurs sous la supervision d'un juge de la jeunesse. Il s'agit des seuls indicateurs concernant les tribunaux pour mineurs pour lesquels il existe des procédures uniformes et un consensus sur la méthode de calcul pour l'ensemble de la Belgique.

La majorité des décisions sont prises par le Tribunal francophone. Les chiffres relatifs au Tribunal néerlandophone sont mentionnés entre parenthèses lorsqu'ils sont disponibles.



| Nombre de décisions | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Var. 2018-2019 | Var. 2015-2019 | BXL/BE 2019 |
|--|------------------|-------|-------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Déchéance de l'autorité parentale | 37 (3) | 72 | 90 | 92 (6) | 60 (2) | -37% | +55% | 19% |
| Total décisions FQI (jugements + ordonnances) | 2.501 (262) | 2.765 | 2.630 | 2.673 (397) | 1.264 (292) | -49% | -44% | 13% |
| dont jugements de dessaisissements | 27 (0) | 40 | 3 | 30 (1) | 18 (0) | -42% | -33% | 46% |
| Total décisions MD – y compris urgence (jugements + ordonnances) | 3.856 (1.120) | 4.024 | 4.128 | 4.318 (1.887) | 4.479 (2.204) | +8% | +34% | 16% |

Tableau 34 : Décisions du Tribunal de la jeunesse de Bruxelles. FR (NL) entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Collège des Cours et Tribunaux

On note une diminution du nombre de décisions rendues dans des affaires FQI et une augmentation des décisions relatives à des mineurs en danger. Une constatation faisant écho à l'augmentation des affaires de ce type pour le Parquet de la jeunesse. À savoir toutefois que de nombreuses décisions peuvent être prises au sein d'une même affaire.

Le dessaisissement¹⁹⁷, presque exclusivement utilisé par le Tribunal francophone, reste surreprésenté en RBC (46% des dessaisissements belges en 2019). Toutefois, en 2019, des modifications ont été introduites dans le système d'encodage du dessaisissement / non-dessaisissement, ce qui peut biaiser les chiffres pour 2018 et 2019.

¹⁹⁵ Les statistiques des Cours et Tribunaux ne renseignent aucun appel contre sanction administrative pour 2018. En 2019, aucun appel n'est renseigné pour le tribunal francophone, mais bien 1 pour le tribunal néerlandophone.

¹⁹⁶ Voir l'analyse des chiffres 2015-2017 dans le *Rapport 2018 de l'OBPS, Op. cit.*, pp. 42-81.

¹⁹⁷ Renvoi d'un mineur âgé d'au moins 16 ans au moment des faits vers une instance de droit pénal commun.



Les mesures prises par le Tribunal de la jeunesse (mineurs en danger et mineurs FQI)

Les communautés interviennent pour mettre en œuvre les décisions du Juge, d'une part dans le cadre de l'aide contrainte pour les mineurs en danger lorsque l'aide volontaire échoue ou ne peut être mise en place, d'autre part pour les mesures prises concernant les mineurs ayant commis un FQI.

Du côté néerlandophone, en 2019, le SDJ a suivi 358 mineurs uniques domiciliés en RBC (+14% par rapport à 2017) dans le cadre de la mise en œuvre de 840 mesures prises par le Tribunal de la jeunesse. À savoir qu'un jeune peut être concerné par plusieurs mesures. 91% de ces mineurs sont des mineurs en danger. Leur part parmi les mineurs soumis à une mesure judiciaire est en augmentation depuis 2017 (+17%), alors que celle des mineurs délinquants diminue (-21%), ce qui reflète l'évolution déjà constatée au niveau du Parquet de la jeunesse.

Le SPJ francophone a quant à lui apporté une aide contrainte à 2.380 jeunes en danger en 2019 (+9% par rapport à 2016), dont 340 également suivis cette même année par le SAJ. Le SPJ est par ailleurs intervenu dans la mise en œuvre des mesures prises par le Tribunal de la jeunesse pour 950 mineurs FQI (-4% par rapport à 2016). Enfin, 177 jeunes impliqués à la fois dans des affaires MD et FQI sont aussi passés par le SPJ en 2019.

5.3. DONNÉES RELATIVES AUX CONdamnATIONS, SUSPENSIONS ET INTERNEMENTS

Les statistiques relatives aux condamnations, suspensions et internements sont gérées par le Service de la Politique Criminelle (SPC) du SPF Justice et sont basées sur le bulletin de condamnation¹⁹⁸ établi pour chaque individu. Il s'agit d'une version abrégée du verdict prononcé par les cours et tribunaux, rédigée par les greffes des différents tribunaux et envoyée au service du Casier judiciaire central pour y être inscrite. On peut y compter le nombre de personnes condamnées, internées ou ayant bénéficié d'une suspension, ainsi que le nombre de condamnations, suspensions et internements par type d'infraction pénale. À savoir qu'une décision peut concerner plusieurs infractions pénales ou qu'une personne peut être condamnée plusieurs fois par an. En raison de la modernisation des systèmes informatiques des tribunaux de police et des tribunaux de première instance et de leur connexion au Casier judiciaire central, ces statistiques sont temporairement indisponibles, ce depuis juillet 2018. Ces chiffres seront analysés dans nos prochains rapports annuels en fonction de leur disponibilité¹⁹⁹.

5.4. DONNÉES DES MAISONS DE JUSTICE

Depuis la sixième réforme de l'État, les compétences des Maisons de justice ont été transférées du fédéral vers les communautés. Par conséquent, la Maison de justice francophone de Bruxelles dépend de la Communauté française et la Maison de justice néerlandophone de la Communauté flamande. Sachant qu'elles relèvent de deux entités fédérées distinctes, il n'est pas pertinent de comparer les chiffres des deux Maisons de justice. En outre, il est théoriquement possible qu'une méthodologie distincte soit élaborée, qui exigerait un degré élevé de prudence en matière d'interprétation. Par conséquent, le choix a été fait d'aborder et de présenter les données séparément. Par ailleurs, il est important de noter que les Maisons de justice fonctionnent sur base d'un mandat des autorités judiciaires (Procureur du Roi, tribunal) ou des autorités administratives (par exemple directeur de prison) et non sur base du nombre de personnes suivies. Il n'est dès lors pas possible d'obtenir des chiffres au niveau des personnes (victimes/auteurs). Cela exige une certaine nuance dans l'interprétation, car un auteur peut correspondre à différents enregistrements de mandats, tout comme il peut avoir commis différents faits. Pour plus de précisions, nous renvoyons aux sites web²⁰⁰ des deux Maisons de justice.



198 Les condamnations pénales, mais aussi, depuis 2016, les décisions d'abandon des poursuites en cas de transaction pénale prolongée sont inscrites au casier judiciaire (art. 216bis).

199 http://www.dsb-spc.be/web/index.php?Itemid=47&id=28&lang=french&option=com_content&task=view.

200 www.maisonsdejustice.be et <https://www.departementwvg.be/justitiehuizen>.

5.4.1. MAISON DE JUSTICE FRANCOPHONE DE BRUXELLES

Le nombre de nouveaux mandats de la Maison de justice francophone de Bruxelles (Figure 49) est passé de 6.780 en 2015 à 7.338 en 2019 (+8%). Cela s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de guidances, suivis et « médiations et mesures » dans les affaires pénales au cours de cette période, qui est passé de 3.385 à 4.125 (+22%) et qui représente plus de la moitié du nombre de missions en 2019. Dans cette catégorie de mandat (Tableau 35), les suivis de l'exécution des peines de travail représentent la part la plus importante avec 29%, suivis par les guidances des libérations sous conditions (mesures alternatives à la détention préventive) avec 27%. Entre 2015 et 2019, ces deux types de mission n'ont pas connu de fluctuations importantes. Une autre évolution visible est celle du nombre de guidances probatoires²⁰¹, multiplié par une fois et demie pour atteindre une part de 23% en 2019. Le nombre de dossiers traités via la procédure de « médiations et mesures » a également augmenté d'un quart au cours de cette période. Il est cependant en baisse depuis 2017, après avoir atteint un sommet.

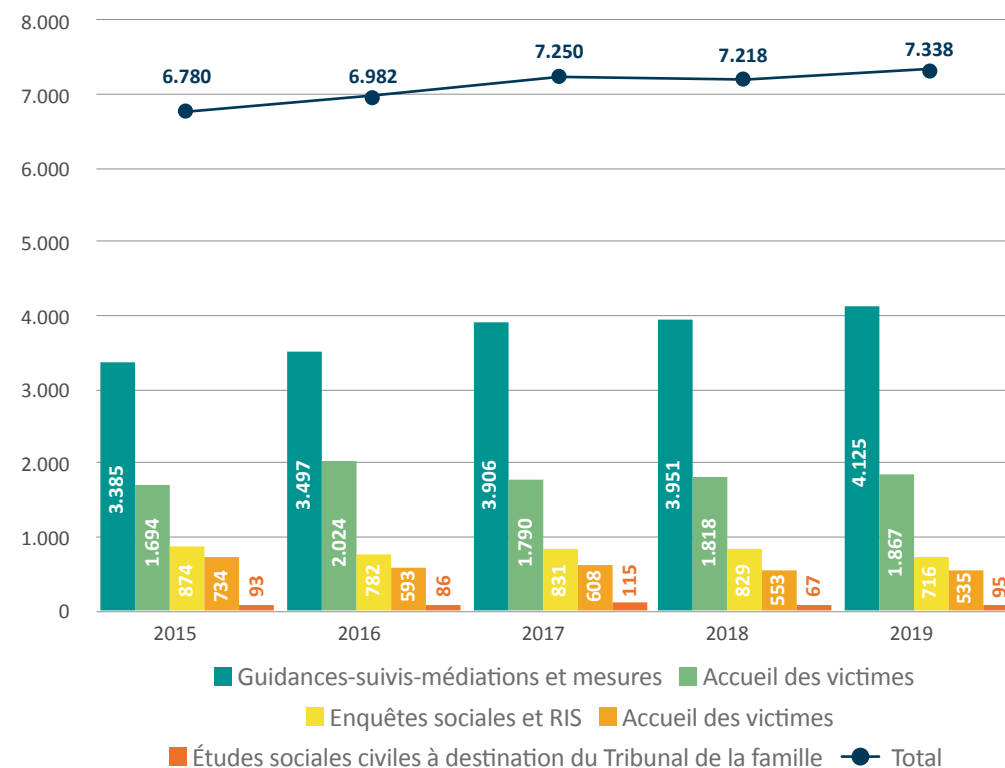


Figure 49 : Nombre de nouveaux mandats pour la Maison de justice francophone de Bruxelles par catégorie de mandat entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Maison de Justice Bruxelles (FR)

201 À partir du 1^{er} mai 2016, la probation peut se référer non seulement à une modalité d'exécution de la peine principale, mais aussi à une peine qui peut être imposée comme peine principale.



| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | % 2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|----------------|----------------|
| Peine de travail | 1.212 | 1.163 | 1.247 | 1.147 | 1.196 | 29,0% | -1,3% | +4,3% |
| Libération sous conditions | 1.060 | 1.003 | 970 | 1.098 | 1.099 | 26,6% | +3,7% | +0,1% |
| Guidance probatoire (suspensions et sursis probatoires) | 372 | 501 | 663 | 771 | 940 | 22,8% | +152,7% | +21,9% |
| Médiations et mesures | 492 | 612 | 725 | 661 | 615 | 14,9% | +25,0% | -7,0% |
| Secteur pénitentiaire | 190 | 175 | 182 | 179 | 175 | 4,2% | -7,9% | -2,2% |
| Guidances peine de probation | 0 | 8 | 65 | 58 | 71 | 1,7% | | +22,4% |
| Internement | 59 | 35 | 54 | 37 | 29 | 0,7% | -50,8% | -21,6% |
| TOTAL | 3.385 | 3.497 | 3.906 | 3.951 | 4.125 | 100% | +21,9% | +4,4% |

Tableau 35 : Nombre de guidances, de suivis et de médiations et mesures à la Maison de justice francophone de Bruxelles selon le type de mandat entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Maison de Justice Bruxelles (FR)

Le nombre de saisines d'accueil des victimes, qui représente un quart du nombre total de mandats, montre également une augmentation de 1.694 à 1.867 (+10%), avec un pic à 2.024 en 2016. Ce dernier pouvant être attribué à l'augmentation de l'intervention du service d'accueil des victimes pour les victimes des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016. Concernant les enquêtes sociales²⁰² et les rapports d'information succincts dans les affaires pénales, ils ont principalement diminué entre 2018 et 2019. Cela est surtout dû à la diminution du nombre de mandats émanant du

secteur pénitentiaire, qui représente 86% des mandats émis. On observe une tendance similaire dans le nombre de guidances en surveillance électronique, qui est passé de 734 en 2015 à 535 en 2019 (-27%), avec une diminution entre 2015 et 2017 et une stabilisation entre 2018 et 2019. Il s'agit notamment des missions de guidance pour la surveillance électronique émises par les directeurs de prisons, la direction générale des établissements pénitentiaires (DGPEI) et le Tribunal de l'application des peines²⁰³.

202 Il s'agit d'un rapport d'avis à l'autorité mandante, dans lequel l'assistant de justice, avec la personne jugée et/ou son environnement d'accueil, replace les faits dans leur contexte social en vue de proposer une mesure individualisée, orientée sur l'avenir et la réparation.

203 La loi du 5 mai 2019 a modifié la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine. L'exécution des peines >3 ans relève du TAP, les sanctions de ≤3 ans relèvent de la compétence du juge chargé de l'exécution de la peine (entrée en vigueur prévue pour le 1^{er} avril 2021).

5.4.2. MAISON DE JUSTICE NÉERLANDOPHONE DE BRUXELLES

Pour la Maison de justice néerlandophone de Bruxelles (Figure 50), on observe une diminution du nombre de nouveaux mandats de 2.036 en 2015 à 1.811 en 2019 (-11%). Celle-ci est largement due à la diminution du nombre de guidances, suivis et médiations dans les affaires pénales au cours de cette période, de 1.492 à 1.336 (-11%), ce qui représente les trois quarts du nombre de nouveaux mandats en 2019. Si l'on examine cette catégorie en détail (Tableau 36), on constate que le suivi des peines de travail et la surveillance des libérations sous conditions représentent proportionnellement la plus grande part de cette catégorie de mandat en 2019, avec respectivement 41% et 20%. En ce qui concerne leur évolution entre 2015 et 2019, le nombre de suivis de peines de travail a augmenté de 17%, alors que le nombre de surveillances de libérations conditionnelles a diminué de 10%. La raison de cette tendance à la baisse pour cette catégorie de mandats peut être attribuée au nombre de médiations dans les affaires pénales, qui a diminué de plus de la moitié.

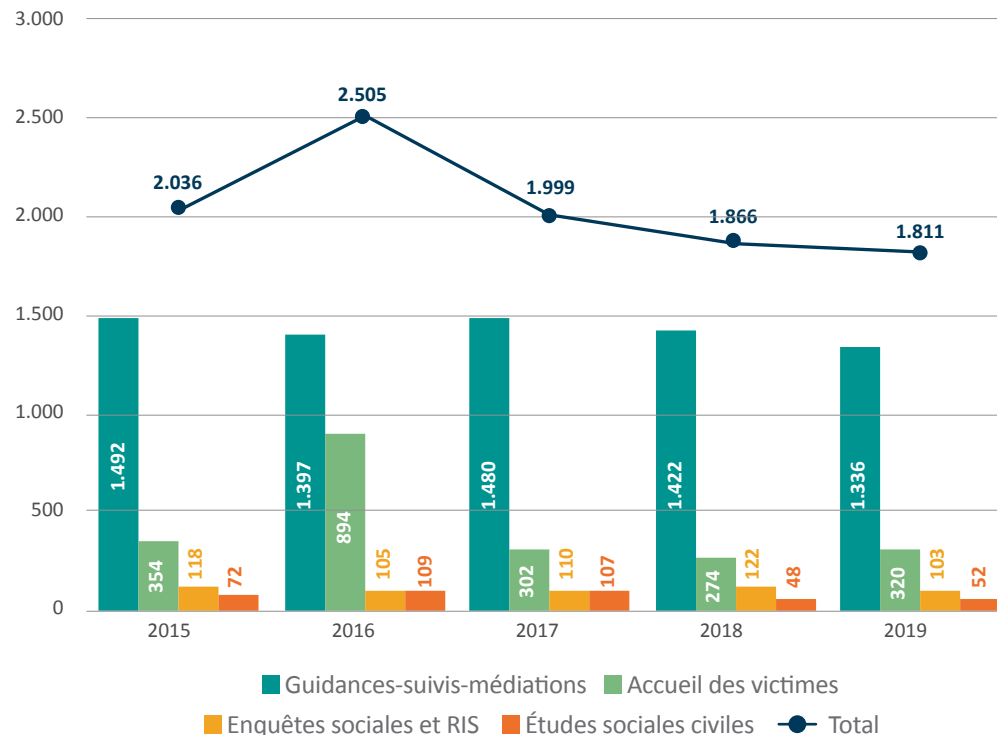


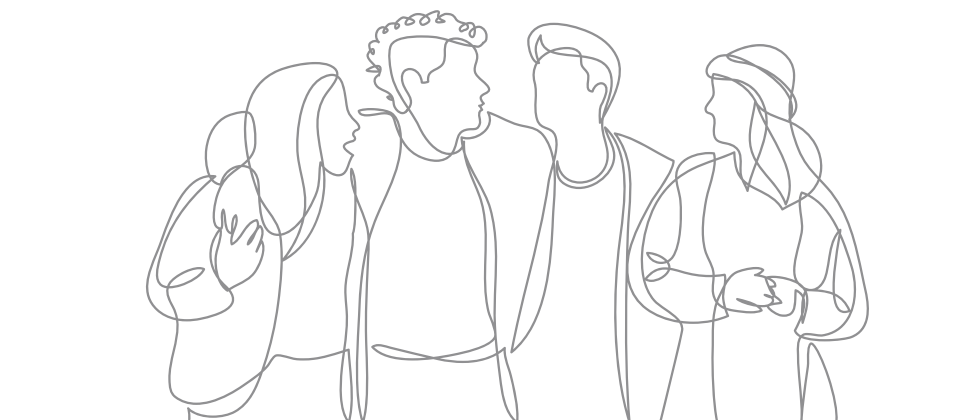
Figure 50 : Nombre de nouveaux mandats pour la Maison de justice néerlandophone de Bruxelles par catégorie de mandat entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Justitiehuis Brussel (NL)



| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | % 2019 | Var. 2015-2019 | Var. 2018-2019 |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|----------------|----------------|
| Peine de travail | 476 | 434 | 525 | 507 | 558 | 41,8% | +17,2% | +10,1% |
| Libération sous conditions | 304 | 291 | 261 | 323 | 273 | 20,4% | -10,2% | -15,5% |
| Médiation pénale | 421 | 402 | 358 | 252 | 194 | 14,5% | -53,9% | -23,0% |
| Guidances probatoires | 158 | 156 | 192 | 212 | 178 | 13,3% | +12,7% | -16,0% |
| Surveillance électronique | 100 | 89 | 89 | 85 | 83 | 6,2% | -17,0% | -2,4% |
| Secteur pénitentiaire | 21 | 19 | 16 | 13 | 20 | 1,5% | -4,8% | +53,8% |
| Protection de la société | 12 | 4 | 15 | 6 | 15 | 1,1% | +25,0% | +150,0% |
| Autre : probation autonome | 0 | 2 | 24 | 24 | 15 | 1,1% | | -37,5% |
| TOTAL | 1.492 | 1.397 | 1.480 | 1.422 | 1.336 | 100,0% | -10,5% | -6,0% |

Tableau 36 : Nombre de guidances, de suivis et de médiations à la Maison de justice néerlandophone de Bruxelles selon le type de mandat entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Justitiehuis Brussel (NL)

En ce qui concerne le nombre de mandats d'accueil de victimes, on observe une diminution de 10%, le pic de 2016 étant toutefois particulièrement notable. Comme pour la Maison de justice francophone (*cf. supra*), celle-ci est due aux attentats de Bruxelles de 2016²⁰⁴. Le nombre d'enquêtes sociales et de rapports d'information succincts montre également une tendance à la baisse, bien qu'il varie d'une année à l'autre, ce qui est également le cas pour le nombre de missions civiles.



²⁰⁴ En principe, il y a un dossier par fait, mais pour les attentats de Bruxelles, une exception a été faite à la Maison de justice néerlandophone de Bruxelles en divisant le dossier par famille.

5.4.3. GUIDANCES « SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE » (SE)

Le terme générique « surveillance électronique » peut désigner différentes procédures et être prononcé par une autorité judiciaire ou administrative (par exemple, le Tribunal de l'application des peines ou le directeur de prison)²⁰⁵. Elle constitue une modalité d'exécution de la détention préventive, une peine privative de liberté ou encore une peine autonome. Le Centre de Surveillance Électronique, du côté francophone, et le *Vlaams Centrum Elektronisch Toezicht*, du côté néerlandophone, surveillent le respect des horaires établis par des moyens électroniques. Certaines procédures de surveillance électronique sont accompagnées d'un suivi ou d'une guidance par un assistant de justice. En plus des missions de guidance mentionnées ci-dessus, la surveillance électronique se produit également en cas de détention provisoire²⁰⁶, détention à domicile et, dans des cas exceptionnels, en tant que sanction autonome.



205 Un accompagnement différent sera effectué en fonction des procédures et de la méthodologie appliquée par les Maisons de justice/centres de surveillance électronique de chacune des communautés.

206 C'est uniquement le cas à la Maison de justice francophone ; à la Maison de justice néerlandophone, les assistants de justice n'ont aucune mission dans ce domaine. Il s'agit d'une période de surveillance assez courte qui fait l'objet d'un suivi par les gestionnaires de dossiers du VCET.

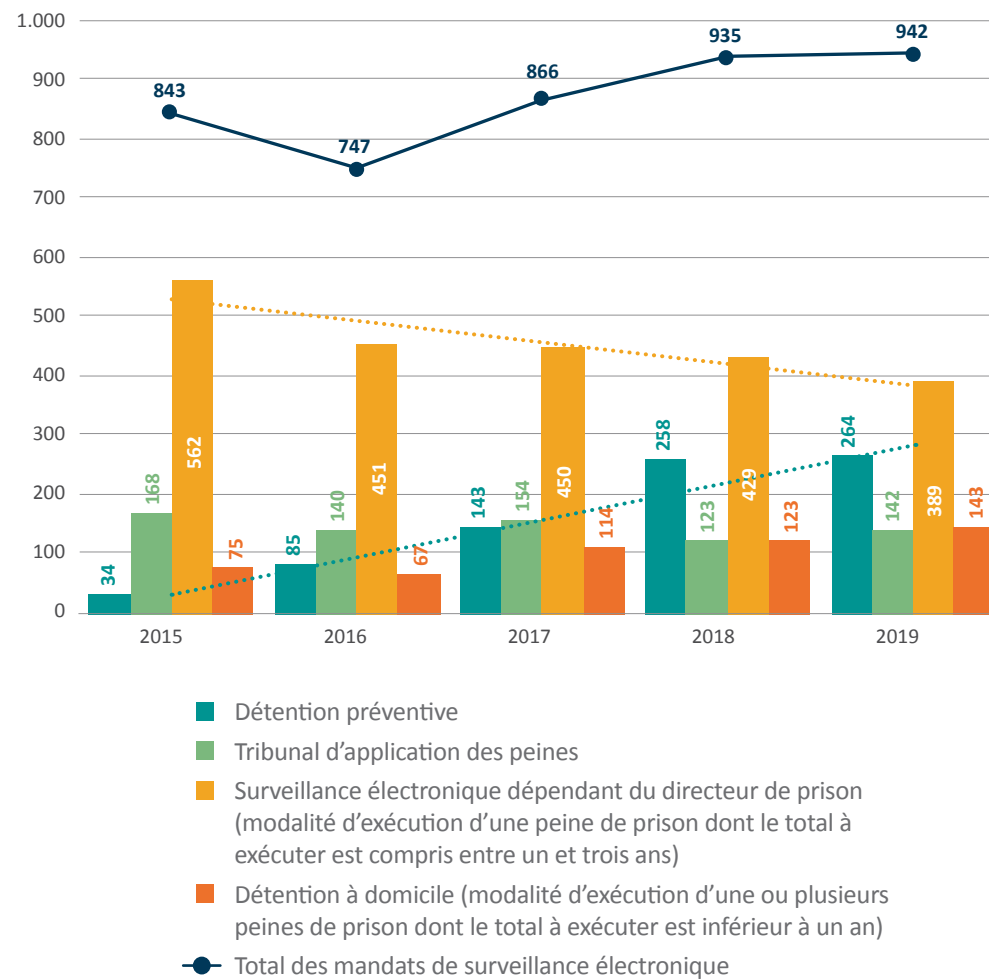


Figure 51 : Nombre de mandats de surveillance électronique à la Maison de la Justice francophone de Bruxelles, avec suivi ou guidance d'un assistant de justice entre 2015-2019 – BPS/OBPS.

Source : Maison de Justice Bruxelles (FR)

Pour ce qui est des missions relatives à la SE pour la Maison de justice francophone de Bruxelles, il existe quatre types de surveillance électronique principaux activés par le Centre du Surveillance²⁰⁷ (Figure 51). On peut en déduire que le nombre total de SE a d'abord diminué entre 2015 et 2016, puis a à nouveau augmenté jusqu'en 2019. Bien que la SE prononcée par des directeurs de prison représente la plus grande part, ce nombre a fortement baissé, passant de 562 en 2015 à 389 en 2019 (-31%). Une tendance à la baisse similaire est observée dans les décisions des tribunaux de l'application des peines (-15,4%). On constate une tendance inverse dans le nombre de SE comme forme de détention préventive, qui a presque été multiplié par huit, passant de 34 à 264, ainsi que pour le nombre de SE comme détention à domicile²⁰⁸, qui a presque doublé, passant de 75 à 143 au cours de la même période.

À la Maison de justice néerlandophone de Bruxelles, les guidances de SE sont classées comme suit : SE en fonction de la peine restante, qui peut être de plus ou de moins de 3 mois, SE en tant que peine autonome, mise à disposition sous SE et enfin, SE en cas d'internement. Les SE prononcées par le Tribunal d'application des peines sont incluses dans les chiffres des peines restant à subir de plus de 3 mois. Pour cette raison, mais aussi car en cas de détention provisoire, l'assistant de justice n'a pas de mission déclarée (les chiffres ne sont donc pas inclus), il n'est pas approprié de comparer les chiffres entre les Maisons de justice francophone et néerlandophone. Le graphique ci-contre (Figure 52) montre une tendance à la baisse (-17%) due à la diminution du nombre de guidances SE pour une peine dont la durée restante à purger est inférieure à 3 mois, de 80 en 2015 à 59 en 2019 (-26%).

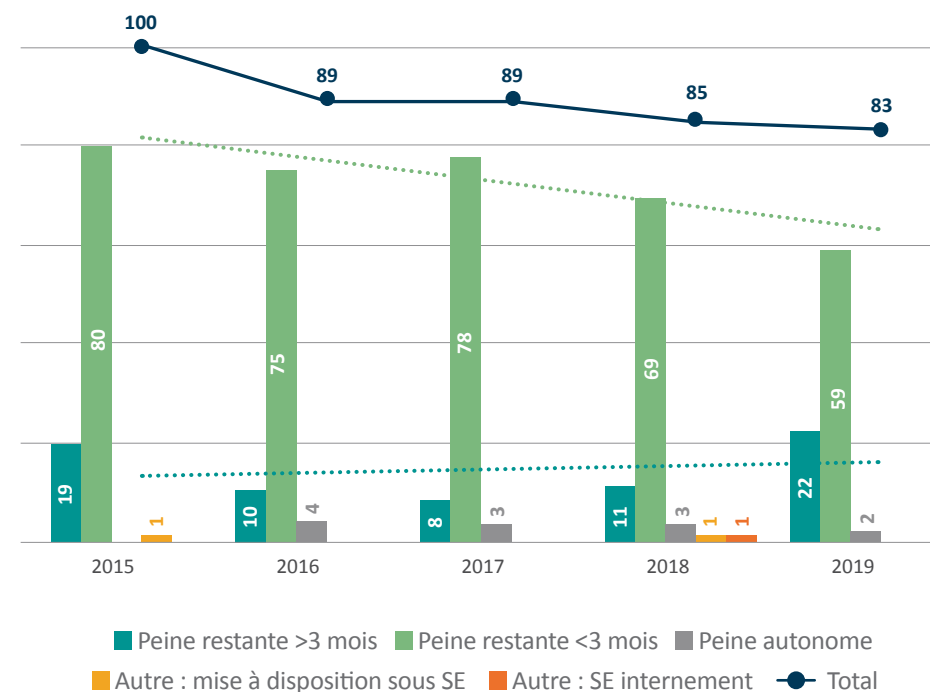


Figure 52 : Nombre de mandats de surveillance électronique à la Maison de la Justice néerlandophone de Bruxelles, avec suivi ou guidance d'un assistant de justice. 2015-2019 – BPS/OBPS.
Source : Justitiehuis Brussel (NL)

207 Les autres catégories – les surveillances électroniques peine autonome, les mises à disposition du TAP et les surveillances électroniques dépendant de la Direction Gestion de la détention (DGD) – ne sont en réalité pas nombreuses.

208 La surveillance électronique en détention à domicile correspond à l'exécution d'une ou plusieurs peines de prison dont le total à exécuter est inférieur à un an.

5.5. CONCLUSION

Pour la section correctionnelle du Parquet de Bruxelles, on observe une baisse de 16% du nombre de nouvelles affaires pénales et de réouvertures d'affaires pénales entre 2015 et 2019. Cette évolution s'explique principalement par les changements dans les processus de travail et par la diminution du nombre d'affaires entrantes provenant des services d'inspection, des plaintes avec constitution de partie civile et des autres envois. Les catégories « propriété », « personne » et « ordre public et sécurité publique » représentent deux tiers du flux d'entrée total au Parquet correctionnel de Bruxelles. Les catégories « propriété » (notamment en raison de la diminution du nombre de vols simples, vols avec violence et vols aggravés) et « ordre public et sécurité publique » (notamment en raison de la diminution du nombre de menaces et de mariages blancs) influencent principalement la tendance à la baisse observée.

Pour ce qui est du flux de sortie, on observe une réduction du nombre de mesures alternatives, de classements sans suite pour des raisons de politique criminelle, de classements sans suite pour motifs techniques et d'autres décisions de clôture. En revanche, le nombre de poursuites (citations directes et affaires réglées par décision de justice [après enquête judiciaire]) a augmenté de 20% entre 2015 et 2019. Le taux de réaction a d'abord augmenté, passant de 29,5% en 2015 à 36,6% en 2017, avant de retomber à 26,5% en 2019.

Le nombre de nouvelles affaires pénales entrantes dans les divisions francophone et néerlandophone du Tribunal de police de Bruxelles fluctue d'année en année, de sorte que le nombre total de nouveaux dossiers varie de 32.623 à 42.081 entre 2015 et 2019. De nouvelles méthodes de calcul ayant été introduites en 2018, il n'est pas possible de déterminer l'évolution entre 2015 et 2019. Cependant, nous observons une diminution de 22% dans le flux d'entrée entre 2018 et 2019.

Les tribunaux correctionnels francophone et néerlandophone de Bruxelles reçoivent proportionnellement moins de dossiers correctionnels ou correctionnalisés par rapport au niveau belge. Cela s'explique principalement par le nombre plus important d'appels du Tribunal de police traités à Bruxelles. En outre, les tribunaux correctionnels de Bruxelles traitent un cinquième du nombre total de nouveaux dossiers introduits dans l'ensemble des tribunaux correctionnels de Belgique et un quart des appels contre le Tribunal de police. À noter que la zone géographique comprend à la fois Bruxelles et Hal-Vilvorde.

À la Maison de justice francophone de Bruxelles, une augmentation de 8% du nombre de mandats est observée entre 2015 et 2019. Cela s'explique en grande partie par le triplement du nombre de guidances probatoires, ainsi que par l'augmentation d'un quart du nombre de dossiers traités par la procédure de « médiation et mesures ».

L'augmentation de 10% du nombre de mandats d'accueil des victimes contribue également à la tendance générale à la hausse, avec un pic après les attentats de 2016. Le travail de la Maison de justice de Bruxelles a donc pris de l'importance ces dernières années, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Pour la Maison de justice néerlandophone, on note une baisse de 11% du nombre de mandats. Ceci est largement dû à la réduction de plus de la moitié du nombre de « médiations et mesures » dans les affaires pénales, ainsi qu'au nombre de mandats d'accueil des victimes qui a été réduit de 10%.

Concernant les mineurs, la surreprésentation des affaires FQI en RBC relevée lors de la précédente analyse n'est plus d'application. En effet, au niveau du Parquet de la Jeunesse, les affaires FQI ont diminué depuis 2015 alors que les affaires de mineurs en danger ont augmenté, ramenant la proportion entre ces 2 types d'affaire au même niveau en RBC que pour l'ensemble de la Belgique (39% d'affaires FQI en 2018). Les chiffres présentés dans ce rapport pour les Tribunaux de la jeunesse et pour les mineurs pris en charge par les services d'aide à la jeunesse des communautés vont également dans le sens d'une diminution en ce qui concerne la part des mineurs FQI et d'une augmentation pour la part des MD. Dans les affaires FQI, les mineurs sont surtout impliqués dans les atteintes à la propriété (en diminution depuis 2015) et dans des affaires liées à l'ordre public et à la sécurité publique (catégorie incluant le « séjour illégal », pour lequel des mineurs sont fréquemment signalés au Parquet jeunesse).

En 2018, 10.864 mineurs sont concernés par les 18.002 affaires de protection de la jeunesse entrées au Parquet de la Jeunesse de Bruxelles, que ce soit en tant qu'auteurs d'un fait qualifié d'infraction ou en tant que victimes (mineurs en danger).

Les statistiques relatives aux condamnations, suspensions et internements n'étant pas disponibles à ce jour, il n'a pas été possible de les analyser dans le présent rapport. C'est également le cas des statistiques pénitentiaires. Celles-ci seront incluses dans nos prochaines analyses en fonction de leur disponibilité.





Conclusions générales
ET RECOMMANDATIONS



L'appréciation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale est globalement positive pour les citoyens *largo sensu*. Les sources d'insécurité ou d'inquiétudes ne s'articulent pas exclusivement autour de la criminalité à proprement parler. Elles concernent des problèmes de société relevant du quotidien, tels que le manque de propreté et les incivilités dans l'espace public, les transports et le trafic routier.

La lutte contre ces incivilités et la dégradation du cadre de vie n'est pas le monopole de la police. À travers l'analyse des données relatives aux sanctions administratives, on constate que les acteurs locaux ont un rôle central dans la prévention et la répression de ces faits. En témoigne le nombre de sanctions administratives communales, qui a plus que triplé entre 2012 et 2017, tout en se stabilisant entre 2018 et 2019. Alors que les problèmes d'arrêt et de stationnement représentent plus de 90% des SAC, la propreté reste la deuxième catégorie d'infraction la plus sanctionnée administrativement au niveau communal. Au niveau de la Région (Bruxelles-Propreté et Bruxelles Environnement), les infractions liées à la propreté font également fréquemment l'objet de sanctions administratives.

Au niveau policier, la criminalité enregistrée a baissé de 13% en 10 ans (entre 2010 et 2019). Une tendance à la baisse constatée dans toutes les communes. Entre 2018 et 2019, de légères hausses (entre +3% et +9%) sont observées dans 7 communes (Ville de Bruxelles, Ixelles, Uccle, Evere, Woluwe-St-Pierre, Auderghem

et Watermael-Boitsfort), principalement dues à une recrudescence des faits de vols et extorsions ainsi qu'à l'activité policière en matière de stupéfiants et d'infractions à la législation sur les étrangers. Plus spécifiquement, deux phénomènes demeurent préoccupants au regard de leur évolution à court et long terme : les vols de vélo et les vols à la tire. Ces derniers surviennent dans plus d'un cas sur deux en Région bruxelloise et 1 fois sur 3 dans les transports publics ou leurs abords. Entre 2015 et 2019, un fait de violence sur dix survient dans les transports publics. Une autre tendance évolutive importante est l'augmentation des violences sexuelles déclarées (+30% entre 2015 et 2019). Une forte évolution qui porte à penser que les victimes sont de plus en plus enclines à porter plainte pour ce type d'infractions.

En matière de sécurité routière, près de 45% des Bruxellois estiment se sentir en insécurité en Région bruxelloise. La raison principale est le manque de courtoisie entre usagers de la route, mais cette insécurité est également due au manque d'aménagement de l'infrastructure routière pour les modes de déplacement tels que la marche et le vélo, davantage privilégiés aujourd'hui. Au niveau des infractions, le nombre d'infractions liées à la vitesse a presque triplé entre 2010 et 2019. Cette augmentation traduit l'efficacité des efforts déployés par la Région dans l'automatisation des contrôles (radars, ANPR, etc.). Les efforts policiers mobilisés dans la lutte contre la conduite sous influence sont également observés à travers la hausse de contrôles alcool et, corollairement, une hausse

de 58% de contrevenants sous influence d'alcool. Aussi, près de 9 fois plus d'infractions en matière de conduite sous influence de drogues ont été constatées entre 2010 et 2019. En ce qui concerne les accidents de la route avec lésions corporelles, ceux-ci sont en diminution en 2019 par rapport à 2010 (-10%) et en légère augmentation par rapport à 2018 (+4%). Les piétons représentent 25% des victimes de la route et 42% des blessés graves (tués inclus) en cas d'accident. Le nombre de cyclistes victimes d'accidents ne cesse quant à lui d'augmenter depuis 2012.

Au niveau judiciaire, on observe une baisse de 16% du nombre d'affaires entrantes (et rouvertes) au Parquet correctionnel en 2019 par rapport à 2015. Ce principalement en raison de changements de processus de travail et d'une diminution du nombre de dossiers transmis par les services d'inspection, des plaintes avec constitution de partie civile et autres envois. La baisse observée est principalement influencée par la diminution du nombre d'affaires en matière de propriété (vols) et d'ordre public et sécurité publique. En ce qui concerne les Maisons de justice, on observe une diminution de 11% du nombre de mandats pour la partie néerlandophone et une hausse de 8% entre 2015 et 2019 pour la partie francophone. Pour la Maison de justice néerlandophone, cette baisse tient principalement de la diminution des médiations pénales et des mandats d'accueil des victimes, alors qu'au niveau francophone, la tendance est essentiellement due à l'augmentation du nombre de guidances probatoires et des « médiations et mesures ».



Quelques recommandations générales peuvent être tirées de ce rapport :



Sensibiliser davantage les citoyens

Au regard des résultats des enquêtes régionales de sécurité et des taux de signalement aux services de police particulièrement bas pour certaines infractions, il est nécessaire de poursuivre le travail de communication auprès de la population et de ses strates les plus fragilisées (aînés, jeunes, personnes précarisées, etc.). L'objectif étant de renforcer la confiance des citoyens envers les autorités et de les convaincre de l'utilité du signalement des faits à la police en cas de victimation. Il s'agit d'une démarche essentielle, à la fois pour l'ensemble des procédures judiciaires et pour la mise en œuvre de mesures adéquates. En amont de la victimation, un travail de proximité axé sur la prévention doit être poursuivi, notamment à travers la diffusion d'informations pertinentes (ex. conseils technopréventifs, réorientations vers services adaptés, dispositions relatives à la collecte des déchets etc.), mais aussi en améliorant l'accessibilité et la disponibilité des services de première ligne en matière de prévention et de sécurité (ex. antennes LISA²⁰⁹, etc.).



Développer une culture de la prévention

Le rapport a mis en exergue les vols à la tire, en forte augmentation depuis quelques années, les vols de vélos ainsi que les cambriolages dans les habitations comme phénomènes préoccupants. Si en matière de vols à la tire, un renforcement de la présence visible des acteurs de la sécurité reste primordial pour lutter contre le phénomène, les vols de vélos et les cambriolages sont quant à eux plus propices au développement d'approches alternatives à l'action policière. S'il est nécessaire de poursuivre le travail de sensibilisation (cf. *supra*), il faut aussi envisager un renfort du soutien aux investissements

en sécurité tant pour les particuliers que pour les entreprises. Dans un contexte bruxellois où les citoyens sont majoritairement locataires, ce type d'investissement n'est pas toujours possible, ce en raison des coûts ou des modalités convenues avec les propriétaires. Les pistes à explorer pour diminuer les risques de cambriolages sur le long terme sont multiples : déploiement d'initiatives financières (primes de sécurisation, etc.), partenariats avec les assurances (notamment en matière de vols de vélos), création de normes de sécurité minimale à respecter en RBC, obligation de réaliser un audit de sécurité lors de l'états des lieux, etc.



Donner la priorité à la prise en charge des victimes

Qu'il s'agisse de violence verbale, physique ou sexuelle, notamment (mais pas seulement) intrafamiliale, il est essentiel d'offrir aux victimes une prise en charge adaptée et concertée entre les différents intervenants (psycho-sociaux, médicaux, associatifs, policiers ou issus de la sphère judiciaire) afin d'éviter une victimisation secondaire. Les faits de discrimination ou de harcèlement dans l'espace public sont, comme on l'a vu, peu rapportés à la police : s'il importe de sensibiliser les victimes à l'importance du dépôt de plainte, il s'agit également de leur permettre de trouver de l'aide et de s'exprimer. Les victimes d'autres phénomènes ne doivent pas être oubliées : les vols (cf. *supra*) et incivilités en tout genre (tapage nocturne à répétition, par exemple), peuvent peser lourdement sur ceux qui les subissent. Toute victime doit donc être prise au sérieux et reconnue comme telle.

209 Local Integrated Security Antenna (LISA).



Poursuivre le développement de solutions innovantes en matière de contrôle

La sécurité routière est un bon exemple où l'automatisation progressive des modes de contrôle a permis d'augmenter, quantitativement et qualitativement, le nombre de contrôles des infractions vitesse. De manière plus globale, l'usage et déploiement progressifs des caméras ANPR et autres *smartcams* contribuent de manière efficace à une réaction plus rapide en cas d'incidents de tout ordre (délits de droit commun, infractions routières, catastrophes, etc.). Ces outils facilitent autant les suites d'enquêtes, à travers l'identification de suspects et la récolte de preuves matérielles, que les interventions des services de secours et de police (ex. drones dans la constatation d'accidents de la route ou dans de la gestion d'événements). Ceci vaut aussi en matière de propreté publique, où l'utilisation de caméras peut permettre d'identifier les auteurs de dépôts clandestins à partir de la plaque d'immatriculation du véhicule qui achemine les déchets en question.



Intégrer la dimension sécurité dans l'aménagement du territoire

Que ce soit en matière d'environnement, d'infrastructure routière ou immobilière, l'approche *security by design* (SBD) se profile comme une solution innovante permettant de réduire les risques d'incidents à partir de la conception ou l'aménagement d'infrastructures. En matière de mobilité, cela peut se traduire par l'aménagement des infrastructures nécessaires à certains modes de déplacement et le développement d'une meilleure lisibilité du trafic. Une approche SBD dans l'aménagement des espaces dédiés au stationnement pourrait également contribuer à lutter contre le stationnement sauvage, si souvent constaté dans les communes bruxelloises. Cette

méthode serait également bénéfique pour la sécurisation des infrastructures publiques, des transports publics ou d'autres lieux (parcs, centres commerciaux, etc.), ce via des mesures architecturales, mécaniques et électroniques facilitant l'appropriation et le partage de ces espaces et réduisant les risques d'incidents.



Renforcer le travail en réseau, la collaboration et les opérations conjointes

Les acteurs fédéraux, régionaux, communaux, policiers et privés (ex. contrôleurs STIB²¹⁰) mènent déjà de nombreuses actions conjointes dans des domaines variés (législation sociale, urbanisme, environnement, mobilité, etc.). Dans un souci d'optimiser la couverture de l'espace public bruxellois et d'utiliser au mieux les ressources disponibles, les collaborations entre ces acteurs devraient être davantage renforcées. Par exemple, les agents communaux envoient peu de constats aux organismes régionaux, qui eux-mêmes en envoient peu aux fonctionnaires sanctionneurs. En matière de criminalité ou de sécurité routière, la même logique est applicable. En effet, la prévention et les mécanismes de contrôle/sanction nécessitent une approche multidisciplinaire, et ce quelle que soit la problématique de sécurité. Il en va de même pour la prise en charge des victimes et des auteurs impliqués dans les procédures judiciaires. Compte-tenu du rôle des acteurs communautaires (maisons de justice, aide à la jeunesse), une collaboration accrue avec ces derniers est également nécessaire afin d'améliorer les processus.

²¹⁰ Par exemple, les contrôleurs des opérateurs de transports en commun mènent déjà de nombreuses actions conjointes avec les services de police locale dans le cadre de la lutte contre le sentiment d'insécurité dans les transports (*Zonal Integrated Police Action, ZIPA*) ou encore dans le cadre des contrôles des titres de transports (*Local Integrated Control Action, LICA*).



Favoriser les procédures accélérées et mécanismes de sanctions alternatives à la voie judiciaire

Au vu des capacités des instances judiciaires, qu'il s'agisse du Ministère public ou des cours et tribunaux, un recours plus prononcé aux procédures accélérées, notamment pour les petits délits, peut contribuer à lutter contre le sentiment d'impunité des auteurs. C'est aussi une manière de donner du sens aux démarches des victimes qui, en raison de délais de procédure parfois très longs, peuvent être découragées et déçues du fonctionnement de la justice. Le développement et l'harmonisation des pratiques de sanctions administratives alternatives à la voie judiciaire (SAC, médiations, etc.) peuvent contribuer à cet objectif.



Améliorer l'encodage, la collecte et l'analyse des données

La qualité des données est primordiale dans la construction d'une image fiable de la sécurité. L'élaboration d'une image de la criminalité implique notamment de pouvoir localiser précisément les faits au sein des quartiers. Cela nécessite donc que les pratiques d'encodage par les acteurs de première ligne soient de qualité. Par ailleurs, afin d'aboutir à une image nuancée des problématiques étudiées, il est nécessaire d'impliquer un grand nombre de partenaires à côté des acteurs traditionnels que sont la police, la justice ou les communes. On pense en particulier aux acteurs communautaires (Maisons de justice, Protection de la jeunesse, etc.), qui jouent un rôle important en amont et en aval de la chaîne pénale, ou aux acteurs régionaux, et à leur implication en ce qui concerne les sanctions administratives. Le travail entamé avec ces partenaires se poursuivra en ce sens.





Bibliographie

LITTÉRATURE DÉDIÉE

- MEUNIER *et al.*, *Dossier thématique Sécurité routière n°20 – Prise de risques et agressivité*, Bruxelles : VIAS, 2019.
- SCHINCKUS L. et SCHOETERS A., *Rapport statistique 2018. Comportement dans le trafic*, Bruxelles : VIAS, 2018.
- VANDERHALLEN M., JASPAERT E. et VERVAEKE G., *De relatie in de strafrechtsketen tussen politie, parket onderzoeksrechter en rechtbank*, Maklu: Antwerpen, 2009.

TEXTES OFFICIELS ET RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- Loi du 12 mars 1998 relative à l'amélioration de la procédure pénale au stade de l'information et de l'instruction, *M.B.* du 2 avril 1998.
- Loi du 5 mai 2019 modifiant la Loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine en vue d'adapter la procédure devant le juge de l'application des peines en ce qui concerne les peines privatives de liberté de trois ans ou moins, *M.B.* du 14 juin 2019.
- Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, *M.B.* du 1^{er} juillet 2013.
- Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, *M.B.* du 31 décembre 1980.
- Ordonnance du 25 mars 1999 de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur le Code de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale, *M.B.* du 24 juin 1999 modifiée par l'Ordonnance du 8 mai 2014, *M.B.* du 18 juin 2014.
- Ordonnance du 14 juin 2012 de la Région de Bruxelles-Capitale relative aux déchets, *M.B.* du 17 juin 2012.
- Directive ministérielle MFO-1 du 13 décembre 2001 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles, non publié.
- Directive ministérielle MFO-2 du 13 avril 2012 relative au mécanisme de solidarité entre les zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative, *M.B.* du 18 mai 2012.
- Directive ministérielle MFO-4 du 4 novembre 2002 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée, *M.B.* du 14 novembre 2002.
- Directive ministérielle MFO-5 du 23 décembre 2002 relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers, *M.B.* du 27 janvier 2003.
- Circulaire COL 8/2005 du Collège des Procureurs généraux près les Cours d'appel du 1^{er} juillet 2005, révisée le 18 septembre 2014.
- Circulaire COL 12/2015 du Collège des Procureurs généraux près les Cours d'appel du 19 novembre 2015.
- Plan régional de mobilité 2020-2030 approuvé le 5 mars 2020 par le Conseil des ministres bruxellois, consultable sur https://goodmove.brussels/wp-content/uploads/2020/05/13405_FR_COMPLET_RVB_20200430.pdf.

RESSOURCES STATISTIQUES, RAPPORTS ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS

- Bruxelles Environnement, *Les amendes administratives alternatives, un outil complémentaire à la prévention. Le Code de l'inspection, moteur de différents chantiers dans la période 2014-2018*, Bruxelles, novembre 2019.
- Bruxelles Environnement, *L'inspection environnementale au service des Bruxellois.es. Le Code de l'inspection, moteur de différents chantiers dans la période 2014-2018*, Bruxelles, novembre 2019.
- Bruxelles Environnement, *Vademecum des infractions environnementales à destination des professionnels, chapitre 3 « Bruit »*, Bruxelles, 2018.
- Bruxelles Pouvoirs Locaux, BPL, « État des finances des communes bruxelloises 2014-2018 », in Focus 4, novembre 2019.
- BPS (Bruxelles Prévention & Sécurité) – OBPS, *Rapport 2018*, Bruxelles, 2020.
- Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, OBPS, *Guide méthodologique de l'Observatoire. Analyse et image des phénomènes*, Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2020.
- Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, OBPS, *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 - Sentiment d'insécurité et victimation vécus par les résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, 2019.
- Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2019. Sentiment de sécurité et victimation des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale* (Cahier de l'Observatoire n°3). Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2020.
- Commune d'Anderlecht, *Programme d'action de la majorité, législature 2018-2024*, 2018.
- DGR/DRI/BIPOL, *Infractions routières. Rapport 2016*, Bruxelles : Police fédérale, 2017, 29 p.
- DGR/DRI/BIPOL, *Moniteur de sécurité 2018. Rapport final. Région Bruxelles Capitale*, Bruxelles : Police fédérale, 2019.
- Observatoire bruxellois du vélo, *Rapport de l'enquête 2016 : vols de vélos*, Bruxelles : Pro Velo asbl, 2017.
- Observatoire européen des drogues et toxicomanies, *Rapport européen sur les drogues 2019. Tendances et évolutions*, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2019.
- Ministère Public, « Le Collège du ministère public présente les statistiques annuelles 2016, 2017 et 2018 des parquets de la jeunesse », Conférence de presse du 22 novembre 2019.
- STIB, *Rapport Statistiques 2019*, Bruxelles, 2020.
- VIAS, *Enquête nationale d'Insécurité routière 2019*, Bruxelles, 2019.

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| ■ Tableau 1 : Nombre total de PV/constats SAC en RBC. 2012-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 27 |
| ■ Tableau 2 : Nombre de PV/constats par commune entre 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 29 |
| ■ Tableau 3 : Nombre de PV/constats relatifs à des mineurs renseignés par les communes en 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 32 |
| ■ Tableau 4 : PV/constats SAC A&S et autres en 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 33 |
| ■ Tableau 5 : Montants des amendes (€) par commune en 2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 36 |
| ■ Tableau 6 : Prestations citoyennes proposées et abouties. 5/19 communes en 2018 – BPS/OBPS. Source : communes | 39 |
| ■ Tableau 7 : Médiations proposées et abouties. 12/19 communes en 2018 – BPS/OBPS. Source : communes | 40 |
| ■ Tableau 8 : Moyens de défense et recours en 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 40 |
| ■ Tableau 9 : Exécution forcée en RBC entre 2014-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 41 |
| ■ Tableau 10 : Exécution forcée par commune entre 2017-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 41 |
| ■ Tableau 11 : Taxes liées à la propreté publique infligées dans les communes bruxelloises entre 2016-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 43 |
| ■ Tableau 12 : Détails « déchets » et « bruit » en 2019 – BPS/OBPS. Source : Bruxelles Environnement | 49 |
| ■ Tableau 13 : Infractions liées à la propreté par commune en 2019 – BPS/OBPS. Sources : communes, Bruxelles Environnement, ARP, <i>Fix My Street</i> | 51 |
| ■ Tableau 14 : Nombre d'effectifs réels au sein des zones de police bruxelloises – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR | 57 |
| ■ Tableau 15 : Évolution du nombre d'infractions judiciaires enregistrées en Région de Bruxelles-Capitale – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. BNG d.d. 25/04/2020 | 60 |
| ■ Tableau 16 : Faits enregistrés selon phénomène/figure criminel(le) en RBC – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. BNG d.d. 25/04/2020 | 65 |
| ■ Tableau 17 : Évolution du nombre de faits de coups et/ou blessures (hors sphère privée) en Région bruxelloise – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020 | 68 |
| ■ Tableau 18 : Évolution du nombre de faits de cambriolage en Région bruxelloise – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020 | 71 |
| ■ Tableau 19 : Évolution du nombre de vols de vélos et cyclomoteurs en Région bruxelloise – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020 | 74 |

| | |
|---|-----|
| ■ Tableau 20 : Évolution du nombre de faits de détention et de commerce de drogues en Région bruxelloise – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020 | 77 |
| ■ Tableau 21 : Criminalité enregistrée dans les transports en commun (2015-2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 03/06/2020 | 81 |
| ■ Tableau 22 : Évolution du nombre de vols à la tire – top 3 des arrêts – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 03/06/2020 | 84 |
| ■ Tableau 23 : Infractions routières en Région de Bruxelles-Capitale – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d 29/02/2020 | 95 |
| ■ Tableau 24 : Nombre d'accidents de la route et de victimes selon les conséquences – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020 | 102 |
| ■ Tableau 25 : Évolution des accidents corporels selon la commune – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020 | 104 |
| ■ Tableau 26 : Victimes selon l'implication de l'utilisateur (blessés et tués) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020 | 108 |
| ■ Tableau 27 : Victimes selon le type d'utilisateur – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020 | 109 |
| ■ Tableau 28 : Nombre d'affaires entrantes au Parquet correctionnel de Bruxelles par catégorie entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère public | 120 |
| ■ Tableau 29 : Nombre d'affaires entrantes au Parquet de Bruxelles dans la catégorie propriété entre 2015-2019. Parquet correctionnel de Bruxelles – BPS/OBPS. Source : Ministère Public | 122 |
| ■ Tableau 30 : Évolution du nombre d'affaires pour les 14 codes de prévention de la catégorie Ordre public & sécurité publique entre 2015-2019. Parquet correctionnel de Bruxelles – BPS/OBPS. Source : Ministère Public. | 123 |
| ■ Tableau 31 : Flux d'entrée FQI en RBC par types de prévention entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère Public | 130 |
| ■ Tableau 32 : Affaires FQI concernant l'ordre public et la sécurité publique entrées au Parquet de la jeunesse de Bruxelles. 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère Public | 131 |
| ■ Tableau 33 : Nombre de nouveaux dossiers en 2019 dans la section correctionnelle du Tribunal de première instance de Bruxelles (FR+NL) selon le type d'affaire et la proportion par rapport à la Belgique – BPS/OBPS. Source : Collège des Cours et tribunaux | 134 |
| ■ Tableau 34 : Décisions du Tribunal de la jeunesse de Bruxelles. FR (NL) entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Collège des Cours et Tribunaux | 135 |
| ■ Tableau 35 : Nombre de guidances, de suivis et de médiations et mesures à la Maison de justice francophone de Bruxelles selon le type de mandat entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Maison de Justice Bruxelles (FR) | 139 |
| ■ Tableau 36 : Nombre de guidances, de suivis et de médiations à la Maison de justice néerlandophone de Bruxelles selon le type de mandat entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Justitiehuis Brussel (NL) | 141 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| ■ Figure 1 : Safe Cities Index des principales villes européennes 2019 – BPS/OBPS. Source : <i>The Economist Intelligence Unit</i> (UK) | 19 |
| ■ Figure 2 : Évolution du nombre de PV/constats SAC par commune, 2012-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 28 |
| ■ Figure 3 : PV/constats SAC par commune et part des dossiers A&S en 2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 29 |
| ■ Figure 4 : PV et constats selon le type de verbalisateurs. Nombre et part. 2012-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 30 |
| ■ Figure 5 : Profil des personnes mises en cause en 2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 31 |
| ■ Figure 6 : Part des femmes parmi les contrevenants personnes physiques en 2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 31 |
| ■ Figure 7 : Répartition des dossiers par catégorie juridique. 13/19 communes en 2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 34 |
| ■ Figure 8 : Répartition des infractions hors A&S par commune (13/19 communes) en 2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 35 |
| ■ Figure 9 : Évolution de la part des dossiers avec amende entre 2014-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 36 |
| ■ Figure 10 : Avertissement, clôture sans sanction et classement sans suite renseignés par les communes en 2018-2019 – BPS/OBPS. Source : communes | 38 |
| ■ Figure 11 : PV traités et amendes infligées par Bruxelles-Propreté entre 2014-2019 – BPS/OBPS. Source : ARP | 44 |
| ■ Figure 12 : PV Bruxelles-Propreté par type d'infraction en 2018 – BPS/OBPS. Source : ARP | 45 |
| ■ Figure 13 : Dossiers et PV. Toutes thématiques entre 2014-2019 – BPS/OBPS. Source : Bruxelles Environnement | 47 |
| ■ Figure 14 : Nombre de PV « environnement » entre 2014-2019 – BPS/OBPS. Source : Bruxelles Environnement | 48 |
| ■ Figure 15 : PV « environnement » : amendes entre 2014-2019 – BPS/OBPS. Source : Bruxelles Environnement | 48 |
| ■ Figure 16 : Typologie socioéconomique des communes bruxelloises. Source : Belfius | 58 |
| ■ Figure 17 : Distribution des communes selon leur typologie socioéconomique et leur taux d'incidence (pour 1.000 hab.) en 2019 – BPS/OBPS. Sources : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL et IBSA | 59 |
| ■ Figure 18 : Répartition spatiale des faits de coups et/ou blessures (hors sphère privée) au sein des quartiers bruxellois et zones de concentration spatiale des faits en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020 | 69 |

| | |
|---|-----|
| ■ Figure 19 : Répartition spatiale des faits de cambriolage au sein des quartiers bruxellois et zones de concentration spatiale des faits en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020 | 72 |
| ■ Figure 20 : Répartition spatiale des vols de vélos et cyclomoteurs au sein des quartiers bruxellois et zones de concentration spatiale des faits en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020 | 75 |
| ■ Figure 21 : Répartition spatiale des faits de drogues (détention, commerce, production) au sein des quartiers bruxellois et zones de concentration spatiale des faits en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020 | 78 |
| ■ Figure 22 : Répartition des infractions liées aux transports publics en fonction du mode et du lieu (véhicule/station) en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA Bruxelles, extr. BNG d.d. 03/06/2020 | 82 |
| ■ Figure 23 : Évolution du nombre d’infractions liées aux transports publics en fonction du mode et du lieu (véhicule/station) entre 2015 et 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA Bruxelles, extr. BNG d.d. 03/06/2020 | 82 |
| ■ Figure 24 : Évolution du nombre de faits de violence en lien avec les transports publics (2015-2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. BNG d.d. 25/04/2020 | 83 |
| ■ Figure 25 : Évolution du nombre de vols à la tire en RBC par localisation des faits et proportion des faits à l’arrêt / en route entre 2015 et 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 03/06/2020 | 84 |
| ■ Figure 26 : À gauche, proportion des faits de vols à la tire localisés aux arrêts de transport en commun et environnement direct (gare SNCB, station STIB (métro, tram, bus)) par rapport au total des vols à la tire enregistrés par secteur statistique (2019). À droite, nombre de vols à la tire par secteur statistique en fonction du lieu (arrêts de transports en commun, autres) pour le pentagone – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DCA, extr. BNG d.d. 02/06/2020 | 85 |
| ■ Figure 27 : Proportion des infractions routières (TOP 3) en Région de Bruxelles-Capitale selon la catégorie (%) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 29/02/2020 | 96 |
| ■ Figure 28 : Répartition des infractions vitesse par communes (2018-2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 29/02/2020 | 97 |
| ■ Figure 29 : Infractions vitesse selon la gravité – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 29/02/2020 | 98 |
| ■ Figure 30 : Comportements à risque auto-déclarés en 2019 en Belgique – BPS/OBPS. Source : VIAS | 99 |
| ■ Figure 31 : Nombre de conducteurs testés « alarm » (entre 0,22 et 0,35mg/l AAE) et positif (>0,35mg/l AAE) rapporté au nombre total de tests alcool réalisés en 2019 (hors autoroute et ring) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 20/03/2020 (taux de géolocalisation : 97%) | 100 |
| ■ Figure 32 : Répartition des tests salivaires « positifs » selon le type de contrôle (2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 20/03/2020 | 101 |
| ■ Figure 33 : Répartition des tests salivaires positifs en matière de drogues au sein des quartiers bruxellois (2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 20/03/2020 | 101 |

| | |
|---|-----|
| ■ Figure 34 : Répartition des accidents corporels selon le moment de la journée en 2019 (N= 3.934) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020 | 102 |
| ■ Figure 35 : Nombre d'accidents de la route (hors acc. sur autoroute et ring) et densité d'accidents au sein des quartiers bruxellois (à droite) – BPS/OBPS. Source: Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020 | 105 |
| ■ Figure 36 : Densité d'accidents avec lésions corporelles dans les quartiers Royal et Européen en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020 | 106 |
| ■ Figure 37 : Proportion d'accidents corporels et de victimes selon les circonstances (2019) – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020 | 107 |
| ■ Figure 38 : Densité des accidents corporels impliquant un cycliste (vert) ou un mode de transport en commun (bleu) en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020 | 110 |
| ■ Figure 39 : Pyramide des âges des victimes selon les 9 phases de vie en 2019 – BPS/OBPS. Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL, extr. d.d. 22/04/2020 | 111 |
| ■ Figure 40 : Flux d'entrée, flux de sortie et listings de PVS entre 2015-2019. Parquet correctionnel de Bruxelles – BPS/OBPS. Source : Ministère public | 117 |
| ■ Figure 41 : Stock des affaires pendantes au Parquet correctionnel de Bruxelles au 31/12 entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère public | 117 |
| ■ Figure 42 : Flux d'entrée selon le mode d'entrée et proportions entre auteur inconnu et min. 1 suspect connu entre 2015-2019. Parquet correctionnel de Bruxelles – BPS/OBPS. Source : Ministère public | 118 |
| ■ Figure 43 : Flux de sortie du Parquet correctionnel de Bruxelles, ventilé par décision de clôture entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère public | 125 |
| ■ Figure 44 : Taux de réaction du Parquet correctionnel de Bruxelles et proportions de classements sans suite avec motif d'opportunité, de mesures alternatives et de poursuites entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Ministère public | 126 |
| ■ Figure 45 : Flux et mode d'entrée des affaires de protection de la jeunesse en RBC entre 2015-2018 – BPS/OBPS. Source : Ministère Public | 127 |
| ■ Figure 46 : Nombre de mineurs uniques mis en cause dans les affaires entrant au Parquet de la jeunesse de Bruxelles par type d'affaire, genre et âge en 2018 – BPS/OBPS. Source : Ministère public | 129 |
| ■ Figure 47 : Nombre d'affaires pénales (nouvelles et clôturées) dans les divisions francophone et néerlandophone du Tribunal de police de Bruxelles entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Collège des Cours et tribunaux | 132 |
| ■ Figure 48 : Nombre de dossiers (nouveaux et clôturés) dans les sections correctionnelles francophone et néerlandophone du Tribunal de première instance entre 2015-2019 (*aucun chiffre disponible pour 2017 et 2018) – BPS/OBPS. Source : Collège des Cours et tribunaux | 133 |
| ■ Figure 49 : Nombre de nouveaux mandats pour la Maison de justice francophone de Bruxelles par catégorie de mandat entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Maison de Justice Bruxelles (FR) | 138 |

- Figure 50 : Nombre de nouveaux mandats pour la Maison de justice néerlandophone de Bruxelles par catégorie de mandat entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Justitiehuis Brussel (NL) 140

 - Figure 51 : Nombre de mandats de surveillance électronique à la Maison de la Justice francophone de Bruxelles, avec suivi ou guidance d'un assistant de justice entre 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Maison de Justice Bruxelles (FR) 142

 - Figure 52 : Nombre de mandats de surveillance électronique à la Maison de la Justice néerlandophone de Bruxelles, avec suivi ou guidance d'un assistant de justice. 2015-2019 – BPS/OBPS. Source : Justitiehuis Brussel (NL) 143
-

Contact :

BPS

Tél : +32 (0)2 507.99.11

info@bps.brussels

Rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

Pour plus d'informations sur le *Rapport 2019 de l'Observatoire* :

www.bps-bpv.brussels

Éditeur responsable :

Yves BASTAERTS, Directeur général adjoint

rue de Ligne, 40

B-1000 Bruxelles

info@bps.brussels

D/2020/14.168/13

© BPS 2020 Tous droits réservés

La reproduction de ce Rapport, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme :
« Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, *Rapport 2019 de l'Observatoire*. Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2020 ».



Publication imprimée avec des encres végétales sur du papier 100% recyclé.



bps-bpv
.brussels 
Bruxelles Prévention & Sécurité
Brussel Preventie & Veiligheid



bps-bpv
.brussels 

Bruxelles Prévention & Sécurité
Brussel Preventie & Veiligheid

www.bps-bpv.brussels



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST